



2025

Avec la Poste, c'est possible.

Rapport de gestion 2025





Christian Levrat
Président du Conseil d'administration



Il faut discuter ouvertement du service universel et de la marge de manœuvre dont dispose la Poste sur le marché.

Christian Levrat
Président du Conseil d'administration

Madame, Monsieur,

Si la Poste a réalisé un résultat solide en 2025, elle a également dû faire face à des défis qui se sont encore accentués sur le marché. Cette année 2025, par ailleurs marquée par les débats politiques sur l'avenir de la Poste, nous a confortés dans l'objectif qui est le nôtre: proposer à notre clientèle, à l'avenir également, les prestations dont elle a besoin et poursuivre notre développement le regard tourné vers l'avenir.

L'année 2025 a également été placée sous le signe du changement à la tête de la Direction du groupe: après six belles années, Roberto Cirillo a quitté la Poste. De par sa personnalité, il a contribué de manière décisive au développement de l'entreprise et veillé à ce que la Poste dispose d'une position stable pour relever les défis futurs. Je le remercie pour son travail remarquable. Je tiens également à remercier Alex Glanzmann, qui a dirigé par intérim le groupe au sein duquel il continue de jouer un rôle central en tant que responsable Finances. Avec l'arrivée de Pascal Grieder à la Direction du groupe le 1^{er} novembre 2025, nous nous sommes adjoint les services d'un dirigeant chevronné, capable d'allier réflexion stratégique et détermination opérationnelle pour prendre en compte au mieux les besoins de la Suisse moderne.

Nous avons déjà, en 2025, franchi des étapes décisives en ce sens. Nos prestations sont accessibles à l'ensemble de la population, partout et à toute heure. Dans ce cadre, nous modernisons nos filiales, comme en témoigne l'inauguration de la Sihlpost réaménagée, à Zurich. Mais nous ne nous contentons pas de renforcer nos solutions sur place, nous développons également nos offres numériques. Ainsi, nous investissons en permanence dans le système de vote électronique, afin de permettre à la population suisse de voter par voie électronique. La lettre numérique est un autre exemple de développement de notre offre. Grâce à cette solution, la clientèle

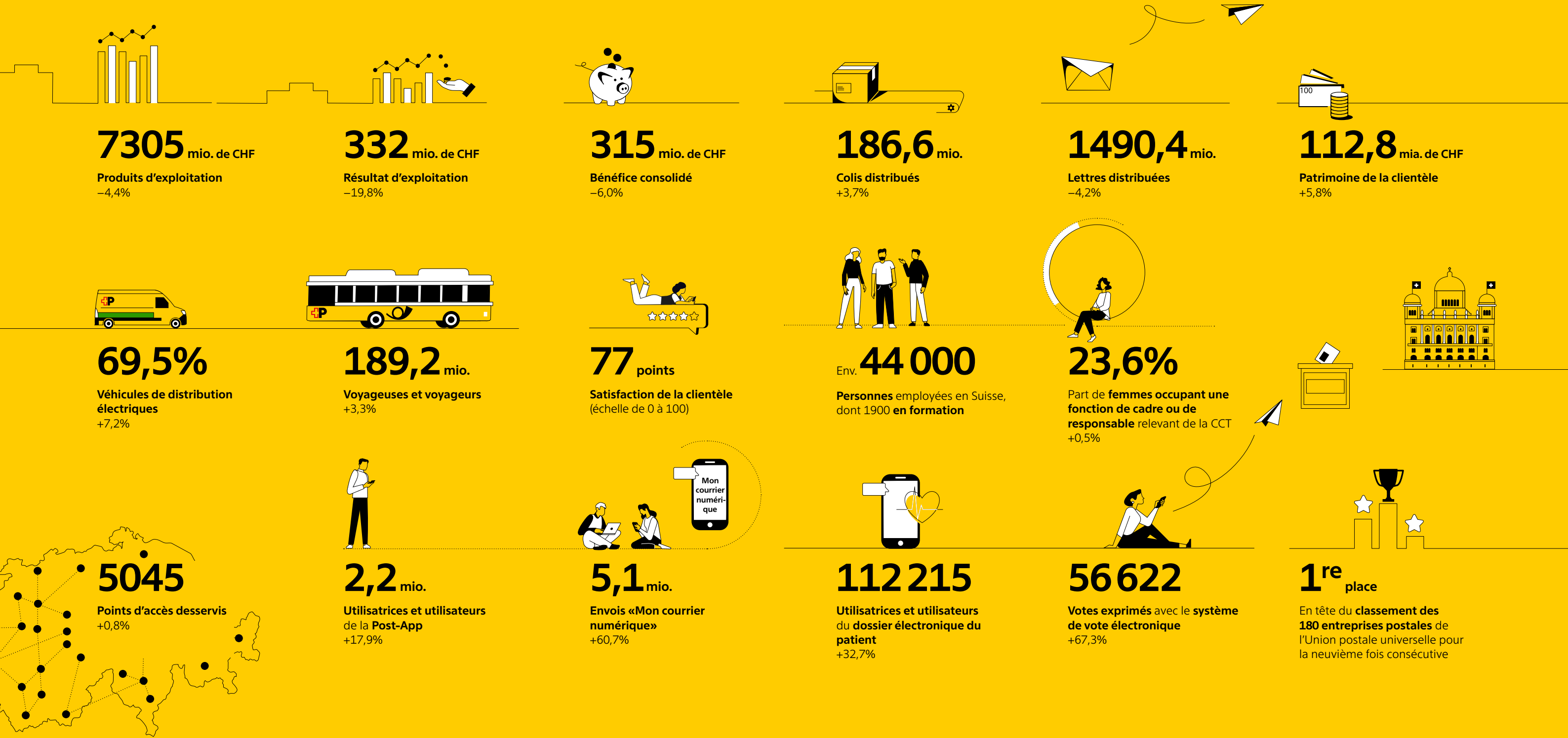
commerciale tout comme la clientèle privée peut choisir entre le format numérique et physique pour l'envoi et la réception de son courrier.

La Poste entend continuer à se développer en fonction des besoins actuels de la clientèle. Il est donc important que son avenir fasse l'objet d'un vaste débat. La Poste a réalisé un solide résultat financier, qu'elle doit notamment à l'augmentation du résultat d'exploitation et au résultat robuste de PostFinance. Mais le vent contraire qui souffle sur le marché est puissant et la nécessité d'agir se fait sentir, le recul du volume des lettres et la faiblesse des taux d'intérêt en attestent. La Poste doit résolument poursuivre sur la voie empruntée, l'objectif étant qu'elle conserve son rôle de chef de file et continue à prospérer sur ses marchés tout en garantissant toujours un service public fiable. La Poste ne touche pas un centime de l'argent des contribuables et si la volonté est de n'y rien changer, il faut discuter ouvertement du service universel et de la marge de manœuvre dont la Poste dispose sur le marché.

Les prochaines années seront décisives pour assurer la pérennité de la Poste. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons le faire, en nous appuyant sur l'engagement dont fait preuve notre personnel et sur la confiance que nous accorde notre clientèle. C'est ainsi que je tiens, au nom du Conseil d'administration et de la Direction du groupe, à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs et exprimer ma reconnaissance à notre clientèle pour sa confiance.

Christian Levrat
Président du Conseil d'administration

Chiffres clés





À propos du présent rapport

Rapport intégré

Pour l'exercice 2025, la Poste publie pour la première fois un rapport de gestion intégré. En regroupant les informations financières et les informations non financières, elle donne ainsi une vue d'ensemble de ses prestations.

Le présent rapport montre comment la réussite économique, la responsabilité écologique et la valeur ajoutée sociale s'imbriquent pour permettre un service public pertinent: centré sur la clientèle, financièrement autonome et durable.

Le rapport externe du groupe 2025 de La Poste Suisse SA comprend les documents suivants:

- Rapport de gestion 2025
- Glossaire des chiffres clés de durabilité 2025

Les exigences réglementaires applicables à la filiale du groupe PostFinance SA sont prises en compte dans ses propres rapports.

- Rapport de gestion 2025
- Rapport de durabilité 2025
- Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique au 31 décembre 2025
- Publication des fonds propres au 31 décembre 2025

Le rapport de gestion de la Poste est disponible en français, en allemand, en anglais, et en italien. Seule la version allemande fait foi.

Les documents peuvent être consultés ici:

- ➔ rapportdegestion.poste.ch/telechargements
- ➔ postfinance.ch/rapport

Prescriptions en matière de rapports

Dans son rapport de gestion 2025, la Poste fournit des informations en s'appuyant sur les art. 964a à 964c du Code des obligations (CO) et donne des indications en vertu de l'art. 964j CO (voir Méthodologie ➔ page 94). Elle publie les comptes individuels de La Poste Suisse SA conformément au CO. Les comptes consolidés de la Poste sont publiés selon les normes internationales d'information financière (normes comptables IFRS).

Renvois aux ESRS

Le rapport de gestion est établi selon les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standard, ESRS) dans leur version provisoire de novembre 2025, sans pour autant appliquer celles-ci dans leur intégralité. Les renvois aux ESRS sont identifiés comme tels et apparaissent comme suit directement dans le corps du texte: ESRS E1: SBM-3. Les thèmes spécifiques à l'entreprise sont identifiés comme suit: GDR-A. Pour un aperçu de l'ensemble des informations et points de données, se reporter à l'index de référence ➔ page 100.

Lisibilité par une machine

L'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques exige que les entreprises publient leur rapport sur les questions climatiques dans un format répandu au niveau international et lisible par l'homme et la machine. En l'absence d'un tel format et d'une taxonomie correspondante, la Poste n'est pas en mesure de mettre en œuvre cette exigence de manière réaliste et ne saurait le faire qu'au prix d'efforts considérables. Ce rapport continuera donc d'être mis à disposition sous forme de PDF accessible à toutes et à tous. Dès que des normes applicables seront disponibles, la Poste adaptera la publication en conséquence.

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives basées sur des estimations et des prévisions actuelles ainsi que sur les informations actuellement disponibles. Ces déclarations prospectives ne garantissent aucunement les évolutions ou résultats futurs. Ceux-ci dépendent de nombreux facteurs, risques et incertitudes et reposent sur des hypothèses qui peuvent s'avérer inexacts.

Valeurs arrondies

Les opérandes sont arrondis de sorte que leur somme soit égale à la somme arrondie des opérandes. Le chiffre 0 est une valeur arrondie indiquant que la valeur présentée est inférieure à la moitié de l'unité utilisée. Un trait (–) indique la valeur est nulle.

Présentation des valeurs dans les graphiques

Conformément au principe de l'image fidèle, tous les graphiques sont présentés à l'échelle: 1 milliard de francs = 20 mm.

Pour les valeurs exprimées en pourcentage, l'échelle est la suivante:

100% à l'horizontale = 75 mm

100% à la verticale = 40 mm

Dans les graphiques, les valeurs sont présentées comme suit:

- Exercice sous revue
- Exercice précédent
- ▨ Valeur planifiée ou valeur cible
- ▨ Valeur planifiée ou valeur cible pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Effet positif sur le résultat
- Effet négatif sur le résultat

Si les valeurs présentées ne peuvent pas être comparées avec les valeurs actuelles, elles sont présentées comme suit:

- ▨ Valeur exercice précédent non comparable
- ▨ Variation non comparable avec effet positif sur le résultat
- ▨ Variation non comparable avec effet négatif sur le résultat

PDF interactif

Ce document est un PDF interactif. Les principales fonctions sont présentées dans l'illustration en haut à droite. Cette flèche ➔ indique un lien sur lequel il est possible de cliquer pour accéder à la section concernée.

La Poste publie son premier rapport de gestion intégré, donnant ainsi une vue d'ensemble de ses prestations.

Plus d'informations sur ➔ rapportdegestion.poste.ch

En savoir plus

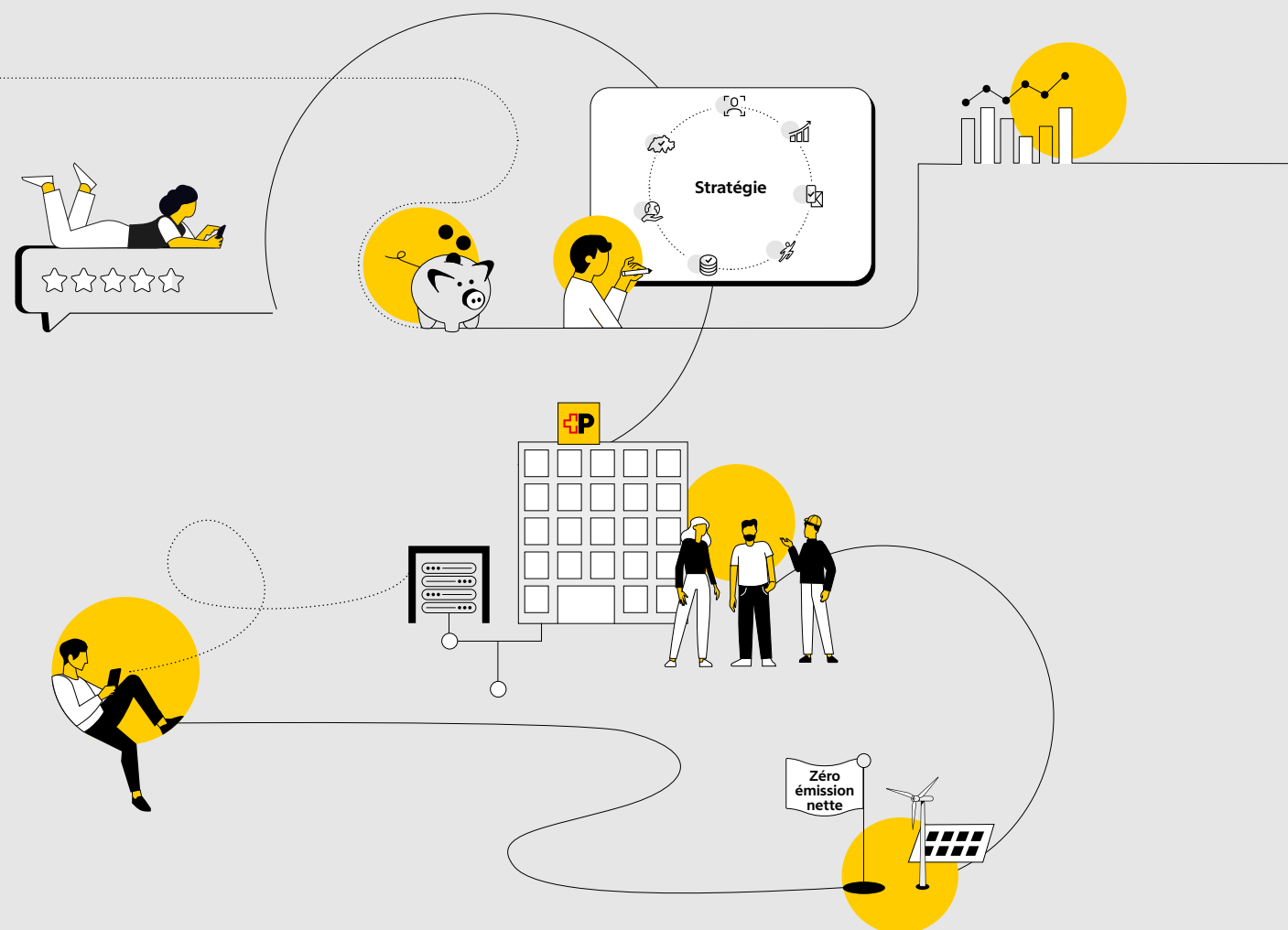
Des informations détaillées sur l'exercice et l'évolution de la Poste sont disponibles sur ➔ rapportdegestion.poste.ch. ➔ Le directeur général Pascal Grieder explique dans un entretien comment la Poste poursuit et étoffe sa stratégie. ➔ Pour sa part, le responsable Finances Alex Glanzmann commente le résultat de l'exercice. Enfin, ➔ des exemples concrets montrent comment la Poste déploie sa stratégie.

Sommaire

Évolution de l'activité	8	Performances en matière de durabilité	36	Gouvernance d'entreprise	68	Comptes consolidés	108
Modèle économique	10	Ancrage stratégique	38	Gouvernance	70	Compte de résultat consolidé	110
Conditions-cadres externes	11	Économie	39	Fonctions d'assurance	72	État du résultat global consolidé	111
Ressources	11	Clientèle	40	Pratiques commerciales	73	Bilan consolidé	112
Activités	12	Transformation numérique et innovation	42	Membres du Conseil d'administration	75	Variation des fonds propres consolidés	113
Valeur ajoutée	14	Conduite des affaires	43	Membres de la Direction du groupe	79	Tableau des flux de trésorerie consolidés	114
Groupe	15	Placements pour compte propre	44	Indemnités et rémunérations	82	Annexe	116
Stratégie	16	Société	46			Rapport d'audit	190
Résultat	17	Service public	47	Chiffres clés de durabilité	86		
Stratégies des unités et résultats	23	Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement	48	Chiffres clés	88	Comptes individuels La Poste Suisse SA	192
Contributions au résultat	24	Personnel	50	Méthodologie	94	Compte de résultat	194
Services logistiques	24	Monde du travail et culture	51	Indice de référence	100	Bilan	195
Digital Services	27	Santé, sécurité au travail et bien-être	53	Rapport d'audit	104	Annexe	196
PostFinance	28	Diversité, équité et inclusion	55			Rapport d'audit	204
RéseauPostal	31	Environnement	58				
Services de mobilité	32	Climat et énergie	59				
		Pollution de l'air	65				
		Utilisation des ressources	66				

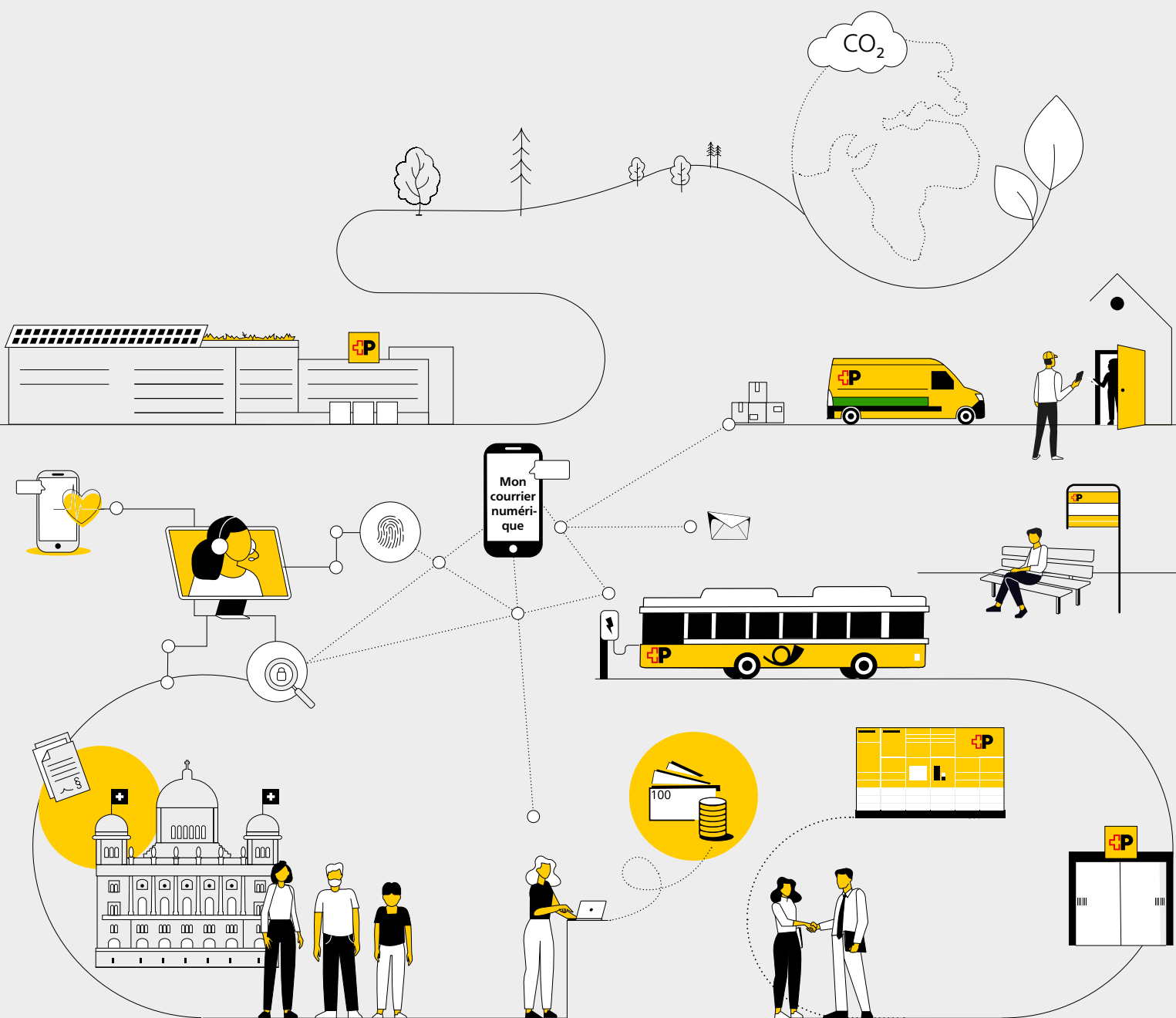
Modèle économique	10	Stratégies des unités et résultats	23
Conditions-cadres externes	11	Contributions au résultat	24
Ressources	11	Services logistiques	24
Activités	12	Digital Services	27
Valeur ajoutée	14	PostFinance	28
Groupe	15	RéseauPostal	31
Stratégie	16	Services de mobilité	32
Résultat	17		

La Poste tient compte systématiquement des besoins de la Suisse. Elle allie logistique, communication, services financiers et mobilité, tout en veillant à investir dans son avenir et dans le service public. En 2025, dans le cadre d'un environnement exigeant, elle a enregistré un résultat en baisse, mais solide. Les défis demeurent, tandis que la nécessité d'agir augmente. L'objectif de la Poste est de rester performante sur tous ses marchés et de proposer un service public fiable qui enthousiasme la clientèle.



Modèle économique

En remplissant son mandat de service universel et en fournissant des prestations de service public à l'ensemble de la population, la Poste façonne la manière dont les personnes vivent ensemble en Suisse. Sur les marchés de la logistique, de la communication, des services financiers et de la mobilité, elle propose une offre complète, orientée systématiquement vers les besoins de la clientèle privée et de la clientèle commerciale. Par ailleurs, elle développe sans cesse ses points d'accès physiques et numériques. Avec ses investissements dans l'offre, dans l'infrastructure, dans le personnel et dans la durabilité, la Poste veille à rester pertinente et à fournir ses prestations en toute indépendance financière à l'avenir également. ESRS 2, SBM-1



Conditions-cadres externes

Sur mandat de la Confédération, la Poste garantit un service universel fiable au travers des services postaux et des services de paiement qu'elle fournit. La législation postale et les objectifs stratégiques du Conseil fédéral constituent le cadre réglementaire et stratégique de ses activités. En raison de l'évolution du marché, la législation relative au service universel doit être révisée. L'entreprise demande une solution globale qui regroupe le futur mandat de service universel, la liberté entrepreneuriale et un financement durable. Le 19 décembre 2025, le Conseil fédéral a approuvé les modifications de l'ordonnance sur la poste, qui intègre la lettre numérique dans le service universel. Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} avril 2026. Le 13 août 2025, le Conseil fédéral a en outre lancé la révision de la loi sur la poste et de la loi sur l'organisation de la Poste. Des discussions politiques sont aussi en cours pour restreindre unilatéralement le domaine d'activité de la Poste et renforcer l'interdiction des subventions croisées. La Poste rejette de telles mesures isolées, qui mettraient fortement en péril le modèle du service universel, ajusté au fil des années, ainsi que le financement dudit modèle par le biais de l'action entrepreneuriale.

L'essor du numérique transforme l'environnement technologique à une vitesse fulgurante. De nouveaux modèles économiques numériques émergent, tandis que le marché de la communication physique recule. Des technologies telles que l'intelligence artificielle (IA) ouvrent de nouvelles possibilités d'automatisation et améliorent en permanence les offres destinées à la clientèle (voir Transformation numérique et innovation ➔ page 42). Dans ce contexte, la souveraineté numérique, la sécurité des données et l'éthique numérique gagnent en importance (voir Clientèle ➔ page 40), notamment en raison des exigences croissantes en matière de protection des données et de l'augmentation de la cybercriminalité. Les dispositions légales et le cadre réglementaire sont encore en cours d'élaboration.

La société se transforme elle aussi, principalement sous l'effet de l'évolution démographique, des modes de vie mobiles et numériques ainsi que d'un changement de valeurs ambivalent en faveur de la durabilité et de l'épanouissement personnel. Des valeurs telles que la responsabilité écologique et sociale sont importantes pour de nombreuses personnes, mais entrent de plus en plus en conflit avec les exigences du quotidien. Cette évolution influence les attentes à l'égard de l'offre de la Poste et de son action entrepreneuriale. La clientèle s'attend à pouvoir disposer à tout moment de prestations numériques et physiques (voir Clientèle ➔ page 40). Dans le même temps, le fait d'adopter un comportement responsable renforce la création de valeur de la Poste, car il en découle une focalisation ciblée sur les thèmes et les effets pertinents (voir Analyse de la double matérialité ➔ page 94).

La Poste évolue dans un environnement concurrentiel exigeant et dynamique, qui se transforme rapidement. Les modèles économiques basés sur des plateformes ainsi que les prestataires internationaux favorisent cette transformation et accentuent la pression sur les acteurs établis du marché. En parallèle, les exigences en matière de flexibilité, de durabilité et de qualité augmentent. Par ailleurs, les incertitudes géopolitiques et macroéconomiques s'intensifient.

Ressources

Afin d'exercer ses activités et de générer de la valeur ajoutée pour la Suisse, la Poste utilise différentes ressources provenant de quatre secteurs:

– Économie

La Poste gère elle-même 718 filiales, tandis que quelque 1264 autres filiales sont gérées par des partenaires. Le réseau de filiales est complété par des points d'accès physiques (p. ex. automates, boîtes aux lettres, casiers) et numériques (p. ex. Contact Center, site web avec fonction de chat, conseil à distance). Avec environ 2000 sites, la Poste dispose de l'un des réseaux de filiales les plus denses de Suisse. Au cours des dernières années, elle a encore développé son infrastructure logistique, si bien qu'elle exploite à ce jour 20 centres de distribution (7 centres courrier et 13 centres colis). Premier gestionnaire global de parcs de véhicules indépendant des constructeurs en Suisse, elle gère quelque 23 000 véhicules (véhicules propres et d'autres entreprises). Pour en savoir plus sur les ressources économiques, voir à partir de la ➡ page 39.

Société

La confiance que la population accorde à la Poste est un facteur de réussite essentiel pour l'entreprise. Solidement ancrée dans le quotidien, la Poste bénéficie d'une image forte et d'une valeur de marque positive. C'est ce que confirme une étude menée au troisième trimestre 2025 par l'institut d'études de marché intervista. Neuf personnes interrogées sur dix connaissent bien, voire très bien la Poste. Les personnes interrogées perçoivent l'entreprise comme faisant partie intégrante du quotidien, tant dans le monde physique que dans le monde numérique, et ont une impression générale positive.

Ce positionnement fort se reflète dans la diversité de la clientèle, qui comprend des particuliers, des entreprises et des autorités. Les relations de longue date entretenues avec la clientèle, les fournisseurs, les associations, les hautes écoles et les start-up contribuent au développement continu des produits et des services. Pour en savoir plus sur les ressources sociales, voir à partir de la page 46.

Personnel

Comptant parmi les principaux employeurs de Suisse, la Poste emploie quelque 44 000 personnes, ce qui correspond à environ 95% de l'ensemble des postes du groupe. Par ailleurs, 1 900 personnes en formation effectuent un apprentissage à la Poste, ce qui en fait la troisième plus grande entreprise formatrice du pays. Pour en savoir plus sur le personnel, voir à partir de la page 50.

Environnement

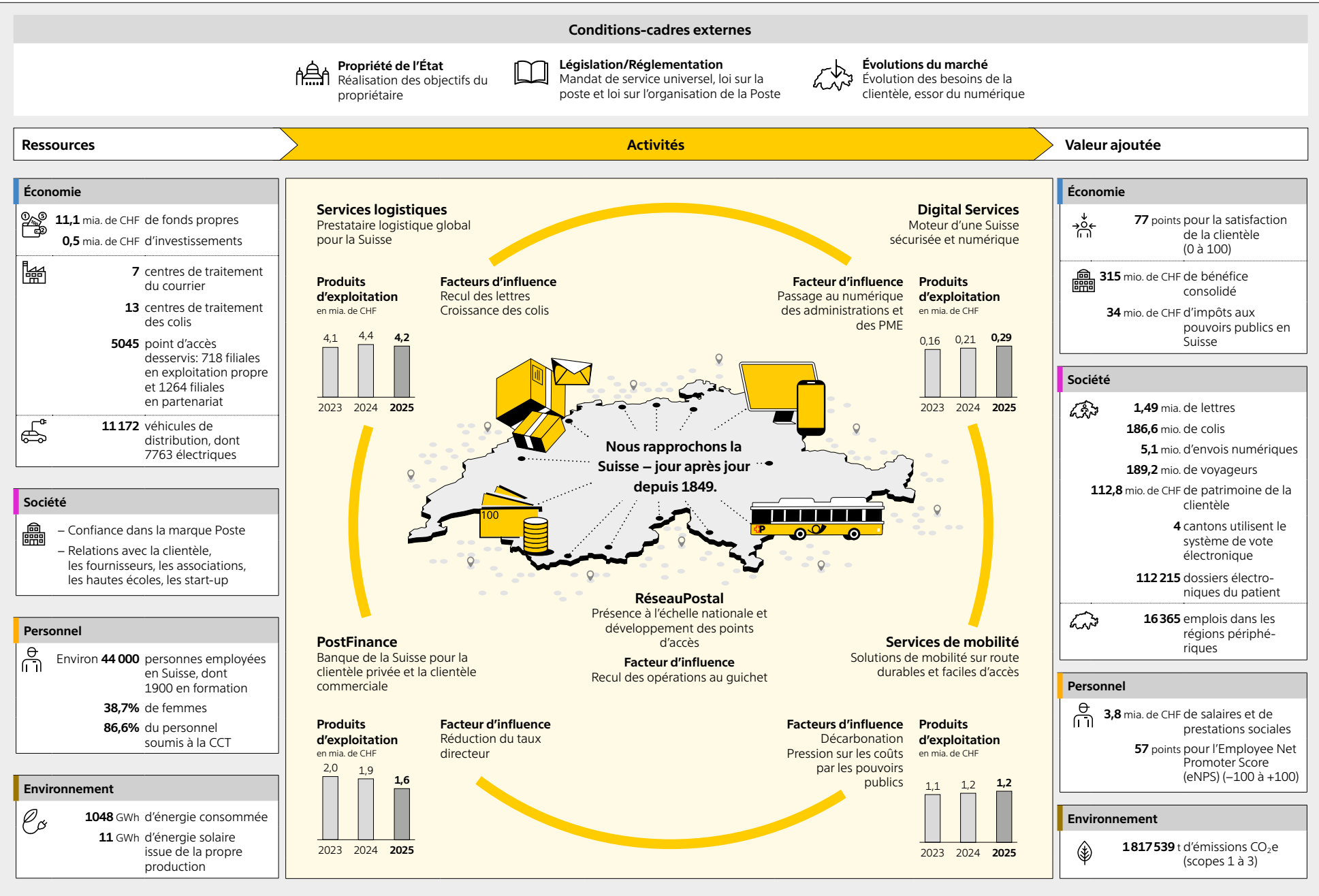
Du fait de son activité, la Poste consomme beaucoup d'énergie, en particulier pour le transport de marchandises et de personnes, mais aussi pour l'exploitation des installations ainsi que le chauffage et l'éclairage des bâtiments (filiales de la Poste, centres de tri). Afin de réduire son impact sur l'environnement et le climat, la Poste mise sur des solutions énergétiques durables, efficaces et sans énergie fossile. L'électrification de la flotte va entraîner à long terme une augmentation des besoins en électricité, que l'entreprise couvre entièrement avec de l'électricité renouvelable produite en Suisse. Pour en savoir plus sur le thème de l'environnement, voir à partir de la page 58.

Activités

Marchés

La Poste opère sur quatre marchés: logistique, communication, mobilité et services financiers. Dans le secteur de la logistique, elle complète ses activités classiques par des prestations relevant de la logistique des marchandises et par des solutions sectorielles sur mesure. L'offre sur le marché de la communication comprend des produits physiques tels que les lettres, la publicité et les journaux. Elle est complétée par des services hybrides ou numériques comme la lettre numérique, différentes solutions logicielles pour la clientèle commerciale et les autorités ainsi que la publicité cross-média. En raison de ses activités, la Poste est un acteur indispensable pour la population et l'économie en Suisse: elle développe des solutions sûres et fiables à l'intention des particuliers et des PME, du secteur de la santé, des autorités et des cantons. Dans le domaine des services financiers, elle propose un vaste éventail de prestations telles que le trafic des paiements ou la planification de la prévoyance, de la retraite et des finances. Par ailleurs, elle conçoit de nouvelles solutions pour les cryptoactifs. Sur le marché de la mobilité, la Poste se consacre principalement au transport régional des voyageurs, qu'elle complète par des services de remplacement, de transport scolaire et de trafic lié à des événements, ainsi que par des solutions de gestion de flotte. Grâce à un réseau dense de points d'accès, la Poste garantit la disponibilité de ses prestations et du trafic des paiements dans le respect des dispositions réglementaires (voir Stratégies des unités et résultats, page 23).

Avec ses services, la Poste réalise 88% de ses produits d'exploitation sur le marché libre, où elle est en concurrence avec de nombreuses entreprises suisses et étrangères. Les 12% restants proviennent du monopole résiduel sur les lettres jusqu'à 50 grammes. Cette proportion diminue toujours plus en raison de l'émergence des offres numériques. Il en résulte, année après année, une contraction des produits et une baisse de la part du monopole résiduel dans les produits d'exploitation. Dans ce contexte, la contribution du monopole résiduel au financement du service universel s'inscrit à la baisse. Aujourd'hui déjà, la valeur de ce monopole (2025: 60 millions de francs) ne suffit plus – et de loin – à couvrir les coûts nets du service universel (2025: 364 millions). Pour de plus amples informations à ce sujet, voir le chapitre Service public à la page 47.



Suisse et étranger

La Poste réalise 88% de son chiffre d'affaires en Suisse, les 12% restants étant réalisés à l'étranger ou au niveau transfrontalier. Une présence ciblée à l'étranger est importante pour certaines activités. Les besoins de la clientèle et les intérêts des entreprises et de la population en Suisse demeurent toutefois au premier plan.

Dans le secteur des lettres et des colis et dans la logistique des marchandises, la Poste se concentre principalement sur l'expansion et le développement de prestations transfrontalières et sur l'accès aux nœuds logistiques européens. Les partenariats conclus avec des entreprises postales étrangères (p. ex. Asendia, coentreprise avec le groupe français La Poste) et d'autres prestataires de services logistiques garantissent à la Poste de pouvoir accéder à leurs réseaux mondiaux. Dans le secteur de la logistique des marchandises, la Poste opère sur les marchés pertinents pour la Suisse (sud de l'Allemagne, est de la France et nord de l'Italie). Pour garantir la compétitivité dans le domaine des plateformes de communication numériques, une présence à l'échelle internationale est indispensable.

La Poste se concentre sur la Suisse et opère de manière ciblée à l'étranger

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée générée par les activités de la Poste se manifeste dans les dimensions ci-après.

– Économie

La Poste dessert quelque 9 millions de particuliers et des centaines de milliers d'entreprises, allant de la petite exploitation au grand groupe international. La satisfaction de la clientèle se maintient à un niveau élevé (77 points sur 100). Cela montre que la clientèle perçoit les contacts avec la Poste comme efficaces et positifs, et que les prestations procurent des avantages tangibles au quotidien. En 2025, la Poste a réalisé un bénéfice consolidé de 315 millions de francs.

– Société

Avec sa multitude de produits et de services, la Poste contribue à la stabilité et au bon fonctionnement du marché suisse. Elle propose à la population en Suisse un service public couvrant l'ensemble du territoire: chaque année, elle achemine 1,5 milliard de lettres, 187 millions de colis et 667 millions de journaux, elle fournit des services financiers et elle gère un patrimoine de la clientèle s'élevant à 112,8 milliards de francs. La Poste renforce en outre le service public numérique par le biais du vote électronique mis en place dans 4 cantons, soit un total de 56 622 votes électroniques lors de 4 scrutins, et par le biais du dossier électronique du patient (DEP), qui représente un nombre total de 112 215 dossiers, dont 27 631 ont été ouverts en 2025. Dans le domaine des transports publics, la Poste exploite en Suisse 942 lignes et 11 481 arrêts sur un parcours total de 17 889 kilomètres. Avec son service public, la Poste favorise l'intégration sociale et l'égalité des chances en Suisse.

– **Personnel**

La Poste propose à son personnel un environnement de travail attrayant et de nombreuses possibilités de développement. Elle promeut l'égalité des chances, encourage la formation et le perfectionnement et veille à des conditions d'engagement attrayantes et modernes. Une culture d'entreprise axée sur le développement et un environnement de travail sûr et respectueux font partie de ses valeurs centrales.

Pour mesurer son attrait en tant qu'employeur, la Poste utilise l'Employee Net Promoter Score (eNPS), qui se base sur les résultats du sondage annuel du personnel concernant l'affirmation «Je peux recommander la Poste comme employeur». Sur une échelle allant de -100 à +100, la Poste obtient en 2025 une valeur de 57 points, soit 5 points de plus que l'année précédente.

- Environnement

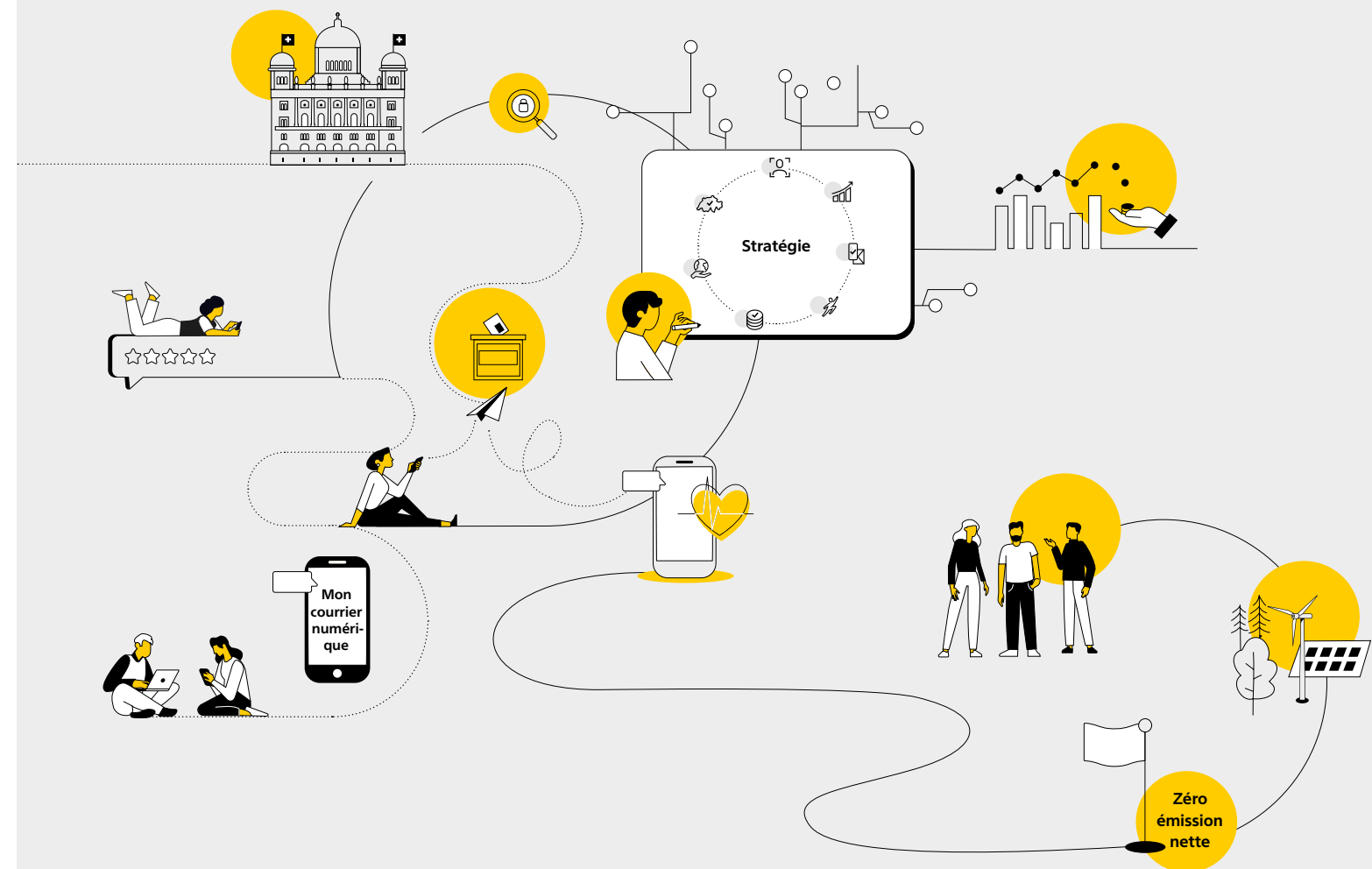
Par ses mesures de protection du climat, la Poste contribue activement à la réalisation des objectifs stratégiques assignés par la Confédération. Elle vise l'objectif Zéro émission nette d'ici 2040. Dans cette optique, la Poste mise sur les énergies renouvelables, l'électrification de son parc de véhicules et des bâtiments à haute efficacité énergétique. En 2025, la Poste a généré au total 234 kilotonnes d'équivalents CO₂ dans sa propre exploitation (scopes 1 et 2) et 1,6 kilotonne d'équivalents CO₂ dans la chaîne de valeur (scope 3). Les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué de 5,0% depuis 2021, qui est l'année de référence. Ce recul s'explique principalement par l'électrification croissante du parc de véhicules et par la réduction du kilométrage consécutive au fléchissement du volume des lettres.

Depuis 2021, les émissions du scope 3 ont baissé de 17,3%, principalement en raison des variations des émissions financées provenant des placements pour compte propre.

La Poste propose, sur l'ensemble du territoire, un service public tant physique que numérique

Groupe

Dans le cadre de sa stratégie, la Poste vise à rester pertinente à long terme pour la population et pour l'économie. Durant l'exercice sous revue, elle a de nouveau fourni des prestations fiables et réalisé des progrès importants au profit de sa clientèle. En parallèle, elle est soumise à une pression grandissante. Afin de conserver sa place de leader sur ses marchés et de rester performante, la Poste doit se développer rapidement, en accordant la priorité à son cœur de métier, en visant une croissance ciblée et en veillant toujours à fournir des prestations de pointe pour la Suisse.





Stratégie

S’articulant autour de points forts éprouvés, la stratégie de la Poste repose sur trois éléments: la propriété de l’État, le service universel et l’indépendance financière. De cette manière, la Poste oriente systématiquement son développement en fonction des besoins de la population et de l’économie du pays. Elle continue de réaliser des bénéfices qu’elle investit de manière ciblée dans le service universel, le développement de ses prestations, les innovations et les mesures liées à la durabilité.

La Poste conserve toute sa pertinence pour la Suisse et poursuit son développement avec cohérence. Elle renforce son rôle de leader dans le domaine de la logistique, élargit son offre de prestations numériques et de solutions de mobilité, tout en consolidant ses activités de services financiers indépendantes des taux d’intérêt. Par ailleurs, elle développe sans cesse ses points d’accès physiques et étend de manière ciblée les points d’accès numériques. En investissant dans l’infrastructure numérique et physique ainsi que dans une offre attrayante et durable, la Poste réduit sa dépendance par rapport à des modèles économiques en recul, comme la lettre physique, et par rapport aux facteurs liés au marché, comme les taux directeurs. Grâce à la diversification et à une croissance rentable dans des secteurs de marché porteurs, elle s’adapte aux besoins de la société et garantit en parallèle la qualité élevée du service universel, qu’elle finance par ses propres moyens.

Depuis 2021, la Poste met en œuvre sa stratégie à l’horizon 2030. Au travers des objectifs stratégiques assignés à la Poste pour la période 2025 à 2028, le Conseil fédéral a confirmé la voie empruntée visant à la transformation. C’est pourquoi la Poste poursuit sa stratégie de manière ciblée, en l’adaptant là où de nouveaux défis se font jour.

La stratégie est détaillée au chapitre Stratégie des unités et résultats (→ page 23).

Ambitions stratégiques

En tant qu’institution suisse, la Poste assume ses responsabilités concernant un développement durable dans l’économie et la société, tant à l’égard de son personnel que de l’environnement. Une approche centrée client, des collaboratrices et des collaborateurs engagés ainsi que la protection du climat jouent un rôle décisif dans sa réussite. Au cours de la période stratégique 2025-2028, la Poste poursuit une approche encore plus globale: elle gère sa transformation à l’aide de sept ambitions stratégiques, ce qui lui permet de parvenir à un rapport équilibré entre réussite économique et valeur ajoutée sociale et écologique. Une fois ces ambitions atteintes, la Poste se présente comme suit: ESRS 2: SBM-3, 24

– Approche centrée client

La Poste connaît les besoins de sa clientèle et conçoit systématiquement des offres destinées à y répondre. Elle assure une expérience client continue, qui crée une valeur ajoutée tangible, et améliore ses prestations en permanence. La clientèle privée et la clientèle commerciale font part d’un niveau de satisfaction élevé et recommandent la Poste à d’autres personnes.

– Croissance ciblée et durable

La Poste croît de manière ciblée dans son cœur de métier, à savoir la logistique, la communication, la mobilité et les services financiers. Elle garantit ainsi les ressources financières pour ses investissements futurs et renforce son indépendance financière. Elle s’aligne systématiquement sur les besoins en constante évolution de la clientèle et investit là où il existe un potentiel durable pour l’avenir.

– Indépendance financière

La Poste assure une création de valeur durable grâce à une croissance ciblée. Elle améliore en permanence ses processus d’exploitation et accroît ainsi durablement l’efficacité et la qualité de ses prestations. Elle contrôle régulièrement ses prix et les adapte aux conditions du marché en concertation avec le Surveillant des prix. De cette façon, elle garantit de pouvoir continuer à financer par ses propres moyens le service public ainsi que les innovations et les investissements nécessaires.

La Poste parvient à un équilibre entre objectifs économiques, sociaux et écologiques

– Pertinence pour la population

Avec ses produits et ses services, la Poste simplifie le quotidien de la population suisse qui utilise ces offres au quotidien. Ses prestations relevant du service public répondent aux attentes et aux besoins de la majorité des personnes. La Poste développe constamment cette offre en collaboration avec la clientèle, les milieux politiques, le propriétaire et d’autres groupes d’intérêt.

– Connexion numérique et physique

La Poste relie le monde physique au monde numérique. Elle reste proche des personnes en leur proposant des prestations physiques qui ont fait leurs preuves. Elle complète de plus en plus cette offre par des solutions numériques et des fonctions supplémentaires. En développant des services et des points d’accès numériques, la Poste promeut la transformation numérique de la Suisse.

– Conditions attrayantes pour le personnel

Du fait de sa diversité, la Poste attire des talents autonomes et ambitieux. Étant l’un des principaux employeurs en Suisse, elle donne l’exemple avec des conditions d’engagement équitables, une conception moderne de la gestion, des modèles de travail tournés vers l’avenir et de vastes possibilités de développement. La responsabilité et l’inclusion imprègnent la culture d’entreprise.

– Sur la voie du zéro émission nette

La Poste s’engage en faveur d’un environnement préservé et assume sa responsabilité en matière de protection du climat. Elle s’attache en permanence à éviter et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu’à remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables. Et d’ici 2040, elle vise le zéro émission nette sur l’ensemble de la chaîne de valeur. ESRS E1: SBM-3

Résultat

La mise en œuvre systématique de la stratégie dans le cadre des sept ambitions a un effet positif sur le résultat consolidé. Dans le même temps, les principaux chiffres clés montrent que la rentabilité économique de la Poste est sous pression et que la nécessité d’agir augmente. L’objectif de la Poste est triple: conserver sa place de chef de file sur tous les marchés tout en préservant sa réussite économique, assumer ses responsabilités envers la société et l’environnement, et continuer à fournir un service public fiable qui enthousiasme la clientèle.

Mise en œuvre de la stratégie

Depuis le lancement de la période stratégique actuelle, les progrès visés sont visibles en ce qui concerne les sept ambitions stratégiques. Toutefois, des risques et des incertitudes considérables subsistent, en particulier en raison des évolutions politiques et réglementaires telles que les critiques grandissantes émises à l’encontre de la croissance ainsi que les discussions sur la modernisation du service universel et sur son financement durable.

Les ambitions stratégiques sont alignées sur la réussite économique ainsi que sur la valeur ajoutée sociale et écologique que la Poste crée pour les personnes, les entreprises et les autorités. Elles se fondent sur les quatre dimensions des thèmes matériels que sont l’économie, la société, le personnel et l’environnement. Les chapitres consacrés à ces thèmes, à partir de la → page 36, présentent les liens existants à titre d’introduction. Un thème matériel peut avoir un impact sur une ou plusieurs ambitions stratégiques.

Le tableau suivant montre l'évolution des principaux chiffres clés (KPI) par ambition stratégique depuis 2023. Ces chiffres clés sont repris dans les chapitres consacrés aux résultats financiers et aux thèmes matériels.

Évolution des ambitions stratégiques 2023-2025							
Ambition stratégique	KPI	Unité	2023	2024	2025	Détails au chapitre	Page
Approche centrée client	Satisfaction globale	Indice (0-100)	N/A	N/A	77	Clientèle	→ 40
Croissance ciblée et durable	Produits d'exploitation	Millions de CHF	7 279	7 639	7 305	Résultat financier	→ 18
Indépendance financière	Résultat d'exploitation (EBIT) + résultat des sociétés associées et coentreprises	Millions de CHF	319	409	331	Résultats financiers	→ 20
	Valeur ajoutée de l'entreprise	Millions de CHF	− 215	− 191	− 217	Résultats financiers	→ 22
Pertinence pour la population	Utilisation moyenne des produits et services par habitante ou habitant	Nombre par jour	0,73	0,73	0,74	Service public	→ 47
Connexion numérique et physique	Part des interactions numériques ¹	%	53,0	56,0	59,0	Transformation numérique et innovation	→ 42
Conditions attrayantes pour le personnel	Employee Net Promoter Score (eNPS) ²	De −100 à +100	57	52	57	Monde du travail et culture	→ 51
Sur la voie du zéro émission nette	Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2021						
	Scope 1-2 (fonctionnement interne)	%	− 2,9	− 3,8	− 5,0	Climat et énergie	→ 59
	Scope 3 (chaîne de valeur)	%	− 4,7	− 21,2	− 17,3	Climat et énergie	→ 59

1 Pour cette mesure, la Poste utilise un critère développé en interne, qui représente l'interaction des canaux numériques et hybrides par rapport à l'ensemble des canaux.
2 Collaboratrices et collaborateurs recommandant la Poste comme employeur

➕ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Résultat financier

En 2025, la Poste a franchi des étapes importantes concernant ses ambitions «Croissance ciblée et durable» et «Indépendance financière». Sur le marché de la communication, les produits d'exploitation de Digital Services ont continué de progresser. Sur les marchés de la logistique et des services financiers, les mesures prises à des fins de gain d'efficacité renforceront l'indépendance financière dans les années à venir. Les résultats sont cependant freinés par le recul des volumes dans les opérations postales traditionnelles, la faiblesse des taux d'intérêt ainsi que les incertitudes politiques et réglementaires. ESRS 2: SBM-3, 25

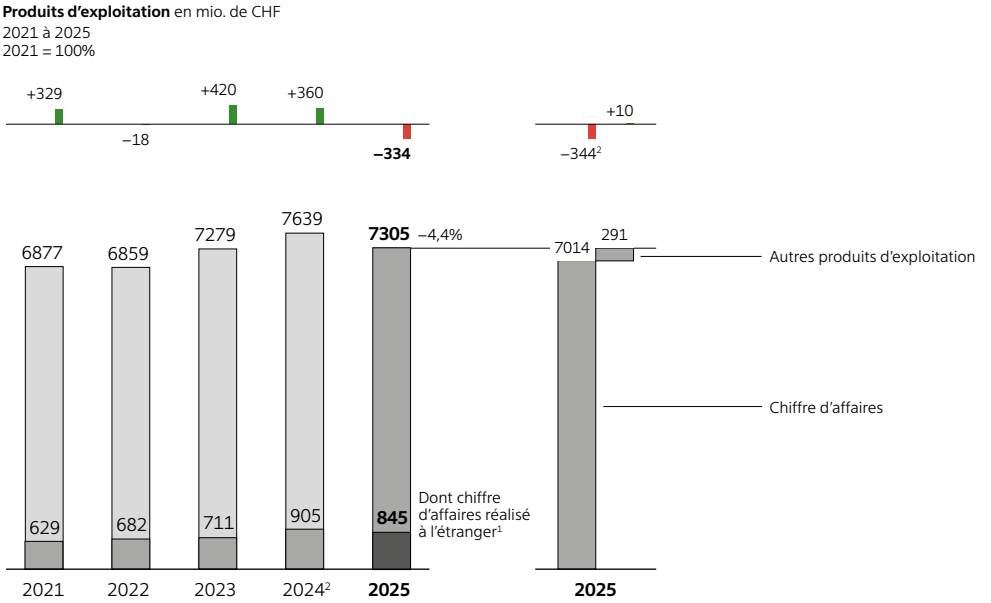
Résultats

Produits d'exploitation

Fin 2025, les produits d'exploitation de la Poste s'élevaient à 7305 millions de francs, ce qui représente un recul de 4,4% ou 334 millions par rapport à l'exercice précédent. Dans le domaine des services financiers, la baisse des taux d'intérêt a entraîné une diminution des produits d'intérêts de 283 millions de francs au total. Sur le marché de la logistique, le recul des volumes de lettres, d'envois publicitaires et de journaux ainsi que la diminution des chiffres d'affaires dans la logistique des marchandises en raison de la conjoncture ont pesé sur les produits d'exploitation de Services logistiques. Sur le marché de la mobilité, les produits ont enregistré une nouvelle progression grâce à la hausse de la demande dans le transport régional des voyageurs. Les prestations de communication de Digital Services ont aussi affiché une hausse des produits, tant sous l'effet de la croissance organique qu'inorganique.

Opérations postales traditionnelles sous pression et croissance de la communication numérique

Recul des produits dû à la diminution du volume des lettres et à la faiblesse des taux d'intérêt



En 2025, la Poste a atteint d'importants objectifs liés à son ambition stratégique «Croissance ciblée et durable». Les prestations de communication de Digital Services, entre autres, se sont renforcées sur le marché. Dans le même temps, le recul des volumes dans les activités logistiques postales et l'environnement incertain des taux d'intérêt montrent clairement que la Poste doit continuer de se développer rapidement et de manière ciblée.

Ambition stratégique «Croissance ciblée et durable»

2023-2025	Unité	2023	2024 ¹	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Produits d'exploitation	Millions de CHF	7 279	7 639	7 305	→ Page 16

1 Valeur ajustée (voir Annexe des comptes consolidés 2025, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

➕ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
➕ Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

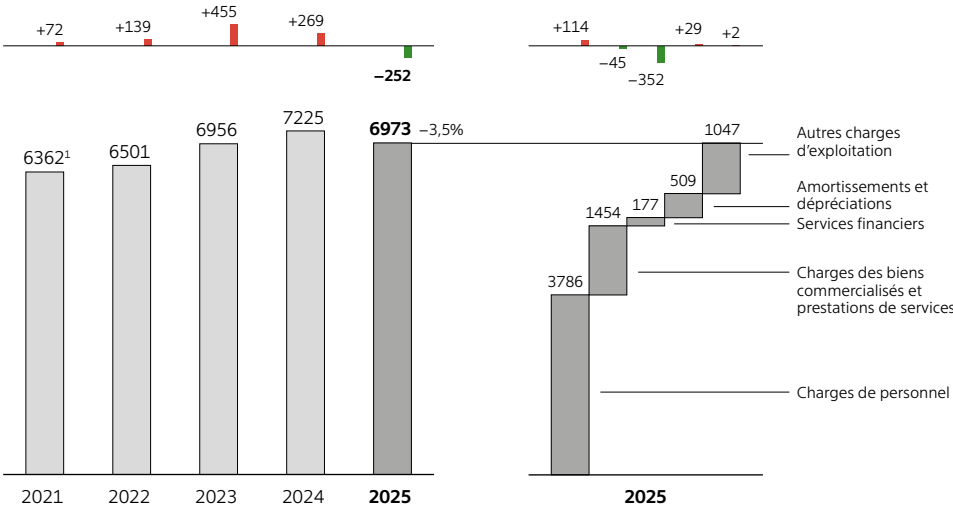
Charges d'exploitation

Se chiffrant à 6973 millions de francs, les charges d'exploitation ont reculé de 252 millions par rapport à l'exercice précédent. En 2025, la part des charges de personnel a augmenté de 114 millions de francs, s'inscrivant à 54% des charges d'exploitation totales. Ces résultats s'expliquent principalement par l'augmentation des salaires sous l'effet du renchérissement et par la croissance inorganique de l'unité Digital Services. Les charges des biens commercialisés et prestations de services ont diminué de 45 millions de francs pour s'établir à 1454 millions, essentiellement grâce aux économies réalisées dans le domaine des prestations externes. Les charges des services financiers enregistrent un recul de 352 millions de francs, dû en particulier à la baisse de la rémunération des fonds de la clientèle.

Diminution globale des charges d'exploitation, due principalement au recul des charges des services financiers

Diminution des charges des services financiers en raison de la faiblesse des taux d'intérêt

Charges d'exploitation en millions de CHF
2021 à 2025
2021 = 100%



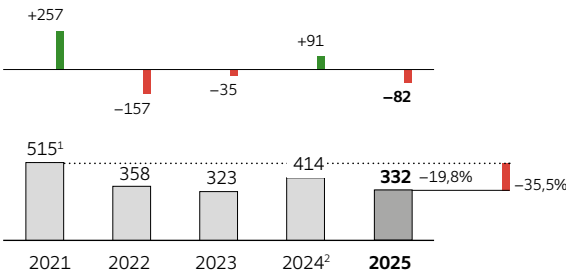
1 Valeur normalisée

Résultat d'exploitation et bénéfice consolidé

En 2025, la Poste a réalisé un résultat d'exploitation de 332 millions de francs, en repli de 82 millions par rapport à l'exercice précédent. Le résultat du segment logistique s'est contracté, car la croissance du secteur des colis n'a pas permis de compenser le recul structurel du volume des lettres. Chez CarPostal, la diminution de la couverture des coûts par les produits (y compris les indemnités) dans le transport sous concession a également entraîné une baisse du résultat. S'agissant du réseau de filiales en exploitation propre de la Poste, les provisions pour restructurations ont grevé le résultat. En revanche, le résultat d'exploitation des services financiers a progressé grâce aux produits des immobilisations financières, au patrimoine de la clientèle insensible aux taux d'intérêt et aux économies réalisées en matière de rémunération des fonds de la clientèle. Les prestations de communication numériques ont porté le résultat à la hausse, restant ainsi sur la voie de la croissance et de la rentabilité.

Fléchissement du résultat d'exploitation dû à la diminution des volumes de lettres dans la logistique

Résultat d'exploitation en millions de CHF
2021 à 2025



1 Valeur normalisée
2 Valeurs ajustées (voir annexe des comptes consolidés 2025, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

En 2025, le résultat des sociétés associées et coentreprises s'est inscrit à -1 million de francs. Le bénéfice consolidé s'est chiffré à 315 millions de francs. En dépit de la vente de la coentreprise Yuh, le bénéfice consolidé a reculé de 20 millions de francs par rapport à l'exercice précédent en raison de la diminution du résultat d'exploitation.

Ambition stratégique «Indépendance financière»

2023-2025	Unité	2023	2024 ¹	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Résultat d'exploitation (EBIT) + résultat des sociétés associées et coentreprises	Millions de CHF	319	409	331	→ Page 16

1 Valeur ajustée (voir Annexe des comptes consolidés 2025, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

- ⊕ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
- ⊕ Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Situation financière et patrimoniale

Investissements

La Poste investit sans cesse dans la dématérialisation de ses offres et dans son infrastructure. Les investissements en immobilisations corporelles (343 millions de francs, principalement des immeubles d'exploitation et des véhicules), en immeubles de placement (54 millions), en immobilisations incorporelles (71 millions) et en participations (15 millions) sont globalement inférieurs de 129 millions à ceux opérés l'exercice précédent.

Endettement net

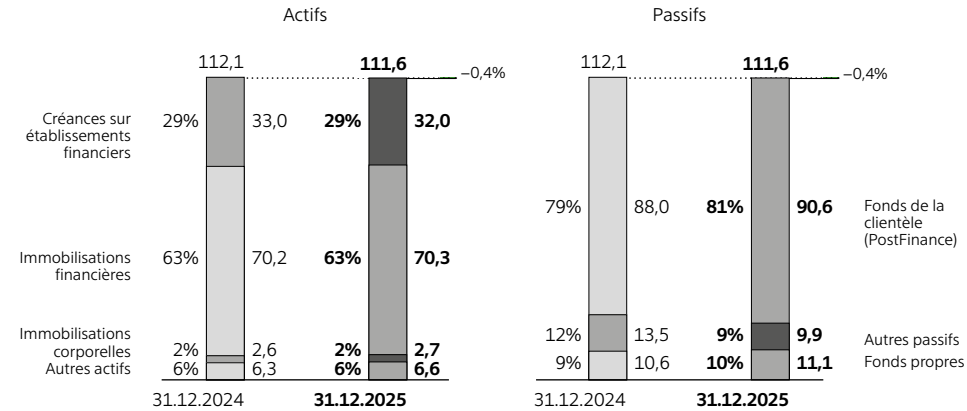
Selon l'objectif stratégique assigné à la Poste par le Conseil fédéral, le rapport endettement net/EBITDA (résultat d'exploitation avant amortissements et impôts) ne doit pas dépasser la valeur de 1. Les fonds de la clientèle et les placements financiers ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce ratio. Des dépassements temporaires sont possibles; si le ratio est inférieur à la valeur cible, il en résulte une marge de manœuvre financière supplémentaire. La Poste a respecté son objectif stratégique en 2025: le degré d'endettement net est de -0,9. L'endettement net s'établit à -601 millions de francs et l'EBITDA à 678 millions. En théorie, elle aurait ainsi pu emprunter jusqu'à 1,279 milliard de francs supplémentaires avant d'atteindre le plafond d'endettement.

Bilan consolidé et structure du capital

Le bilan consolidé de la Poste est marqué par des positions financières élevées. Du côté des actifs, il comprend 32 milliards de francs de créances sur établissements financiers et 70,3 milliards d'immobilisations financières, qui constituent ensemble 92% du total du bilan. Du côté des passifs, les fonds de la clientèle déposés auprès de PostFinance représentent 81%, soit 90,6 milliards de francs. Les fonds propres s'élèvent à 11,1 milliards de francs, contre 10,6 milliards l'exercice précédent. Ils comprennent le capital-actions de 1,3 milliard de francs, ainsi que les réserves issues du capital et du bénéfice de 9,8 milliards.

Fonds propres en hausse malgré le recul du total du bilan

Structure du bilan en milliards de CHF
Au 31.12.2024 et au 31.12.2025



Valeur ajoutée de l'entreprise

Reconnaissant le processus de transformation dans lequel la Poste est engagée au cours de la période stratégique 2025-2028, le Conseil fédéral lui a fixé pour objectif de garantir durablement la valeur ajoutée de l'entreprise. Il y a valeur ajoutée lorsque le résultat d'exploitation ajusté dépasse le coût du capital investi moyen. Outre le compte de résultat, cette approche intègre les risques et le capital engagé. S'agissant de l'évaluation de la valeur ajoutée de la Poste, les charges financières résultant du service universel doivent aussi être prises en compte.

La valeur ajoutée de l'entreprise peut être calculée en tenant compte des coûts nets découlant de l'obligation de fournir le service universel ainsi que de la valeur du monopole résiduel hormis ces effets. Aux coûts nets du service universel s'oppose la nette diminution du monopole résiduel, octroyé à la Poste pour le financement du service universel. Afin de permettre la comparaison avec des entreprises évoluant dans d'autres conditions-cadres, la différence entre les deux valeurs doit par conséquent être déduite du produit des capitaux visé au moment de déterminer la valeur d'entreprise créée. Selon cette approche, la fourniture du service universel est considérée comme une partie (non financière) de la création de valeur de la Poste.

La valeur du monopole résiduel s'élève à 60 millions de francs. En 2025, elle couvrirait environ 17% des coûts nets du service universel (364 millions de francs). La Poste a pris en charge les coûts nets du service universel qui ne sont pas couverts par la valeur du monopole, soit 304 millions de francs.

En 2025, la Poste a atteint l'objectif fixé par le Conseil fédéral en réalisant une valeur ajoutée de l'entreprise ajustée positive, hors effets du service universel, de 32 millions de francs. La valeur ajoutée ajustée se calcule en excluant le déficit net de financement du service universel de 304 millions et la déduction de l'effet fiscal correspondant de 55 millions. Ce montant reflète les défis de taille qui perdurent dans le contexte actuel et dans le cadre de la transformation de la Poste. Par rapport à l'exercice précédent, la valeur ajoutée de l'entreprise a reculé de 26 millions de francs, essentiellement sous l'effet de la diminution du résultat d'exploitation dans la logistique. L'augmentation du coût du capital consécutive à la progression des actifs d'exploitation nets a également contribué à ce recul.

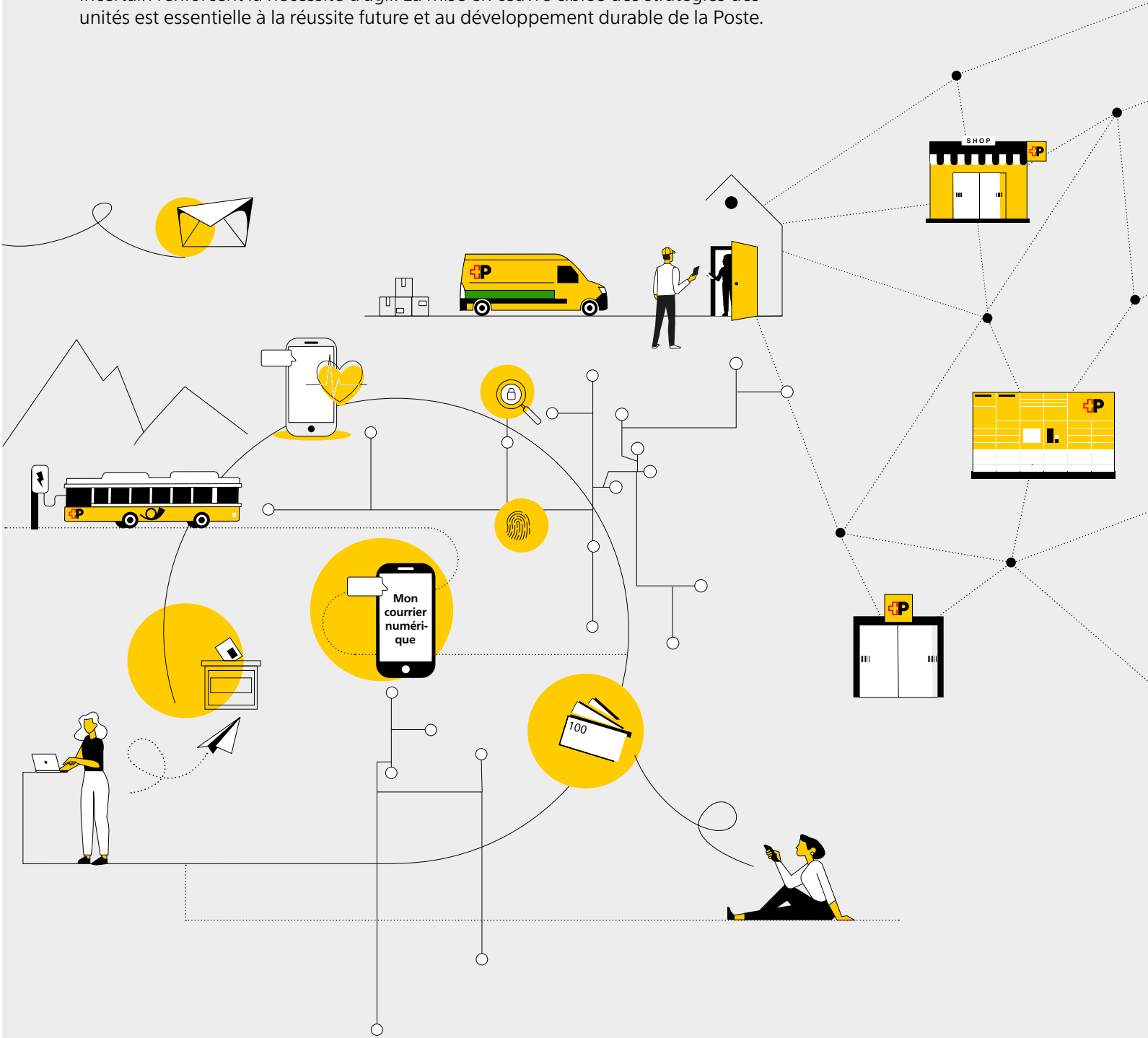
Ambition stratégique «Indépendance financière»					
2023-2025	Unité	2023	2024 ¹	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Valeur ajoutée de l'entreprise	Millions de CHF	- 215	- 191	- 217	→ Page 16

1 Valeur ajustée (voir Annexe des comptes consolidés 2025, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

- + Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
- + Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Stratégies des unités et résultats

La stratégie de la Poste se concrétise au travers des stratégies des cinq unités. Toutes les unités contribuent à la réalisation des sept ambitions stratégiques. L'évolution des résultats des unités met en évidence les grands défis à relever: le recul marqué des volumes dans les opérations postales traditionnelles et l'environnement de taux incertain renforcent la nécessité d'agir. La mise en œuvre ciblée des stratégies des unités est essentielle à la réussite future et au développement durable de la Poste.



Contributions au résultat

Les produits d’exploitation et les résultats d’exploitation des unités sont présentés dans le tableau ci-après, qui met en évidence les parts importantes de Services logistiques et de PostFinance dans les produits d’exploitation et le résultat d’exploitation de la Poste. Digital Services a amélioré ses produits et son résultat par rapport à l’exercice précédent.

Résultats des unités	Produits d'exploitation		Résultat d'exploitation ¹	
	2024	2025	2024	2025
Services logistiques	4 358	4 248	439	278
Digital Services	206	285	– 67	– 51
PostFinance ²	1 910	1 599	216	290
RéseauPostal	541	600	– 113	– 117
Services de mobilité	1 160	1 168	30	20
Fonctions et management	1 018	1 023	– 91	– 88
Consolidation	– 1 554	– 1 618	–	–
Groupe	7 639	7 305	414	332

1 Le résultat d'exploitation correspond au résultat avant résultat financier non opérationnel et impôts (EBIT).
2 Valeurs ajustées (voir annexe des comptes consolidés 2025, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Services logistiques

Stratégie

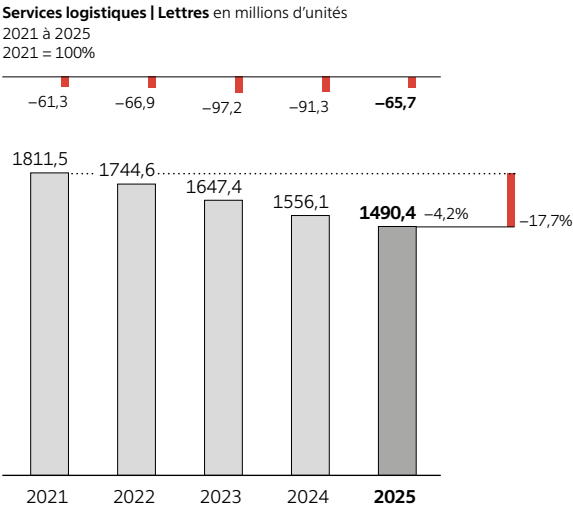
L’unité Services logistiques assure le mandat de service universel pour le transport de documents, de marchandises et de journaux dans tout le pays. Elle entend renforcer sa position de leader dans la fourniture de services logistiques en proposant une offre de prestations complète en Suisse. Pour y parvenir, elle étoffe ses compétences clés et son offre. Il s’agit d’améliorer les prestations existantes, de répondre aux nouveaux besoins de la clientèle et de croître dans des secteurs de marché attrayants relevant de son activité de base. L’unité Services logistiques est un partenaire fiable qui relie la Suisse au monde et garantit l’accès aux flux internationaux de marchandises. Elle prévoit de se développer dans les secteurs de la logistique des colis et des marchandises ainsi que sur le marché publicitaire, ce qui lui permettra de consolider globalement sa position et de compenser le recul enregistré sur le marché du courrier et sur le marché physique des médias et de la publicité.

Malgré des volumes en baisse, la lettre reste un élément central de l’offre. L’unité Services logistiques gère la logistique coursier, express et colis (CEC) ainsi que l’expédition de lettres en Suisse et à l’étranger. Le marché CEC continue de croître grâce à l’e-commerce, mais il est âprement disputé. L’unité Services logistiques convainc par sa présence sur l’ensemble du territoire, son offre de grande qualité et sa durabilité écologique. L’objectif est de continuer d’améliorer le confort offert aux expéditeurs et aux destinataires, tout en simplifiant le passage des frontières. Pour la clientèle commerciale, l’unité Services logistiques étend son offre dans le domaine de la logistique des marchandises avec le transport par route, la logistique de stockage, le dédouanement et d’autres prestations, assurant le rattachement de la Suisse aux flux commerciaux internationaux. De ce fait, elle investit sur le marché national et reste présente dans les espaces économiques pertinents, en particulier dans les pays voisins. Par ailleurs, elle développe des solutions pour la logistique de chantier et la logistique sanitaire. Sur le marché des médias et de la publicité, l’unité Services logistiques optimise son activité avec la distribution de journaux imprimés et de publicité. Grâce à ses offres numériques et cross-média, elle renforce sa position sur un marché des médias et de la publicité toujours plus dématérialisé.

Facteurs générateurs de valeur

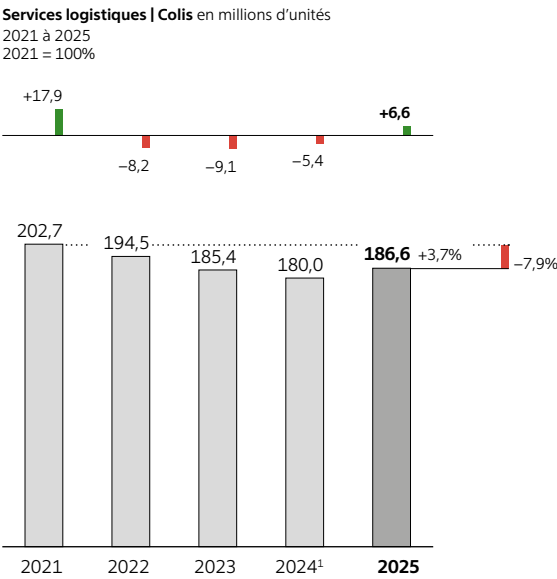
Avec un total de 1490,4 millions de lettres traitées en Suisse et à l’étranger, l’unité Services logistiques compte parmi les principales entreprises logistiques de Suisse. La demande relative à l’envoi de lettres physiques continue cependant de diminuer, ce qui explique la tendance persistante à la baisse dans le secteur du courrier: en 2025, le volume des lettres a reculé de 4,2% par rapport à l’exercice précédent.

Le volume des lettres continue de diminuer, conformément aux prévisions



Avec environ 186,6 millions de colis distribués en 2025, l’unité Services logistiques reste le leader du marché national des colis. Le volume des colis en Suisse a augmenté de 4,0% par rapport à l’exercice précédent, tandis que les volumes à l’importation et à l’exportation ont enregistré un léger recul de 1,0%. Globalement, la progression a atteint 3,7%. Ce sont en particulier les clients principaux de l’unité Services logistiques qui ont contribué à la croissance du volume total des colis.

Demande en hausse sur le marché des colis



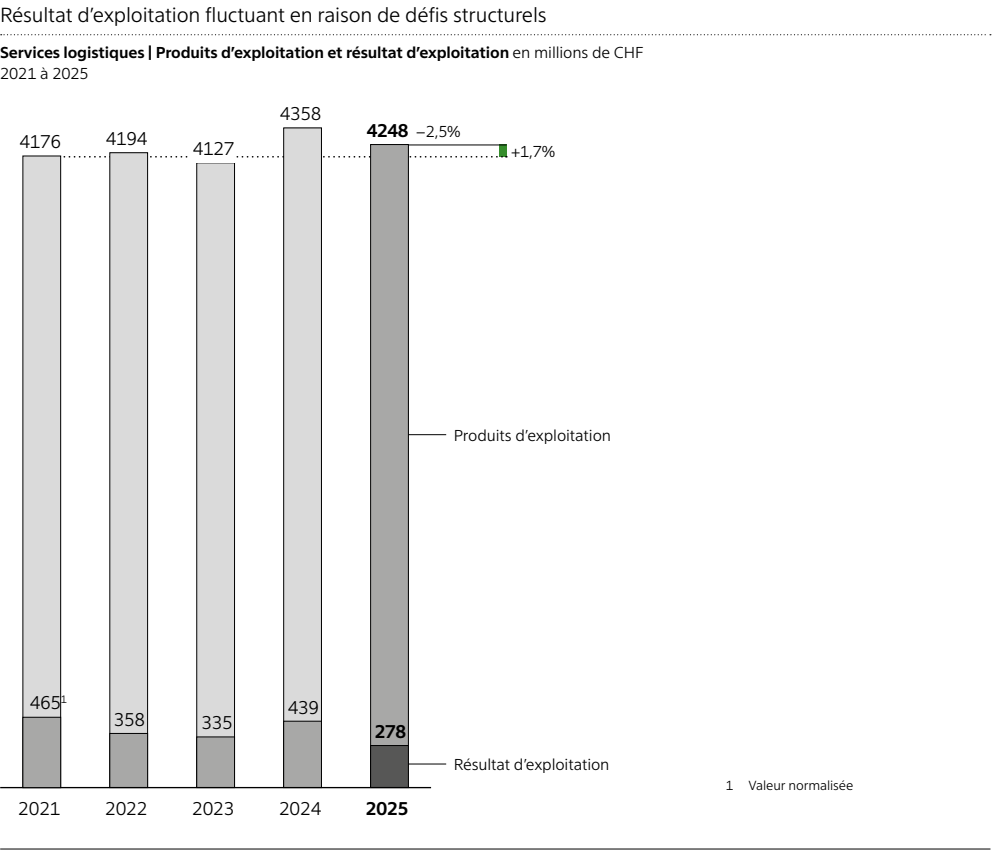
1 La définition du volume des colis a été modifiée. Elle inclut les volumes de colis supplémentaires qui ont été transmis par PostLogistics SA pour traitement. Les valeurs de 2021 à 2023 ont été ajustées en conséquence.

Résultat

En 2025, l'unité Services logistiques a réalisé un résultat d'exploitation de 278 millions de francs, en recul de 161 millions par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit du résultat le plus faible depuis 2021. Cette évolution s'explique principalement par le recul structurel du volume des lettres et des autres types d'envois physiques. L'accroissement des charges liées aux mesures salariales et la hausse des cotisations pour la prévoyance professionnelle et les primes d'assurance ont aussi pesé sur le résultat d'exploitation. Dans le domaine de la logistique des marchandises, la mise en service du nouveau centre logistique de Villmergen représente un important investissement dans l'avenir. Par ailleurs, la demande toujours faible de la part de l'industrie a grevé le résultat.

En 2025, les produits d'exploitation ont atteint 4248 millions de francs, en repli de 110 millions par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du volume des colis et la progression des chiffres d'affaires sur le marché publicitaire numérique ainsi que dans la logistique sanitaire ont eu un impact positif sur les produits, mais n'ont pas permis de compenser le recul des volumes de lettres, d'envois publicitaires et de journaux.

En hausse de 51 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, les charges d'exploitation ont atteint 3970 millions en 2025, ce qui est principalement dû aux effets sur les coûts des charges de personnel évoqués précédemment. Dans le domaine du service universel, en raison de prescriptions réglementaires, les coûts n'ont pas pu être réduits dans la même proportion que le recul des produits. Par ailleurs, de nouveaux investissements dans la numérisation de la logistique et dans une expérience client améliorée lors de la réception des marchandises ont entraîné une hausse des coûts.



En comparaison pluriannuelle aussi, la baisse du résultat est principalement due au recul structurel du volume des lettres. En 2025, l'effet combiné d'une demande en baisse et de coûts fixes élevés s'est traduit par un résultat d'exploitation de 278 millions de francs, en repli de 40% environ par rapport à 2021. Pour contrer cette évolution, la Poste a lancé des projets de simplification du portefeuille de produits et a pris différentes mesures de gain d'efficacité. Le passage au numérique dans

La diminution des volumes et les effets sur les coûts pèsent sur le résultat de Services logistiques

le domaine des processus logistiques et des interfaces clientèle représente un autre levier important à cet égard. ESRS 2: SBM-3, 26

Depuis 2021, les produits d'exploitation ont enregistré une légère augmentation globale. En 2025, ils étaient en hausse de 72 millions de francs ou 1,7% par rapport à 2021, ce qui est dû principalement à l'accroissement des volumes de colis, à l'évolution positive des importations de marchandises et à la progression de la logistique des marchandises. Malgré le recul structurel des lettres et des journaux et malgré une demande modérée sur le marché publicitaire, la Poste a maintenu sa position sur le marché. Dans ces segments, elle a toutefois enregistré un recul substantiel de ses produits, qui n'a pas pu être compensé par les mesures tarifaires prises.

Digital Services

Stratégie

Le numérique ne cesse de modifier le quotidien et les besoins des personnes en Suisse. Les processus commerciaux, les démarches administratives, les offres de santé et la communication se dématérialisent de plus en plus. Par ailleurs, le traitement rigoureux des données sensibles gagne en importance. Sur le marché de la communication numérique, la Poste développe des solutions sûres et fiables à l'intention des particuliers et des PME, du secteur de la santé, des autorités et des cantons. L'unité Digital Services permet un échange adapté et une gestion sécurisée des données.

Les trois priorités de l'unité sont les suivantes:

- exploiter des plateformes sécurisées pour l'échange d'informations entre expéditeurs et destinataires;
- développer des solutions logicielles pour la connexion numérique des PME, des communes et des cantons;
- proposer des solutions de cybersécurité pour un environnement numérique sécurisé.

Grâce à des participations nationales et internationales, l'unité Digital Services renforce son savoir-faire en vue de ses activités futures et s'affirme comme un important prestataire de communication numérique. Elle investit dans des solutions innovantes pour le service public. Avec le dossier électronique du patient, la boîte aux lettres numérique ePost («Mon courrier numérique» depuis janvier 2026) et le vote électronique, elle jette les bases des services publics numériques. L'unité Digital Services est le seul prestataire en Suisse à proposer le vote électronique.

Facteurs générateurs de valeur

L'unité utilise son savoir-faire en matière de transmission sécurisée d'informations confidentielles afin de développer à l'intention des entreprises, des autorités et de la population de nouvelles solutions numériques permettant l'échange sécurisé d'informations. Fin 2025, 337 549 utilisatrices et utilisateurs avaient déjà recours aux prestations ePost. Quatre cantons ont mis en service le système de vote électronique de la Poste et 112 215 dossiers électroniques du patient ont été ouverts. L'unité Digital Services soutient ainsi la Suisse et sa population dans le cadre de la transformation numérique et continue d'investir dans des prestations qui répondent aux besoins en constante évolution de la clientèle.

Résultat

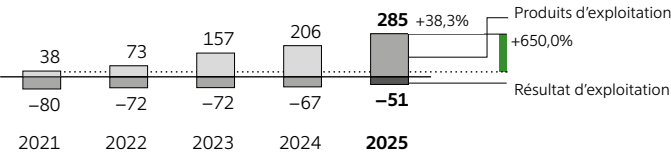
En 2025, l'unité Digital Services a réalisé un résultat d'exploitation de –51 millions de francs. Environ 80% de ce résultat négatif sont imputables à des produits de Digital Public Solutions. Par rapport à l'exercice précédent, le résultat s'est amélioré de 16 millions de francs. La croissance des produits tient notamment à l'acquisition, au second semestre 2024, de sociétés dans les domaines Digital Business and Government Solutions et Digital Enabling Services.

L'unité Digital Services jette les bases des services publics numériques

Le développement des secteurs de marché s'est traduit par des produits en hausse, mais aussi par des charges initiales

Produits en hausse en raison d’investissements dans la stratégie de développement

Digital Services | Produits d’exploitation et résultat d’exploitation en millions de CHF
2021 à 2025



Les produits d’exploitation se sont élevés à 285 millions de francs, en hausse de 79 millions par rapport à l’exercice précédent. Cette évolution s’explique principalement par les deux acquisitions mentionnées précédemment et par la croissance organique enregistrée en particulier dans les unités Trusted Interaction Services et Digital Public Solutions.

Les charges d’exploitation ont atteint 336 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 63 millions par rapport à 2024. Là aussi, les acquisitions réalisées sont la principale raison de cette progression, qui a été partiellement compensée par des mesures de correction des coûts prises dans toutes les unités. Depuis 2021, les produits d’exploitation sont passés de 38 millions de francs à 285 millions, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 65%. Due en grande partie à une croissance inorganique, cette évolution s’inscrit dans le droit fil de la stratégie de croissance adoptée en matière de prestations numériques. En concevant et en déployant des solutions de communication numériques, l’unité Digital Services apporte une contribution importante à l’ambition stratégique «Connexion numérique et physique» et au développement d’un service public numérique en Suisse. Malgré les coûts de mise en place nécessaires, le résultat d’exploitation s’est amélioré de 29 millions de francs depuis 2021.

PostFinance

Stratégie

Le marché des services financiers évolue à une vitesse fulgurante. Les innovations technologiques, les nouveaux concurrents et les besoins en constante évolution de la clientèle ont un impact sur ce marché et placent PostFinance face à des défis majeurs. PostFinance tient encore davantage compte des besoins des clientes et des clients. Elle leur propose des conseils spécifiques aux différentes étapes de la vie ainsi qu’une assistance tant par voie numérique qu’en présentiel. PostFinance renforce les activités portées au bilan et indépendantes des taux d’intérêt en proposant des offres conviviales et fixe des priorités dans la planification de la prévoyance, de la retraite et des finances.

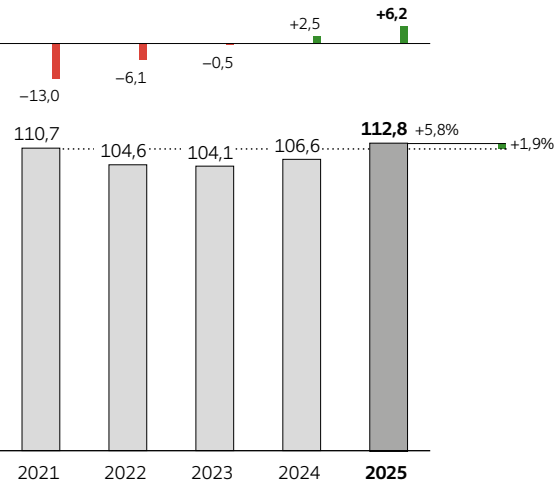
Concernant le trafic des paiements, l’établissement financier est un partenaire fiable des entreprises en Suisse et les soutient dans leurs activités commerciales grâce à un modèle de vente et de service centré sur la clientèle. PostFinance consolide son activité de base autour des solutions de paiement et enrichit son portefeuille avec des solutions innovantes et spécifiques au secteur. Pour ce faire, elle utilise les données, l’intelligence artificielle et les partenariats afin de créer de la valeur ajoutée pour la clientèle, le personnel et la Suisse.

Facteurs générateurs de valeur

Depuis que la Banque nationale suisse (BNS) a abaissé son taux directeur à 0% en juin 2025, il n’est plus possible d’effectuer des placements sur le marché monétaire. De ce fait, les liquidités restent de plus en plus sur les comptes destinés au trafic des paiements. La bonne solvabilité et la position de choix de PostFinance dans le domaine du trafic des paiements viennent renforcer cet effet: en 2025, les fonds de la clientèle ont augmenté de 3,4 milliards de francs pour atteindre 89,8 milliards. Grâce aux gains de cours et aux afflux nets de fonds, le patrimoine de la clientèle dans les produits de placement a progressé de 2,7 milliards de francs pour s’établir à 23 milliards.

Croissance du patrimoine de la clientèle, des avoirs en compte et des produits de placement

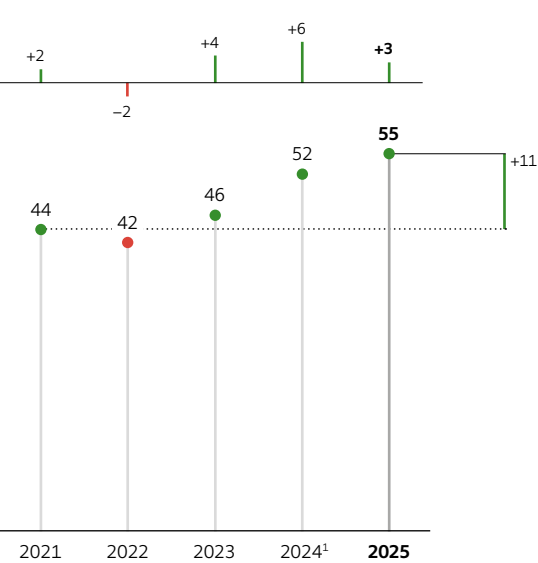
PostFinance | Patrimoine de la clientèle en milliards de CHF, moyenne mensuelle
2021 à 2025
2021 = 100%



Par rapport à l’exercice précédent, la marge d’intérêts a progressé de 3 points de base pour s’inscrire à 55 points. Depuis début 2024, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS réduit considérablement la marge de manœuvre liée aux taux d’intérêt clients. En conséquence, PostFinance a s’est vue contrainte de procéder à une nouvelle baisse. L’abaissement du taux directeur à 0% en juin 2025 témoigne de la volatilité des taux d’intérêt, dont le bas niveau retarde la reprise rapide des marges chez PostFinance.

Dans un environnement de marché difficile, PostFinance tire profit d’une stratégie de placement équilibrée à long terme

PostFinance | Marge d’intérêts en points de base
2021 à 2025
2021 = 100%



1 Valeur ajustée (voir annexe des comptes consolidés 2025, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

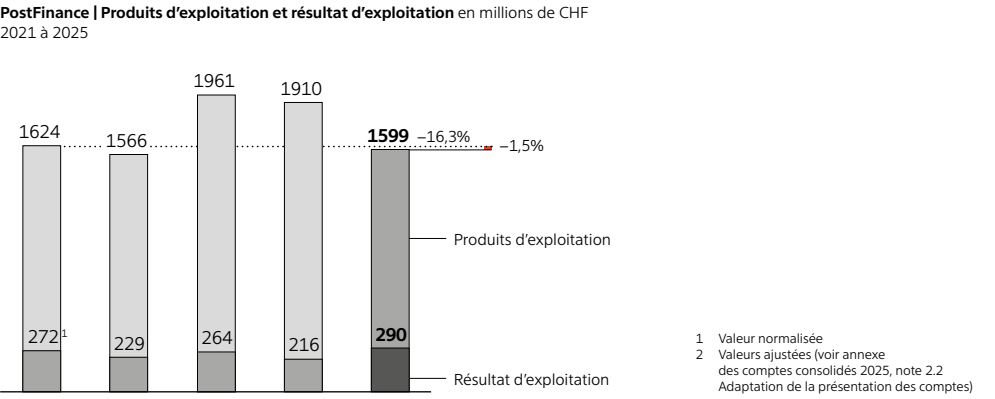
Résultat

En 2025, PostFinance a enregistré un résultat d'exploitation de 290 millions de francs, en augmentation de 74 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ont diminué de 311 millions de francs pour s'établir à 1599 millions. Les opérations d'intérêts restent la principale source de revenus de PostFinance, même si les produits d'intérêts sont en recul de 283 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Les baisses du taux directeur opérées par la BNS ont entraîné une diminution des produits d'intérêts et ont un impact sur les prévisions pour les années à venir. Les rendements positifs des nouvelles tranches d'investissement ont fait progresser les produits de 29 millions de francs. À l'inverse, la baisse des produits provenant des avoirs détenus auprès de la BNS et des opérations de repo ont entraîné un recul de 312 millions de francs. Depuis le 20 juin, la BNS ne paie plus d'intérêts sur les avoirs à vue. Le patrimoine de la clientèle insensible aux taux d'intérêt dans les produits de placement a continué de croître, contribuant ainsi au résultat de PostFinance. Les produits supplémentaires générés par la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard et par l'offre de cryptomonnaies n'ont permis de compenser entièrement ni les produits des opérations aux distributeurs automatiques de billets transférés à RéseauPostal, ni le fléchissement du trafic des paiements au guichet.

En 2025, les charges d'exploitation se sont élevées à 1309 millions de francs, en baisse de 385 millions par rapport à l'exercice précédent. La rémunération des fonds de la clientèle a diminué de 204 millions de francs. De plus, la contraction des volumes sur le marché monétaire interbancaire s'est traduite par une réduction des charges d'intérêts de 123 millions de francs. Les charges de personnel se sont accrues de 25 millions de francs en raison d'une provision pour restructuration, d'une augmentation des charges de prévoyance et d'investissements dans du personnel spécialisé. Grâce à des mesures de gain d'efficacité et au transfert de l'exploitation des distributeurs automatiques de billets à RéseauPostal, les charges liées aux projets et à l'exploitation ont fléchi de 49 millions de francs.

Amélioration du résultat d'exploitation grâce à l'augmentation du résultat des opérations d'intérêts et à la diminution des autres charges d'exploitation



PostFinance ressent plus fortement la pression sur les marges que les autres banques en Suisse, car elle n'a pas le droit d'octroyer des crédits et des hypothèques. Par conséquent, elle doit renforcer son engagement dans les activités indépendantes des taux d'intérêt, par exemple dans le domaine des placements, du négoce, des cartes de paiement ou du trafic des paiements.

Entre pression sur les taux d'intérêt et réorientation de l'organisation vers le marché et la clientèle

RéseauPostal

Stratégie

Grâce à sa présence dans toutes les régions, l'unité RéseauPostal garantit le service universel sur l'ensemble du territoire. Ses nombreux sites répartis dans toute la Suisse offrent aux entreprises une plateforme pour rendre leurs services accessibles à la population. L'unité RéseauPostal complète en permanence son réseau composé d'environ 5000 points d'accès physiques avec des automates My Post 24, des points clientèle commerciale et des prestations à domicile. Elle adapte systématiquement ses canaux numériques en fonction des besoins de la clientèle et investit dans des filiales en exploitation propre modernes, dans de nouveaux formats d'offres et dans des solutions numériques.

Aujourd'hui, le réseau comprend quelque 2000 filiales en exploitation propre et filiales en partenariat. L'unité RéseauPostal ouvre les filiales en exploitation propre aux autorités et aux entreprises de secteurs et de services établis. Les partenaires bénéficient des prestations de services et proposent à leur clientèle un contact personnel sur place. L'objectif est de mettre en place dans toutes les régions de nouveaux centres de services proposant des offres pertinentes à la population. L'unité RéseauPostal soutient par ailleurs les banques dans l'exploitation efficace et durable de leurs distributeurs automatiques de billets, contribuant ainsi à la sécurité de l'approvisionnement en espèces en Suisse.

Facteurs générateurs de valeur

En 2025, l'unité RéseauPostal a traité plus de 300 000 opérations de la clientèle par jour. La demande en opérations de guichet traditionnelles continue toutefois de diminuer: les paiements au guichet ont régressé de 9,5% par rapport à l'exercice précédent. L'unité RéseauPostal reste donc soumise à des défis de taille, car les besoins de la clientèle évoluent et l'offre doit être adaptée en permanence.

Résultat

En 2025, l'unité RéseauPostal a réalisé un résultat d'exploitation de –117 millions de francs. En recul de 4 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, le résultat d'exploitation comprenait des provisions de 9 millions pour restructurations.

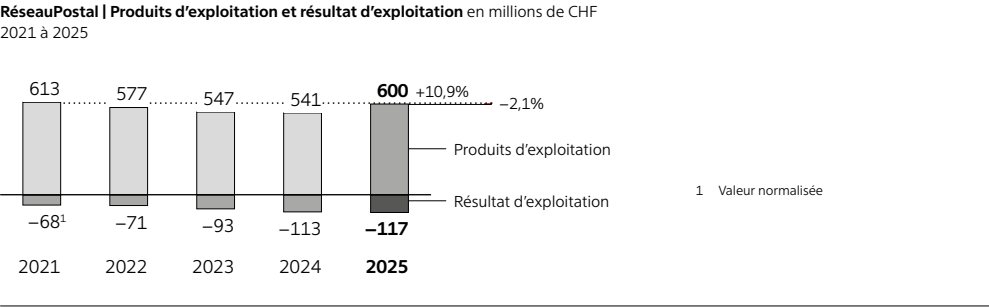
Se chiffrant à 600 millions de francs, les produits d'exploitation ont progressé de 59 millions par rapport à l'exercice précédent. Les recettes provenant des produits logistiques ont diminué de 3 millions de francs en raison du fléchissement des volumes de lettres et de colis au guichet, tandis que la baisse enregistrée dans le trafic des paiements au guichet, s'est traduite par une réduction des recettes de 4 millions de francs supplémentaires. L'activité liée aux distributeurs automatiques de billets, désormais rattachée à l'unité RéseauPostal, a permis de plus que compenser ce repli, si bien que les recettes des produits financiers ont grimpé de 32 millions de francs au total. Le chiffre d'affaires net de l'activité complémentaire a augmenté de 2 millions de francs, principalement du fait de l'ouverture du réseau.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 717 millions de francs, en hausse de 63 millions par rapport à l'exercice précédent. Les autres charges d'exploitation se sont accrues de 54 millions de francs en comparaison annuelle. Cette évolution est principalement due aux coûts de l'activité liée aux distributeurs automatiques de billets et aux nouveaux coûts résultant des projets menés à l'échelle du groupe. Les charges de personnel ont progressé de 4 millions de francs, notamment en raison de la nouvelle tenue postale, de l'augmentation des charges de prévoyance liée à l'évolution des taux d'intérêt et de la constitution de provisions pour coûts de restructuration.

La Poste maintient sa présence physique dans toutes les régions de Suisse

Le recul des volumes et les restructurations ont pesé sur le résultat

Le recul persistant des volumes dans les opérations au guichet a un impact négatif sur le résultat



Services de mobilité

Stratégie

Sur le marché de la mobilité, la Poste est un important prestataire dans le domaine du transport régional des voyageurs. L'unité Services de mobilité entend renforcer encore cette position. Les transports publics en Suisse doivent rester attrayants et continuer de répondre aux besoins de la clientèle. Le transport régional de voyageurs étant financé pour moitié par les pouvoirs publics, l'unité Services de mobilité fait un usage aussi efficient que possible des indemnités versées par la Confédération, les cantons et les communes.

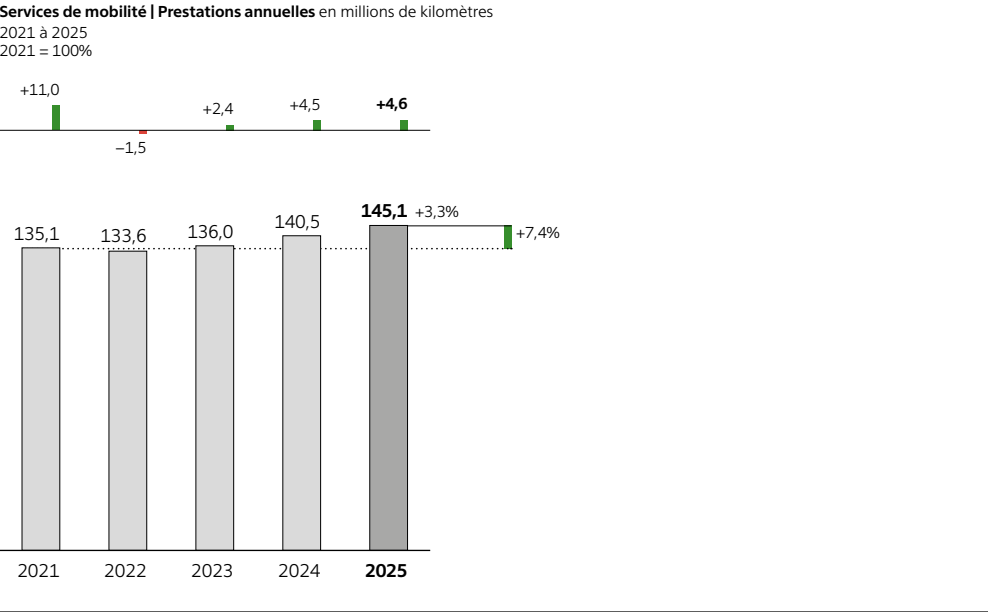
L'unité Services de mobilité complète son offre par la gestion de solutions de mobilité individuelles et durables. Dans le secteur de marché de la mobilité professionnelle et de la mobilité du personnel (B2B), elle entend devenir un prestataire global de solutions de mobilité durables. La Poste utilise de plus en plus de bus, camions, véhicules de livraison et voitures particulières à propulsion électrique. C'est pourquoi elle a constitué l'unité E-Mobility Charging Solutions (ECS) au sein de Services de mobilité. ECS est le centre de compétences de la Poste pour la mobilité électrique. En collaboration avec des partenaires, ECS développe des offres de charge destinées à la Poste et au marché tiers. L'unité facilite ainsi le passage aux véhicules électriques pour la clientèle interne et externe.

En raison de l'électrification croissante de la flotte de la Poste, les besoins en électricité de l'entreprise vont fortement augmenter au cours des prochaines années. Il en résultera de nouveaux défis et de nouvelles opportunités en termes de gestion de l'électricité, de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique. C'est la raison pour laquelle la Poste a adopté en 2025 une stratégie énergétique, dont elle a confié la mise en œuvre à ECS. ESR5 2: SBM-3, 26

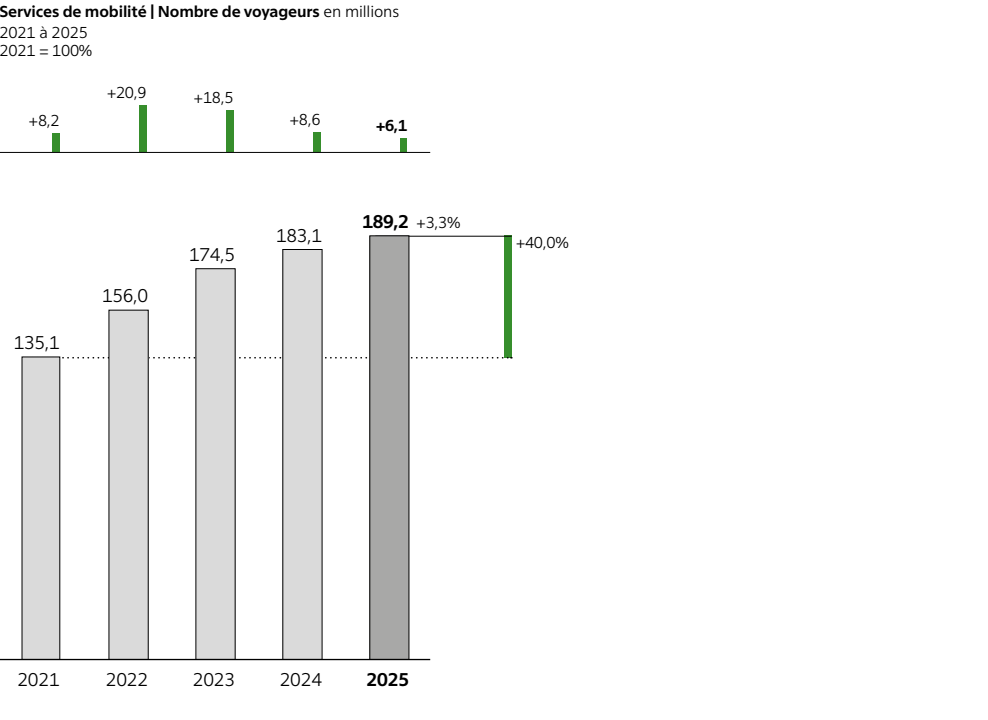
Facteurs générateurs de valeur

Avec la marque CarPostal, l'unité Services de mobilité est la plus importante entreprise de transports publics par car de Suisse. En 2025, CarPostal a pu étendre son offre et augmenter ses prestations de transport de 3,3% pour les porter à quelque 145,1 millions de kilomètres parcourus. Le nombre de voyageurs a également progressé de 3,3%, s'établissant à 189,2 millions. Les voyageurs ont effectué en moyenne des trajets plus longs, si bien que le taux d'occupation a augmenté en conséquence. Plus grand gestionnaire de parcs de véhicules indépendant de Suisse, l'unité Services de mobilité gère plus de 25 500 véhicules.

La hausse des prestations annuelle se poursuit à un niveau élevé



Le nombre record de voyageurs confirme la demande élevée



Résultat

Le résultat d'exploitation de l'unité Services de mobilité a reculé de 10 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La communauté de transport zurichoise a de nouveau versé au transport de voyageurs une part de son résultat de l'exercice précédent afin de constituer des réserves de droit spécial. Cette contribution est toutefois inférieure à celle de 2024. L'augmentation des absences du personnel a pesé sur la productivité et a entraîné des coûts supplémentaires. Les coûts de prévoyance, qui ne peuvent pas être entièrement imputés aux transports sous concession, se sont par ailleurs accrus. Dans le domaine de la gestion de la flotte aussi, les recettes de l'unité Services de mobilité

L'augmentation des absences du personnel pèse sur la productivité et le résultat

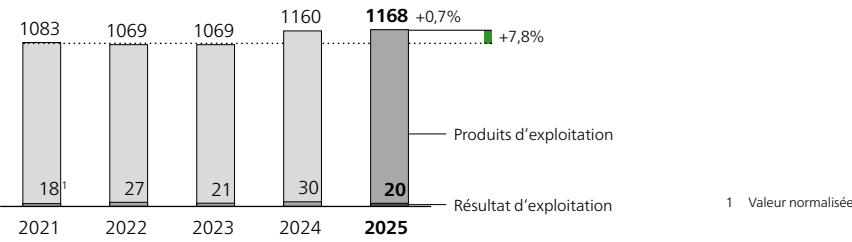
ont diminué, ce qui s’est traduit par un résultat d’exploitation en recul de 3 millions de francs. Cette évolution est principalement due à la faiblesse des taux d’intérêt ainsi qu’à la diminution des volumes et des prix dans le secteur des carburants.

Les produits d’exploitation ont progressé de 8 millions de francs par rapport à l’exercice précédent. Les recettes du transport de voyageurs ont enregistré une nouvelle hausse due à l’évolution positive de la demande. L’accroissement des coûts a entraîné une augmentation des indemnités dans les transports sous concession. Les prestations supplémentaires résultant des transports de remplacement se sont traduites par une progression des recettes. L’acquisition de nouveaux clients dans la gestion de la flotte n’a pas permis de compenser le manque de recettes dans le commerce des carburants et des véhicules d’occasion.

Les charges d’exploitation se sont accrues de 18 millions de francs par rapport à l’exercice précédent. Dans le transport de voyageurs, des commandes supplémentaires dans les transports sous concession ainsi que des augmentations de coûts liées au renchérissement ont générés des coûts de production plus élevés. De plus, la hausse des absences a réduit la productivité du personnel de conduite. Dans le commerce des véhicules d’occasion et des carburants, la diminution des coûts a permis de réduire les charges d’exploitation de la gestion de la flotte.

La hausse des absences réduit la productivité et pèse sur le résultat

Services de mobilité | Produits d’exploitation et résultat d’exploitation en millions de CHF
2021 à 2025



Depuis 2021, les produits d’exploitation ont augmenté de 7,8%. En parallèle, le nombre de voyageurs n’a cessé de croître, dépassant désormais largement son niveau d’avant la pandémie. Conjuguée à des mesures tarifaires, cette évolution a entraîné une hausse des recettes de transport. La perte du mandat d’exploitation de PostAuto Liechtenstein en 2023 et la vente de PubliBike en 2022 ont eu un impact défavorable. L’extension des prestations de CarPostal, la croissance dans la gestion de la flotte et le renchérissement général ont entraîné une augmentation des charges d’exploitation. Ces effets ont été partiellement compensés par la cessation d’activité de PostAuto Liechtenstein et la vente de PubliBike.

Performances en matière de durabilité

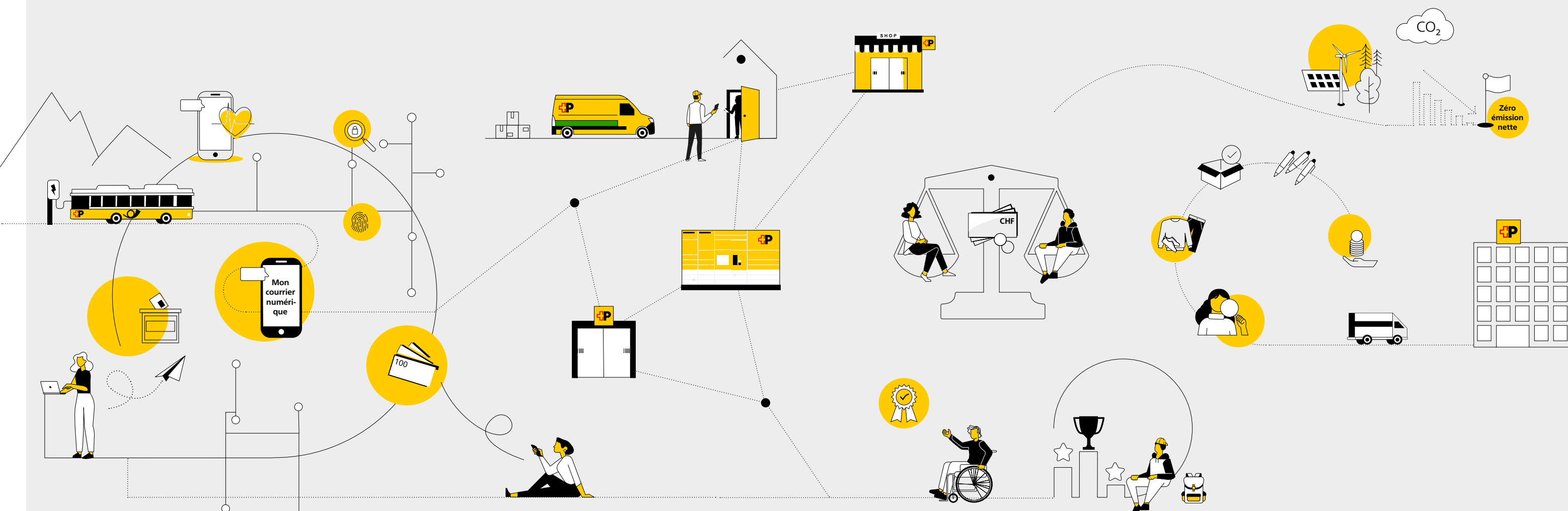
Ancrage stratégique	38
Économie	39
Clientèle	40
Transformation numérique et innovation	42
Conduite des affaires	43
Placements pour compte propre	44
Société	46
Service public	47
Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement	48

Personnel	50
Monde du travail et culture	51
Santé, sécurité au travail et bien-être	53
Diversité, équité et inclusion	55
Environnement	58
Climat et énergie	59
Pollution de l'air	65
Utilisation des ressources	66

Des informations sur la définition des termes figurent dans le

→ **Glossaire des chiffres clés de la durabilité** (PDF)

La Poste ancre la durabilité dans sa stratégie et l'intègre pleinement dans son action qui s'oriente désormais sur sept ambitions stratégiques financières et non financières. Combinés aux ambitions stratégiques, les thèmes identifiés comme matériels servent de base au pilotage et à l'affectation des ressources.



Ancrage stratégique

La durabilité fait partie de l'ADN de la Poste. En se dotant d'une stratégie globale qui apporte une valeur ajoutée dans les quatre dimensions des objectifs, à savoir l'économie, la société, le personnel et l'environnement, la Poste entend contribuer au développement durable de la Suisse. La Poste pilote la mise en œuvre de sa stratégie par le biais de sept ambitions stratégiques (voir Ambitions stratégiques → page 16).

L'analyse de la double matérialité (voir → page 94) permet d'identifier les thèmes matériels pertinents pour la Poste. Cette analyse est utilisée pour affecter les ressources de manière ciblée et identifie de manière systématique les attentes des parties prenantes (voir Gestion des parties prenantes → page 96). Elle constitue une base fondamentale de l'orientation stratégique de la Poste, qui en intègre les modifications substantielles dans son développement stratégique.

L'analyse de la double matérialité fait partie à part entière des processus stratégiques, financiers et de gestion des risques. Dans le cadre du nouveau processus d'analyse (voir → page 94) introduit à cet effet en 2025, douze thèmes matériels ont été identifiés. Du fait d'importants recoupements avec les thèmes matériels traités jusqu'à présent, l'adaptation du processus n'a eu aucune influence sur l'orientation stratégique de la Poste. ESRS 2, SBM-2

L'analyse de la double matérialité, base centrale de la stratégie durable de la Poste

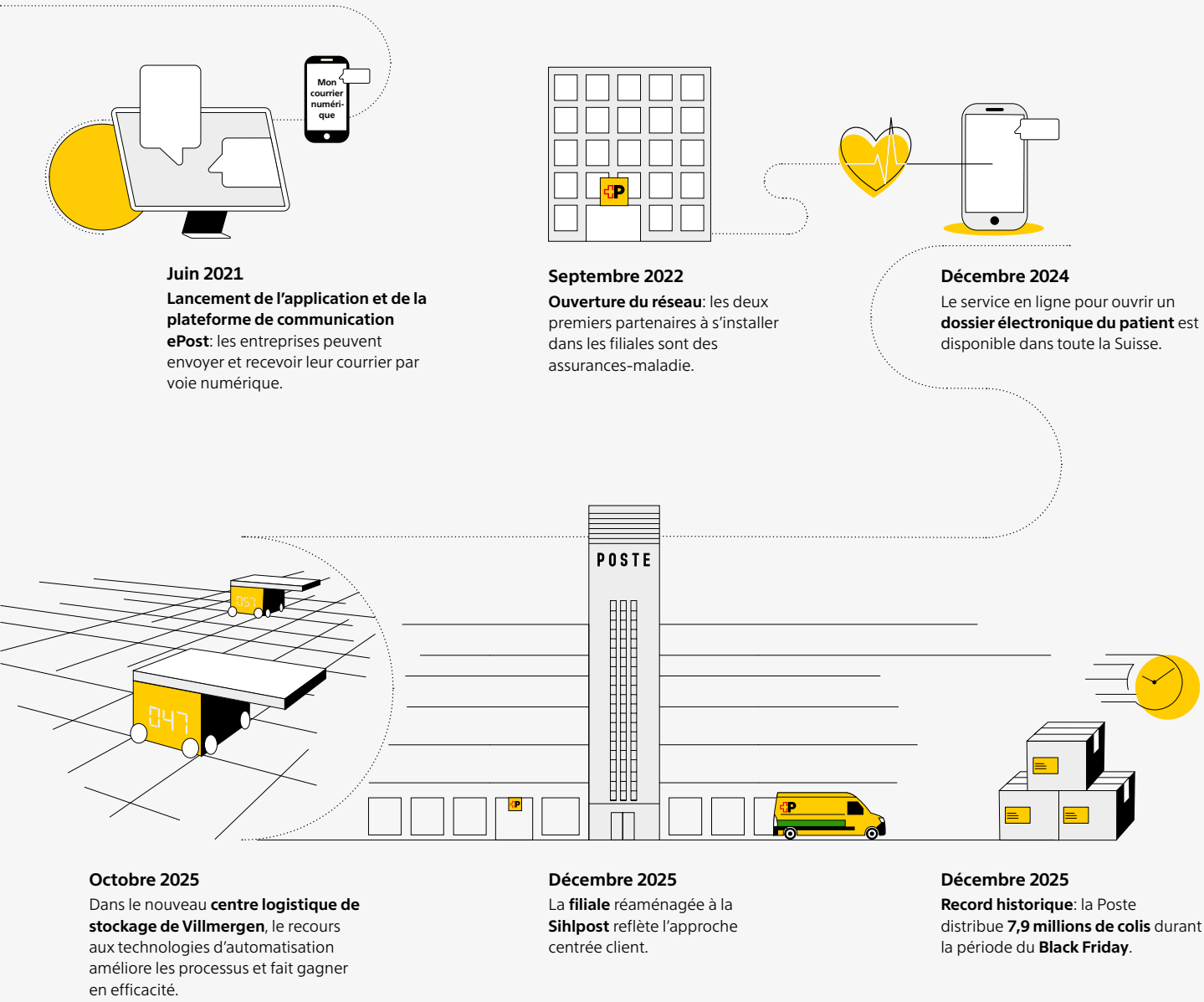
Les thèmes matériels et les ambitions stratégiques
dans le cadre des quatre dimensions

4 dimensions				
	Économie	Société	Personnel	Environnement
12 thèmes matériels issus de l'analyse de la double matérialité	- Clientèle - Transformation numérique et innovation - Conduite des affaires - Placements pour compte propre	- Service public - Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement	- Monde du travail et culture - Santé, sécurité au travail et bien-être - Diversité, équité et inclusion	- Climat et énergie - Pollution de l'air - Utilisation des ressources
7 ambitions stratégiques	- Approche centrée client - Croissance ciblée et durable - Indépendance financière	- Pertinence pour la population - Connexion numérique et physique	Conditions attrayantes pour le personnel	Sur la voie du zéro émission nette

La durabilité est une composante essentielle de la stratégie de la Poste

Économie

La Poste conçoit systématiquement son offre du point de vue de la clientèle et utilise le numérique pour rester pertinente. La gestion sûre et fiable des données est une priorité absolue pour la Poste, qui investit dans les nouvelles technologies et se protège des cybermenaces (voir **Clientèle** → page 40). Des solutions innovantes viennent renforcer sa compétitivité et lui permettent de promouvoir une logistique durable (voir **Transformation numérique et innovation** → page 42).



Clientèle

Déterminante pour le succès de la Poste, l'adaptation systématique aux besoins de la clientèle est inscrite dans l'ambition stratégique «Approche centrée client». Il s'agit de faciliter le quotidien des personnes, chez elles et au travail, p. ex. en leur permettant d'accéder à des points d'accès numériques et physiques sûrs, reliés de manière optimale et facilement accessibles. Les exigences en matière de gestion des données sont particulièrement élevées: l'accès numérique illimité aux produits postaux et la sécurité de ces produits sont essentiels. Si ces besoins ne sont pas entièrement satisfaits, cela peut porter atteinte à la réputation et entraîner un recul de l'activité. [S4-1, 7](#)

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en lien avec la clientèle	Faits (extrait)	Impact	Risques	Oppor- tunités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
					en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
	Grâce à une approche centrée client systématique, la Poste génère une valeur ajoutée durable pour sa clientèle.	+			◀	●	▶	●		
	La Poste développe ses offres physiques et numériques en adoptant une approche centrée client. Pour accroître la fluidité des expériences clients, elle relie toujours plus les mondes physique et numérique.			➔	◀	●	▶			■
	Les cyberincidents, les infractions contre les valeurs numériques ou un accès limité aux prestations peuvent menacer la réputation et la conformité de la Poste avec la législation.		!		◀	●	▶	●		
	L'économie circulaire influence les flux de marchandises et les voies logistiques. Les prestataires postaux peuvent s'en saisir pour agir dans leur cœur de métier.	+			◀	●	▶	●		

Objectifs

L'objectif est que la clientèle de la Poste affiche un niveau de satisfaction élevé et recommande activement les prestations postales afin d'augmenter encore la satisfaction dans tous les segments de clientèle (clientèle privée, PME et gros clients) à l'horizon 2028. [S4-4, 15](#) Pour atteindre cet objectif, la Poste a développé une compréhension commune de la notion d'«approche centrée client» et uniformisé les segments de clientèle. Elle recueille en permanence et systématiquement le feed-back de sa clientèle. Celle-ci peut communiquer avec la Poste via le Contact Center et les réseaux sociaux et l'évaluer à presque tous les points de contact, de la filiale à la Post-App en passant par My Post 24. [S4-2, 9](#) La Poste promeut en outre une culture centrée client auprès de son personnel (voir Monde du travail et culture ➔ [page 51](#)).

L'accessibilité pour toutes et tous est indispensable à une expérience client convaincante. La Poste conçoit ses points d'accès de sorte qu'ils soient accessibles aux clientes et aux clients à mobilité réduite ou souffrant de troubles sensoriels. D'ici fin 2028 au plus tard, la Poste adaptera les filiales en exploitation propre qui ne sont pas encore accessibles à toutes et à tous.

Par ailleurs, la Poste voit une nécessité d'agir dans la logistique des retours pour répondre à la demande croissante en solutions individuelles de la clientèle commerciale.

Performance

La Poste contrôle chaque année le degré de réalisation de son ambition stratégique «Approche centrée client» dans le cadre de la mesure de la satisfaction de la clientèle qui comprend la satisfaction globale de la clientèle privée et de la clientèle commerciale (CSAT). La Poste ayant adapté les modalités de collecte des données en 2025, la valeur de 77 points sur 100 n'est pas comparable avec la valeur des années précédentes. [S4-2, 9](#)

Ambition stratégique «Approche centrée client»						
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Satisfaction globale		Indice (0-100)	N/A	N/A	77	➔ Page 16

- +
- Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
- +
- Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Mesures

La Poste s'emploie à identifier à temps les besoins de la clientèle et à y répondre en proposant des solutions innovantes, sûres et accessibles à toutes et à tous. [S4-3, 12](#)

- **Mobilité centrée client**
Avec le projet «AmiGo», la Poste combine transport à la demande et conduite automatisée. L'exploitation a démarré en Suisse orientale en décembre 2025, avec cinq véhicules. Une exploitation régulière sans personnel de conduite est prévue début 2027.
- **Accès physique et numérique**
En assurant un service universel de qualité (pour des informations détaillées, se reporter au chapitre Service public ➔ [page 47](#)), la Poste garantit partout en Suisse un accès simple à son offre, dont font également partie les prestations à domicile. Ces dernières permettent à 400 000 ménages qui ne disposent pas d'une filiale de la Poste ou d'une filiale en partenariat dans leur secteur d'effectuer leurs opérations postales via le service à domicile.
- La Poste s'assure que l'ensemble de la clientèle puisse utiliser ses prestations en toute autonomie. 91% des filiales en exploitation propre et 85% des filiales en partenariat sont accessibles à toutes et à tous. D'ici 2026, tous les distributeurs automatiques de billets seront équipés d'écrans tactiles et accessibles à toutes et à tous. [S4-3, 13](#) La Poste aide également les personnes qui ne dispose que de peu de connaissances préalables à se lancer dans le monde numérique. À l'occasion de la journée 2025 de l'inclusion numérique, organisée par l'Alliance Inclusion numérique Suisse (ADIS), la Poste a proposé cette prestation gratuitement dans tout le pays.

- **Sécurité numérique et éthique**
La Poste met en œuvre des normes élevées, jetant ainsi les bases d'une relation de confiance avec sa clientèle.

– La Poste est certifiée ISO 27001:2022, ce qui atteste d'une gestion responsable des données et des informations.
– En 2024, la Poste a obtenu le Data Fairness Label de Swiss Insights pour ses solutions d'analyse et de données sur le marché publicitaire. Ce label de qualité garantit une gestion responsable des données.
– Dans le cadre du programme bug bounty, des hackers éthiques du monde entier tentent de déceler des failles de sécurité dans les produits informatiques de la Poste. En 2025, ils en ont signalé 1132, dont 179 ont été confirmées comme telles. En 2025, la Poste a versé des primes pour un montant d'environ 263 000 euros pour les failles de sécurité effectives.
– La Poste lutte contre les cybermenaces graves par l'intermédiaire de son centre de coordination central, le Computer Emergency Response Team (CERT). Cette équipe gère plusieurs attaques par mois, évitant à la Poste et à sa clientèle de subir des dommages. [S4-3, 13](#)
- **Solutions logistiques circulaires**
La Poste soutient la clientèle commerciale avec des solutions logistiques circulaires telles que l'échange à domicile, la remise en état de produits usagés, les offres de revente de produits d'occasion (recommerce) et la logistique de retour, ce qui permet de prolonger la durée de vie des produits et de réintroduire les matériaux recyclables dans le circuit.

– En raison du volume croissant d'emballages dans le commerce en ligne, la Poste mise sur les emballages réutilisables: [E5-1, 9](#) Kickbag est une pochette d'expédition en PET ou en polypropylène (PP) recyclé pouvant être réutilisée 30 fois. En 2025, la demande a augmenté de 30% par rapport à l'exercice précédent. Les Dispobox en plastique constituent une autre solution et peuvent servir jusqu'à 360 fois. [E5-5, 15](#)
– Dans le secteur de la santé, la Poste prépare des instruments médicaux pour une utilisation multiple, stocke les dispositifs médicaux de manière centralisée et regroupe les livraisons . Elle réduit ainsi les émissions de CO₂ tout en optimisant les processus.

Transformation numérique et innovation

L'objectif est de faire entrer la Poste, et en particulier ses activités de communication, dans l'ère du numérique. GDR-T C'est pourquoi la Poste mise sur l'innovation et sur des solutions numériques qui renforcent les activités existantes ou favorisent la croissance dans de nouveaux secteurs de marché.

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels									
en lien avec la transformation numérique et l'innovation									
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportu- nités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Les projets numériques permettent d'optimiser les processus, de conquérir de nouveaux secteurs d'activité et d'améliorer la qualité.			➔	⬅	●	➡		▬	

Objectifs

Afin de mieux répondre aux attentes, la Poste complète ses prestations physiques par des éléments numériques et développe les services numériques ainsi que les points d'accès. L'accent est mis sur les plateformes de communication, les solutions logicielles pour les petites et moyennes entreprises et les autorités ainsi que sur la cybersécurité. La Poste mise tout particulièrement sur l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer l'expérience client et l'excellence opérationnelle. En s'appuyant sur l'approche qui privilégie l'intelligence artificielle (AI First), elle développe son savoir-faire dans de nouvelles technologies numériques. GDR-A, 42

La Poste renforce sa capacité d'innovation en nouant des coopérations avec des start-up et des hautes écoles (p. ex. EPF de Zurich, EPFL de Lausanne et Université de Fribourg). Ces coopérations, qui visent à assurer le transfert de connaissances, l'accès aux nouvelles technologies et à promouvoir des talents, GDR-A, 42 portent sur des projets de recherche, des exposés, des manifestations et des programmes Trainee communs.

Performance

La part d'interactions avec la clientèle via les canaux numériques par rapport à l'ensemble des interactions a légèrement augmenté ces dernières années. La Poste reste présente au travers de prestations physiques éprouvées qu'elle complète de plus en plus par des éléments numériques. La Poste enregistre la plus forte croissance en valeurs absolues des interactions numériques avec la clientèle pour la PostFinance App et la Post-App.

Ambition stratégique «Connexion numérique et physique»						
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Part des interactions numériques ¹		%	53	56	59	➔ Page 17
1 Pour la mesure, la Poste utilise un critère développé en interne, qui représente la part d'interactions avec la clientèle par le biais de canaux numériques et hybrides par rapport à l'ensemble des interactions (p. ex. 0,5 = 50%).						

- +
- Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
- +
- Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Mesures

En améliorant les expériences numériques de la clientèle, la Poste fait avancer la transformation numérique de la Suisse au moyen des principales mesures indiquées ci-après. GDR-M, 45

– Extension de l'offre numérique

La Poste investit dans des services numériques tels que le système de vote électronique et le dossier électronique du patient. En 2025, la Poste a mis en place la nouvelle unité Canaux numériques externes (EDK), qui développe des points d'accès numériques et crée ainsi une expérience client continue. La version de la Post-App publiée en 2025 est le point d'accès numérique central pour les services physiques et numériques de la Poste.

– Renforcement du Digital Banking

PostFinance développe ses activités de Digital Banking avec un espace self-service étendu. Depuis novembre 2025, la clientèle privée peut intégrer les comptes qu'elle détient auprès de 30 banques suisses dans e-finance ou dans la PostFinance App.

– Transformation numérique de la logistique

La Poste numérise ses processus logistiques et utilise l'intelligence artificielle dans la distribution, ce qui lui permet d'obtenir des prévisions plus exactes pour les tournées mixtes de colis et de lettres, des plages horaires de distribution plus précises et un niveau de qualité du service plus élevé. En 2025, la Poste a ouvert à Villmergen son plus grand centre logistique de stockage, qui fonctionne avec des processus hautement automatisés et des systèmes de commande intelligents. Elle a investi à cet effet 137 millions de francs et créé 100 emplois.

– Investissement dans la recherche et la formation

En 2025, la Poste a investi 4,7 millions de francs dans des partenariats avec des hautes écoles dont près d'1,6 million de francs dans des projets de recherche et d'innovation et 3,1 millions de francs dans des formations externes. Le projet e-Sandbox en est un exemple: un laboratoire d'essai national dédié à l'électrification des dépôts de bus et des parcs de véhicules permet de tester dans des conditions réelles des solutions techniques telles que des concepts intelligents d'optimisation énergétique et de recharge.

– Formation du personnel à l'utilisation de l'IA

En 2024, la Poste a lancé le programme de formation Everyday AI à l'échelle du groupe. Fin 2025, plus de 6000 collaboratrices et collaborateurs utilisaient déjà l'offre d'intelligence artificielle de la Poste.

Conduite des affaires

La Poste considère qu'une gestion d'entreprise responsable présente un caractère matériel pour deux raisons: d'une part, elle constitue la base de son succès à long terme et, d'autre part, elle garantit le respect systématique des prescriptions légales et éthiques. La gestion d'entreprise responsable englobe des thématiques telles que l'intégrité, la compliance et les relations avec les parties prenantes. Les références des ESRS se trouvent à partir de la ➔ page 100.

Dans le cadre des ESRS G1, l'accent est mis sur les thématiques suivants: gouvernance d'entreprise (➔ page 69); gestion de la compliance, y compris lutte contre la corruption et protection des lanceurs d'alerte (➔ page 73); engagement politique et activités de lobbying (➔ page 103) et gestion des relations avec les fournisseurs (➔ page 48).

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels									
en lien avec la conduite des affaires									
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportu- nités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Engagement politique et lobbying: la Poste peut s'engager pour la modernisa- tion de son mandat, qui se reflète dans des objectifs stratégiques adaptés et dont la mise en œuvre a un impact positif sur la société et l'environnement.	+			⬅	●	➡		▬	
Le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement respon- sable impose de respecter les droits de l'homme, de ne pas recourir au travail des enfants ou au travail forcé, de verser des salaires équitables et de protéger l'environnement et le climat tout au long de la chaîne d'approvisionnement.	+			⬅	●	➡	●		
L'indépendance et l'anonymat garantis lors des signalements contribue à la culture de déclaration au sein de la Poste, ce qui a un effet positif sur la détection de cas potentiels et permet de réduire les coûts.			➔	⬅	●	➡			▬

Placements pour compte propre

PostFinance investit les dépôts de sa clientèle sur le marché des capitaux en Suisse et à l'étranger.

- Afin de s'assurer qu'aucune entreprise commettant des violations graves ou systématiques des droits de l'homme ne soit financée, PostFinance utilise la liste noire du fonds norvégien «Government Pension Fund Global». [GDR-M, 45](#)
- En ce qui concerne l'environnement, PostFinance s'efforce d'augmenter la part de son portefeuille avec des entreprises poursuivant des objectifs climatiques fondés sur la science. [GDR-A, 42](#) Les valeurs d'émission pertinentes pour l'objectif climatique du scope 3, catégorie 15 représentent 87,7% des placements financiers dans des entreprises et 48,5% de l'ensemble du portefeuille de placements pour compte propre. En 2025, les émissions financées ont atteint 1,07 million de tonnes d'équivalents CO₂ (exercice précédent: 1 million de tCO₂éq), soit une réduction de 23,4% par rapport à l'année de référence. [GDR-T, 51](#)

Pour des informations complémentaires sur les placements pour compte propre, se reporter au [→ rapport de gestion de PostFinance SA](#).

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en lien avec les placements pour compte propre	Impact	Risques	Opportu- nités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Faits (extrait)									
Certains éléments du portefeuille restent investis dans des secteurs ayant des impacts environnementaux ou sociaux négatifs, ce qui peut nuire à la crédibilité de l'entreprise et à l'environnement.	⊖			◀	●	▶	●		

Société

En Suisse, la Poste assure un service universel couvrant l'ensemble du territoire et propose en outre des prestations variées qui vont de la distribution des lettres et des colis au trafic des paiements, en passant par la lettre numérique, le dossier électronique du patient et le vote électronique (voir **Service public** → page 47). Avec un montant d'achat de marchandises, de services et de prestations de construction avoisinant les 3 milliards de francs chaque année, la Poste assume une importante responsabilité vis-à-vis des individus et de l'environnement. Elle veille à des chaînes d'approvisionnement équitables et sélectionne des fournisseurs responsables (voir **Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement** → page 48).



Service public

Grâce à son service public, la Poste crée une valeur ajoutée unique pour la Suisse. Le mandat de service universel en constitue la base: il impose à la Poste de fournir des prestations de qualité dans la logistique et le trafic des paiements et d'être présente dans tout le pays au travers d'une infrastructure décentralisée. La Poste réagit aux changements sociétaux et économiques en adaptant en permanence ses offres aux besoins de la clientèle. Elle a besoin pour cela d'un cadre légal moderne.

La Poste apporte une valeur ajoutée unique à la Suisse

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en lien avec le service public

Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportunités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
En développant systématiquement son offre en lien avec le service public et en reliant de manière ciblée les canaux physiques et numériques, la Poste peut conserver sa pertinence, assurer sa rentabilité, fidéliser la clientèle à long terme et renforcer sa contribution à la société.									

Objectifs

Le service public assuré par la Poste trouve son fondement dans le mandat de service universel en matière de services postaux et de trafic des paiements, qu'elle assume par ses propres moyens. Selon ce mandat, la Poste est notamment tenue de distribuer les lettres partout et tous les jours, même si cette prestation ne serait pas rentable pour des prestataires privés. Elle doit en outre en proposer toutes les prestations à des prix uniformes, indépendamment de la distance. Insrites dans la loi sur la poste, ces prescriptions comptent parmi les plus exigeantes au niveau international mais constituent aussi des objectifs que la Poste entend atteindre. GDR-A, 42

Performance

Ces dernières années, les valeurs de la Poste relatives au respect des prescriptions légales en matière de qualité sont restées très stables. En 2025, toutes les prescriptions ont été respectées, et ce aussi bien en termes de distribution ponctuelle des envois qu'en termes d'accessibilité des points d'accès. GDR-T, 51 Pour la neuvième fois consécutive, l'Union postale universelle a désigné la Poste «meilleure poste du monde» en 2025, ce qui met en évidence la valeur ajoutée que la Poste apporte au pays.

Service public					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Points d'accès pour la clientèle		Nombre	19 162	19 080	18 971
Accessibles en 20 min à pied ou en TP ¹					
Services postaux		%	96,7	96,7	96,9
Trafic des paiements		%	98,1	98,1	98,3
Qualité de distribution					
Lettres du Courrier A ²		%	97,3	97,4	97,3
Colis Economy ²		%	99,6	99,6	99,6

1 Part de la population résidente permanente
2 Part des envois distribués dans les délais, mesurée selon les prescriptions légales «jour de dépôt + 1 jour ouvrable postal» et «jour de dépôt + 3 jours ouvrables postaux»

+ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Dans les régions périphériques, la Poste assure les correspondances avec les transports publics (TP). Elle exploite une partie des lignes du transport régional de voyageurs dans 23 des 26 cantons du pays. Les cars postaux sont les seuls à relier 536 des 2074 communes suisses (soit plus de 25%) au réseau des transports publics suisses. La Poste est également un employeur important dans ces régions: sur ses quelque 43 000 collaboratrices et collaborateurs, environ 16 000 exercent leurs activités dans des régions rurales ou des régions de montagne. S1-9, 28

La Poste mesure son importance pour la population à l'aide de l'utilisation quotidienne moyenne par habitante ou habitante. Malgré le recul du volume des lettres, cette valeur d'utilisation est restée stable ces dernières années.

Ambition stratégique «Pertinence pour la population»						
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Utilisation moyenne des produits et services par habitante ou habitant		Nombre par jour	0,73	0,73	0,74	➔ Page 17

-  Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
-  Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Mesures

Le modèle de réussite de la Poste ne va pas de soi. GDR-M, 45, 46 Pour que la valeur ajoutée et la rentabilité du service public postal soient préservées, il doit être ajusté en permanence, avec soin. La Poste le fait en développant sans cesse son offre sur le marché et en libre concurrence (voir Transformation numérique et innovation ➔ page 42 et Clientèle ➔ page 40) et en s'appuyant sur les prescriptions réglementaires appropriées qui relèvent de la responsabilité du législateur.

En décembre 2025, le Conseil fédéral a décidé d'intégrer dans le service universel postal une première offre numérique, celle de la lettre numérique. Cela permet à la Poste de promouvoir encore mieux la transformation numérique en Suisse. En outre, le Conseil fédéral a également laissé entrevoir la possibilité d'une modernisation complète de la législation postale. La Poste salue ce projet qui, outre l'étendue et la qualité du service universel, englobe aussi son financement et son contrôle, tout en considérant le domaine d'activité de la Poste dans sa globalité.

Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

Afin de garantir des chaînes d'approvisionnement équitables et respectueuses de l'environnement, la Poste intègre systématiquement la durabilité dans ses achats. Elle applique le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable, ainsi que des critères de durabilité clairs et des exigences contractuelles contraignantes. Elle renforce ainsi les normes de ses fournisseurs en matière de droits de l'homme et d'écologie, tout en entretenant avec eux une collaboration partenariale. La Poste fait face aux risques (manque de transparence, conditions de travail dangereuses pour la santé, infractions à l'environnement, etc.) en les analysant systématiquement. S2-3, 16

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels									
en lien avec les aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement									
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportu- nités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Des clauses contractuelles contraignantes, le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable et des audits basés sur les risques permettent à la Poste d'influencer directement les pratiques de ses fournisseurs.	+			◀	●	▶	●		
De mauvaises conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement peuvent nuire à la santé, à la sécurité et à la dignité du personnel.	-			◀	●	▶	●		
Le manque de transparence en amont de la chaîne d'approvisionnement complique la prise en compte précoce des risques relatifs aux droits de l'homme et aux atteintes à l'environnement.		!		◀	●	▶	●		
Les critères de durabilité figurant dans les appels d'offres et les contrats permettent à la Poste de prendre en considération les aspects sociaux et écologiques lors du choix de ses fournisseurs.			➔	◀	●	▶	●		

Objectifs

La Poste cherche à établir des chaînes d'approvisionnement durables et socialement respon- sables. S2-4, 19 Elle s'appuie pour cela sur le cycle de gestion du Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises. La collaboration avec ses partenaires est fondée sur le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable. S2-1, 11 Celui-ci est conforme aux normes suisses ainsi qu'aux principes internationaux de l'Organisation

internationale du travail (OIT) et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. S2-1, 9 Le code oblige tous les fournisseurs à respecter les droits de l'homme, à verser des salaires équitables, à proscrire le travail des enfants et le travail forcé et à protéger l'environnement et le climat tout au long de la chaîne d'approvisionnement. G1-2, 8 La Poste applique des critères de durabilité pour les achats d'un montant supérieur à 150 000 francs et les pondère d'au moins 15%. Outre le prix et la qualité, elle tient compte d'aspects sociaux et environnementaux. La Poste règle les prestations de durabilité de manière contraignante par le biais de clauses contractuelles.

Performance

Collaborant avec la Fair Wear Foundation depuis 2012, la Poste dispose d'une longue expérience dans l'approvisionnement responsable dans le secteur de l'habillement. Elle contrôle le respect de normes sociales et de travail strictes chez ses fournisseurs de vêtements par le biais d'audits et de contrôles des salaires. S2-1, 9 Sur cette base, la Poste a étendu son obligation de diligence à d'autres groupes de marchandises. La plateforme PosteCourage joue un rôle essentiel en la matière. En effet, les éventuelles violations des droits de l'homme et atteintes à l'environnement peuvent être signa- lées, y compris de manière anonyme, sur cette plateforme qui est accessible à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'à d'autres parties prenantes. En 2025, cinq signalements pro- venant des chaînes d'approvisionnement étaient encore en cours de traitement à la fin de l'année. S2-2, 14

Mesures

La Poste assume ses responsabilités dans la chaîne d'approvisionnement en identifiant systémati- quement les risques, en exploitant un système de signalement et en promouvant des pratiques d'achat équitables et transparentes. S2-3, 17

– Gestion systématique des risques dans les chaînes d'approvisionnement

Chaque année, la Poste contrôle ses fournisseurs en fonction des pays et des groupes de mar- chandises qui présentent des risques accrus, p. ex. dans les domaines de l'habillement, des véhicules ou de l'électronique. Font partie des groupes de marchandises à risque les produits ou les presta- tions qui sont soumis à un devoir de diligence social, écologique ou éthique accru. En 2025, la Poste a contrôlé 9692 fournisseurs, représentant 83,57% du volume d'achat total. 223 fournisseurs à risque ont fait l'objet d'une surveillance particulière. 172 sur 223 (77,13%) ont signé le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable. La Poste encourage la transparence et les améliorations continues dans les groupes de marchandises à risque à travers la plateforme EcoVadis. Elle forme régulièrement le personnel en charge des achats à l'approvisionnement durable et au devoir de diligence en matière de droits de l'homme. G1-2, 8

En 2025, la Poste a procédé à un examen approfondi des fournisseurs de pays présentant un risque potentiel lié au travail des enfants. Elle se fonde à cet effet sur l'ordonnance sur les devoirs de diligence et la transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr). Aucun soupçon fondé de travail des enfants n'a été établi. S2-3, 18 Les fournisseurs contrôlés disposent des justificatifs pertinents ou sont actifs dans des secteurs dans lesquels le risque de travail des enfants peut être exclu. S2-1, 10

– Plateforme de signalement PosteCourage

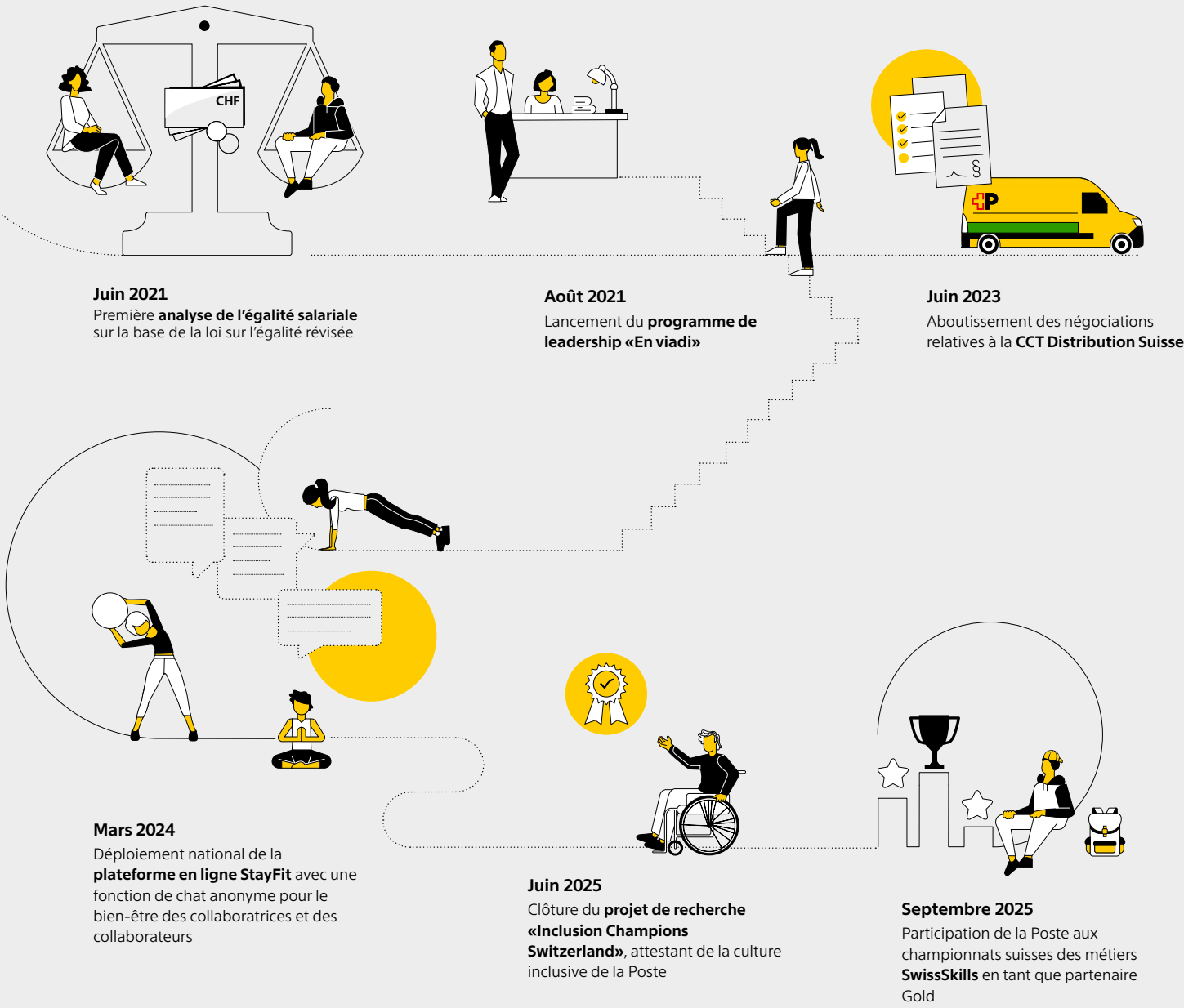
Les signalements reçus via la plateforme PosteCourage sont traités selon un processus standardisé. La Révision interne du groupe est impliquée afin de garantir la clarification indépendante et objec- tive des faits signalés. À l'occasion d'échanges avec les personnes ayant fait un signalement, la Poste définit des mesures appropriées et déclenche, le cas échéant, un audit auprès du fournisseur, S2-3, 17 qui, conformément au code ad hoc, est tenu de soutenir la Poste dans ce processus. S2-2, 15 Pour des informations détaillées sur la plateforme de signalement, voir ➔ page 74. S2-2, 15

– Pratiques d'achat équitables et transparentes

En ce qui concerne les achats, la Poste s'en tient à sa politique des achats applicable à l'échelle du groupe, accordant une grande importance à des conditions-cadres équitables, transparentes et fiables pour ses fournisseurs. Les modalités de paiement sont définies dans les conditions générales et précisées dans les contrats avec les fournisseurs. En cas de facturation correcte, le délai de paiement est de 30 jours en règle générale, indépendamment de la taille du fournisseur. G1-6, 17

Personnel

Comptant parmi les principaux employeurs de Suisse, la Poste s’engage en faveur de conditions de travail équitables, d’une gestion moderne et d’une culture d’entreprise inclusive (voir **Monde du travail et culture** ➔ page 51). Employeur attrayant, elle offre un environnement valorisant, soutient l’équilibre vie privée-travail et promeut la santé à la fois physique et psychique (voir **Santé, sécurité au travail et bien-être** ➔ page 53). La Poste développe les compétences de son personnel. Elle ne tolère aucune discrimination, elle intègre les collaboratrices et les collaborateurs qui sont en situation de handicap (voir **Diversité, équité et inclusion** ➔ page 55).



Monde du travail et culture

Comptant parmi les principaux employeurs de Suisse, la Poste est une entreprise attrayante et socialement responsable. Afin de préparer son personnel à la transformation numérique, la Poste investit dans des formations et des perfectionnements. Troisième entreprise formatrice de Suisse, elle assume ses responsabilités à l’égard de la jeune génération. Le partenariat social, qui a fait ses preuves, vient consolider les conditions d’engagement équitables et durables et atténuer les répercussions négatives. SI-1,1

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels				Chaîne de valeur			Horizon temporel		
en lien avec le monde du travail et la culture				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportunités						
À l’instar de ce qui vaut pour la distribution, la Poste prévoit d’étendre à d’autres secteurs les conventions collectives de travail sectorielles.	+								
Les transformations de filiales et les réorganisations peuvent susciter de l’incertitude et entraîner des changements dans les rapports de travail.	-								
Le développement de l’intelligence artificielle transforme de nombreux domaines de travail et processus au sein et en dehors de la Poste. Le risque existe pour l’organisation de ne pas suivre cette évolution et, pour le personnel, de ne pas être suffisamment formé en la matière.		!							
Disponibilité réduite du personnel: la Poste risque de ne pas disposer de ressources suffisantes en interne ou sur le marché du travail, sur le plan qualitatif (spécialistes occupant des fonctions clés) comme quantitatif (personnel qualifié), en raison p. ex. des vagues de départ à la retraite à venir et du développement de secteurs d’activité.		!							
De par son positionnement en tant qu’employeur socialement responsable qui offre des possibilités de formation et de perfectionnement supérieures à la moyenne et met en place des mesures en faveur de la santé et de l’équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, la Poste fait partie des employeurs de premier plan en Suisse.			➔						

Objectifs

La Poste offre à son personnel des conditions de travail équitables, attrayantes et économiquement durables. Elle met en place un environnement qui reconnaît les performances et encourage le développement personnel. Les responsables de conduite jouent un rôle clé à ce niveau: en agissant de manière responsable, ils façonnent la culture d’entreprise. Quatre thèmes clés ont été définis pour la période stratégique actuelle: l’approche centrée client, la collaboration transversale, la performance et l’efficacité (ADN de la performance) ainsi que la transformation numérique. Ces thèmes soutiennent l’ambition stratégique «Conditions attrayantes pour le personnel» (voir ➔ page 17). SI-4,17

Pour recruter de nouvelles personnes et fidéliser son personnel, la Poste renforce sa marque employeur. Elle encourage la mobilité interne, forme de nouveaux talents et mise davantage sur un recrutement axé sur le potentiel. La Poste investit dans les compétences de la relève et dans une formation professionnelle répondant aux exigences de demain. Elle mène avec ses partenaires sociaux des négociations équitables concernant les conventions collectives de travail, les salaires et les plans sociaux. SI-9, 28 Elle développe des solutions de prévoyance durables afin que celles-ci restent attrayantes et puissent continuer à être financées.

La Poste investit dans le développement de son personnel afin que celui-ci dispose des compétences nécessaires demain

Performance

La Poste utilise l’Employee Net Promoter Score (ENPS) pour mesurer les progrès accomplis concernant l’ambition stratégique «Conditions attrayantes pour le personnel». Ce chiffre clé indique la probabilité de voir le personnel recommander la Poste en tant qu’employeur. En 2023, l’eNPS atteignait 57 points sur une échelle de -100 à +100 points. En 2024, cette valeur a baissé pour s’établir à 52 points, avant de remonter à 57 points durant l’exercice sous revue. Ces très bons résultats témoignent de la satisfaction élevée du personnel de la Poste.

Ambition stratégique «Conditions attrayantes pour le personnel»

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025	En savoir plus sur l'ambition stratégique
Employee Net Promoter Score (eNPS) ¹		De –100 à +100	57	52	57	➔ Page 17

1 Recommandaton de la Poste en tant qu'employeur par le personnel

- Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
- Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Mesures

Les compétences de gestion et une culture d'entreprise axée sur la stratégie sont des éléments déterminants pour le succès de la transformation de la Poste. Les marchés dynamiques exigent de la flexibilité et une culture qui encourage la performance. C'est pourquoi la Poste mise sur un personnel doté de compétences répondant aux exigences de demain. [S1-3](#)

Culture d'entreprise, transformation et Responsible Leadership

Dans le cadre du développement de sa culture, la Poste se concentre sur trois valeurs: «centrée client», «digne de confiance» et «engagée» (➔ Politique du personnel de la Poste). Le programme de leadership «En viadi» à l'échelle du groupe permet aux responsables de conduite de façonner activement le changement. En complément, la formation de base en gestion apporte un soutien aux responsables d'équipe dans leurs activités liées à l'exploitation. En 2025, la Poste a examiné les progrès accomplis dans le développement de la culture en réalisant un sondage en ligne et en organisant des ateliers. Enfin, un volet du sondage du personnel réalisé à l'échelle du groupe est consacré chaque année au développement de la culture et des cadres. Les résultats confirment la justesse des changements visés.

Le recrutement et la mobilité interne jouent un rôle décisif dans l'ancrage de la culture visée au sein de l'entreprise. Depuis 2025, l'équipe en charge du recrutement au siège principal offre un accompagnement tout au long du processus, de la première à la dernière étape. L'utilisation de nouveaux canaux comme WhatsApp réduisent les obstacles à l'embauche, facilitent l'accès aux offres d'emploi et permettent de toucher d'autres candidates et candidats potentiels. Ainsi, de nombreux postes et toutes les places d'apprentissage sont mis au concours sur ce canal depuis 2025.

En 2025, la fluctuation globale a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente, se situant ainsi légèrement au-dessus du niveau de 2023. Dans le même temps, la part des départs volontaires a légèrement diminué. Le recul des départs volontaires observé depuis plusieurs années se poursuit donc.

Fluctuation du personnel

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Taux de fluctuation	S1-5	%	12,8	12,0	13,0
Fluctuation volontaire		%	6,4	6,0	5,5

- Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

La Poste réaffirme son engagement en faveur de la formation professionnelle et de la promotion des jeunes talents en étant partenaire Gold des championnats suisses des métiers SwissSkills 2025. Par ailleurs, la Poste collabore avec Movetia pour renforcer les compétences linguistiques. Elle permet en outre aux personnes effectuant un apprentissage de logisticien de participer à un programme d'échange avec la Poste française. La Poste assume également une responsabilité sociale: plusieurs personnes en situation de handicap accomplissent actuellement leur apprentissage au sein du groupe.

La Poste investit dans son personnel en lui offrant des possibilités de formation et de perfectionnement supérieures à la moyenne. En 2025, l'accent a été mis sur les thèmes du climat et de l'énergie ainsi que sur le développement des compétences en lien avec l'intelligence artificielle (IA). En 2025, le personnel de la Poste a eu recours à des offres de perfectionnement externes représentant un montant d'environ 9,2 millions de francs. La Poste a soutenu ces activités individuelles à hauteur de 7,4 millions de francs.

Formation et développement

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Formations externes		Millions de CHF	9,2	9,3	9,2
Participation aux coûts de la Poste		Millions de CHF	7,4	7,5	7,4

- Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Dialogue avec les représentations du personnel

Les collaboratrices et les collaborateurs de la Poste disposent d'un droit à l'information et d'un droit de consultation. La Poste et toutes les sociétés du groupe garantissent ce droit en Suisse. Les collaboratrices et les collaborateurs de CarPostal disposent en outre de droits de participation plus étendus prévus par la loi sur la durée du travail. La Poste définit les conditions-cadres pour la constitution initiale des commissions du personnel ainsi que pour leurs élections, qui ont lieu tous les quatre ans (la dernière fois en 2023). En cas de changements prévus dans l'exploitation, la Poste informe le personnel et ses représentations en temps utile et de manière exhaustive. Ce devoir d'informer est réglé dans la convention collective de travail (CCT) ainsi que dans les bases légales, en particulier dans la loi sur la participation. La Poste entretient avec les syndicats syndicom et transfair un partenariat social fiable et éprouvé, qui repose sur trois piliers centraux: les CCT, les plans sociaux et la prévoyance professionnelle via la Caisse de pensions Poste. [S1-10, 3](#)

Les CCT d'entreprise CarPostal SA et Poste Immobilier Management et Services SA ont été renégociées en 2025 et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Elles prévoient notamment, dès cette date, un relèvement des suppléments pour le travail du soir, de nuit, le dimanche et dans le cadre du service de piquet, une augmentation du montant des primes de fidélité et une nouvelle réglementation des jours fériés. En outre, 0,4% de la masse salariale sera affectée à des mesures salariales structurelles, ce dont profiteront les collaboratrices et les collaborateurs dont le salaire se situe dans le bas de la fourchette salariale.

Dans les sociétés du groupe disposant d'une CCT d'entreprise, 86,6% des collaboratrices et des collaborateurs bénéficient d'un contrat de travail selon la CCT. [S1-7, 23](#) Cette part n'a cessé d'augmenter depuis 2023, témoignant de l'importance croissante des conditions d'engagement négociées avec les partenaires sociaux.

Conventions collectives de travail (CCT)

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Engagements selon CCT Poste	S1-7	%	80,3	83,8	86,6
Salaire minimal selon CCT Poste région D	S1-9	CHF/an	52 503	53 396	55 288

1 La CCT faitière s'applique à La Poste Suisse SA, à Poste CH SA, à Poste CH Réseau SA, à Poste CH Digital Services SA, à PostFinance SA, à CarPostal SA, à Poste Immobilier Management et Services SA, à Swiss Post Cargo CH SA, à Presto Presse-Vertriebs AG et à notime (Schweiz) AG. Sont des CCT d'entreprise la CCT d'entreprise Poste qui s'applique à La Poste Suisse SA, à Poste CH SA, à Poste CH Réseau SA et à Poste CH Digital Services SA ainsi que la CCT d'entreprise PostFinance SA, la CCT d'entreprise CarPostal, la CCT d'entreprise Poste Immobilier Management et Services SA, la CCT d'entreprise Swiss Post Cargo CH SA, la CCT d'entreprise Presto (distribution matinale) et la CCT d'entreprise notime (Schweiz) AG qui, en raison de la cessation d'activité de l'entreprise, s'applique jusque dans le courant de l'exercice 2026.

- Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Santé, sécurité au travail et bien-être

Face à la hausse des problèmes de santé en Suisse et en Europe, la Poste a à cœur de préserver et de promouvoir la santé de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Elle réagit à cette évolution en prenant des mesures ciblées qui visent à renforcer la santé physique et psychique ainsi que le bien-être de son personnel. Cela lui permet d'atténuer le risque de hausse des absences pour maladie ou accident. La situation reste cependant difficile. La Poste assume sa responsabilité sociale en se mobilisant pour la promotion de la santé et la prévention. [S1-3](#)

La Poste entretient avec les syndicats syndicom et transfair un partenariat social qui a fait ses preuves

Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportu- nités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
La Poste aide son personnel à concilier vie privée et vie professionnelle dans le cadre de SmartWork et en allant au-delà des prescriptions de la CCT.	+			◀	●	▶	●		
La Poste promeut la santé physique et psychique de son personnel et agit donc, plus globalement, en faveur d'une société en meilleure santé.	+			◀	●	▶	●		
Environ 80% des absences sont imputables à des maladies; les absences de longue durée, autrement dit de plus de 60 jours, sont le plus souvent dues à des problèmes de l'appareil locomoteur et à des maladies psychiques.		!		◀	●	▶		■	
En promouvant la santé, la sécurité au travail et le bien-être de son personnel, la Poste réduit les coûts des assureurs et des systèmes d'assurances sociales et augmente sa propre rentabilité.			➔	◀	●	▶	●		

Objectifs

La Poste entend stabiliser et réduire durablement les absences de son personnel. S1-4, 17 La solution par groupe d'entreprises pour la sécurité au travail et la protection de la santé s'applique à l'échelle du groupe. D'ici 2028, le taux d'accidents professionnels doit être réduit à 6,7%. La réussite à long terme de la Poste repose en effet sur des conditions de travail saines et durables. Il s'agit donc de créer des conditions-cadres permettant aux collaboratrices et aux collaborateurs de toutes les tranches d'âge de rester en bonne santé, engagés et performants. S1-13

La Poste mise sur des mesures, des processus et des offres ainsi que sur des services spécialisés comme le Conseil social, le Centre de carrière, le Case Management, la Gestion de la santé ou la plateforme en ligne StayFit, en privilégiant des approches préventives qui renforcent le bien-être et créent des conditions de travail propices à la santé. Les responsables de conduite ont une influence importante sur la santé des collaboratrices et des collaborateurs. C'est pourquoi la Poste forme ses responsables de conduite spécifiquement à une gestion saine. S1-13, 36

Performance

Depuis 2023, le taux d'accidents professionnels enregistré à la Poste est stable, voire connaît une légère baisse. En 2023, il s'élevait à 7,45 accidents professionnels pour 100 équivalents temps plein (ETP) et a diminué pour s'établir à 7,32. La Poste entend réduire encore le nombre d'accidents et renforcer la culture de la sécurité dans l'ensemble de l'entreprise grâce à des mesures ciblées de sécurité au travail et de prévention.

Santé, sécurité au travail et bien-être					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Accidents professionnels ¹		Pour 100 ETP	7,5	7,4	7,3

1 Les valeurs se réfèrent à la Suisse. La définition se base sur les exigences nationales (et déroge à celle des ESRS).

➕ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Mesures

Santé et sécurité au travail

En 2025, la Poste a adapté ses processus afin que ses services spécialisés puissent soutenir suffisamment tôt les membres du personnel absents pendant une longue période. Elle a mis sur pied un réseau inter-unités composé de personnes chargées de la réintégration qui a pour mission de développer des solutions pour la réintégration après des absences pour cause de maladie ou d'accident. En 2025, la Poste a par ailleurs approfondi sa compréhension des liens entre les facteurs concernant la place de travail et la santé en effectuant des analyses de données complètes.

La Poste met en œuvre des programmes de sécurité au travail et de protection de la santé conformément à la solution par groupe d'entreprises et à la norme ISO 45001. La solution par groupe d'entreprises 16 (SGE 16) constitue la base de la sécurité au travail et de la protection de la

La Poste promeut des conditions de travail qui préserve la santé et mise sur la prévention

santé. S1-13, 36 Elle couvre 95% du personnel de la Poste en Suisse. PostFinance utilise quant à elle son propre système, la solution par groupe d'entreprises 22 (SGE 22) qui a été recertifiée par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) en 2025. L'examen de la SGE 16 en vue de sa recertification interviendra en 2026. En 2025, des organes de surveillance externes ont contrôlé les unités Services logistiques et Poste Immobilier Management et Services.

Différentes initiatives de la Poste contribuent à renforcer la culture de la sécurité. Des échanges sur la sécurité au travail et la protection de la santé ont lieu régulièrement sur les sites. En outre, des rencontres désormais bien établies sont organisées entre les régions, les zones et les secteurs à des fins de partage d'expériences.

La Poste mise également sur la participation et les idées de son personnel pour réduire les accidents professionnels. Les collaboratrices et les collaborateurs peuvent faire part de leurs suggestions via des canaux tels que Postidea ou les commissions du personnel. Ils sont invités à prendre une part active à la mise en œuvre des améliorations. S1-2, 13

Bien-être

En 2025, la Poste a renforcé le bien-être de son personnel par le biais de diverses mesures, qui portent notamment sur la santé psychique. PostFinance a remanié la formation en ligne «Travail et santé» destinée aux responsables de conduite et réalisé une série d'exposés sur le thème «Prendre soin de soi» pour le groupe de collaboratrices et de collaborateurs particulièrement sollicités du Customer Center.

Dans le cadre du module «En bonne santé durant l'apprentissage», les personnes en formation bénéficient d'un soutien pour leur bien-être. Les responsables de conduite qui ne saisissent pas leur temps de travail bénéficient de coachings santé individuels. La plateforme en ligne StayFit encourage l'auto-formation et permet d'accéder facilement à d'autres offres de soutien. Enfin, les membres du personnel peuvent contacter directement les spécialistes du Conseil social et du Centre de carrière, via un chat anonyme.

Le Conseil social interne est le point de contact confidentiel des collaboratrices et des collaborateurs pour tout problème privé et professionnel. Il est soumis à l'obligation de garder le secret et offre son soutien en cas de harcèlement sur le lieu de travail, de mobbing ou de discrimination notamment. Une ligne téléphonique de crise est disponible 24 heures sur 24 pour les cas les plus graves.

Diversité, équité et inclusion

La diversité du personnel permet de refléter la population suisse et aide à développer des produits et des prestations qui auront du succès. C'est pourquoi la Poste instaure une culture inclusive qui exclut autant que possible la discrimination et offre à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs un environnement de travail respectueux. Elle intègre également les personnes en situation de handicap au quotidien dans le monde du travail et promeut des modèles de travail attrayants.

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels									
en lien avec la diversité, l'équité des chances et l'inclusion									
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportu- nités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
La Poste ne tolère aucune discrimination et veille à ce que l'environnement de travail en soit exempt en édictant des directives claires et en intervenant rapidement en cas d'incidents signalés ou présumés.	+			◀	●	▶	●		
La Poste offre des emplois aux personnes en situation de handicap et donne l'exemple en mettant en œuvre des mesures d'inclusion pour le personnel.	+			◀	●	▶		■	

Objectifs

Pour promouvoir la diversité, la Poste poursuit un double objectif: d’une part, augmenter la proportion de femmes parmi les cadres et parmi les responsables de conduite soumis à la CCT pour qu’elle atteigne 30% et, d’autre part, faire en sorte que 24% des postes de cadres soumis à la CCT soient occupés par des personnes de langue maternelle française, italienne ou romanche d’ici 2030. [S1-4, 17](#) La Poste renforce par ailleurs le dialogue entre les différentes tranches d’âge afin de faire avancer le thème de la diversité générationnelle. Elle s’engage également en faveur de l’inclusion des personnes en situation de handicap et, dans la mesure du possible, elle offre aux personnes concernées des postes de travail adaptés, tout en les soutenant pour un retour durable au travail après une maladie ou un accident.

Performance

Depuis 2023, la part des femmes parmi les cadres et parmi les responsables de conduite soumis à la CCT ne cesse d’augmenter. Les mesures commencent à porter leurs fruits et la proportion de femmes est passée de 22,5% à 23,6%. En ce qui concerne la langue, la répartition n’a pas évoluée.

Diversité, équité et inclusion					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Femmes cadres et responsables de conduite CCT	S1-8	%	23	23	24
Femmes cadres et responsables de conduite CCT (Poste hors PostFinance) ¹		%	22	23	24
Cadres et responsables de conduite CCT francophones, italophones ou parlant romanche		%	N/A	18	18
Cadres et responsables de conduite CCT francophones, italophones ou parlant romanche (Poste hors PostFinance) ¹		%	N/A	21	21

1 Les objectifs et valeurs concernant la diversité valent pour la Poste hors PostFinance, car PostFinance adopte une autre approche sur certains points.

➕ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Mesures

Pour assurer sa pérennité, la Poste entend s’appuyer sur la diversité, qu’elle doit promouvoir activement au sein de son personnel, tout en garantissant l’équité et en instaurant un environnement de travail inclusif pour toutes et tous. [S1-3](#)

Diversité et inclusion

Afin d’augmenter la proportion de femmes parmi les cadres et dans les fonctions de gestion relevant de la CCT, la Poste organise des événements de réseautage et d’information. Elle met l’accent sur la diversité dans le recrutement et encourage le développement professionnel, p. ex. via un programme de mentoring interne. Dans le cadre du Leadership Pipeline, la Poste favorise par ailleurs les échanges sur les collaboratrices et les collaborateurs présentant un potentiel. Elle contrôle régulièrement le résultat des mesures, par le biais d’un monitoring, et en rend compte chaque année à la Direction du groupe et au Conseil d’administration.

La Poste encourage la diversité linguistique. En 2025, la Poste a créé un hub administratif à Lausanne qui ouvrira en février 2026. Par ailleurs, la Poste encourage les échanges linguistiques et culturels dans le cadre du réseau MOSAICO et de l’initiative Romancino. MOSAICO propose des tandems linguistiques ainsi que des tables rondes linguistiques organisées à intervalles réguliers, pendant que Romancino met en réseau, au siège principal, les collaboratrices et les collaborateurs francophones et italophones et promeut le dialogue interculturel.

Depuis mi-2023, la Poste relève le nombre de collaboratrices et de collaborateurs présentant un handicap, pour autant qu’elle ait connaissance de ce handicap. Ces collaboratrices et ces collaborateurs représentent environ 1% du personnel, une part qui se situe dans la moyenne des grandes entreprises suisses comparables.

La Poste aspire à davantage de diversité parmi les cadres et les responsables de conduite soumis à la CCT

La Poste encourage les femmes dans les fonctions de gestion

Équité

La Poste s’engage en faveur d’un environnement de travail respectueux et ne tolère aucune discrimination. [S1-16, 42](#) La non-discrimination est inscrite formellement dans la politique du personnel, le code de conduite et les conventions collectives de travail. [S1-1, 10](#) Les responsables de conduite suivent régulièrement des formations contenant un module d’e-learning obligatoire. [S1-1, AR1](#) Les formatrices et les formateurs en entreprise, de même que les personnes en apprentissage, sont formés au thème du respect mutuel. Tous les deux ans, la Poste vérifie ce point dans le cadre du sondage anonyme du personnel. Les unités d’organisation qui sont concernées sont chargées de définir des mesures appropriées et bénéficient d’un accompagnement actif. La Poste examine les cas suspects rapidement et systématiquement, [S1-2, 12](#) les résultats servant de base à une prévention ciblée. En cas d’incidents, les membres du personnel peuvent s’adresser à différents interlocuteurs: le Conseil social, la plateforme de signalement anonyme PosteCourage ou le service spécialisé Compliance (voir Comportement éthique et intègre → [page 74](#)). [S1-2, 12-14](#)

Égalité salariale

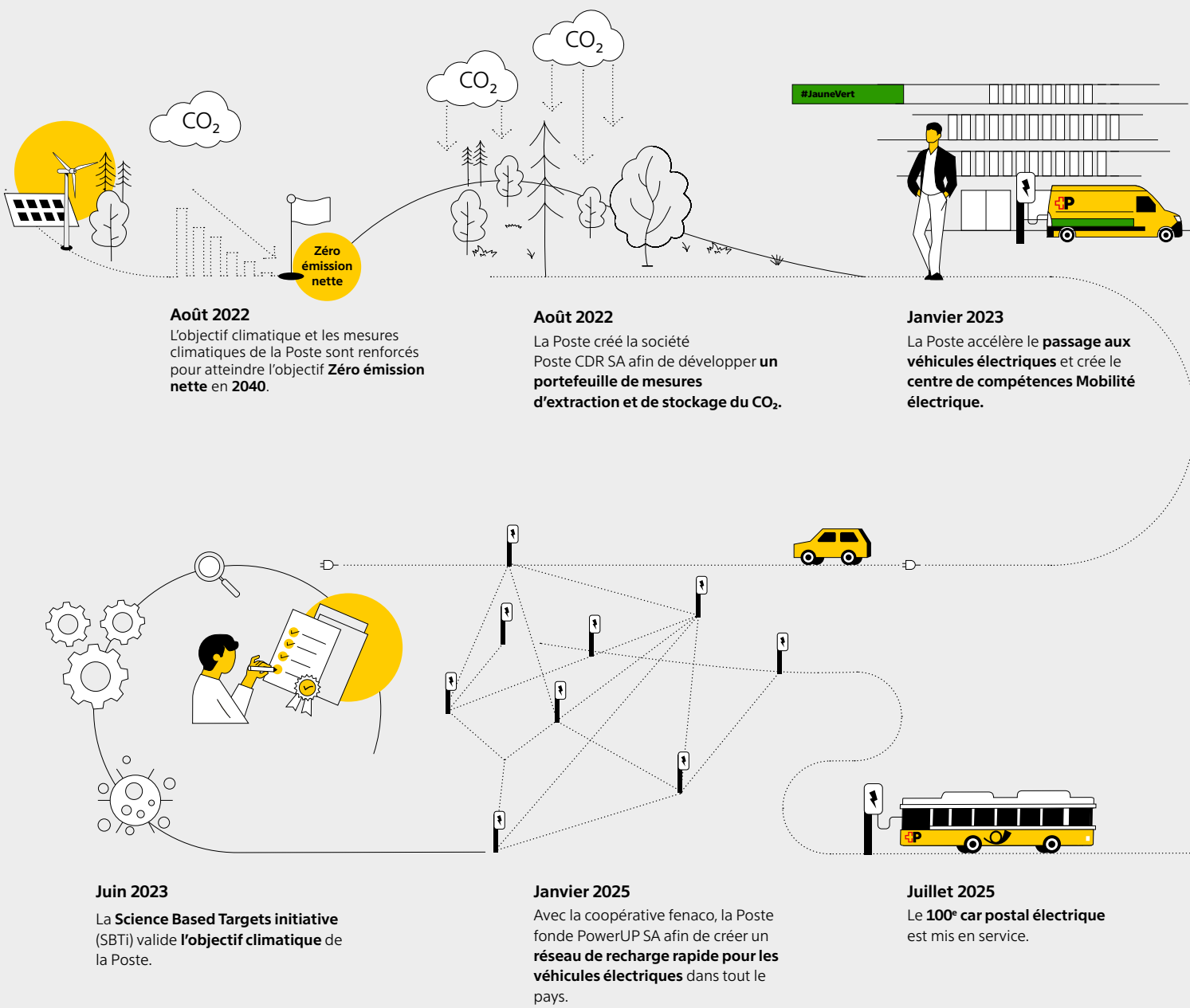
En réalisant chaque année des analyses de l’égalité salariale, la Poste soutient l’égalité salariale entre les femmes et les hommes ainsi qu’une politique salariale transparente. Les résultats sont audités par un service externe tous les deux ans. Dans tous les domaines examinés, l’écart salarial est nettement inférieur au seuil de tolérance de 5% défini par la Confédération. Il n’y a donc pas de discrimination salariale. Pour continuer à réduire cette valeur, la Poste mise sur un système de rémunération transparent et compréhensible. Afin de diminuer encore les différences inexplicables, la Confédération a également introduit un objectif facultatif de 2,5% que La Poste a atteint dans sept de ses neuf unités juridiques à auditer (de plus de 100 équivalents temps plein), dès la première application. La Poste mène des analyses approfondies dans les deux autres unités afin de comprendre les raisons des différences salariales et de prendre des mesures, si nécessaire. [S1-9, 28](#)

La Poste ne tolère aucune forme de discrimination

La Poste soutient l’égalité salariale et la transparence des salaires

Environnement

C'est dans le domaine du climat et de l'énergie que la Poste a l'impact le plus important sur le climat et l'énergie. Elle oriente son action sur les prescriptions de la Confédération et sur les attentes de la clientèle (voir **Climat et énergie** → page 59). Elle optimise en permanence ses processus notamment au niveau de la flotte et des bâtiments afin de réduire la pollution de l'air (voir **Pollution de l'air** → page 65). Elle développe l'économie circulaire au travers d'une construction respectueuse des ressources, d'un approvisionnement responsable et de produits circulaires (voir **Utilisation des ressources** → page 66).



Climat et énergie

La Poste lutte contre le changement climatique en réduisant systématiquement ses émissions. Elle répond ainsi aux prescriptions de la Confédération et aux attentes de sa clientèle. Elle s'appuie sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral, qui exigent une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif Zéro émission nette est ancré de manière contraignante dans la loi suisse sur le climat et l'innovation. La Poste se fonde en outre sur les normes internationales Greenhouse Gas Protocol et Science Based Targets initiative. En 2025, le Carbon Disclosure Project (CDP), l'organisation à but non lucratif qui gère la plus grande base de données environnementales du monde, lui a de nouveau décerné la notation A pour son engagement et sa transparence dans le domaine du climat.

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels				Chaîne de valeur			Horizon temporel		
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportu- nités	exploitation					
				en amont	propre	en aval	court	moyen	long
Les combustibles fossiles utilisés pour la flotte et le chauffage des infrastructures de la Poste génèrent des émissions directes de gaz à effet de serre qui contribuent au changement climatique.	–				●		●		
Les activités de la Poste telles que l'achat de produits ou les investissements dans le portefeuille de placements de PostFinance occasionnent quant à elles des émissions de gaz à effet de serre indirectes dans la chaîne de valeur.	–				●			●	
En développant des méthodes d'extraction et de stockage du CO ₂ scientifiquement fondées et utilisables dans le monde entier, la Poste contribue à établir des pratiques de stockage fiables et à imposer cette approche qui s'avère être une solution efficace pour limiter le changement climatique.	+				●				●
La multiplication des événements climatiques extrêmes met en danger la sécurité au travail et la santé du personnel, tout en provoquant des dommages matériels.		!			●				●
Une gestion globale de l'énergie, qui comprend l'augmentation de l'efficacité énergétique et de la production de sa propre électricité, renforce la sécurité de l'approvisionnement, réduit les coûts à long terme et augmente la résilience face aux marchés volatils.			➔		●			●	

Objectifs

La stratégie climatique de la Poste s'appuie sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, qui prévoit de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C. La Poste entend jouer un rôle d'exemple dans le domaine du climat. Elle vise l'objectif Zéro émission nette d'ici 2040. Elle s'est fixé à l'horizon 2030 des objectifs intermédiaires, qui sont inscrits dans l'ambition stratégique «Sur la voie du zéro émission nette» (voir Stratégie → page 16). Le Conseil d'administration est informé de l'état d'avancement par le comité du Conseil d'administration People, Sustainability & Governance. Une personne membre de la Direction du groupe répond de la gestion de l'ambition stratégique (voir Direction du groupe → page 72). Afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la Poste réduit en premier lieu sa consommation énergétique et remplace les énergies fossiles par des énergies renouvelables. Elle se fonde sur l'objectif climatique pour définir des mesures de décarbonation dont elle intègre les effets financiers dans la planification financière stratégique. En 2025, la Poste a appliqué un prix témoin du CO₂ pour évaluer les fusions et les acquisitions. Les principales propositions ont été soumises au Conseil d'administration. E1-10 La Poste finance, au travers du fonds pour le climat, des projets pilotes qui contribuent à la réalisation des objectifs. Enfin, elle prend en compte les risques climatiques dans le processus de gestion des risques. E1-1, 11

La Science Based Targets initiative (SBTi) a confirmé l'objectif intermédiaire de réduction des gaz à effet de serre pour 2030: –42% dans les scopes 1, 2 et 3 pour l'utilisation de produits vendus et –25% dans le reste du scope 3 (année de référence 2021). Pour 2040, il s'agira de réduire de 90% les scopes 1 à 3 et d'extraire 10% de CO₂ de l'atmosphère pour le stocker. À partir de 2030, la Poste entend extraire de l'atmosphère et stocker les émissions inévitables issues de sa propre exploitation (voir graphique à la page suivante). E1-1, 14

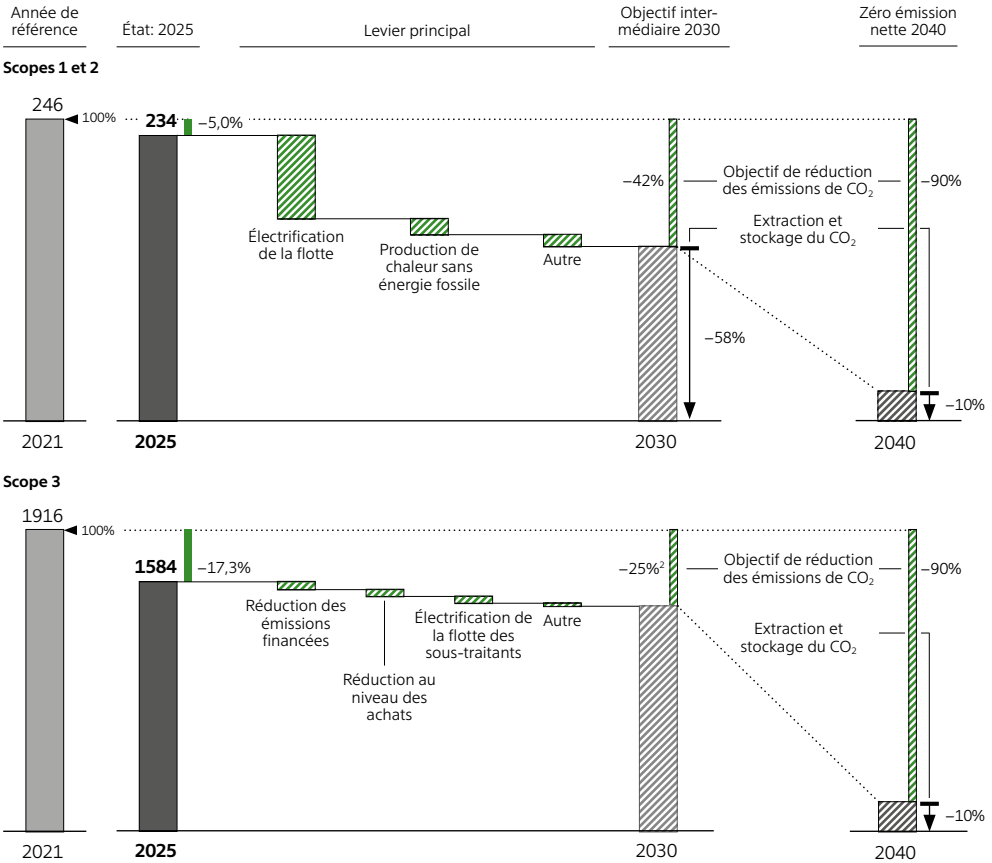
Le thème du climat et de l'énergie est intégré dans l'ambition stratégique «Sur la voie du zéro émission nette»

La Science Based Targets initiative confirme l'objectif climatique de la Poste

La Poste soutient la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et participe à l’initiative «Exemplarité Énergie et Climat». D’ici 2030, elle entend améliorer son efficacité énergétique¹ de 50% (année de référence 2021, hors PostFinance et CarPostal²), en mettant l’accent sur la mobilité, les bâtiments et le développement de l’énergie solaire.

La Poste vise l’objectif Zéro émission nette d’ici 2040.

Objectifs de réduction et plan de transition pour atteindre l’objectif Zéro émission nette
E1-6, 23 ESRS E1-1, 11
en milliers de tonnes d’équivalents CO₂, approche basée sur le marché, 2021 = année de référence¹



1 Les valeurs de l'année de référence 2021 et des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.
2 Représentation simplifiée. L'objectif intermédiaire 2030 correspond à une réduction des émissions du scope 3 résultant de l'utilisation de produits vendus de -42% et à une réduction des autres émissions du scope 3 de -25%.

Performance

En 2025, la Poste a considérablement réduit ses émissions globales de gaz à effet de serre en particulier grâce à l’électrification de la flotte, à une réduction du kilométrage du fait du recul du volume des lettres et aux variations des émissions financées provenant des placements pour compte propre. La progression du remplacement des énergies fossiles (–5,3% depuis 2021) par des énergies renouvelables (+3,9% depuis 2021) est due à la stratégie d’électrification.

1 L'efficacité énergétique est calculée sur la base de la consommation énergétique par valeur de référence. À la Poste (hors CarPostal et PostFinance), il s'agit des kilomètres parcourus, chez CarPostal, du kilométrage relatif aux courses des cars postaux et chez PostFinance, du nombre de transactions. Pour plus d'informations sur le calcul de l'efficacité énergétique, voir le rapport annuel Exemplarité Énergie et Climat EEC: www.vorbild-energie-klima.admin.ch/dam/fr/sd-web/LisLF6HRWbN4/VEK-Energie-und-Klimabericht-2024.pdf
2 Objectifs propres à CarPostal (20%) et à PostFinance (40%)

Ambition stratégique «Sur la voie du zéro émission nette»					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2021					
Scope 1-2 (fonctionnement interne)		%	- 2,9	- 3,8	- 5,0
Scope 3 (chaîne de valeur)		%	- 4,7	- 21,2	- 17,3

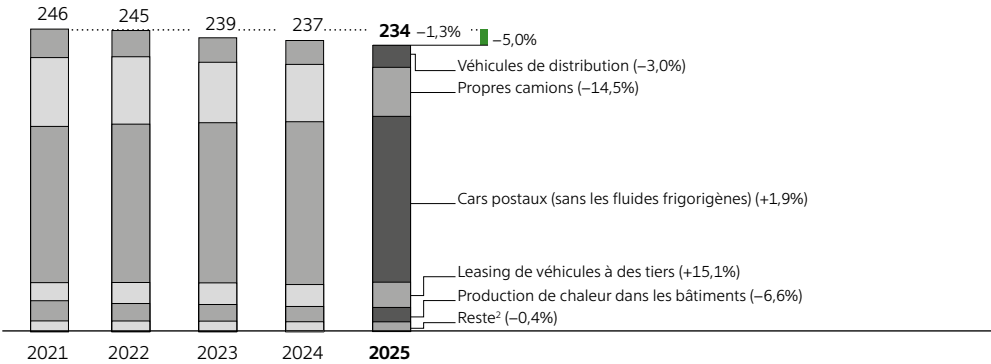
Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88
Autres chiffres clés relatifs à la réalisation des ambitions à la page 17

Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2

Dans son fonctionnement interne (scopes 1 et 2), la Poste a produit un total de 234 kilotonnes (kt) d’équivalents CO₂ en 2025, dont plus de 90% sont imputables à la consommation en carburant de la flotte. Cela correspond à une réduction de 5,0% (–12 kt CO₂éq) depuis 2021 et de 1,3 % (–3 kt CO₂éq) depuis 2024. Services logistiques a réduit les émissions du parc de véhicules de distribution depuis 2021 (–4 kt CO₂éq), ce qui s’explique par la diminution du kilométrage et l’électrification du parc de véhicules de distribution. Les émissions de ses propres camions ont également baissé en raison de la réduction du kilométrage (–16 kt CO₂éq). Chez Services de mobilité, CarPostal a pu limiter l’augmentation de ses émissions (+8 kt CO₂éq, soit +6,2%) grâce à l’électrification de la flotte de bus, et ce malgré des prestations de transport en hausse de 10%. Par ailleurs, le passage à des systèmes de chauffage sans énergie fossile a permis de réduire les émissions dans les bâtiments (–5 kt CO₂éq).

La plus grande partie des émissions dans le fonctionnement interne provient de la consommation en carburant de la flotte.

Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 en milliers de tonnes d’équivalents CO₂¹
(émissions directes des véhicules et bâtiments détenus en propre)
2021 = année de référence, approche basée sur le marché



1 L'année 2021 fait office de référence pour les objectifs à l'horizon 2030 et 2040. C'est la raison pour laquelle les valeurs de l'année 2021 et des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.
2 Comprend les émissions de fluides frigorigènes dans l'immobilier, les véhicules industriels, les propres véhicules d'entreprise et les besoins en électricité des biens immobiliers des sociétés du groupe saisies a posteriori.

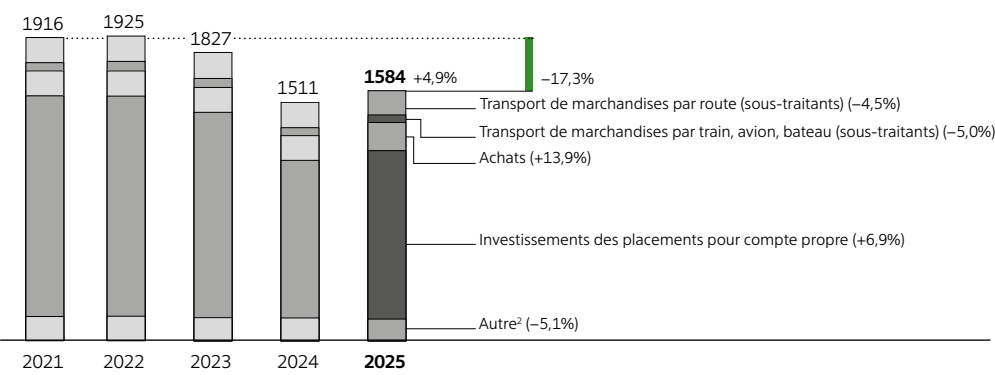
Autres chiffres clés de durabilité et remarques sur les valeurs à partir de la page 88.

Émissions de gaz à effet de serre du scope 3

En 2025, les émissions du scope 3 s’élevaient à 1584 tonnes d’équivalents CO₂, ce qui correspond à un recul de 17,3% par rapport à 2021, année de référence, et de 4,9% par rapport à l’exercice précédent. Les émissions financées provenant des placements pour compte propre ont diminué depuis 2021 (–326 kt CO₂éq), mais sont en hausse par rapport à 2024 (+69 kt CO₂éq). En 2024, la réduction a été particulièrement importante, entre autres du fait de l’arrivée à échéance de certaines positions comportant des émissions élevées. Les émissions financées provenant des placements pour compte propre dépendant de différents facteurs, PostFinance s’attend également à des variations à l’avenir (voir ➡ Rapport de durabilité 2025 de PostFinance). Depuis 2021, Services logistiques a réduit ses émissions dans le transport de marchandises par route effectué par des sous-traitants en raison de l’électrification de la flotte et d’une réduction du kilométrage (–5 kt CO₂éq). Les émissions liées aux achats de biens, de services et de biens immobilisés ont augmenté en raison de la hausse du volume d’achats, en particulier dans des domaines générant beaucoup d’émissions comme les véhicules et les prestations de construction (+21 kt CO₂éq).

Malgré un niveau plus élevé que l'année précédente, les émissions dans la chaîne de valeur tendent à baisser depuis 2021.

Émissions de gaz à effet de serre du scope 3 en milliers de tonnes d'équivalents CO₂¹
(émissions indirectes de la chaîne de valeur)
2021 = année de référence, approche basée sur le marché



1 Les valeurs de l'année de référence 2021 et des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.
2 Comprend les émissions provenant de la chaîne énergétique en amont, des déchets dans l'exploitation, des déplacements professionnels, de la mobilité pendulaire du personnel, des immobilisations corporelles louées ou en leasing, de l'utilisation et de l'élimination des produits vendus et des immobilisations corporelles mises en location

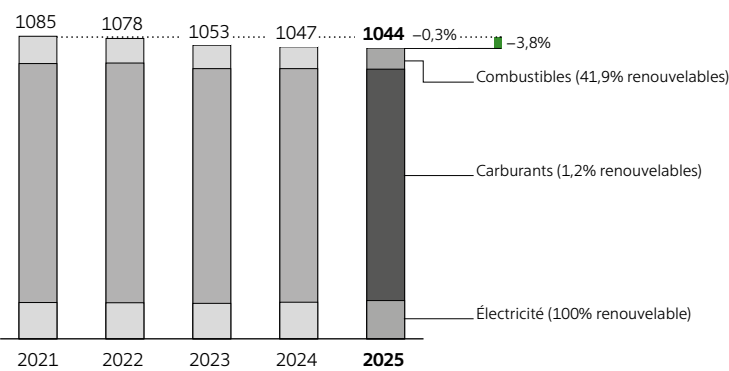
Autres chiffres clés de durabilité et remarques sur les valeurs à partir de la page 88.

Besoins énergétiques

En 2025, la Poste a consommé 1048 gigawattheures d'énergies pour son fonctionnement interne. Les besoins énergétiques ont ainsi diminué de 3,8% depuis 2021 (-41 GWh). En raison de l'électrification, les besoins en électricité ont augmenté (+7 GWh) et les besoins en énergies fossiles ont diminué (-49 GWh). Au total, 17% de l'énergie provient de sources d'énergies renouvelables. En 2025, le mix énergétique du parc de véhicules de distribution reposait sur 85,6% de diesel, 4,6% d'essence et 9,8% d'électricité. La production d'électricité des installations photovoltaïques en Suisse a augmenté d'environ 18,7% par rapport à 2021, et de 38,9% par rapport à l'exercice précédent. E1-7, 25

Avec l'électrification croissante, les besoins en électricité augmentent, tandis que les besoins en carburants fossiles diminuent.

Besoin énergétique au sein de l'organisation en GWh¹
De 2021 à 2025



1 Les valeurs de l'année de référence 2021 et des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

Autres chiffres clés de durabilité et remarques sur les valeurs à partir de la page 88.

Mesures

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans son fonctionnement interne (scopes 1 et 2), la Poste accroît son efficacité énergétique et remplace les énergies fossiles par des énergies renouvelables. À ce titre, le passage de sa flotte à l'électrique constitue le levier le plus important. La Poste couvre l'intégralité de sa consommation d'électricité avec des énergies renouvelables d'origine suisse. Elle utilise en outre du courant vert certifié «naturemade star» pour la mobilité électrique et ses filiales en exploitation propre. E1-5, 20

Parc de véhicules de distribution et leasing de véhicules à des tiers

D'ici 2030, l'ensemble des véhicules de distribution devront être électriques. Aujourd'hui, la Poste exploite 7763 véhicules électriques, soit 69,5% du parc de véhicules de distribution. Depuis 2025, la Poste effectue la distribution dans les centres urbains uniquement avec des véhicules électriques et optimise les tournées de distribution. Elle utilise des véhicules de taille adaptée, optimise leur chargement tout en réduisant les courses à vide (voir Utilisation des ressources ➡ page 66). Par ailleurs, la Poste forme son personnel de conduite à une conduite respectueuse des ressources. En outre, le passage à des modes de propulsion alternatifs a entraîné une baisse continue des émissions moyennes de CO₂ de la flotte de la clientèle commerciale tiers.

Propres camions

D'ici 2030, l'objectif de la Poste est que les modes de propulsion alternatifs basés sur les énergies renouvelables représentent 20% des kilomètres parcourus par les propres camions. À cet effet, la Poste convertit progressivement à des modes de propulsion alternatifs les poids lourds qu'elle utilise dans la logistique des marchandises. Les principaux défis qu'elle rencontre à ce niveau sont l'augmentation des coûts d'acquisition et l'infrastructure de charge requise. En 2025, 11 camions électriques étaient en circulation. En outre, la Poste exploitait quelques véhicules utilitaires lourds avec des carburants alternatifs tels que le biodiesel, le HVO ou l'hydrogène. Au total, les modes de propulsion alternatifs représentaient environ 2,0% des kilomètres parcourus par les camions de la Poste.

Cars postaux

D'ici 2035, la Poste entend convertir tous les cars postaux à l'électrique. Elle a besoin à cet effet du soutien financier des commanditaires de prestations de transport de voyageurs ainsi que du cadre réglementaire adéquat. Fin 2025, 143 cars postaux électriques, soit 5,9% de la flotte, étaient en circulation. La Poste a ainsi atteint un important objectif intermédiaire. Pour convertir ses cars postaux à l'électrique, elle se heurte à deux défis de taille qui doivent être pris en compte dans le financement de l'offre de transport: le développement de l'infrastructure de recharge et d'approvisionnement en énergie ainsi que les coûts d'achat, plus élevés que pour des bus diesel.

Bâtiments

D'ici 2030, la Poste compte chauffer 80% de sa surface immobilière en Suisse sans énergie fossile. Elle entend en outre améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments en rénovant sur le plan énergétique au moins 60% des surfaces chauffées des bâtiments existants (propriété exclusive de la Poste) dans le portefeuille défini. Par ailleurs, au moins 90% des bâtiments construits entre 2021 et 2030 doivent répondre à une norme de construction reconnue. En 2025, 66,1% des bâtiments en Suisse devaient être équipés de systèmes énergétiques écologiques (pompe à chaleur, chauffage à pellets ou chauffage urbain). La Poste a procédé à la rénovation énergétique de 25 bâtiments depuis 2021. Sept constructions nouvelles ont obtenu la norme Minergie ou un certificat de la Société allemande pour la construction durable (DGNB).

Le scope 3 comprend les principaux leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de valeur, que ce soit en amont au niveau des achats ou en aval au niveau des investissements des placements pour compte propre et des sous-traitants.

Investissements des placements pour compte propre

PostFinance, qui entend réduire ses émissions financées provenant des placements pour compte propre de 25% d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2021), a réussi à les faire diminuer de 23,4% en 2025 par rapport à 2021. Pour ce qui est des placements financiers dans les entreprises, près de la moitié des contreparties financées devront d'ici 2030 poursuivre un objectif climatique validé, contre 44% en 2025. PostFinance n'investit pas dans des entreprises qui réalisent plus de

69% des véhicules de distribution sont électriques

30% de leur chiffre d'affaires grâce au charbon. Le calcul des émissions financées dépend de différents facteurs et de la qualité des données. D'importantes variations sont donc à prévoir à l'avenir également.

– **Achats**
D'ici 2030, les émissions générées par l'achat de biens, de services et de biens immobilisés devraient diminuer de 25% (année de référence: 2021). En 2025, les émissions modélisées de la chaîne d'approvisionnement ont augmenté de 13,9% depuis 2021 en raison de l'augmentation du volume d'achats. Pour les achats d'un montant supérieur à 150 000 francs, la Poste tient compte de critères de durabilité, et notamment des critères climatiques, qu'elle pondère à hauteur de 15%. L'analyse de maturité des fournisseurs montre qu'environ 15% des émissions proviennent de fournisseurs ayant des objectifs de réduction SBTi validés. La Poste aide ses fournisseurs à mettre en place une gestion moderne des gaz à effet de serre et à réduire systématiquement leurs émissions.

– **Transport par des sous-traitants**
D'ici 2030, les émissions des sous-traitants transportant par route lettres, colis et marchandises doivent diminuer de 11% (année de référence: 2021). En 2025, les réductions se sont élevées à 4,9%. La Poste mise à cet effet sur des partenariats à long terme avec des sous-traitants et met à disposition l'infrastructure de charge afin de promouvoir l'électrification des flottes dans sa chaîne de valeur. Elle augmente en outre la part des envois transportés par train entre les grands centres de tri.

Pour promouvoir les énergies renouvelables, la Poste mise également sur sa propre production d'électricité.

– **Développement de sa propre production d'électricité**
D'ici 2030, la Poste prévoit d'atteindre une puissance de 30 mégawatts-crête avec des installations photovoltaïques sur les toits, les façades et les surfaces inutilisées de ses bâtiments en Suisse, ce qui correspond à une production annuelle d'énergie solaire d'environ 30 gigawattheures. En 2025, la puissance installée de ses installations photovoltaïques s'élevait à 14 mégawatts-crête et celle de ses installations d'énergie solaire à 10,5 gigawattheures.

Extraction et stockage du CO₂

Pour atteindre l'objectif Zéro émission nette, la Poste entend à l'avenir extraire de l'atmosphère les émissions inévitables et les stocker durablement. Cela nécessite de développer des méthodes et des technologies scientifiquement fondées et évolutives.

– **Constitution d'un portefeuille diversifié**
Afin d'extraire de l'atmosphère et de stocker durablement ses émissions de CO₂ résiduelles à l'avenir, la Poste constitue un portefeuille diversifié. Le haut niveau de dépenses à engager et l'accès limité à des technologies éprouvées pour l'élimination durable et évolutive du carbone restent cependant d'importants défis. La Poste entend assurer une part importante du stockage du carbone en utilisant des solutions basées sur la nature. En 2023, elle a acquis des surfaces forestières en Allemagne afin d'extraire davantage de carbone de l'atmosphère par le biais d'une sylviculture pérenne et de le stocker à long terme dans des produits en bois de haute qualité. Le stockage du carbone par le biais d'une sylviculture et l'utilisation des produits est une méthode qui doit également être appliquée en Suisse. La Poste a mené à cet effet, en 2025, un projet pilote en coopération avec la Haute école spécialisée bernoise, pour lequel elle a bénéficié de l'accompagnement de l'Office fédéral de l'environnement. La validation de la méthode dans le cadre du projet allemand de sylviculture avec TÜV NORD est sur le point de s'achever.

Protection du climat en dehors de la chaîne de valeur

Outre l'objectif Zéro émission nette, la Poste continue de compenser les émissions inévitables occasionnées par l'expédition et la distribution de lettres, de colis et de produits de presse en Suisse et à l'étranger, par le biais des envois «pro clima», investissant chaque année à cet effet près de 1,3 million de francs dans des projets qualitatifs de protection du climat qui répondent à des normes reconnues. Ces projets sont vérifiés par une instance indépendante sur la base de critères de qualité définis (p. ex. additionnalité, pas de double comptage). Le volume de compensation et le nombre de certificats sont contrôlés dans le cadre de l'audit annuel. Depuis 2025, la Poste renonce à compenser les émissions de la logistique des marchandises, faute de demande suffisante. [E1-9, 33](#)

Risques et opportunités climatiques

L'adaptation au changement climatique renforce la résilience de la Poste. Avec le concours de partenaires externes, la Poste a procédé en 2024 à une analyse, à l'échelle du groupe, des risques physiques en matière de climat et de transition à l'horizon 2030 et 2050, selon les scénarios d'émissions de gaz à effet de serre RCP 2.6, RCP4.5 et RCP8.5. [E1-2, 16](#) Les risques physiques importants liés au climat sont p. ex. les dommages occasionnés sur les bâtiments par de fortes précipitations et les atteintes à la santé que présentent les épisodes de canicule. Les bâtiments construits le long de grandes rivières sont de plus en plus menacés par les inondations. Les risques liés à la transition sont considérés comme des risques sensibles jusqu'en 2030. Seuls les coûts énergétiques pourraient constituer un risque sérieux. La Poste classe les risques comme la hausse des coûts du carburant et la disponibilité insuffisante des énergies renouvelables dans la catégorie des risques sensibles d'ici 2050. [E1-2, 14](#)

En raison de l'électrification croissante de sa flotte, les besoins en électricité de la Poste devraient tripler d'ici 2030 (par rapport à 2021), augmentant ainsi sa dépendance aux fluctuations des prix de l'électricité. [E1-2, 13](#) Tenant compte de la hausse de ses besoins en électricité et de l'évolution dynamique du marché, la Poste a créé des structures qui lui permettent d'assurer un approvisionnement fiable grâce à une gestion efficace de l'électricité. [E1-3, 18](#)

Sur la base de l'analyse précitée, la Poste définit les risques à court et moyen terme liés au climat. La Poste tient compte de ces risques liés au climat dans son processus annuel de gestion des risques: lorsque ces risques sont identifiés au sein d'une unité du groupe donnée, ils sont intégrés dans l'évaluation des risques et classés en fonction de leur probabilité de survenance et de l'impact des dommages sur les finances, la réputation, les personnes, l'environnement et la compliance au cours des quatre prochaines années. Pour des informations détaillées, se reporter au chapitre Gestion des risques → page 72. En raison des horizons temporels plus longs, la Poste procède à des analyses ad hoc des risques à long terme liés au climat et développe en la matière une approche d'intégration systématique. En outre, elle quantifie l'ampleur des risques à long terme liés au climat et de leurs répercussions potentielles. Cela servira de base pour l'élaboration ultérieure d'un plan de mitigation. [E1-3, 18](#)

Pollution de l'air

La Poste a identifié la pollution de l'air comme seule pollution environnementale matérielle. [E2-2, 13](#) Cette pollution est générée par ses propres véhicules, la gestion de la flotte pour des tiers et l'exploitation des biens immobiliers. Pour la réduire, la Poste renforce la mobilité électrique, améliore les processus de transport et a recours aux énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments.

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels									
en lien avec la pollution de l'air									
Faits (extrait)	Impact	Risques	Opportunités	Chaîne de valeur			Horizon temporel		
				en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Les émissions de polluants atmosphériques dues aux chauffages à énergie fossile, au transport et à la construction détériorent la qualité de l'air dans les zones résidentielles.	⊖			◀	●	▶		●	
L'usure des pneus produit des particules fines, génère des polluants atmosphériques et détériore la qualité de l'air dans les zones résidentielles.	⊖			◀	●	▶		●	

Objectifs

La Poste ne poursuit pas d'objectif distinct pour les polluants atmosphériques. [E2-2, 13](#) Les objectifs climatiques et énergétiques existants ainsi qu'une maîtrise systématique des coûts permettent de réduire ces émissions. Pour des informations détaillées, se reporter au chapitre Climat et énergie → page 59. [E2-2, 12](#)

La Poste réduit les polluants atmosphériques en convertissant progressivement sa flotte de véhicules aux énergies renouvelables pour le transport de biens et de voyageurs. Dans la mesure du possible, elle transfère ses transports de la route au rail. D'ici 2030, elle entend chauffer 80% de la surface de

La Poste utilise des énergies renouvelables et réduit ainsi les polluants atmosphériques

ses bâtiments sans énergie fossile, en ayant recours aux pompes à chaleur, à des chauffages à pellets ou au chauffage à distance. Elle est certifiée selon la norme environnementale 🏡 ISO 14001 dans le domaine de la logistique et de la gestion des bâtiments. E2-2, 11

Performance

En 2025, les oxydes d’azote ont diminué de 61 tonnes et les oxydes de soufre de 8 tonnes par rapport à l’exercice précédent. Cette tendance à la baisse continue s’explique par l’électrification et la modernisation de la flotte. Le poids plus élevé des véhicules électriques augmente toutefois l’usure des pneus et peut générer des particules fines supplémentaires.

Pollution atmosphérique¹					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Oxydes d'azote (NO _x)	E2-3	Tonnes	1 872	1 799	1 738
Oxydes de soufre (SO _x)	E2-3	Tonnes	553	541	533

1 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

➕ Autres chiffres clés de durabilité à partir de la page 88

Mesures

La Poste optimise les tournées de distribution des lettres et des colis. Les émissions de polluants atmosphériques diminuent grâce au nombre moins important de kilomètres parcourus. Actuellement, la Poste développe une planification dynamique des tournées qui tient compte, chaque jour, des volumes d’envois, des besoins et de la disponibilité du personnel et des véhicules. Pour les nouvelles constructions et les rénovations globales, elle mise sur une norme de construction durable, assortie d’exigences élevées en termes de qualité de l’air intérieur. Chaque certification comprend des mesures de la qualité de l’air, p. ex. en ce qui concerne la pollution au formaldéhyde. Au total, 21 bâtiments sont certifiés selon la norme de la Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen (DGNB) ou selon la norme Minergie.

Utilisation des ressources

La Poste examine les possibilités lui permettant de préserver les ressources, d’éviter les déchets et de développer des solutions circulaires. Elle met en particulier l’accent sur l’optimisation de la gestion de l’élimination. En outre, elle promeut des solutions respectueuses des ressources dans la construction et l’approvisionnement.

Évaluation des impacts, risques et opportunités matériels en lien avec l'utilisation des ressources				Chaîne de valeur			Horizon temporel		
	Impact	Risques	Opportu- nités	en amont	exploitation propre	en aval	court	moyen	long
Faits (extrait) Un grand nombre d'immeubles génère un volume important de déchets urbains.	⊖			⬅	●	➡	●		

Objectifs

La Poste développe actuellement des mesures de manière décentralisée afin de mettre en place à moyen terme des normes à l’échelle du groupe et un système de pilotage coordonné. E5-3, 11 Dans sa gestion des déchets et des ressources, elle cherche systématiquement à réduire et à éviter les déchets ainsi qu’à limiter au minimum les quantités de déchets et la pollution de l’air. La Poste mise également sur des produits circulaires et durables. E5-2, 12, 14

Mesures

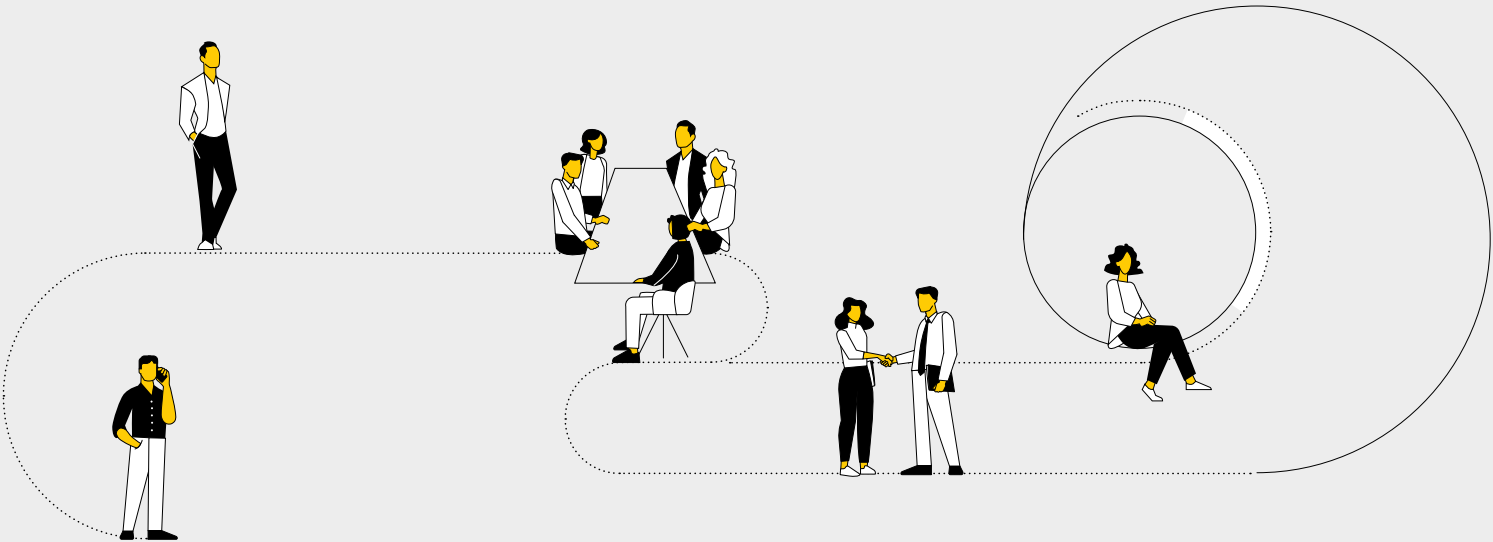
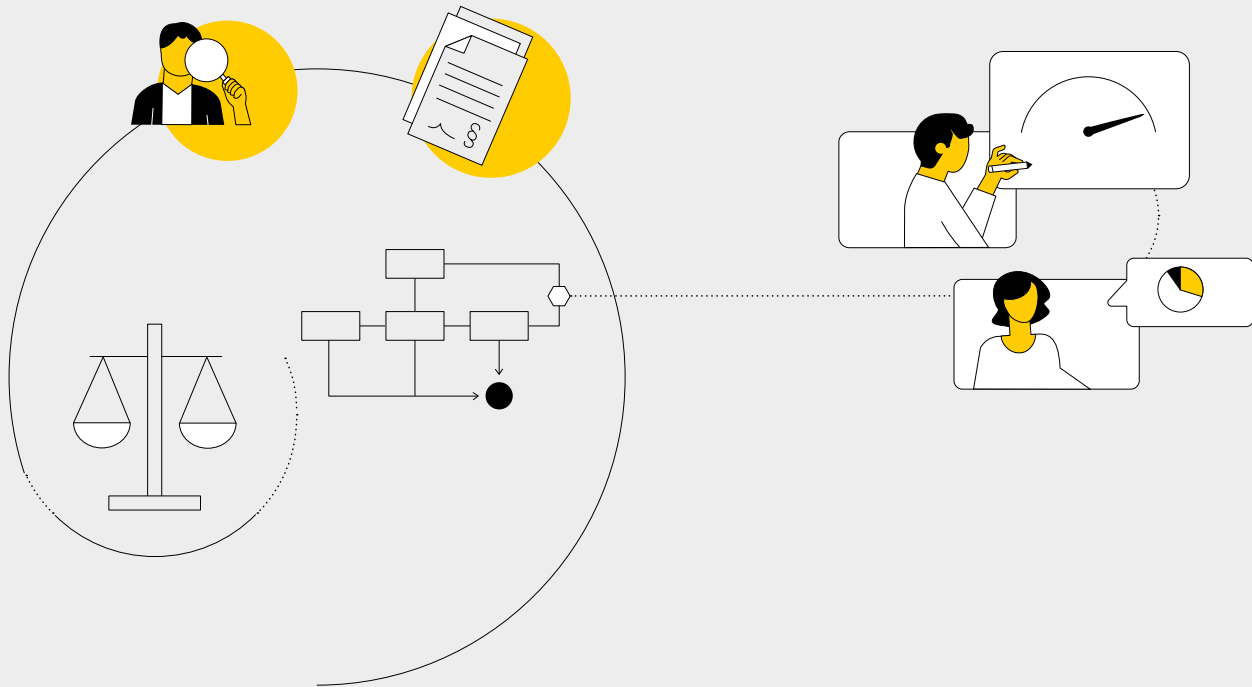
Les trois leviers à ce niveau sont l’efficacité des ressources, des constructions et un approvisionnement circulaires. E5-2, 10

- **Efficacité accrue des ressources:** la Poste harmonise sa gestion des déchets dans toute la Suisse. Pour ce faire, elle collabore avec des partenaires externes, applique des prescriptions de sécurité strictes sur les sites présentant un risque environnemental élevé et surveille les données de consommation ainsi que les coûts, tout en observant les directives communales. E5-2, 16
- **Constructions favorisant l’économie circulaire:** dans le domaine de la construction favorisant l’économie circulaire, la Poste met en œuvre le plan d’action de la Charte de la construction favorisant l’économie circulaire (Charta Kreislauforientiertes Bauen). Pour les nouvelles constructions et les rénovations, la Poste respecte les directives de la norme SIA 390/1 et planifie les grands centres logistiques selon les normes ISO pertinentes. Des bases ont été élaborées avec des partenaires sectoriels afin d’en déduire des améliorations telles que l’utilisation de matériaux de construction recyclés. Les enseignements tirés des projets pilote lancés en 2025 sont directement intégrés dans les projets de construction en cours. E5-4, 10
- **Achat et réutilisation de produits issus de l’économie circulaire:** le concept de cycle de vie multiple des quelque 6000 batteries lithium-ion des trois-roues utilisés dans la distribution permet d’utiliser ces batteries une deuxième fois en tant qu’accumulateurs d’énergie stationnaires avant que les cellules résiduelles des batteries ne soient recyclées dans le respect de l’environnement. Ce concept MultiLife permet de réduire l’énergie grise de près de 70% et de réutiliser au moins 90% des batteries.

Gouvernance d'entreprise

Gouvernance	70	Membres du Conseil d'administration	75
Organisation	70	Composition, élection et changements durant l'exercice sous revue	75
Conseil d'administration	71	Formation, activités professionnelles et groupements d'intérêt	75
Direction du groupe	72	Membres de la Direction du groupe	79
Gestion de PostFinance	72	Composition, élection et changements au cours de l'exercice	79
Fonctions d'assurance	72	Formation, activités professionnelles et groupements d'intérêt	79
Gestion des risques	72	Indemnités et rémunérations	82
Gestion de la compliance	73	Indemnités des membres du Conseil d'administration	82
Système de contrôle interne	73	Rémunérations des membres de la Direction du groupe	83
Sécurité de l'information et sécurité du groupe	73		
Pratiques commerciales	73		
Concurrence équitable et lutte contre la corruption	73		
Protection des données	74		
Comportement éthique et intègre	74		

La Poste adopte une gestion d'entreprise responsable dont le cadre et les modalités de contrôle sont définis par le Conseil d'administration. Elle attend des membres de son personnel un comportement intègre (voir **Gestion de la compliance** → page 73). Gérer les risques est en outre essentiel pour réduire les dangers et saisir les opportunités (voir **Gestion des risques** → page 72). Par ailleurs, le Conseil d'administration veille à ce que la rémunération soit conforme aux objectifs stratégiques que le Conseil fédéral fixe à la Poste (voir **Indemnités et rémunérations** → page 82).





Comité du Conseil d’administration Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)

Avec les représentantes et les représentants de la Poste au Conseil d’administration de PostFinance, le comité du Conseil d’administration Audit, Risk & Compliance est compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance (CCA ARC PF). Il prépare les dossiers pour le Conseil d’administration de la Poste et accompagne les thèmes stratégiques relatifs à PostFinance.

Direction du groupe

La Direction du groupe assure la gestion opérationnelle des unités, à l’exception de l’unité PostFinance (voir ci-dessous). Le directeur général représente la Direction du groupe devant le Conseil d’administration. Le responsable PostFinance participe aux réunions de la Direction du groupe avec voix consultative.

La Direction du groupe est responsable de la mise en œuvre des ambitions stratégiques. Ses membres sont informés trois fois par an des projets relatifs à l’ambition stratégique «Sur la voie du zéro émission nette». Les unités Personnel, Finances, Informatique/Technologie et État-major du CEO ainsi que le délégué de la Direction du groupe à la durabilité coordonnent et surveillent la mise en œuvre à l’échelle des unités. La Poste a défini dans sa charte de Corporate Responsibility sa conception de la durabilité en lui conférant un caractère contraignant (voir ➡ poste.ch/charte-de-cr). La charte a été adoptée par le Conseil d’administration.

Gestion de PostFinance

Le Conseil d’administration de la Poste assume également la responsabilité globale de l’unité PostFinance en formulant les directives du groupe à l’intention de son Conseil d’administration ainsi que la stratégie de propriétaire. Il définit ainsi, en tant que propriétaire, les objectifs stratégiques, financiers et personnels à long terme de PostFinance. Le Conseil d’administration de la Poste élit les membres du Conseil d’administration de PostFinance, qui se compose majoritairement de représentantes et de représentants de la Poste. Le Conseil d’administration de PostFinance rend régulièrement compte au Conseil d’administration de la Poste.

Fonctions d’assurance

La gestion des risques, la gestion de la compliance, le système de contrôle interne Finances, la sécurité de l’information et la sécurité du groupe constituent les fonctions d’assurance.

Gestion des risques

Le Conseil d’administration définit les principes du système de gestion des risques et approuve la stratégie du risque, qui découle de la stratégie de la Poste et comprend les objectifs de sécurité ainsi que la propension au risque quantitative et qualitative. Le système de gestion des risques se base sur la norme ISO 31000:2018. Le risque désigne un danger (écart négatif par rapport à l’objectif) ou une opportunité (écart positif par rapport à l’objectif), c’est-à-dire un événement ou une évolution pouvant avoir un impact négatif ou positif sur la Poste. La gestion des risques est ancrée dans toutes les unités. Elle repose sur la stratégie, les ambitions stratégiques et la planification financière stratégique. L’évaluation des risques est effectuée chaque année pour une période de quatre ans (de 2025 à 2028 actuellement). [ESRS 2, GOV-4](#)

La gestion des risques de la Poste comprend les cinq étapes ci-après.

1. Identification des risques
2. Évaluation des risques
3. Définition des mesures
4. Contrôle des mesures
5. Établissement de rapports

Les principaux risques pour la Poste sont les suivants:

- Évolution des résultats et des fonds propres de PostFinance
- Limitation/Défaillance des infrastructures critiques pour le système
- Difficultés externes et internes liées à la mise en œuvre de la stratégie
- Violation potentielle de prescriptions externes
- Situation sur les marchés, et notamment l’évolution des volumes de lettres et de colis

Gestion de la compliance

La Poste veille au respect des prescriptions réglementaires, légales et internes. Elle exploite à cet effet un système de gestion de la compliance qui couvre les thèmes suivants: protection des données, lutte contre la corruption, droit des cartels, droit des marchés publics, blanchiment d’argent, conservation, contrôles à l’exportation et sanctions ainsi qu’archivage et accessibilité à toutes et à tous. Le système de gestion de la compliance se base sur la norme ISO 37301:2021. [G1-3](#)

Le Conseil d’administration délègue la responsabilité du système de gestion de la compliance à la Direction du groupe, qui détermine les thèmes à surveiller et délègue la gestion au comité Compliance. Celui-ci informe régulièrement la Direction du groupe et le Conseil d’administration de l’état de la compliance.

Système de contrôle interne

La Poste garantit que son rapport financier est conforme aux prescriptions applicables et aux directives internes. Elle a mis en place à cet effet le système de contrôle interne Finances (SCI), qui lui permet d’identifier les risques suffisamment tôt dans le rapport financier, de les évaluer et de définir des contrôles essentiels afin de les réduire. L’organe de révision externe Ernst & Young vérifie chaque année l’existence du système de contrôle interne Finances.

La Poste développe progressivement les contrôles pour le rapport non financier. Les bases en ont été posées en 2024 au travers de la première assurance limitée, ou «limited assurance», qui couvre tous les thèmes du rapport non financier. [ESRS 2, GOV-4](#)

Sécurité de l’information et sécurité du groupe

La gestion sûre et fiable des données est une priorité absolue pour la Poste. Pour des informations détaillées, se reporter au chapitre Clientèle (➡ page 40). Les missions de la Sécurité du groupe sont exposées au chapitre Santé, sécurité au travail et bien-être, à la ➡ page 53, l’accent étant mis sur la sécurité au travail.

Pratiques commerciales

Afin de respecter les normes éthiques et d’assumer notre responsabilité en tant qu’entreprise, nous mettons l’accent sur les priorités exposées ci-après. [G1.2, 7](#)

Concurrence équitable et lutte contre la corruption

La Poste s’engage en faveur d’une concurrence libre et loyale. Elle exige de son personnel qu’il respecte le droit à la concurrence comme stipulé dans le code de conduite. Elle impose la même obligation à ses fournisseurs dans le Code de conduite pour les fournisseurs relatif à l’approvisionnement responsable (voir Aspects sociaux de la chaîne d’approvisionnement ➡ page 48). Dans le programme de compliance Droit des cartels, la Poste définit les mesures visant à empêcher toute infraction au droit des cartels. [G1-1, 7](#)

La Poste ne tolère aucun comportement corrompu. Les membres de son personnel doivent respecter les prescriptions relatives aux libéralités (cadeaux et invitations) et aux conflits d'intérêts formulées dans la directive Lutte contre la corruption, qui se base sur la convention de l'ONU en la matière. G1-1, 6a Afin de prévenir la corruption et d'encourager la culture de la transparence, la Poste sensibilise et forme régulièrement son personnel, en particulier les cadres, les gestionnaires clientèle et le personnel des achats. G1-1, 6c Dans le cadre de son analyse régulière des risques, la Poste vérifie que les membres de son personnel respectent les prescriptions relatives à la lutte contre la corruption. G1-2, 8 Aucune violation des prescriptions n'a été constatée durant l'exercice 2025. G1-4, 11

Protection des données

La Poste protège systématiquement les données personnelles et les informations confidentielles. L'organisation de la protection des données conseille et soutient les unités pour qu'elles respectent les dispositions légales. Elle travaille en étroite collaboration avec l'organisation chargée de la sécurité de l'information. L'ensemble du personnel est formé régulièrement. La Poste indique, en toute transparence, à ses clientes et à ses clients les finalités des traitements de leurs données personnelles. La Poste a en outre enregistré deux cas de violation de la sécurité des données, qu'elle a signalés au préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Afin de renforcer la gestion équitable, transparente et fiable des données personnelles, la Poste a créé en 2022 un service en charge de l'éthique numérique (voir Transformation numérique et innovation ➡ page 42).

Comportement éthique et intègre

Tous les membres du personnel sont tenus d'adopter un comportement éthique et intègre et de respecter les lois, les normes et les prescriptions internes. Le code de conduite définit le comportement correct à adopter dans le cadre du travail au quotidien. La Poste forme tous les membres de son personnel, y compris les cadres, tous les deux ans. Elle évalue systématiquement la culture d'entreprise et discute chaque année les résultats de cette évaluation avec le Conseil d'administration.

La plateforme PosteCourage permet de signaler les éventuelles infractions et est accessible à l'ensemble du personnel ainsi qu'à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement ou parties prenantes d'autres groupes d'intérêt. S4-3, 14 Elle est exploitée par un prestataire externe et garantit la protection et l'anonymat des personnes effectuant le signalement. G1-1, 6b Révision du groupe informe régulièrement le comité du Conseil d'administration Audit, Risk & Compliance des signalements reçus. En 2025, il y en a eu 84. Au 31 décembre 2025, 93 cas ont été clôturés (y compris les cas qui étaient en cours de traitement les années précédentes). La Poste s'assure que les membres de son personnel connaissent la plateforme PosteCourage et l'utilisent en cas de besoin.

Le code de conduite est contraignant pour l'ensemble du personnel de la Poste

Membres du Conseil d'administration

Composition, élection et changements durant l'exercice sous revue

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Conformément à la loi sur l'organisation de la Poste, le personnel a le droit d'être représenté au sein du Conseil d'administration de manière équitable. Ronny Kaufmann et Corrado Pardini ont assumé cette fonction en 2025. ESRS 2, SBM-2 Le Conseil fédéral élit le président et les autres membres pour une période de deux ans. Leur réélection est possible, dès lors que la durée de leur mandat n'excède pas douze ans. L'âge limite est fixé à 70 ans. Aucun changement dans la composition du Conseil d'administration n'est intervenu en 2025.

Composition du Conseil d'administration					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Conseil d'administration					
Membres exécutifs		Personnes	0	0	0
Membres indépendants		%	100	100	100
Représentation du personnel	ESRS 2, GOV-1	Personnes	2	2	2
Répartition par sexe					
Femmes	ESRS 2, GOV-1	%	45	45	45
Hommes	ESRS 2, GOV-1	%	55	55	55

Formation, activités professionnelles et groupements d'intérêt

La formation, le parcours professionnel du président et des autres membres du Conseil d'administration ainsi que leurs principaux mandats en dehors de la Poste sont présentés dans l'aperçu ci-après. Avant d'accepter un nouveau mandat, les membres du Conseil d'administration sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration et de l'informer immédiatement de tout changement professionnel. Le président décide si un changement de cette nature ou un nouveau mandat sont compatibles avec l'activité qu'ils exercent à la Poste. Le service spécialisé Gouvernance établit en outre un rapport sur de potentiels conflits d'intérêts. Chaque membre du Conseil d'administration doit régler ses relations personnelles et professionnelles de manière à éviter, dans la mesure du possible, tout conflit d'intérêts. En présence d'un conflit d'intérêts, tout membre du Conseil d'administration concerné est tenu de se récuser. Après le président du Conseil d'administration, les autres membres sont présentés dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille.

Les membres du personnel sont représentés de manière appropriée au sein du Conseil d'administration



Président du Conseil d'administration, depuis 2021
Suisse, né en 1970, lic. en droit / MA

- Comités**
- People, Sustainability & Governance
 - Audit, Risk & Compliance
 - Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)
 - Investment, Mergers & Acquisitions

- Parcours professionnel**
- Conseiller aux États (Fribourg / PS, 2012-2021), membre et président de la Commission de l'économie et des redevances, membre et président de la Commission de politique extérieure, membre de la Commission des affaires juridiques, membre de la Commission des finances
 - Membre et président de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, président du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
 - Président du Parti socialiste suisse (2008-2020)
 - Conseiller national (Fribourg, PS), membre de la Commission des transports et des télécommunications, membre de la Commission des finances (2003-2012)
 - Syndicat de la Communication, secrétaire central et président (2000-2008)
 - Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), responsable du service juridique, membre du Comité (1997-2000)

- Principaux mandats**
- UNICEF Suisse et Liechtenstein, président
 - Commune de Vuadens, membre du Conseil général (départ en 2025)
 - Forum Helveticum, président du comité directeur

Membre du Conseil d'administration, depuis 2019
Suisse, né en 1966, lic. éc. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

- Comités**
- Audit, Risk & Compliance
 - Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)

- Parcours professionnel**
- Archroma Management S.à.r.l., CFO, membre de la direction (2021-2025)
 - Alpiq Holding SA, CFO, membre de la direction (2015-2021)
 - Gategroup, CFO, membre de la direction (2008-2014)
 - Ciba Specialty Chemicals, CFO régional, responsable Business Support Center EMEA et CFO de division (1992-2008)

- Principaux mandats**
- EBM (Genossenschaft Elektra Birseck) / Primeo Energie, membre du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'administration, représentant du personnel, depuis 2018
Suisse, né en 1975, lic. rer. publ. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

- Comités**
- People, Sustainability & Governance

- Parcours professionnel**
- Swisspower SA, CEO (depuis 2015)
 - La Poste, responsable Politique et Corporate Social Responsibility (2006-2014)
 - Mediapolis AG für Wirtschaft und Kommunikation, copropriétaire et partenaire (2003-2006)

- Principaux mandats**
- Muntagna – l'Expo des Alpes 2027+, membre du comité

Christian Levrat



Thomas Bucher



Ronny Kaufmann



Membre du Conseil d'administration, depuis 2018; **vice-présidente**, depuis 2022
Suisse, née en 1968, experte-comptable diplômée, diplôme en économie d'entreprise de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA)

- Comités**
- Audit, Risk & Compliance (présidente)
 - Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance, présidente jusqu'à fin mars 2026)

- Parcours professionnel**
- Ernst & Young SA, People Partner, membre du Management Committee d'Assurance Switzerland, partenaire/responsable du secteur de marché Public Sector, experte-comptable (1993-2018)

- Principaux mandats**
- PostFinance SA, membre du Conseil d'administration et du comité Audit & Compliance (départ fin mars 2026)
 - Energie Oberkirch AG, vice-présidente du Conseil d'administration
 - Geberit AG, membre du Conseil d'administration
 - Mobimo Holding AG, membre du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'administration, depuis 2019
Pays-Bas, née en 1962, Master en droit

- Comités**
- Investment, Mergers & Acquisitions

- Parcours professionnel**
- Wolters Kluwer, Managing Director Legal & Regulatory Division (2011-2015)
 - LexisNexis Business Information Solutions, CEO (2007-2011)
 - Capgemini Engineering, diverses fonctions de management (2000-2007)

- Principaux mandats**
- Royal BAM Group NV (Pays-Bas), membre du Conseil d'administration
 - Chambre des entreprises de la Cour d'appel d'Amsterdam (Pays-Bas), juge non professionnelle/experte (départ en 2025)
 - Swiss Data Alliance, membre du comité d'experts (départ en 2025)
 - Cikor Technologies SA, membre du Conseil d'administration
 - NORMA Group SE (Allemagne), membre du Conseil de surveillance
 - Grant Thornton International Ltd., membre du Conseil d'administration

Membre du Conseil d'administration, représentant du personnel, depuis 2020
Suisse/Italie, né en 1965, ancien conseiller national, diplôme en gestion des associations, Université de Fribourg

- Comités**
- Investment, Mergers & Acquisitions

- Parcours professionnel**
- pardini consulting gmbh, conseiller d'entreprise indépendant (depuis 2020)
 - Tribunal des prud'hommes du canton de Berne, juge spécialisé (depuis 2000)
 - Conseiller national (PS), Commission de l'économie et des redevances, Commission des affaires juridiques, Commission de la science, de l'éducation et de la culture (2011-2019)
 - Union syndicale suisse (USS), membre du Comité présidentiel (2014-2020)
 - Unia, membre du Comité directeur, responsable Secteur Industrie (responsable national Industrie chimique et pharmaceutique), secrétaire Région Bienne-Seeland/Soleure (1997-2020)
 - Caisses de pensions des menuisiers, Conseil de fondation (2005-2016)
 - Membre du Grand Conseil du canton de Berne (PS) (2002-2011)

- Principaux mandats**
- Commission tripartite de la Confédération pour les affaires de l'Organisation internationale du travail (commission extraparlamentaire de la Confédération), membre
 - Conseil de la Suva, membre
 - Volkshaus AG Bern, président du Conseil d'administration
 - Freienhof Thun AG, président du Conseil d'administration
 - Contrôle du marché du travail du canton de Berne, vice-président du comité (départ en 2025)

Bernadette Koch



Denise Koopmans



Corrado Pardini



Membre du Conseil d’administration, depuis 2021
Suisse/Allemagne, né en 1963, diplôme de commerce de la WHU – Otto Beisheim School of Management

- Comités**
- Investment, Mergers & Acquisitions (président)

- Parcours professionnel**
- Cargolux Airlines International S.A. (Luxembourg), président et CEO (2014-2016)
 - Kühne + Nagel International S.A., membre de la direction du groupe (1994-2013)
 - VIAG AG, responsable Controlling des participations Transport et Logistique (1993-1994)
 - German Cargo Services GmbH, Route Manager, Amérique et Afrique de l’Ouest (1986-1992)

- Principaux mandats**
- Det Forenede Dampskibs-Selskab (DFDS) A.S., membre du Conseil d’administration (directeur non exécutif)
 - Log-hub AG, président du Conseil d’administration

Membre du Conseil d’administration, depuis 2022
Suisse, née en 1971, diplôme d’ingénieure en exploitation et production, EPF Zurich

- Comités**
- Audit, Risk & Compliance
 - Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)

- Parcours professionnel**
- Banque Cler, CEO (2019-2022)
 - Banque Cantonale de Bâle, responsable du secteur Prestations de marché numériques (2018-2019)
 - Moneyhouse AG, groupe de médias NZZ, CEO (2016-2018)
 - Sunrise Communications SA, Executive Director Wholesale (2013-2016); directrice dans différentes sections (2008-2013)
 - Cablecom S.à r.l., directrice (2002-2008)
 - GCI Consulting, manager et responsable Business Process Design (2001-2002)
 - Ernst & Young, Center of eBusiness Innovation (CBI), manager (2001)
 - Seavantage SA, partenaire, cofondatrice et propriétaire (2000-2001)
 - PwC, manager (1998-2000)

- Principaux mandats**
- PostFinance SA, présidente du comité Organisation, Nomination & Remuneration et membre du comité Technologies de l’information et numérisation
 - Burckhardt Compression Holding SA, membre du Conseil d’administration
 - Kardex Holding SA, membre du Conseil d’administration

Membre du Conseil d’administration, depuis 2023
Allemagne, née en 1967, doctorat de droit, Université de Bonn

- Comités**
- People, Sustainability & Governance (présidente)

- Parcours professionnel**
- Nestlé Group, Vevey, Chief Sustainability Officer (depuis 2025)
 - Nestlé Group, Vevey, Head of ESG Strategy & Deployment (depuis 2020); Chief Procurement Officer (2017-2020); Head of Commodity Procurement Nestlé (2013-2017)
 - Nestlé Deutschland, Francfort, Head of Sustainability (2012-2013); Head of Sales Services (2010-2012)
 - Nestlé Group, Vevey, Head of Procurement Excellence (2006-2010)
 - Nestlé Deutschland, Francfort, Head of Procurement (2002-2006)
 - Nestlé Deutschland, Nestlé Europa, Packaging Procurement Manager (1999-2002)
 - Nestlé Deutschland, Francfort, conseillère juridique (1996-1999)

- Principaux mandats**
- Nestlé Deutschland AG, membre du Conseil de surveillance

Dirk Reich



Maria Teresa Vacalli



Antonia Wanner



Secrétaire général, depuis 2018
Suisse, né en 1971, avocat, Executive M.B.L. de l’École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

- Parcours professionnel**
- Alpiq Holding SA, secrétaire général du Conseil d’administration (2013-2018)
 - Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA, secrétaire du Conseil d’administration / Vice General Counsel (2003-2012), secrétaire du Conseil d’administration / Chief Compliance Officer (2012-2013)

- Principaux mandats**
- Aucun

Roger Schoch



Membres de la Direction du groupe

Composition, élection et changements au cours de l’exercice

La Direction du groupe est composée de huit membres. Le Conseil d’administration élit le directeur général et sept autres membres. Au cours de l’exercice sous revue, plusieurs changements sont intervenus. Roberto Cirillo a quitté ses fonctions de directeur général fin mars et Alex Glanzmann a assuré la direction par intérim jusqu’à fin octobre, avant que Pascal Grieder ne prenne ses fonctions de nouveau directeur général le 1^{er} novembre. Christian Plüss a confié la direction de Services de mobilité à Stefan Regli au 1^{er} février, tandis que Carole Rentsch a succédé à Valérie Schelker à la tête de l’unité Personnel au 1^{er} septembre.

Composition de la Direction du groupe					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Répartition par sexe					
Femmes	ESRS 2, GOV-1	%	25	25	25
Hommes	ESRS 2, GOV-1	%	75	75	75

Formation, activités professionnelles et groupements d’intérêt

La formation, le parcours professionnel des membres de la Direction du groupe ainsi que leurs principaux mandats en dehors de la Poste sont présentés ci-après. ESRS 2, GOV-1 Avant d’accepter un nouveau mandat, les membres de la Direction du groupe doivent consulter le président du Conseil d’administration. Celui-ci décide si le nouveau mandat est compatible avec l’activité exercée au sein de la Direction du groupe. Le service spécialisé Gouvernance établit en outre un rapport sur de potentiels conflits d’intérêts.

Les membres de la Direction du groupe règlent leurs relations personnelles et professionnelles de manière à éviter, dans la mesure du possible, tout conflit d’intérêts. En présence d’un conflit d’intérêts, tout membre de la Direction du groupe est tenu de se récuser. Après le directeur général, les autres membres de la Direction du groupe sont présentés ci-dessous dans l’ordre alphabétique de leur nom de famille. La liste est complétée par le responsable PostFinance.

Il n’existe aucun contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques en dehors de la Poste.

Directeur général, depuis 2025
Suisse, né en 1977, doctorat en sciences, diplôme en ingénierie électrique et Master of Advanced Studies EPF en management, technologie et économie, EPF

- Parcours professionnel**
- 1&1 Telecommunications, comité directeur Sales & Product Management (2024-2025)
 - Salt Mobile, CEO (2018-2023)
 - McKinsey & Company (2005-2017), en dernier comme Managing Partner Digital McKinsey Suisse

- Principaux mandats**
- Aucun

Responsable RéseauPostal, depuis 2016; **directeur général suppléant**, depuis 2021
Suisse, né en 1964, MBA de l'EPF en gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Parcours professionnel**
- CarPostal SA, responsable par intérim (2018)
 - La Poste Suisse SA, PostMail, responsable Distribution (2005-2016); responsable Logistique (2001-2005); responsable Business Development ExpressPost (1994-2001)
 - PTT, Centre de calcul électronique, responsable de projet Balico (Constructions et immeubles) (1992-1994); responsable Assurance qualité (1989-1990); programmeur/analyste (1983-1988)

- Principaux mandats**
- Pro Patria Don suisse pour la Fête nationale, membre du Conseil de fondation

Responsable Digital Services, depuis 2021
Suisse, née en 1972, Master en sciences économiques de l'Université de Zurich; Global Leadership Program de l'IESE Business School

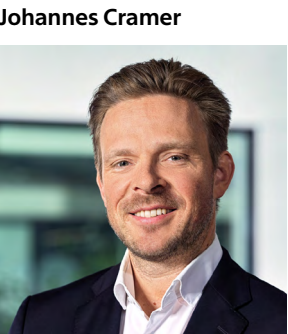
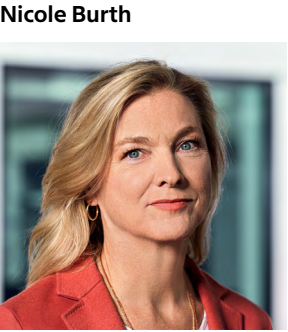
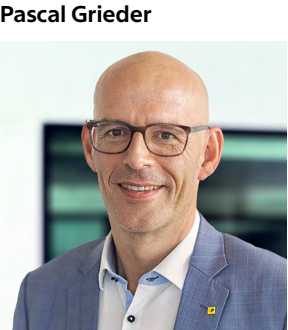
- Parcours professionnel**
- The Adecco Group, responsable Autriche, Luxembourg, Belgique, Suisse; Adecco Group Suisse, CEO; Pontoon Solutions, responsable EMEA; Pontoon Solutions, CFO; The Adecco Group, responsable M&A; Business Executive Adecco Group Deutschland; The Adecco Group, responsable Investor Relations & Special Projects (2005-2020)
 - Lombard Odier Darier Hentsch, responsable Technology & Business Service Equity Research (2002-2005)
 - Deutsche Bank (Suisse) SA, Equity Research Analyst (2000-2002)
 - UBS Suisse et Royaume-Uni, Junior Equity Research Analyst (1998-2000)

- Principaux mandats**
- PostFinance SA, membre du Conseil d'administration
 - Advance, membre du comité directeur (départ en 2025)
 - Ascom Holding SA, membre du Conseil d'administration

Responsable Services logistiques, depuis 2021
Allemagne, né en 1981, doctorat en sciences politiques de la Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg

- Parcours professionnel**
- Digitec Galaxus SA, COO (logistique, succursales, service à la clientèle, service B2B, service après-vente) (2015-2020)
 - Petobel GmbH, cofondateur et codirecteur (achats, logistique, finances, développement commercial, développement de contenus) (2013-2014)
 - McKinsey & Company, Inc., Engagement Manager (gestion de portefeuille, intégration post-fusion, développement de stratégies, exploitation de magasins) (2007-2013)

- Principaux mandats**
- Aucun



Responsable Informatique/Technologie, depuis 2022
Allemagne/Suisse, né en 1966, diplôme en informatique de l'Université de Karlsruhe; M-MBA McKinsey, Williamstown Massachusetts, États-Unis

- Parcours professionnel**
- Swisscom IT Services SA, Swisscom SA, Head of Operations; Head of Outsourcing Services, Head of System Integration; Head of Risk and Quality Management; Head of Bid & Product Management (2003-2019)
 - EDS Information Business GmbH, Zurich, Client Executive Representative Mega Deals, EMEA; Atraxis AG, Zurich, VP Network, Finance & Flight Operations; VP eBusiness Solutions (2001-2003)
 - TTI Consult GmbH, Francfort, consultant supérieur (1999-2000)
 - McKinsey & Company, Inc., Zurich, Associate Business Technology Office (1998-1998)
 - Atraxis AG, Zurich, responsable de projet global, Head of Warehouse Competence Center (1996-1997)
 - Lufthansa Systems AG, Francfort, responsable de projet, ingénieur SW (1991-1996)

- Principaux mandats**
- Aucun

Responsable Finances, depuis 2016; **directeur général suppléant**, depuis 2021
Suisse, né en 1970, lic. sc. pol. de l'Université de Berne, Executive MBA en Business Engineering de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

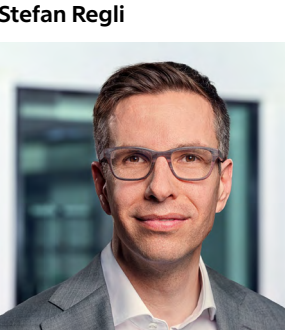
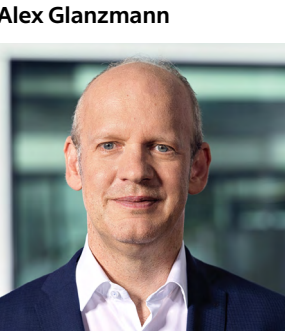
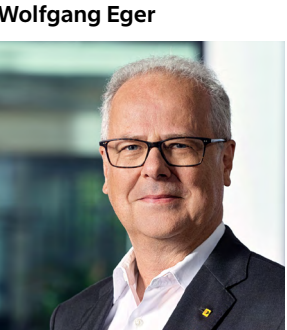
- Parcours professionnel**
- Poste CH SA, PostLogistics, responsable Finances (2010-2016); responsable Zone de distribution Centre (2008-2010); responsable Projets stratégiques et controlling commercial de l'unité Logistique des marchandises (2006-2008); gestionnaire de portefeuille de projets de l'unité Logistique des marchandises (2005-2006)
 - BDO Visura, responsable du département de conseil «Direction et HRM» et vice-directeur (2004-2005); chef conseiller en entreprise (1999-2004)
 - Office de l'informatique et de l'organisation du canton de Soleure, collaborateur scientifique (1998-1999)

- Principaux mandats**
- PostFinance SA, membre du Conseil d'administration, membre du comité Risk et du comité Organisation, Nomination & Remuneration
 - Caisse de pensions Poste, vice-président du Conseil de fondation

Responsable Services de mobilité et CarPostal, depuis 2025
Suisse, né en 1974, Executive Master of Business Administration (EMBA), Stratégie et leadership

- Parcours professionnel**
- La Poste Suisse SA (Services logistiques), responsable Lettres et colis national (2021-2025)
 - La Poste Suisse SA (PostLogistics), responsable Vente, Marketing, Communication, E-commerce, Services à la clientèle (2012-2020)

- Principaux mandats**
- Union des transports publics (UTP), coopérative, membre du Comité directeur
 - LITRA (Service d'information pour les transports publics), membre du Comité directeur
 - GS1 Switzerland, vice-président du comité directeur



Responsable Personnel, depuis 2025

Suisse, née en 1984, doctorat en management de la technologie, EPFL Lausanne, Master of Science en Business Administration, Université de Berne, lic. phil. hum. psychologue, Université de Berne

Parcours professionnel

- La Poste Suisse SA (Services logistiques), responsable Partenaires commerciaux RH (2022-2025)
- La Poste Suisse SA (Personnel), responsable Stratégie RH par intérim (2023-2024), responsable Apprentissage et développement (2018-2022)
- La Poste Suisse SA (Stratégie et transformation), Senior Manager Corporate Strategy (2014-2018)
- Poste CH SA (PostLogistics), collaboratrice personnelle du responsable PostLogistics (2012-2014)
- ROPETECH GmbH, Seilpark Bern, responsable d’exploitation (2009-2012), responsable RH (2007-2010), participation à la création de l’entreprise (à partir de 2003)

Principaux mandats

- Caisse de pensions Poste, membre du Conseil de fondation
- Swissdec, membre du comité de patronage

CEO de PostFinance SA¹, depuis 2024

Suisse, né en 1971, économiste d’entreprise HES, Advanced Executive Program du Swiss Finance Institute, CAS Growth & Transformation

Parcours professionnel

- Banque cantonale de Bâle-Campagne, responsable de l’unité Conseil aux entreprises, membre de la direction (2017-2024); responsable Clientèle commerciale et Financements spéciaux (2015-2017)
- UBS SA (Bâle), responsable du segment Clientèle Construction et Immobilier et responsable suppl. du secteur Clientèle commerciale (2010-2015); Clientèle Construction et Immobilier (2009-2010); responsable suppl. Credit Risk Control (2005-2009); Credit Risk Control (2001-2005); conseiller à la clientèle Clientèle commerciale dans les secteurs Accès au marché des capitaux et Clientèle internationale (2000-2001)

Principaux mandats

- Yuh SA, vice-président du Conseil d’administration (départ en 2025)

¹ En tant que CEO de PostFinance SA, Beat Röthlisberger n’est pas membre de la Direction du groupe, mais participe néanmoins à ses séances avec voix consultative.

Carole Rentsch



Beat Röthlisberger



Conseil d’administration a perçu des honoraires d’un montant de 225 000 francs (cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle comprises), avec des prestations annexes de 28 368 francs.

Indemnités des membres du Conseil d’administration	
CHF	2025
Président du Conseil d’administration (1)	
Honoraires	204 260
Prestations annexes	28 368
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	22 500
Abonnement général 1 ^{re} classe	5 868
Honoraires et prestations annexes	
	232 628
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales	15 852
Cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle	20 740
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	
	36 592
Indemnités globales	
	269 220
Autres membres du Conseil d’administration (8)	
Honoraires	731 060
Indemnité de base	602 060
Rémunération des comités	129 000
Prestations annexes	56 000
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	56 000
Abonnement général 1 ^{re} classe	–
Honoraires et prestations annexes	
	787 060
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales	58 507
Cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle	10 440
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	
	68 947
Indemnités globales	
	856 007
Total Conseil d’administration (9)	
Honoraires	935 320
Prestations annexes	84 368
Honoraires et prestations annexes	
	1 019 688
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales	74 359
Cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle	31 180
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	
	105 539
Indemnités globales	
	1 125 227

Indemnités et rémunérations

Indemnités des membres du Conseil d’administration

Détermination des indemnités

Les indemnités du Conseil d’administration sont régies dans le règlement sur les honoraires et les frais. Le Conseil fédéral fixe les honoraires de base, tandis que l’Assemblée générale définit la limite supérieure des indemnités globales. Le Conseil d’administration fixe ensuite ses propres indemnités dans ce cadre.

Montant des prestations

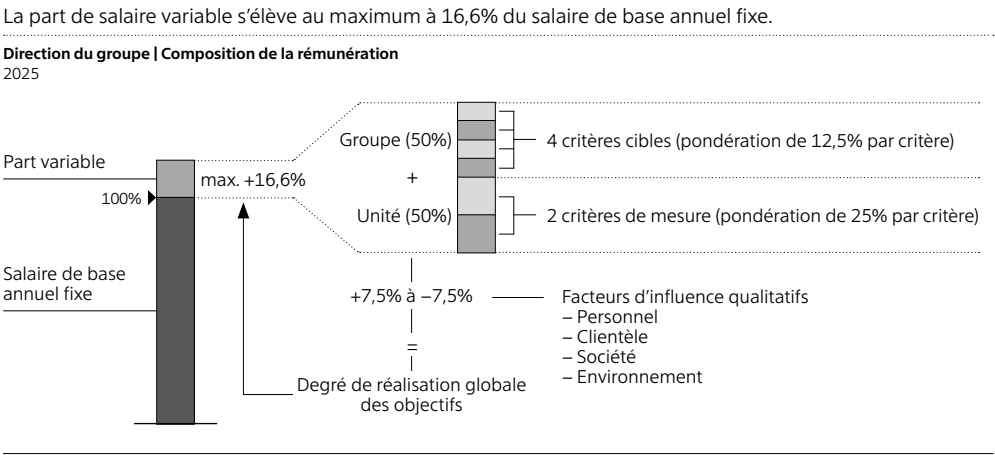
En 2025, les neuf membres (y compris le président) ont perçu des honoraires et des prestations annexes d’un montant total de 1 019 688 francs, dont 84 368 francs au titre des prestations annexes. Les cotisations de l’employeur aux assurances sociales obligatoires ont atteint 74 359 francs, auxquels s’ajoutent 31 180 francs de cotisations de prévoyance professionnelle pour les membres (y compris le président) assurés par le biais de la Poste. Fixée par l’Assemblée générale à 1 191 500 francs au total (y compris les cotisations d’assurances sociales et de prévoyance professionnelle à la charge de l’employeur), la limite supérieure des indemnités globales a été respectée. En 2025, le président du

Rémunérations des membres de la Direction du groupe

Détermination de la rémunération

Le Conseil fédéral définit les conditions-cadres relatives à la rémunération de la Direction du groupe, notamment en tenant compte de l’ordonnance sur les salaires des cadres de la Confédération. Le Conseil d’administration fixe le montant des rémunérations des membres de la Direction du groupe selon trois critères: la taille, l’importance stratégique et le risque entrepreneurial de l’unité. La rémunération du directeur général et des autres membres de la Direction du groupe se compose d’un salaire de base annuel fixe et d’une part variable. pouvant atteindre au plus 16,6% du salaire de base annuel brut et dépendant de la réalisation d’objectifs quantitatifs au niveau du groupe et de l’unité. La prestation personnelle n’est pas directement intégrée dans la part variable. ESRS 2, GOV-2

Les objectifs quantitatifs découlent de la planification financière stratégique. Pour 2025, les critères cibles fixés par le Conseil d’administration au niveau du groupe étaient la croissance des produits d’exploitation, l’évolution de l’effet sur l’EBIT des mesures de gain d’efficacité et l’EBIT et le rendement des capitaux engagés (pondération de 12,5% par critère), tandis que les critères de mesure valables au niveau des unités étaient en règle générale la croissance des produits d’exploitation de tiers ainsi que la valeur ajoutée ou l’EBIT (pondération de 25% par critère). Le Conseil d’administration tient compte en outre de facteurs d’influence qualitatifs qui découlent de la stratégie. Ceux-ci englobent les dimensions du personnel, de la clientèle, de la société et de l’environnement, objectifs climatiques et énergétiques compris. ESRS 2 GOV-2 La variation de la réalisation globale des objectifs due à chaque facteur d’influence peut atteindre au maximum 7,5 points de pourcentage de plus ou de moins, la limite supérieure étant de 100%. La part de salaire variable pour l’exercice sous revue est basée sur les résultats des années 2024 et 2025.



La prévoyance professionnelle des membres de la Direction du groupe comprend le salaire de base annuel fixe et la part de salaire variable. Les composantes du salaire jusqu’à concurrence de 362 880 francs sont assurées auprès de la Caisse de pensions Poste, les montants supérieurs étant assurés par le biais d’une assurance externe pour cadres. Le préavis de congé des membres de la Direction du groupe est de six mois. Aucune indemnité de départ n’est convenue.

Montant des prestations

En 2025, les membres de la Direction du groupe, y compris le directeur général, ont été rémunérés à hauteur de 5 875 638 francs au total. Les prestations annexes, d’un montant de 240 614 francs sont incluses dans cette rémunération globale. La part de salaire variable des membres de la Direction du groupe, directeur général compris, s’est élevée à 494 394 francs. Les cotisations de l’employeur aux assurances sociales obligatoires ont atteint 357 189 francs et les cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle obligatoire se sont élevées à 825 850 francs. Le salaire annuel de base fixe du directeur général s’est élevé à 559 591 francs, auxquels s’est ajoutée une part de salaire variable de 87 415 francs.

Les membres de la Direction du groupe (y compris le directeur général) ont droit à un abonnement général des CFF en 1^{re} classe ou à un véhicule d’entreprise, à un téléphone mobile et à une indemnité forfaitaire mensuelle pour frais. L’Assemblée générale a fixé la limite supérieure du montant global de la rémunération à 6 227 254 francs, y compris les cotisations d’assurances sociales et de prévoyance professionnelle à la charge de l’employeur, la limite supérieure a été respectée.

Aucun membre de la Direction du groupe ni aucune personne proche n’a bénéficié d’autres garan-ties, avances, crédits, prêts ou prestations en nature en 2025. La décision relative à la part liée à la prestation (droit et calcul du montant) de l’ancienne directrice générale et de l’ancien responsable CarPostal, qui ont quitté l’entreprise en 2018, ne sera prise qu’au terme de l’enquête en cours sur les violations du droit des subventions commises dans le secteur du transport régional de voyageurs.

La limite supérieure de l’indemnité globale a été respectée

Rémunération des membres de la Direction du groupe	
CHF	2025
Directeur général ¹	
Salaire de base annuel fixe	559 591
Part de salaire variable liée au résultat (période 2025) ²	87 415
Prestations annexes	20 796
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	15 250
Autres prestations annexes ³	5 546
Autres paiements ⁴	–
Rémunération	667 802
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales	63 650
Cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle	127 633
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	191 283
Rémunération totale	859 085
Autres membres de la Direction du groupe (7)	
Salaire de base annuel fixe	3 398 000
Part de salaire variable liée au résultat (période 2025) ²	406 979
Prestations annexes	219 818
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	107 500
Autres prestations annexes ³	92 318
Autres paiements ⁴	20 000
Rémunération	4 024 797
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales	293 539
Cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle	698 217
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	991 756
Rémunération totale	5 016 553
Total Direction du groupe (8)	
Salaire de base annuel fixe et part de salaire variable liée au résultat ¹	4 451 985
Prestations annexes ^{3, 4}	240 614
Rémunération	4 692 599
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales	357 189
Cotisations de l’employeur à la prévoyance professionnelle	825 850
Cotisations de l’employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	1 183 039
Rémunération totale	5 875 638

1 Les montants indiqués sous la rubrique Directeur général comprennent les rémunérations de Roberto Cirillo, d’Alex Glanzmann et de Pascal Grieder pour la période correspondante de leur mandat.
2 Durant cette période, les parts liées à la prestation obtenues pendant l’exercice sous revue sont mentionnées.
3 Les autres prestations annexes comprennent: abonnement général en 1^{re} classe ou véhicule d’entreprise, téléphone mobile et prime d’excellence.
4 Les autres paiements incluent les honoraires pour les mandats au sein de conseils d’administration.

Chiffres clés de durabilité

Chiffres clés	88	Méthodologie	94
Économie	88	Bases	94
Société	89	Contrôle et fiabilité de la déclaration de durabilité	94
Personnel	90	Analyse de la double matérialité	94
Environnement	92	Gestion des parties prenantes	96
		Champ d'application réglementaire	97
		Périmètre de consolidation	98
		Couverture des données	98
		Retraitement des états financiers	99
		Méthode de calcul	99
		Indice de référence	100
		Rapport d'audit	104

Les chiffres clés de durabilité permettent de mesurer les progrès, créent de la transparence et soutiennent le pilotage stratégique. Ce chapitre présente une sélection des chiffres clés centraux, qui donnent un aperçu des aspects matériels non financiers. Les chiffres clés reposent sur des normes internationales. Lorsque cela est nécessaire, la Poste utilise des indicateurs adaptés (voir **Méthodologie** ➔ à la page 94). Il n'existe pas encore de chiffres clés appropriés ou pertinents pour certains thèmes classés parmi les thèmes matériels, comme la transformation numérique et l'innovation.

Le ➔ **glossaire sur les chiffres clés de durabilité** (PDF) propose une aide à la lecture en définissant et en expliquant les termes principaux. Les définitions reflètent l'état actuel des connaissances et sont mises à jour en permanence.



Chiffres clés

Économie

Clientèle

Satisfaction de la clientèle					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Satisfaction globale	S4-4	Indice (0-100)	N/A	N/A	77
Clientèle privée	S4-4	Indice (0-100)	N/A	N/A	75
Petites et moyennes entreprises (PME)	S4-4	Indice (0-100)	N/A	N/A	75
Gros clients					
Logistique et communication	S4-4	Indice (0-100)	N/A	N/A	76
Prestations financières	S4-4	Indice (0-100)	N/A	N/A	83

Protection des données

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Formations menées dans le cadre de la protection des données	S4-4	Nombre	11 046	2 693	6 612
Taux de réalisation	S4-4	%	99,2	91,8	99,8

Gouvernance

Gouvernance d'entreprise

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Conseil d'administration					
Membres exécutifs		Personnes	0	0	0
Part de membres indépendants		%	100	100	100
Représentation du personnel	ESRS 2, GOV-1	Personnes	2	2	2
Répartition par sexe					
Femmes	ESRS 2, GOV-1	%	45	45	45
Hommes	ESRS 2, GOV-1	%	55	55	55
Nationalité					
Suisse	ESRS 2, GOV-1	Personnes	7	7	7
UE	ESRS 2, GOV-1	Personnes	2	2	2
Direction du groupe					
Répartition par sexe					
Femmes	ESRS 2, GOV-1	%	25	25	25
Hommes	ESRS 2, GOV-1	%	75	75	75
Nationalité					
Suisse	ESRS 2, GOV-1	Personnes	7	7	7
UE	ESRS 2, GOV-1	Personnes	1	1	1

Rémunération variable de la Direction du groupe¹

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Rémunération variable en fonction d'objectifs et/ou d'impacts liés à la durabilité	ESRS 2, GOV-2	Part de l'indemnité totale en %	15,18	15,01	12,30

1 Voir page 83

Société

Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Volumes d'achats auprès de fournisseurs ayant une adresse de facturation en Suisse		Part en %	93,0	94,1	88,3 ¹
Signalements reçus de la part de personnes concernées dans la chaîne d'approvisionnement		Nombre	0	1	5

1 En raison de l'intégration de l'ensemble des sociétés du groupe Poste en Suisse et à l'étranger, la valeur de 2025 est légèrement inférieure à celle des exercices précédents.

Service public

Service public					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Points d'accès pour la clientèle		Nombre	19 162	19 080	18 971
Accessibles en 20 min à pied ou en TP ¹					
Services postaux		%	96,7	96,7	96,9
Trafic des paiements		%	98,1	98,1	98,3
Qualité de distribution					
Lettres du Courrier A ²		%	97,3	97,4	97,3
Lettres du Courrier B ²		%	99,5	99,1	98,7
Journaux quotidiens		%	98,5	97,8	96,4
Colis Priority ²		%	95,7	96,2	96,1
Colis Economy ²		%	99,6	99,6	99,6

1 Part de la population résidente permanente

2 Part des envois distribués dans les délais mesurée, selon les prescriptions légales «jour de dépôt + 1 jour ouvrable postal» et «jour de dépôt + 3 jours ouvrables postaux»

Personnel

Monde du travail et culture

Sondage du personnel					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Employer Net Promoter Score (eNPS) ¹	S1-4	De –100 à +100	57	52	57

1 Recommandation de la Poste en tant qu'employeur par le personnel

Effectif moyen

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Groupe (monde entier) ¹		Équivalents temps plein	34 587	35 106	35 385
	S1-5	Personnes	47 368	45 361	43 924
Suisse		Équivalents temps plein	33 387	33 321	33 555
	S1-5	Personnes	46 077	43 487	42 003
Dans les régions périphériques		Personnes	N/A	16 412	16 365
Étranger	S1–5	Personnes	1 291	1 873	1 920
		Équivalents temps plein	1 200	1 784	1 830
Apprenties et apprentis en Suisse		Personnes	1 844	1 887	1 900

1 Hors apprenties et apprentis

Fluctuation du personnel

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Fluctuation		Nombre	6 077	5 461	5 723
Taux de fluctuation	S1-5	%	12,8	12,0	13,0
Fluctuation volontaire		%	6,4	6,0	5,5

Formation et développement

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Formations externes		Millions de CHF	9,2	9,3	9,2
Participation de la Poste aux coûts		Millions de CHF	7,4	7,5	7,4
Collaboratrices et collaborateurs ayant des entretiens DIALOGUE	S1-12	%	96,0	96 ¹	97 ²

1 Retraitement de la valeur provisoire de l'exercice précédent

2 Estimation, la clôture définitive étant toujours effectuée fin avril. La valeur définitive sera connue au cours de l'exercice suivant.

Conventions collectives de travail (CCT)

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Engagements selon CCT Poste	S1-7	%	80,3	83,8	86,6
Salaire minimal selon CCT Poste région D	S1-9	CHF/an	52 503	53 396	55 288

Santé, sécurité au travail et bien-être

Santé, sécurité au travail et bien-être

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Accidents					
Accidents professionnels ¹		Pour 100 ETP	7,45	7,41	7,32
Accidents professionnels avec décès consécutif	S1-13	Nombre	N/A	1	2
Absences par suite de maladie ou d'accident					
Absences pour raisons médicales ^{1,2}		Jours par ETP	9,13	9.19 ³	10.30 ⁴

1 Les valeurs se réfèrent à la Suisse. La définition se base sur les exigences nationales (et déroge à celle des ESRS).

2 Les jours d'absence pour raisons médicales comprennent l'ensemble des absences du personnel à temps plein pour cause de maladie ou d'accident dont la durée n'excède pas six mois (méthodologie de l'Office fédéral de la statistique).

3 Retraitement de la valeur provisoire de l'exercice précédent

4 Valeur provisoire; la valeur définitive suivra au cours de l'année suivante en raison de possibles adaptations rétroactives des absences de longue durée (selon le système de décompte des assurances sociales et conformément à l'OFS).

Diversité, équité et inclusion

Diversité¹

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Effectif moyen (monde entier)	S1-5	Personnes	47 368	45 361	43 924
Femmes	S1-5	%	40,3	39,5	38,7
Hommes	S1-5	%	59,7	60,5	61,3
Personnel à durée indéterminée	S1-5	Personnes	43 863	42 276	40 629
Femmes	S1-5	%	40,3	39,5	38,7
Hommes	S1-5	%	59,7	60,5	61,3
Personnel à durée déterminée	S1-5	Personnes	332	318	307
Femmes	S1-5	%	44,1	40,0	41,1
Hommes	S1-5	%	55,9	60,0	58,9
Personnel avec temps de travail non garanti	S1-5	Personnes	5 826	5 353	5 095
Cadres et responsables de conduite CCT					
Femmes	S1-8	%	23	23	24
Personnes francophones, italophones ou parlant romanche		%	N/A	18	18
Cadres et responsables de conduite CCT (Poste hors PostFinance) ²					
Femmes		%	22	23	24
Personnes francophones, italophones ou parlant romanche		%	N/A	21	21

1 Hors apprenties et apprentis

2 Les objectifs et valeurs concernant la diversité valent pour la Poste hors PostFinance, car PostFinance adopte une autre approche sur certains points.

Équité

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Égalité salariale¹					
La Poste Suisse SA		%	– 3,5	– 3,7	– 1,9
Poste CH SA		%	– 0,3	– 0,1	0,0
CarPostal SA		%	– 0,3	– 0,8	– 1,3
PostFinance SA		%	– 3,1	– 3,5	– 2,3
Poste CH Réseau SA		%	– 2,3	– 2,0	– 1,4
Poste CH Digital Services SA		%	– 2,2	– 1,0	– 1,9
Poste Immobilier Management et Services SA		%	– 3,3	– 4,4	– 3,7
Swiss Post Cargo CH SA		%	– 1,3	– 1,4	– 0,2
Presto Presse-Vertriebs AG		%	– 3,1	– 2,1	– 2,7

1 Les valeurs indiquées se basent sur l'analyse de l'égalité salariale menée au moyen de Logib, l'outil d'analyse standardisé de la Confédération permettant de vérifier l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Les valeurs obtenues montrent si les femmes – après correction des écarts dus à des facteurs objectifs tels que l'expérience professionnelle, la formation ou la fonction – gagnent en moyenne plus ou moins que les hommes. Les valeurs négatives indiquent que les femmes gagnent en moyenne moins que les hommes pour le même travail. Les valeurs positives indiquent qu'elles gagnent en moyenne plus pour le même travail. La valeur de tolérance fixée par la Confédération est de –/+5%, ce qui signifie que les différences de salaire se situant entre –5 et +5% ne sont pas considérées comme discriminatoires.

Inclusion

2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Personnel en situation de handicap	S1-11	%	N/A	1,0	1,0

Environnement

Climat et énergie

Émissions de gaz à effet de serre					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 à 3) ¹	E1-8	t de CO ₂ éq	2 065 449	1 747 150	1 817 539
Émissions scope 1	E1-8	t de CO ₂ éq	235 416	233 843	230 659
Émissions scope 2	E1-8	t de CO ₂ éq	3 357	2 727	2 881
Selon le site	E1-8	t de CO ₂ éq	6 830	5 957	6 367
Selon le marché ²	E1-8	t de CO ₂ éq	3 357	2 727	2 881
Émissions scopes 1 et 2 selon le segment d'exploitation principal (basé sur le marché)	E1-8	t de CO ₂ éq	238 774	236 570	233 540
Parc de véhicules de distribution	E1-8	t de CO ₂ éq	19 937	19 453	18 869
Cars postaux (hors fluides frigorigènes)	E1-8	t de CO ₂ éq	130 210	132 343	134 809
Propres camions	E1-8	t de CO ₂ éq	49 065	46 545	39 785
Production de chaleur dans les bâtiments	E1-8	t de CO ₂ éq	13 499	12 396	11 582
Leasing de véhicules à des tiers	E1-8	t de CO ₂ éq	17 585	17 853	20 544
Autre ³	E1-8	t de CO ₂ éq	8 477	7 980	7 951
Émissions scope 3	E1-8	t de CO ₂ éq	1 826 676	1 510 580	1 583 999
Achats de biens et de services (scope 3.1) ⁴	E1-8	t de CO ₂ éq	102 672	102 146	104 938
Biens immobilisés (scope 3.2) ⁴	E1-8	t de CO ₂ éq	55 133	54 798	73 872
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (scope 3.3)	E1-8	t de CO ₂ éq	62 571	61 915	59 905
Transport de marchandises amont et distribution (scope 3.4)	E1-8	t de CO ₂ éq	221 738	210 678	201 003
Déplacements domicile-travail (scope 3.7)	E1-8	t de CO ₂ éq	31 967	31 730	31 397
Actifs loués ou en leasing amont (Scope 3.8)	E1-8	t de CO ₂ éq	11 134	11 709	12 970
Utilisation des produits vendus (Scope 3.11)	E1-8	t de CO ₂ éq	26 866	25 683	19 190
Actifs loués ou en leasing (Scope 3.13)	E1-8	t de CO ₂ éq	13 495	12 984	13 198
Investissements (Scope 3.15) ⁵	E1-8	t de CO ₂ éq	1 300 705	998 283	1 066 882
Autre	E1-8	t de CO ₂ éq	394	654	643
Émissions de gaz à effet de serre compensées en dehors de la chaîne de valeur	E1-8	t de CO ₂ éq	3 622	3 799	4 284
Émissions de gaz à effet de serre compensées en dehors de la chaîne de valeur					
Certificats de retrait de carbone activés	E1-9	t de CO ₂ éq	233 609	276 255	88 290
Certificats de retrait de carbone achetés durant la période sous revue mais encore non activés	E1-9	t de CO ₂ éq	4 340	0	137 286
Réductions d'émissions vendues (Fondation KIIK)		t de CO ₂ éq	912	1 437	2095 ⁶

1 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

2 Saisie après coup: en cas d'acquisitions d'entreprises, aucun garantie d'origine n'est acquise pour la consommation d'électricité de ces entreprises au cours des années précédentes. Cela signifie que la part de courant renouvelable n'atteindra pas les 100% ces années-là, même si la totalité de la consommation d'électricité au sein de l'organisation était couverte par des énergies renouvelables pendant cette période.

3 Comprend les émissions de fluides frigorigènes dans l'immobilier, les bus, les véhicules industriels, les propres véhicules d'entreprise et les besoins en électricité des biens immobiliers sans production de chaleur.

4 Les émissions dans la chaîne d'approvisionnement de biens, de services et de biens immobilisés sont calculées au moyen de facteurs d'émission reposant sur des dons (données secondaires), auxquels sont attribués les groupes de marchandises de la Poste. Les données ayant été complétées, la Poste a recalculé les émissions de 2024. La base de données extrapolée rétroactivement jusqu'en 2021 garantit une meilleure couverture du volume d'achats pertinent, y compris des sociétés du groupe. Pour des informations complémentaires, voir le chapitre Méthodologie à la page 94.

5 Les valeurs des émissions indiquées se rapportent exclusivement aux placements financiers dans des entreprises du portefeuille des placements pour compte propre avec des données enregistrées en matière d'équivalents CO₂ (CO₂ éq), ce qui correspond à 87,7% des placements financiers dans des entreprise et à 48,5% de l'ensemble du portefeuille de placements pour compte propre. Seules sont prises en compte les émissions scope 1 et scope 2 de tous les gaz à effet de serre importants des contreparties investies.

6 Valeur prévisionnelle qui sera confirmée au cours de l'exercice suivant

Intensité des émissions de gaz à effet de serre des produits d'exploitation ¹					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Intensité carbone rapportée aux					
Émissions scope 1		t de CO ₂ éq/mio. CHF	32	31	32
Émissions scope 2		t de CO ₂ éq/mio. CHF	0	0	0
Émissions scope 3		t de CO ₂ éq/mio. CHF	251	198	217

1 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

Moyens financiers mis en œuvre pour atteindre l'objectif Zéro émission nette ¹					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Coûts supplémentaires		Millions de CHF	83	28	46
Incidence sur le résultat		Millions de CHF	−2	−5	−5

1 Les coûts supplémentaires désignent les dépenses financières supplémentaires supportées par la Poste en vue de la mise en œuvre de l'ambition stratégique «Sur la voie du zéro émission nette». Les coûts supplémentaires représentent la différence entre une orientation fossile traditionnelle et une stratégie à faible émission. Les moyens financiers nécessaires correspondent au besoin de financement supplémentaire ayant une incidence sur les liquidités pour la mise en œuvre de mesures liées au climat. L'incidence sur le résultat décrit l'évolution du résultat opérationnel suite aux mesures liées au climat.

Consommation énergétique ¹					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Consommation énergétique au sein de l'organisation	E1-7	GWh	1 053	1 047	1 044
provenant de sources d'énergies renouvelables	E1-7	%	15,9	16,2	17,1
Consommation de combustible	E1-7	GWh	84	78	76
provenant de sources d'énergies renouvelables	E1-7	%	38,3	39,1	41,9
Consommation de carburant	E1-7	GWh	842	838	830
provenant de sources d'énergies renouvelables	E1-7	%	1,0	1,0	1,2
Consommation d'électricité	E1-7	GWh	127	131	137
provenant de sources d'énergies renouvelables ²	E1-7	%	100,0	100,0	100,0
Type d'utilisation					
Chauffage	E1-7	GWh	4	4	5
Mobilité électrique	E1-7	GWh	6	14	19
Bâtiments /Appareils /Tri	E1-7	GWh	117	113	114
Consommation énergétique en dehors de l'organisation		GWh	1 001	971	937
Consommation énergétique au sein et en dehors de l'organisation		GWh	2 053	2 018	1 981

1 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

2 Saisie après-coup en cas d'acquisition d'entreprises, aucune garantie d'origine n'est acquise pour la consommation d'électricité desdites entreprises au cours des exercices précédents. Cela signifie que la part de courant renouvelable n'atteindra pas les 100% ces années-là même si la totalité de la consommation d'électricité au sein de l'organisation était couverte par des énergies renouvelables pendant cette période.

Intensité énergétique des produits d'exploitation ¹					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Rapportée à la consommation d'énergie					
au sein de l'organisation		MWh/mio. CHF	145	137	143
au sein et en dehors de l'organisation		MWh/mio. CHF	282	264	271

1 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

Production énergétique					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Énergie solaire issue de la propre production		GWh	8,0	7,5	10,5
Part de la propre production dans la consommation d'électricité		%	6,3	5,7	7,7
Puissance installée des propres installations photovoltaïques		MWp	11,0	12,7	14,2

Pollution de l'air

Pollution atmosphérique ¹					
2023-2025	ESRS	Unité	2023	2024	2025
Chlorofluorocarbures	E2-3	kg équivalents CFC 11	0,204	0,047	0,045
Oxydes d'azote (NO _x)	E2-3	t	1 872	1 799	1 738
Oxydes de soufre (SO _x)	E2-3	t	553	541	533
Hydrocarbures non méthaniques volatils (HCNM)	E2-3	t	394	383	365
Particules fines (PM10)	E2-3	t	77	76	77

1 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires sont recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données.

Méthodologie

Bases

Pour la première fois, pour l'exercice 2025, la Poste utilise d'elle-même comme cadre de référence les normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standard, ESRS) dans leur version provisoire de novembre 2025. La Poste souligne ainsi l'importance que revêtent pour elle des normes reconnues et tournées vers l'avenir et favorise une présentation cohérente, intégrée et transparente des informations. Dans le même temps, l'organisation se prépare ainsi aux futures exigences réglementaires. ESRS BP-1

La Poste considère les dimensions économique, sociale et écologique de la durabilité selon une approche globale. De ce fait, elle tient compte des ESRS, sans pour autant appliquer celles-ci dans leur intégralité. La déclaration de durabilité définie selon les ESRS est par conséquent intégrée dans les chapitres Évolution de l'activité, Performances en matière de durabilité, Gouvernance d'entreprise et Chiffres clés de durabilité. Les bases du rapport financier et de la présentation des comptes sont expliquées dans l'annexe à partir de la ➡ page 116.

Contrôle et fiabilité de la déclaration de durabilité

Les informations publiées ont été soumises à un contrôle d'assurance limitée, ou «limited assurance», les ESRS s'appliquant comme cadre de référence. Le contrôle renforce la confiance dans la cohérence, l'exhaustivité et la solidité des informations fournies.

L'étendue et l'opinion d'audit sont présentées dans le rapport d'audit indépendant (voir ➡ page 104). Tous les points ayant fait l'objet du contrôle sont indiqués de manière transparente dans l'indice de référence (voir ➡ page 100).

Analyse de la double matérialité

L'analyse de la double matérialité prend en compte deux dimensions. D'une part, la Poste évalue l'impact de ses activités sur l'environnement et la société (matérialité d'impact). D'autre part, elle analyse les thèmes liés à la durabilité qui représentent des risques ou des opportunités pour l'entreprise (matérialité financière). Ces impacts, risques et opportunités (IRO) sont évalués à l'aide des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance, et sont mis en lien avec la stratégie, le modèle économique et la chaîne de valeur de la Poste. Un thème est considéré comme matériel lorsqu'il est classé comme tel dans au moins l'une de ces deux dimensions. Les thèmes identifiés comme matériels constituent une base fondamentale de l'orientation stratégique de la Poste. ESRS 2, SBM-2

Pour l'exercice 2025, la Poste a basé son analyse de matérialité sur les ESRS. Elle se concentre désormais sur douze thèmes matériels au lieu de 21 comme c'était le cas auparavant. Six thèmes ont été intégrés dans des catégories nouvelles ou existantes et deux ont été supprimés. La biodiversité n'est plus considérée comme un thème matériel actuellement. Examinés dans le cadre de l'analyse de la double matérialité, les trois thèmes Communautés affectées, Biodiversité et écosystèmes ESRS E4 ainsi que Ressources hydriques et marines ESRS E3 ont été classés dans la catégorie des thèmes non matériels. Huit des douze thèmes matériels sont approfondis dans le cadre des sept ambitions stratégiques (voir ➡ page 16).

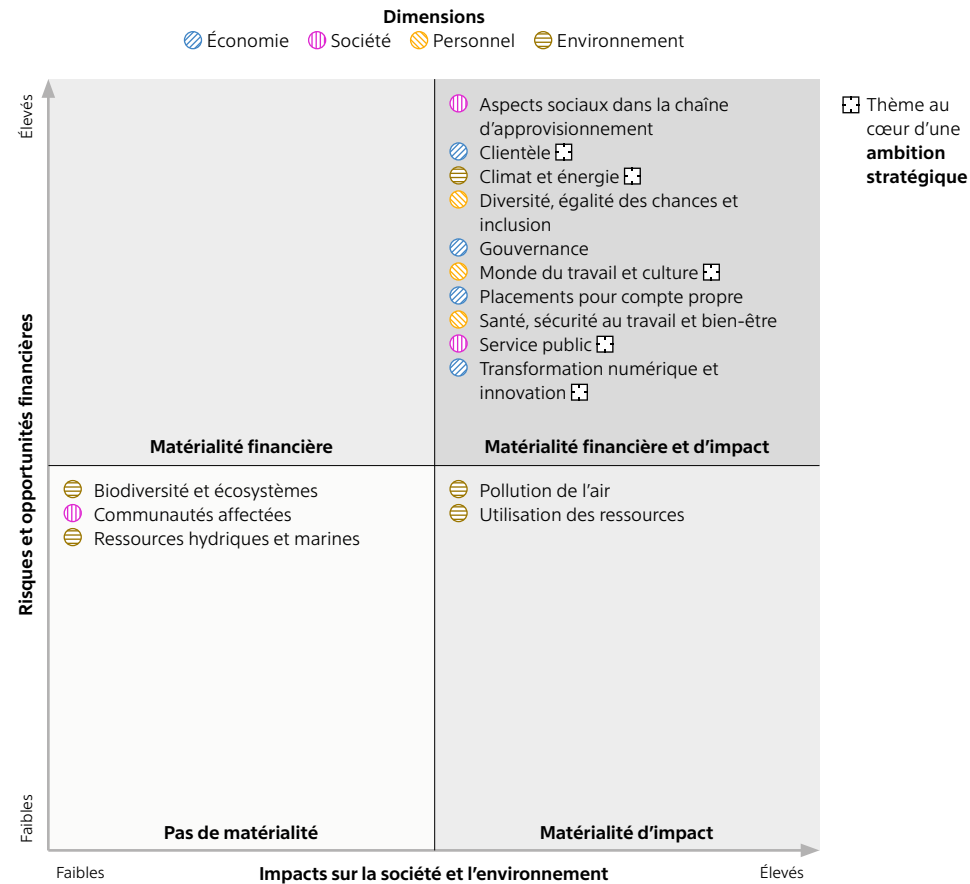
Afin de renforcer de la fonction de boussole organisationnelle dévolue à l'analyse de la matérialité, l'accent a été mis sur une imbrication plus étroite avec la gestion des risques et les finances. Cela favorise une compréhension commune des priorités au sein de l'organisation et garantit la compatibilité avec les processus de pilotage et de décision existants.

L'analyse de la matérialité repose sur une méthodologie qui a été développée avec le soutien d'une grande société d'audit internationale dans le but de garantir la solidité et la conformité avec les bonnes pratiques reconnues.

La Poste se concentre sur douze thèmes matériels

L'analyse de la matérialité ancre la durabilité dans les ambitions stratégiques.

Les thèmes matériels selon l'analyse de la double matérialité
En 2025, par ordre alphabétique



Dans le cadre de l'évaluation méthodologique, les impacts, risques et opportunités ont été évalués selon des horizons temporels définis : à court terme (0 à 1 an), à moyen terme (1 à 4 ans) et à long terme (à partir de 4 ans), en accord avec la planification financière stratégique. ESRS 2, SBM-3

La gestion des risques joue un rôle central dans l'évaluation de la matérialité financière. La Poste considère que les risques, y compris les risques liés à l'environnement et la société, sont matériels dès lors qu'ils atteignent un score de risque de 18 ou plus. Les risques sont classés en fonction de leur probabilité de survenance et de l'étendue du dommage. Pour la Poste, le score de risque est atteint lorsque l'étendue du dommage parvient à une certaine valeur seuil et que la probabilité de survenance du risque est supérieure à 20%. Le score de risque résulte de la combinaison entre probabilité de survenance et impact. L'impact financier décrit l'écart positif ou négatif qu'affiche le cash-flow par rapport au cash-flow prévu en raison de la survenance d'un risque sur un horizon de quatre ans.

La comparabilité directe avec les rapports des exercices précédents est limitée, en particulier en ce qui concerne les informations relatives à l'approche managériale selon la norme ESRS 2 IRO-1, par. 35(d). Le processus d'établissement de l'analyse de la double matérialité ne diffère toutefois pas fondamentalement de celui de l'exercice précédent. L'accent est mis sur l'évaluation systématique des impacts, risques et opportunités (IRO) matériels. La principale différence réside dans le fait qu'en 2025, la Poste a renoncé à réaliser un sondage direct auprès des parties prenantes externes.



Processus

L'analyse de la double matérialité s'effectue en cinq étapes.

- Définition de l'approche et de la méthodologie
- Établissement d'une liste longue contenant les thèmes matériels potentiels
- Évaluation de la liste longue (évaluation des impacts effectifs et potentiels ainsi que des risques et opportunités financiers en fonction de l'étendue, de la gravité et de la probabilité ou en fonction de l'influence financière)
- Validation des IRO par des spécialistes internes et regroupement au sein de groupes thématiques
- Évaluation et validation des groupes thématiques [ESRS 2, IRO-1](#)

La Poste utilise des critères d'évaluation objectifs définis selon le modèle de notation de la gestion des risques. Les risques pertinents sont pris en compte dans l'évaluation et les grilles d'évaluation sont harmonisées. La Poste examine séparément les risques en lien avec les droits de l'homme (voir Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement → page 48). [ESRS 2, IRO-1](#)

À partir de 2026, la Poste continuera d'approfondir la base de données, associera les parties prenantes externes à sa démarche et tiendra davantage compte de l'analyse de la double matérialité dans les processus de gestion des risques ainsi que dans les processus stratégiques et financiers. Il est prévu de relever de manière encore plus systématique les opportunités et les impacts à l'avenir, ce qui permettra une évaluation structurée des impacts et des opportunités, comme c'est déjà le cas pour les risques. Les événements pertinents pour la Poste (acquisitions ou ventes de sociétés du groupe, adaptations apportées à la stratégie, etc.) déclenchent un examen approfondi de l'analyse de la double matérialité. [ESRS GOV-3](#)

Gestion des parties prenantes

La Poste est en contact permanent avec ses parties prenantes, ce qui lui permet d'identifier suffisamment tôt les changements en termes d'attentes et d'accompagner de près les évolutions. Elle exploite en permanence les enseignements qui en résultent afin de développer et d'améliorer ses activités commerciales.

L'aperçu montre les principales parties prenantes et le type de contacts que la Poste entretient avec elles [ESRS 2, SMB-2](#):

– Clientèle commerciale et privée

La Poste est chaque jour en contact étroit avec sa clientèle, via son Contact Center et le réseau de filiales ainsi que par l'intermédiaire du personnel de la distribution et du transport de voyageurs. En outre, elle recueille systématiquement les expériences des clientes et des clients: une mesure de la satisfaction de la clientèle est effectuée une fois par an auprès de la clientèle commerciale et privée, et une analyse d'image et de réputation est réalisée une fois par trimestre auprès de la population. Voir Clientèle → page 40.

– Fournisseurs

Le portail fournisseurs (→ [post.ch/fr/portail-fournisseurs](#)) est le point de départ de la collaboration avec les fournisseurs dans le cadre des achats. La Poste mise sur des relations d'affaires stables et partenariales. Elle entretient un dialogue avec ses fournisseurs et ses prestataires et s'engage à appliquer des processus d'achat équitables, compétitifs et transparents. Cette collaboration repose sur les conditions générales et le code de conduite pour les fournisseurs relatif à l'approvisionnement responsable. Voir Aspects sociaux dans la chaîne d'approvisionnement → page 48.

– Propriétaire

Les responsables de la Poste rencontrent au moins une fois par trimestre des représentantes et des représentants du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ainsi que de l'Administration fédérale des finances (AFF). Ces entretiens portent sur la stratégie ainsi que sur la qualité et le développement du service universel. En outre, les représentantes et représentants de la Poste s'entretiennent chaque année avec les membres du Conseil fédéral. Voir Service public → page 47.

La Poste vérifie systématiquement les impacts, les risques et les opportunités

La Poste est en contact étroit avec ses parties prenantes

– Autorités de surveillance et de régulation

Les responsables de la Poste ont des échanges plusieurs fois par an avec la Commission fédérale de la poste (PostCom), l'Office fédéral de la communication (OFCOM), l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Voir Service public → page 47.

– Politique

Les responsables politiques qui détiennent le pouvoir législatif fixent les conditions-cadres pour la Poste, qui entretient des contacts réguliers avec des membres du Parlement, des partis et des associations. La Poste rencontre les directions cantonales de l'économie publique au moins une fois par an. Elle veille à des échanges intensifs avec les parties prenantes ci-dessus à propos du service public, de la Poste dans le monde numérique, de la logistique et de la distribution ainsi que de la mobilité de demain. [G1-5, 14](#) Son travail politique repose sur une information transparente et sur sa neutralité vis-à-vis des partis politiques. [G1-5, 13](#)

– Médias

La Poste entretient avec les représentantes et les représentants des médias nationaux et régionaux un échange régulier, de manière active via ses propres formats tels que les rencontres avec les médias et de manière réactive via les renseignements fournis par le Service de presse. Ce dialogue transparent et basé sur les faits contribue à la communication claire de la stratégie de l'entreprise.

– Associations et organisations

La Poste participe activement à l'élaboration des conditions-cadres du secteur postal européen et mondial. Pour ce faire, elle s'engage, sous l'égide de l'OFCOM, au sein de l'Union postale universelle (UPU), de l'association des opérateurs postaux publics européens (PostEurop) et de l'International Post Corporation (IPC). Elle est par ailleurs en contact avec les parties prenantes pertinentes pour elle, dont les associations nationales et régionales telles que l'Association des Communes Suisses et la Fondation pour la protection des consommateurs ainsi que les entreprises liées à la Confédération. Elle est membre de l'Union des transports publics (UTP).

– Partenariats sociaux

Depuis de nombreuses années, la Poste mise sur un partenariat social solide avec les syndicats syndicom et transfair. La collaboration repose sur les conventions collectives de travail, les plans sociaux et la prévoyance professionnelle vieillesse via la Caisse de pensions Poste. Voir Monde du travail et culture → page 51.

– Personnel

Afin d'entretenir un dialogue direct avec son personnel, la Poste emploie de nombreux outils, tels que les formations internes, les sondages, les hotlines et les plateformes de signalement. Le sondage annuel du personnel lui permet notamment d'obtenir des retours. [S1-2, 12](#) La Poste gère les entretiens de performance et de développement via le processus DIALOGUE qui, en 2025, a été clôturé par presque tous les membres du personnel. Voir Personnel → page 50.

– Hautes écoles et spécialistes

La Poste établit des partenariats et des coopérations avec des hautes écoles et des universités sur la base de projets de recherche et d'exposés effectués conjointement. Elle fait en outre appel à des spécialistes externes et à des comités consultatifs pour les questions stratégiques. Voir Transformation numérique et innovation → page 42.

Champ d'application réglementaire

Sur le plan réglementaire, La Poste Suisse SA n'est pas soumise aux exigences des art. 964a à c du Code suisse des obligations, car elle n'est ni une société assujettie à la surveillance de la FINMA au sens de l'art. 3 LFINMA, ni une société ouverte au public et cotée en bourse au sens de l'art. 727 al. 1 ch. 1 CO (cf. art. 2 let. c LSR en relation avec l'art. 964a al. 1 ch. 1 CO). L'entreprise a néanmoins décidé d'établir les rapports du groupe en se fondant sur ces dispositions. Les renvois aux exigences légales applicables sont mentionnés dans les chapitres correspondants et dans l'indice de référence à partir de la → page 100.

En sa qualité de société assujettie à la surveillance de la FINMA selon l’art. 3 LFINMA, PostFinance est tenue de respecter les exigences des articles 964a à c du Code suisse des obligations et de rendre compte de ses thèmes matériels dans un rapport de durabilité séparé.

➔ Rapport de durabilité de PostFinance 2025 (PDF)

En outre, le rapport 2025 contient des explications, conformément à l’art. 964j CO, sur les résultats de l’audit annuel concernant le devoir de diligence et la transparence relative au travail des enfants. La Poste ne met pas en libre circulation en Suisse ni ne traite des minerais ou des métaux provenant de zones de conflit (art. 964j al. 1 ch. 1 CO). Les obligations de diligence et de déclaration concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit ne s’appliquent donc pas à la Poste.

L’analyse des risques de la chaîne d’approvisionnement a englobé l’évaluation des risques par pays, par branche et par groupe de produits en lien avec les droits de l’homme et l’environnement, ainsi que la prise en compte des signalements de la plateforme dédiée. Sont considérés comme des fournisseurs à risque les fournisseurs dont le volume d’achat annuel dépasse 1 million de francs, pour autant qu’il existe un risque accru dans au moins l’une des catégories de risques mentionnées. La vérification selon l’ODiTr a été effectuée indépendamment du volume d’achat, sur la base du Children’s Rights in the Workplace Index.

Périmètre de consolidation

Conformément aux exigences des ESRS et à l’art. 964 CO, le rapport de gestion porte sur le groupe Poste et ses sociétés du groupe entièrement consolidées pour la période sous revue allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, sur la base du périmètre de consolidation financière (voir Périmètre de consolidation ➔ page 185). ESRS 2, BP-1

Couverture des données

Bien que le périmètre du rapport soit en adéquation avec le périmètre de consolidation financière, la disponibilité et l’exhaustivité des données peuvent varier en fonction du thème.

S’agissant de la plupart des thèmes liés à la durabilité, la couverture des données est élevée pour les sociétés du groupe consolidées. Certains points de données ont été extrapolés sur la base des valeurs moyennes de la Poste afin de garantir la cohérence et la comparabilité. Ils sont identifiés en conséquence dans le ➔ glossaire des chiffres clés de durabilité (PDF). Plusieurs points de données, comme ceux relatifs au service public, ne concernent que la Suisse et couvrent les sociétés du groupe qui sont pertinentes pour le thème, conformément à ce qui figure dans les chapitres correspondants. ESRS IRO-2

Des développements sont toutefois encore nécessaires dans les domaines suivants:

– Les émissions financées du portefeuille de placements pour compte propre de PostFinance se rapportent exclusivement aux placements financiers dans des entreprises du portefeuille de placements pour compte propre enregistrés avec des données sur les équivalents CO₂ (éqCO₂), ce qui correspond à 87,7% des placements financiers dans des entreprises et à 48,5% de l’ensemble du portefeuille de placements pour compte propre. Seules ont été prises en compte les émissions des scopes 1 et 2 de tous les principaux gaz à effet de serre des contreparties dans lesquelles des investissements ont été réalisés. Il n’existe une méthode pour les autres placements essentiels du portefeuille de placements pour compte propre, en particulier pour les lettres de gage et les collectivités publiques, que depuis l’établissement de la version 3 de la norme du PCAF en novembre 2025. C’est pourquoi les données établies ne sont pas encore disponibles ou le sont de manière insuffisante. Les participations dans des entreprises cotées ou non cotées en bourse ne sont pas non plus incluses, car le volume des investissements est très faible et n’est donc pas significatif. Depuis 2025, PostFinance publie les émissions financées issues d’emprunts d’État. Toutefois, ces émissions ne sont pas prises en compte dans la présentation des émissions du groupe et de la progression par rapport à l’objectif de réduction (année de référence 2021), car la norme de la SBTi prévoit de ne pas prendre en considération les emprunts d’État pour le secteur financier. Les émissions financées provenant des placements pour compte propre dépendant de différents facteurs, PostFinance s’attend également à des variations à l’avenir. De plus amples informations figurent dans le ➔ rapport de durabilité 2025 de PostFinance.

– Pour les sociétés du groupe créées ou reprises pendant la période sous revue, les procédures et les définitions relatives aux données non financières peuvent provisoirement différer des normes de la Poste. Les sociétés du groupe nouvellement intégrées au groupe bénéficient d’un délai de transition pour s’adapter entièrement aux normes du groupe.

La Poste vise à améliorer en permanence la disponibilité, la cohérence et la couverture des données pour l’ensemble des thèmes liés à la durabilité et des sociétés du groupe au cours des prochaines périodes de rapport.

Retraitement des états financiers

En 2025, dans le cadre du bilan des gaz à effet de serre, l’année de référence 2021 et les années intermédiaires ont été légèrement adaptées à la suite d’une acquisition par Digital Services et d’une vente au sein de Services logistiques.

Par ailleurs, un retraitement des états financiers des années 2021 à 2024 a été effectué pour les émissions provenant des achats (scopes 3.1 et 3.2) en raison d’une adaptation de la méthodologie, de différentes corrections dans la base de données et de la prise en compte de toutes les sociétés du groupe.

La méthodologie a été adaptée de sorte que le choix des facteurs d’émission se base désormais de manière cohérente sur le pays de facturation des fournisseurs. En raison d’un développement supplémentaire de la méthodologie prévu en 2026, les facteurs d’émission de 2024 ont été utilisés pour le bilan 2025.

Concernant les données relatives au personnel, les valeurs historiques ont été ajustées afin de tenir compte de la méthode d’extrapolation, de garantir la comparabilité au fil du temps et d’assurer une couverture complète de l’ensemble du périmètre du rapport.

Méthode de calcul

Les calculs respectent les exigences des ESRS. Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES), la Poste s’appuie sur les normes internationales ISO 14064-1:2018 et applique le Greenhouse Gas Protocol de WRI/WBCSD (édition révisée 2004).

En particulier, les règles suivantes s’appliquent:

- Les émissions provenant des achats (catégories 3.1 et 3.2 du scope 3) sont calculées au moyen de facteurs d’émission reposant sur des dons, auxquels sont attribués les groupes de produits de la Poste. Les données secondaires issues d’un modèle input-output reposant sur les dépenses en constituent la base. Les émissions des catégories 3.1 et 3.2 générées par les fournisseurs ou les sociétés du groupe dont la part dans le bilan global est insignifiante sont extrapolées. Le volume d’achat est couvert à 100%. Les catégories 3.5, 3.6, 3.9, 3.10, 3.12 et 3.14 du scope 3 ne sont pas pertinentes pour la Poste.
- Le bilan des gaz à effet de serre utilise les facteurs d’émission du DEFRA, du CDP, de l’ADEME, de l’AIE et d’Exiobase.
- Les émissions financées sont calculées selon la norme du PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financials), sur la base des données de portefeuille de PostFinance et des données climatiques d’ISS ESG. Elles se rapportent aux émissions de tous les gaz à effet de serre importants des contreparties investies relevant des scopes 1 et 2.
- Les émissions de substances polluantes (oxydes d’azote (NO_x), oxydes de soufre (SO_x), hydrocarbures non méthaniques volatils (HCNM), chlorofluorocarbures et particules fines (PM10) sont dérivées des données énergétiques.

Indice de référence

Pour la Poste, la durabilité consiste à trouver un équilibre adéquat entre réussite économique, comportement écologique et responsabilité sociale. Pour l’année sous revue, la Poste documente ses performances en matière de durabilité conformément aux normes européennes d’information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standard, ESRS) dans leur version provisoire de novembre 2025. Les ESRS favorisent la transparence et la comparabilité.

Dans l’indice de référence ci-après, les chiffres indiqués dans les colonnes ODD, UNGC, art. 964 CO et TCFD renvoient aux aspects concernés des ESRS.

Explication du tableau de l’indice de référence			
Objectifs de développement durable (ODD)	Principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)	Art. 964a–c et 964j du Code des obligations (CO)	Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)
3 = Bonne santé et bien-être	1 = Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l’homme.	1 = Thématiques environnementales, notamment les objectifs en matière de CO ₂	1 = Gouvernance
7 = Énergie propre et d’un coût abordable	2 = Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l’homme.	2 = Thématiques sociales	2 = Stratégie
8 = Travail décent et croissance économique	3 = Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d’association et à reconnaître le droit de négociation collective.	3 = Thématiques liées au personnel	3 = Gestion des risques
9 = Industrie, innovation et infrastructure	4 = Les entreprises sont invitées à contribuer à l’élimination de toutes les formes de travail forcé.	4 = Respect des droits de l’homme	4 = Chiffres clés et objectifs
11 = Villes et communautés durables	5 = Les entreprises sont invitées à contribuer à l’abolition effective du travail des enfants.	5 = Lutte contre la corruption	
12 = Consommation et production responsables	6 = Les entreprises sont invitées à contribuer à l’élimination de toute discrimination en matière d’emploi et de profession.	6 = Devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants ¹	
13 = Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	7 = Les entreprises sont invitées à appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l’environnement.		
	8 = Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d’environnement.		
	9 = Les entreprises sont invitées à accélérer la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement.		
	10 = Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l’extorsion de fonds et les pots-de-vin.		

Index des exigences de publication fixées par les ESRS		Points de données ESRS				ODD	UNGC	art. 964 CO	TCFD
Norme	Exigence de publication	Publié	Page	Omission	Raison				
ESRS 2 Informations générales à publier									
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	4, 5	94, 98						
BP-2	Informations spécifiques si l'entreprise utilise des options de phase-in		–	8, 9	Non applicable				
GOV-1	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière de durabilité	12	71, 75, 79, 88						1
GOV-2	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	14	83, 84, 88						1
GOV-3	Déclaration sur la vigilance raisonnable	16	96						1
GOV-4	Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	18	72, 73						1
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	20	10						2
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	22	38, 75, 94						3
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie, le modèle économique et les répercussions financières	24, 25, 26	16-18, 27, 32, 95						3
IRO-1	Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels ainsi que des informations matérielles soumises à l'obligation de rapport	35	59, 95, 96						3
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	37	98						
ESRS E1 Changement climatique									
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	11	59, 60			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	2
E1-2	Identification des risques liés au climat et analyse de scénarios	13, 14, 15, 16	65			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	2
E1-3	Résilience en ce qui concerne le changement climatique	18	65			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E1-4	Stratégies relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		-	19	Données indisponibles	7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E1-5	Mesures et moyens relatifs à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	20, 21	63			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E1-6	Objectifs liés au changement climatique	23	60			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E1-7	Consommation d'énergie et mix énergétique	25, 26, 27	62, 93			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E1-8	Émissions brutes de gaz à effet de serre des scopes 1, 2, et 3	29, 30	92			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E1-9	Projets d'absorption et d'atténuation des gaz à effet de serre financés au moyen de crédits carbone	32, 33	64, 92			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	2
E1-10	Tarification interne du carbone	36a	59	36b	Données indisponibles				
E1-11	Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat		–	38, 39, 40	Données indisponibles				
ESRS E2 Pollution									
E2-1	Stratégies en matière de pollution		–	10	Données indisponibles	7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	2
E2-2	Mesures et moyens relatifs à la pollution	11	65			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E2-3	Objectifs en matière de pollution	12	66, 93			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et des sols	13, 14	–	15	Non matériel	7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4

¹ La Poste ne met pas en libre circulation en Suisse ni ne traite des minerais ou des métaux provenant de zones de conflit (art. 964j al. 1 ch. 1 CO). Les obligations de diligence et de déclaration concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit ne s’appliquent donc pas à la Poste.

Index des exigences de publication fixées par les ESRS									
Norme	Exigence de publication	Points de données ESRS				ODD	UNGC	art. 964 CO	TCFD
		Publié	Page	Omission	Raison				
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire									
E5-1	Stratégies en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	8, 9	41			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	2
E5-2	Mesures et moyens relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	10	66, 67			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E5-3	Objectifs relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	11	66			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E5-4	Flux de ressources entrants	12, 13	67			7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
E5-5	Flux de ressources sortants	15	41	16	Données indisponibles	7, 9, 12, 13	7, 8, 9	1	4
ESRS S1 Personnel de l'entreprise									
S1-1	Stratégies concernant le personnel de l'entreprise	10	57			3, 8, 9		3	2
S1-2	Implication du personnel de l'entreprise et des représentants du personnel ainsi que canaux leur permettant d'exprimer leurs préoccupations ou leurs besoins, et approches pour y réagir	11	55, 57, 97			3, 8, 9		3	4
S1-3	Mesures et moyens concernant le personnel de l'entreprise	15, 16	52, 56			3, 8, 9		3	4
S1-4	Objectifs concernant le personnel de l'entreprise	17	54, 56, 90			3, 8, 9		3	3
S1-5	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	19	52, 90, 91			3, 8, 9		3	4
S1-6	Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise		–	21	Données indisponibles	3, 8, 9		3	4
S1-7	Couverture des négociations collectives et dialogue social	23a	53, 90	23b-c, 24a-b	Données indisponibles	3, 8, 9		3	4
S1-8	Indicateurs de diversité	26	56, 91			3, 8, 9	3	3	4
S1-9	Salaires décents	28	47, 51, 53, 57, 90			3, 8, 9	6	3	4
S1-10	Protection sociale	30	53			3, 8, 9		3	4
S1-11	Personnes handicapées	32	91			3, 8, 9		3	4
S1-12	Indicateurs de formation et de développement des compétences	34a	90	34b	Données indisponibles	3, 8, 9		3	4
S1-13	Indicateurs de santé et de sécurité au travail	36	54, 55, 90			3, 8, 9		3	4
S1-14	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		–	38	Données indisponibles	3, 8, 9		3	4
S1-15	Indicateurs de rémunération	40a	91	40b	Données indisponibles	3, 8, 9		3	4
S1-16	Cas de discrimination et autres violations des droits de l'homme	42	56			3, 8, 9		3	4
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur									
S2-1	Stratégies relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	9, 10, 11	48, 49			8	1, 2, 4, 5	2, 4, 6	2, 6
S2-2	Implication des travailleurs de la chaîne de valeur ainsi que canaux leur permettant d'exprimer leurs préoccupations ou leurs besoins, et approches pour y réagir	13, 14, 15	49			8	1, 2, 4, 5	2, 4, 6	4, 6
S2-3	Mesures et moyens concernant les travailleurs de la chaîne de valeur	16, 17, 18	48, 49			8	1, 2, 4, 5	2, 4, 6	4, 6
S2-4	Objectifs relatifs aux travailleurs de la chaîne de valeur	19	48			8	1, 2, 4, 5	2, 4, 6	3, 6

Index des exigences de publication fixées par les ESRS									
Norme	Exigence de publication	Points de données ESRS				ODD	UNGC	art. 964 CO	TCFD
		Publié	Page	Omission	Raison				
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux									
S4-1	Stratégies relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	7	40			12		2	2
S4-2	Implication des consommateurs et des utilisateurs finaux, ainsi que canaux leur permettant d'exprimer leurs préoccupations ou leurs besoins, et approches pour y réagir	9, 10	40	11	Données indisponibles	12		2	4
S4-3	Mesures et moyens concernant les consommateurs et aux utilisateurs finaux	12, 13, 14	41, 74			12		2	4
S4-4	Objectifs relatifs aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	15	40, 88			12		2	3
ESRS G1 Conduite des affaires									
G1-1	Stratégies en matière de politique d'entreprise	6a-c, 7	73, 74					3	2
G1-2	Mesures liées à la politique d'entreprise	8	49, 74					2	2
G1-3	Objectifs relatifs à la politique d'entreprise	9	73				10	5	4
G1-4	Indicateurs relatifs à la corruption et aux pots-de-vin	11	74				10	5	4
G1-5	Indicateurs relatifs à l'influence politique et aux activités de lobbying	13, 14, 15	71, 97				10	2, 5	4
G1-6	Indicateurs relatifs aux pratiques de paiement	17	49					2	4
Thème spécifique à l'entreprise									
Service public									
GDR-A	Stratégies	42	47						
GDR-M	Mesures	45, 46	48						
GDR-T	Objectifs	51	47						
Transformation numérique et innovation									
GDR-A	Stratégies	42	42						
GDR-M	Mesures	45	42						
GDR-T	Objectifs	51	42						
Placements pour compte propre									
GDR-A	Stratégies	42	44						
GDR-M	Mesures	45	44						
GDR-T	Objectifs	51	44						



Rapport de l'auditeur indépendant pour une mission d'assurance limitée sur les informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré de la Poste Suisse SA

Au Conseil d'administration de
La Poste Suisse SA, Bern

Portée

Nous avons été engagés pour mettre en œuvre des procédures d'assurance afin de fournir une assurance limitée sur les informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré de la Poste Suisse SA et de ses filiales consolidées (« le groupe ») pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 (« le rapport »).

Notre mission d'assurance limitée s'est concentrée sur les informations non financières présentées dans la section « Chiffres clés de durabilité » des pages 88 à 93 et dans le « Indice de référence » des pages 100 à 103 du rapport du groupe, ainsi que sur l'exhaustivité des informations publiées conformément à l'Article 964b al. 1-2 du CO et de l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

L'objet de notre mission ne s'étend pas aux informations relatives à des périodes antérieures à la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2025, ni à des informations en dehors des chapitres « Performances en matière durabilité » et « Chiffres clés de durabilité », sauf si celles-ci ont été explicitement intégrées par incorporation par référence (« incorporation by refernece » au projet des normes ESRS simplifiés 1 9.3) dans la déclaration de durabilité et sont identifiées comme telles dans l'Indice de référence . Cela s'applique en particulier aux références de la déclaration de durabilité au rapport annuel de la Poste Suisse SA, ainsi qu'aux références à d'autres informations énumérées dans la déclaration de durabilité qui ne sont pas liées au projet simplifié ESRS, et qui ne relèvent pas du champ de notre mission.

Nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance sur d'autres informations incluses dans le rapport que celles décrites au paragraphe précédent et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Critères applicables

Le groupe a défini les critères applicables suivant (les « critères applicables ») :

- Propres critères définis dans le « Glossaire des chiffres clés de la durabilité »,
- Draft Simplified European Sustainability Reporting Standards, état en novembre 2025 ("ESRS") et
- Art. 964b al. 1 et 2 CO.

Les critères applicables définis par le groupe elle-même, la nature de l'information sur l'objet considéré et l'absence de normes externes cohérentes permettent d'adopter des méthodes d'évaluation différentes, mais acceptables, qui peuvent entraîner des écarts entre les entités. Les méthodologies de mesure adoptées peuvent également avoir une incidence sur la comparabilité des informations sur le sujet déclaré par différentes organisations et d'une année à l'autre au sein d'une organisation au fur et à mesure que les méthodologies évoluent.



La Poste Suisse SA
Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre d'une mission d'assurance limitée
sur le rapport annuel pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2025
en accordance avec ISAE 3000 (Révisée)

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre décrites dans la section « Description des procédures accomplies » et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport de durabilité de la Poste Suisse SA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 n'a pas été préparé, à tous aspects importants, conformément aux critères applicables.

Limites inhérentes

En raison des limites inhérentes à toute structure de contrôle interne, il est possible que des fraudes, des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. Notre engagement n'est pas conçu pour détecter toutes les faiblesses du contrôle interne lors de la préparation du rapport de durabilité, car il implique des tests sélectifs plutôt qu'un examen continu tout au long de la période. Par conséquent, nous ne pouvons pas garantir que toutes les erreurs ou irrégularités, le cas échéant, seront identifiées.

L'exactitude et l'exhaustivité de certaines informations dans le rapport sont soumises à des limites inhérentes compte tenu de leur nature et de leurs méthodes de détermination, de calcul et d'estimation de ces données. Notre rapport de certification doit donc être lu à la lumière de la section « Méthodologie » des pages 94-99 et « Glossaire des chiffres clés de la durabilité » qui contiennent la base de préparation du rapport, de ses définitions et procédures relatives à la présentation de renseignements sur les questions non financières.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la sélection des critères applicables ainsi que de la préparation et de la présentation, dans tous leurs aspects significatifs, des informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré conformément aux critères applicables. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne pertinent pour la préparation des informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré qui sont exemptes d'anomalies significatives, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs.

Cette responsabilité comprend l'obligation de transparence et de redevabilité en matière non financière conformément à l'art. 964b al. 1 et 2 CO et la préparation correspondante des publications mentionnées dans le tableau « Index des exigences de publication fixées par les ESRS » des pages 101-103 avec les références aux informations requises selon le CO de l'art. 964b al. 1 et 2 CO.

Indépendance et contrôle de la qualité

Nous nous sommes conformés à l'indépendance et aux autres exigences déontologiques du *Code international de déontologie des comptables professionnels (y compris les normes internationales d'indépendance)* de l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme ISQM 1, et maintient par conséquent un système de contrôle de la qualité complet, qui intègre des politiques et procédures documentées aux fins du respect des



La Poste Suisse SA
Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre d'une mission d'assurance limitée
sur le rapport annuel pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2025
en accordance avec ISAE 3000 (Révisée)

exigences en matière d'éthique, des normes professionnelles ainsi que des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilité de l’auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d’assurance limitée à l’égard des informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré précitées d’après les éléments probants que nous avons obtenus.

Notre mission a été effectuée conformément à la norme International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 (Révisée) *Norme internationale de missions d’assurance : missions d’assurance autres que les audits et examens limités de l’information financière historique*. Cette norme impose que nos procédures soient planifiées et réalisées de telle manière à obtenir une assurance limitée quant à savoir si les informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré ne comportent aucune anomalie significative, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Description des procédures accomplies

La nature et le calendrier des procédures réalisées dans le cadre d’une mission d’assurance limitée peuvent différer de ceux d’une mission d’assurance raisonnable ; elles ont également une portée moindre. Par conséquent, le degré d’assurance obtenu dans le cadre d’une mission d’assurance limitée est significativement inférieur à celui qui aurait été obtenu avec une mission d’assurance raisonnable. Nos procédures ont été conçues pour obtenir une assurance limitée servant de base à notre conclusion et non pour fournir l’ensemble des justificatifs qui seraient demandés dans le cadre d’une assurance raisonnable.

Nos procédures d’assurance limitée ont compris, entre autres, les travaux suivants :

- Évaluation de l’adéquation des critères sous-jacents et de leur application uniforme
- Entretiens avec les personnels clés afin de comprendre l’entreprise et le processus d’établissement des rapports, y compris la stratégie, les principes et la gestion en matière de durabilité
- Enquêtes avec le personnel clé du groupe pour comprendre le système d’établissement des rapports sur la durabilité ou des informations non financières durant la période sous revue, y compris le processus de collecte et de déclaration des informations à fournir, indicateurs et informations non financières
- Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables
- Procédures d’examen analytique à l’appui du caractère raisonnable des données
- Identification et mise à l’épreuve des hypothèses à l’appui des calculs
- Mise à l’épreuve d’un échantillon des informations sous-jacentes afin de vérifier l’exactitude des données
- Evaluation si le rapport contient les informations requises par l’art. 964b al. 1 et 2 CO et de l’Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d’assurance.



La Poste Suisse SA
Rapport de l'auditeur indépendant dans le cadre d'une mission d'assurance limitée
sur le rapport annuel pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2025
en accordance avec ISAE 3000 (Révisée)

Utilisation restreinte

Le présent rapport est préparé exclusivement pour la Poste Suisse SA et uniquement aux fins de leur faire un rapport sur les informations en matière de durabilité dans le rapport annuel intégré. Dans le cadre de notre conclusion, nous déclinons toute responsabilité (légale ou autre) eu égard à ou en lien avec une autre fin pour laquelle notre rapport, y compris sa conclusion, peut être utilisé, ou toute autre personne à laquelle il est montré ou remis, et aucune autre personne n’est autorisée à se fier à notre conclusion.

Nous autorisons la publication de notre rapport, dans son intégralité uniquement et conjointement aux critères applicables, afin de permettre au Conseil d’administration de prouver qu’il s’est acquitté de ses obligations en matière de gouvernance en commandant un rapport d’assurance indépendant sur le rapport de durabilité, mais nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis de tous tiers. Dans toute la mesure permise par la loi, nous déclinons toute responsabilité vis-à-vis de toute persone autre que le Conseil d’administration / la Direction Générale de la Poste Suisse SA.

Le rapport de gestion de la Poste Suisse SA est disponible en allemand, en anglais, en français et en italien. Seule la version allemande fait foi.

Deloitte SA

Alessandro Miolo
Expert-réviseur agréé

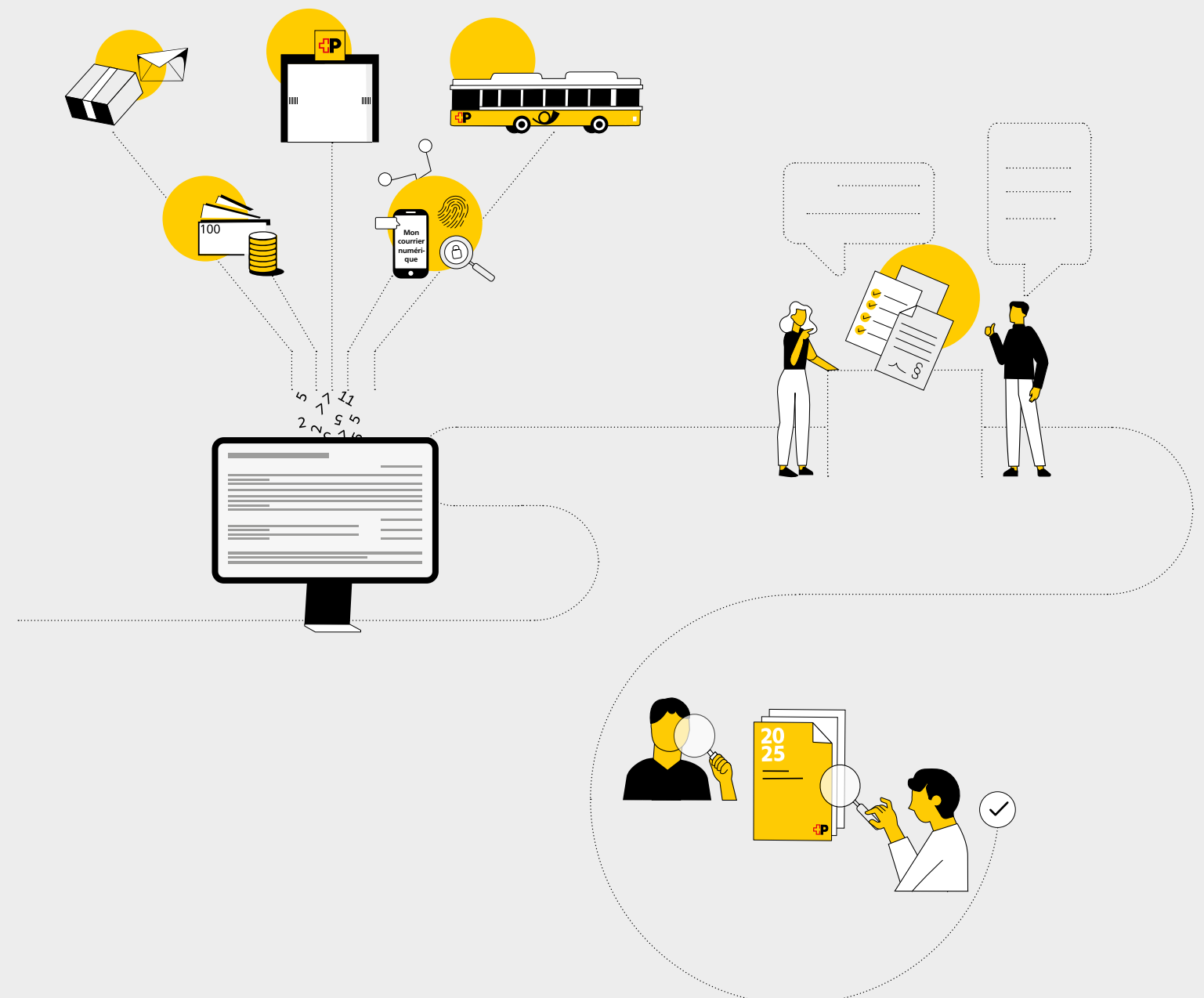
Abetare Zymeri
Expert-réviseur agréé

Zurich, 6 mars 2026

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	110	14 Sociétés associées et coentreprises	136
État du résultat global consolidé	111	15 Impôts sur le bénéfice	138
Bilan consolidé	112	16 Actifs et passifs financiers	141
Variation des fonds propres consolidés	113	17 Immobilisations corporelles	148
Tableau des flux de trésorerie consolidés	114	18 Immeubles de placement	150
Annexe	116	19 Immobilisations incorporelles et goodwill	151
1 Informations générales	116	20 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation (location)	154
2 Normes de présentation des comptes	116	21 Provisions	155
3 Principes de consolidation	118	22 Fonds propres	157
4 Incertitudes d'estimation	119	23 Gestion des risques et risques financiers	160
5 Acquisitions et ventes de sociétés du groupe	120	24 Données de juste valeur	182
6 Informations sectorielles	122	25 Périmètre de consolidation	185
7 Résultat des services financiers	128	26 Transactions avec des parties liées	188
8 Charges de personnel	128	27 Événements postérieurs à la date de clôture	189
9 Prévoyance en faveur du personnel	129	Rapport d'audit	190
10 Charges des biens commercialisés et prestations de services	134		
11 Autres charges d'exploitation	135		
12 Produits financiers	135		
13 Charges financières	135		

Les comptes consolidés comprennent l'ensemble des sociétés du groupe, les sociétés associées ainsi que les coentreprises de la Poste. Ils sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et répondent aux exigences de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).



Compte de résultat consolidé

Compte de résultat			
En millions de CHF	Note	2024 ¹	2025
Chiffre d'affaires	6	7 358	7 014
dont produits d'intérêts selon méthode du taux d'intérêt effectif		493	526
Autres produits d'exploitation		281	291
Total des produits d'exploitation	6, 7	7 639	7 305
Charges de personnel	8, 9	– 3 672	– 3 786
Charges des biens commercialisés et prestations de services	10	– 1 499	– 1 454
Charges des services financiers	7	– 529	– 177
Amortissements et dépréciations	17-20	– 480	– 509
Autres charges d'exploitation	11	– 1 045	– 1 047
Total des charges d'exploitation		– 7 225	– 6 973
Résultat d'exploitation	6	414	332
Produits financiers	12	72	123
Charges financières	13	– 50	– 57
Résultat des sociétés associées et coentreprises	14	– 5	– 1
Bénéfice consolidé avant impôts		431	397
Impôts sur le bénéfice	15	– 96	– 82
Bénéfice consolidé		335	315
Répartition du bénéfice consolidé			
Part de la Confédération suisse (propriétaire)		339	317
Part des participations ne donnant pas le contrôle		– 4	– 2

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

État du résultat global consolidé

État du résultat global			
En millions de CHF	Note	2024 ¹	2025
Bénéfice consolidé		335	315
Autres éléments du résultat global			
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel	9	– 190	233
Variation des bénéfices/pertes non réalisé(e)s provenant des plus-values latentes sur instruments de fonds propres FVTOCI		89	88
Variation des impôts sur le bénéfice	15	14	– 56
Postes non reclassables dans le compte de résultat consolidé, après impôts	22	– 87	265
Variation des réserves issues de la conversion de monnaies		0	– 3
Variation de la part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises	14	7	– 16
Variation des bénéfices/pertes non réalisé(e)s provenant des plus-values latentes sur instruments de fonds de tiers FVTOCI		88	76
Bénéfices/Pertes non réalisé(e)s provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture		– 71	192
Bénéfices/Pertes réalisé(e)s provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture reclassés dans le compte de résultat		200	– 298
Variation des impôts sur le bénéfice	15	– 42	6
Postes reclassables dans le compte de résultat consolidé, après impôts	22	182	– 43
Total des autres éléments du résultat global		95	222
Résultat global		430	537
Répartition du résultat global			
Part de la Confédération suisse (propriétaire)		435	538
Part des participations ne donnant pas le contrôle		– 5	– 1

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Bilan consolidé

Bilan			
En millions de CHF	Note	31.12.2024 ¹	31.12.2025
Actifs			
Avoirs en caisse	16	1 044	1 100
Créances sur établissements financiers	16	32 978	32 042
Créances rémunérées sur la clientèle	16	449	401
Créances résultant de livraisons et prestations	16	730	800
Actifs contractuels		202	230
Autres créances ²	16	894	893
Stocks		65	78
Immobilisations financières	16	70 204	70 282
Participations dans des sociétés associées et coentreprises	14	68	49
Immobilisations corporelles	17	2 551	2 695
Immeubles de placement	18	442	478
Immobilisations incorporelles et goodwill	19	983	992
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	20	792	794
Actifs de prévoyance en faveur du personnel	9	178	360
Actifs d'impôts latents sur le bénéfice	15	430	403
Autres actifs ³		45	47
Total des actifs		112 055	111 644
Passifs			
Fonds de la clientèle (PostFinance)	16	87 979	90 557
Autres engagements financiers	16	11 406	8 055
Engagements résultant de livraisons et prestations	16	310	303
Passifs contractuels		327	314
Autres engagements	16	695	619
Passifs d'impôts courants sur le bénéfice		70	81
Provisions	21	202	219
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	9	63	17
Passifs d'impôts latents sur le bénéfice	15	372	401
Total des fonds de tiers		101 424	100 566
Capital-actions		1 300	1 300
Réserves issues du capital		2 215	2 215
Réserves issues du bénéfice		5 035	5 431
Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global		2 087	2 136
Fonds propres revenant au propriétaire		10 637	11 082
Part des participations ne donnant pas le contrôle		−6	−4
Total des fonds propres	22	10 631	11 078
Total des passifs		112 055	111 644

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

2 Les actifs d'impôts courants sur le bénéfice sont désormais comptabilisés dans le poste «Autres créances». La valeur de l'exercice précédent a été ajustée en conséquence.

3 Les coûts des contrats portés à l'actif, les actifs détenus en vue de la vente ainsi que les actifs biologiques sont désormais comptabilisés dans le poste «Autres actifs». La valeur de l'exercice précédent a été ajustée en conséquence.

Variation des fonds propres consolidés

État des fonds propres							
En millions de CHF	Note	Capital- actions	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice	Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global	Fonds propres revenant au propriétaire	Part des participations ne donnant pas le contrôle
État présenté au 01.01.2024		1 300	2 215	4 708	2 038	10 261	−6
Ajustement dans la comptabilisation des coûts de couverture				19	−19		
État ajusté au 01.01.2024		1 300	2 215	4 727	2 019	10 261	−6
Bénéfice consolidé ajusté				339		339	−4
Autres éléments du résultat global ajusté	22				96	96	−1
Résultat global ajusté				339	96	435	−5
Reclassement des bénéfices réalisés sur instruments de fonds propres FVTOCI	16			28	−28		
Dividendes	22			−50		−50	0
Coûts d'acquisition de fonds propres				−1		−1	0
Variations de participations ne donnant pas le contrôle				−5	0	−5	0
Variations de participations ne donnant pas le contrôle dans des sociétés associées	14			−1		−1	
Augmentation de capital de participations ne donnant pas le contrôle				−3	0	−3	4
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	24			1	0	1	1
État ajusté au 31.12.2024		1 300	2 215	5 035	2 087	10 637	−6
État présenté au 01.01.2025		1 300	2 215	5 005	2 117	10 637	−6
Ajustement dans la comptabilisation des coûts de couverture				30	−30		
État ajusté au 01.01.2025		1 300	2 215	5 035	2 087	10 637	−6
Bénéfice consolidé				317		317	−2
Autres éléments du résultat global	22				221	221	1
Résultat global				317	221	538	−1
Reclassement des bénéfices réalisés sur instruments de fonds propres FVTOCI	16			172	−172		
Dividendes	22			−100		−100	−1
Variations de participations ne donnant pas le contrôle				−1	0	−1	1
Variations de participations ne donnant pas le contrôle dans des sociétés associées	14			−1		−1	
Augmentation de capital de participations ne donnant pas le contrôle				−2	0	−2	4
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	24			11	0	11	−1
État au 31.12.2025		1 300	2 215	5 431	2 136	11 082	−4

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie			
En millions de CHF	Note	2024 ¹	2025
Bénéfice consolidé avant impôts		431	397
Charges/Produits d'intérêts et dividendes		− 545	− 577
Amortissements et dépréciations	17–20, 23	515	514
Résultat des sociétés associées et coentreprises		5	1
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles et de participations, net	11–14	− 38	− 99
Pertes résultant de la vente d'immobilisations financières		3	1
Augmentation/(Diminution) des provisions, net ²		− 20	16
Augmentation/(Diminution) des engagements/actifs de prévoyance en faveur du personnel, net ²		− 46	8
Différences de change, net		10	160
Autres produits sans effet de trésorerie		− 4	− 1
Variation de l'actif circulant net:			
(Augmentation)/Diminution des créances, stocks et autres actifs		20	− 156
Diminution des engagements et autres passifs		− 9	− 77
Postes des services financiers:			
Variation des créances sur établissements financiers (durée supérieure à 3 mois)		500	−
Variation des fonds de la clientèle (PostFinance)/des créances rémunérées sur la clientèle		− 1 101	2 638
Variation des autres engagements financiers, dérivés		3 831	− 3 514
Variation des immobilisations financières FVTPL y compris dérivés		363	553
Acquisition d'immobilisations financières coût amorti		− 10 773	− 17 691
Vente/Remboursement d'immobilisations financières coût amorti		13 167	17 215
Acquisition d'immobilisations financières FVTOCI		− 1 444	− 1 885
Vente/Remboursement d'immobilisations financières FVTOCI ³		1 231	1 314
Intérêts et dividendes perçus		1 137	603
Intérêts payés		− 362	− 69
Impôts sur le bénéfice payés		− 40	− 64
Flux de trésorerie des activités d'exploitation³		6 831	− 713
Acquisition d'immobilisations corporelles	17	− 312	− 343
Acquisition d'immeubles de placement	18	− 11	− 54
Acquisition d'immobilisations incorporelles (sans goodwill)	19	− 44	− 71
Acquisition de filiales et de parties d'entreprises, nette de trésorerie reprise	5	− 196	− 6
Acquisition de sociétés associées et coentreprises	14	− 50	− 9
Acquisition d'autres immobilisations financières		− 542	− 449
Acquisition d'autres actifs		− 1	− 2
Vente d'immobilisations corporelles	17	20	68
Vente de filiales et de parties d'entreprises, nette de trésorerie cédée		0	2
Vente de sociétés associées et coentreprises	14	0	63
Vente d'autres immobilisations financières ³		686	741
Dividendes perçus (hors services financiers)		6	6
Intérêts perçus (hors services financiers)		33	13
Flux de trésorerie des activités d'investissement³		− 411	− 41

Tableau des flux de trésorerie			
En millions de CHF	Note	2024 ¹	2025
Augmentation des autres engagements financiers	23	5	275
Diminution des autres engagements financiers	23	− 220	− 251
Intérêts payés (hors services financiers)		− 32	− 28
Entrées de trésorerie découlant de l'augmentation de capital de participations ne donnant pas le contrôle		1	2
Sorties de trésorerie découlant de l'acquisition de fonds propres		− 1	−
Sortie de trésorerie découlant de l'achat de participations ne donnant pas le contrôle		− 34	− 3
Dividendes versés	22	− 50	− 101
Flux de trésorerie des activités de financement		− 331	− 106
Résultats de change sur liquidités		− 1	0
Variation des liquidités		6 088	− 860
Liquidités au début de la période sous revue		27 704	33 792
Liquidités à la fin de la période sous revue		33 792	32 932
Les liquidités comprennent les:			
Avoirs en caisse		1 044	1 100
Créances sur établissements financiers d'une durée initiale inférieure à 3 mois		32 748	31 832
Ne font pas partie des liquidités:			
Créances sur établissements financiers d'une durée initiale supérieure à 3 mois		230	210

1 Valeur ajustée (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)
2 Lors de l'exercice précédent, la variation des engagements/actifs de prévoyance en faveur du personnel a été comptabilisée dans la variation des provisions.
3 Les acquisitions et les ventes d'instruments de fonds propres pour lesquelles l'option FVTOCI est appliquée sont désormais présentées dans le flux de trésorerie des activités d'investissement.

Annexe

1 | Informations générales

La Poste Suisse SA est une société anonyme de droit public ayant son siège à la Wankdorfallee 4, 3030 Berne (Suisse), et appartenant entièrement à la Confédération suisse (ci-après la Confédération). La Poste Suisse SA et les sociétés du groupe (appelées ci-après conjointement la Poste) fournissent des prestations logistiques et financières en Suisse et à l'étranger (voir note 6 Informations sectorielles).

Les comptes consolidés 2025 ont été validés par le Conseil d'administration de La Poste Suisse SA le 10 mars 2026 en vue de leur publication et soumis à l'Assemblée générale du 5 mai 2026 pour approbation.

L'organe de révision est désigné chaque année par l'Assemblée générale. Depuis le 16 avril 2019, le mandat de révision de La Poste Suisse SA et d'une grande partie des sociétés du groupe est exercé par Ernst & Young SA. Les honoraires convenus pour la révision des comptes de l'exercice 2025 et ceux payés pour les prestations fournies durant l'exercice sous revue se montent à 3,6 millions de francs au total.

2 | Normes de présentation des comptes

La Poste établit les comptes consolidés conformément aux normes comptables IFRS® (ci-après IFRS) et à la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).

La Poste applique en général le principe de la valeur d'acquisition. Les exceptions sont commentées dans les principes de présentation des comptes figurant dans les notes de l'annexe.

Afin de tenir compte de l'importance particulière des services financiers pour la Poste, le résultat des services financiers est présenté séparément à la note 7. Le bilan n'est pas structuré en postes à court et à long terme, mais suit le principe de la liquidité décroissante. Les charges et les produits financiers des services financiers opérationnels ainsi que les flux de trésorerie y relatifs sont présentés comme charges, produits et flux de trésorerie opérationnels. Les charges et les produits financiers des autres unités du groupe figurent dans le résultat financier non opérationnel (hors services financiers); les flux de trésorerie correspondants sont présentés comme activités d'investissement ou de financement.

La Poste commente les principes de présentation des comptes directement dans les différentes notes de l'annexe relatives aux postes des comptes consolidés et les met clairement en évidence.

Les divers chiffres présentés sont arrondis aux fins de la publication, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut donc en résulter des différences d'arrondi.

2.1 | Normes comptables IFRS révisées et nouvelles

L'adaptation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 n'a pas eu d'incidences financières significatives:

Norme	Titre	Valable dès le
IAS 21	Ajustement en cas d'absence de convertibilité	01.01.2025

Perspectives

Les modifications et compléments de normes énumérés ci-après sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2026 ou prendront effet ultérieurement:

Norme	Titre	Valable dès le
IFRS 7 / IFRS 9	Modification de la classification et de l'évaluation des instruments financiers	01.01.2026
IFRS 7 / IFRS 9	Explications relatives aux contrats d'achat d'électricité et aux contrats sur les énergies renouvelables	01.01.2026
IFRS 18	Présentation des états financiers et informations à fournir	01.01.2027
IFRS 19	Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public: informations à fournir	01.01.2027

La Poste a décidé de ne pas appliquer les normes indiquées ci-dessus à l'avance. Ces normes n'ont donc pas d'effets sur les présents comptes consolidés.

L'introduction de la norme IFRS 18 «Présentation des états financiers et informations à fournir» entraînera, à compter du 1^{er} janvier 2027, des modifications majeures concernant la publication dans les comptes consolidés de la Poste. La norme remplace IAS 1 et prescrit que l'ensemble des produits et des charges du compte de résultat doivent désormais être attribués à cinq catégories: catégorie opérationnelle, catégorie d'investissement, catégorie de financement, activités abandonnées et impôts sur le bénéfice. En outre, deux nouveaux sous-totaux doivent être présentés: le résultat opérationnel et le résultat avant financement et impôts. Le bénéfice consolidé reste inchangé. De plus, la norme IFRS 18 prévoit que les indicateurs de performance clés définis par la direction de l'entreprise (Management Performance Measures, MPM) doivent être publiés dans une annexe. Par ailleurs, la norme contient des dispositions étendues pour le regroupement des informations dans les états financiers.

Les répercussions sur les comptes consolidés sont en cours d'analyse.

2.2 | Adaptation de la présentation des comptes

Ajustement dans la comptabilisation des coûts de couverture de PostFinance

Pour couvrir les risques de change, PostFinance utilise les swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS). Ces swaps comprennent une part de coûts, appelée spread relatif au risque de base, qui est exclue de la relation de couverture et qui, de ce fait, est saisie séparément comme coûts de couverture dans le résultat du négoce. Les différences mensuelles de taux d'intérêt résultant des CCIRS sont comptabilisées dans les produits d'intérêts après déduction des spreads relatifs au risque de base. En conséquence, les produits d'intérêts en francs portés en compte sont réduits de cette part de coûts. Jusqu'à présent, afin d'éviter une double comptabilisation dans le compte de résultat, le spread relatif au risque de base a fait l'objet d'une contre-passation dans le résultat du négoce uniquement à l'échéance du swap concerné. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le spread relatif au risque de base fait l'objet d'une contre-passation dans les produits d'intérêts sur toute la durée des CCIRS.

Les effets de cet ajustement rétroactif sur le compte de résultat consolidé 2024, sur l'état du résultat global consolidé 2024, sur les bilans au 1^{er} janvier 2024 et au 31 décembre 2024 ainsi que sur le tableau des flux de trésorerie 2024 sont présentés ci-après.

Compte de résultat				
01.01. au 31.12.2024				
En millions de CHF				
	Présenté		Ajustement	Ajusté
Chiffre d'affaires	7 345	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	13	7 358
dont produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif	476	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	17	493
Total des produits d'exploitation	7 626		13	7 639
Résultat d'exploitation	401		13	414
Bénéfice consolidé avant impôts	418		13	431
Impôts sur le bénéfice	–94	./ ajustement comptabilisation coûts de couverture	–2	–96
Bénéfice consolidé	324		11	335
Part de la Confédération suisse (propriétaire)	328	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	11	339

État du résultat global				
01.01. au 31.12.2024				
En millions de CHF	Présenté		Ajustement	Ajusté
Bénéfice consolidé	324	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	11	335
Bénéfices/Pertes réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture reclassés dans le compte de résultat	213	./. ajustement comptabilisation coûts de couverture	-13	200
Variation des impôts sur le bénéfice	-44	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	2	-42
Postes reclassables dans le compte de résultat consolidé, après impôts	193		-11	182
Total des autres éléments du résultat global	106		-11	95
Résultat global	430		-	430

Bilan				
01.01.2024				
En millions de CHF	Présenté		Ajustement	Ajusté
Réserves issues du bénéfice	4 708	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	19	4 727
Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global	2 038	./. ajustement comptabilisation coûts de couverture	-19	2 019
Fonds propres revenant au propriétaire	10 261		-	10 261

Bilan				
31.12.2024				
En millions de CHF	Présenté		Ajustement	Ajusté
Réserves issues du bénéfice	5 005	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	30	5 035
Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global	2 117	./. ajustement comptabilisation coûts de couverture	-30	2 087
Fonds propres revenant au propriétaire	10 637		-	10 637

Tableau des flux de trésorerie				
01.01. au 31.12.2024				
En millions de CHF	Présenté		Ajustement	Ajusté
Bénéfice consolidé avant impôts	418	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	13	431
Charges/Produits d'intérêts et dividendes	-528	./. ajustement comptabilisation coûts de couverture	-17	-545
Différences de change, net	23	./. ajustement comptabilisation coûts de couverture	-13	10
Intérêts et dividendes perçus	1 120	+ ajustement comptabilisation coûts de couverture	17	1 137
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	6 879		-	6 879

3 | Principes de consolidation

Les comptes consolidés de la Poste comprennent La Poste Suisse SA ainsi que toutes les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement. La Poste contrôle une entreprise si elle a droit aux rendements variables liés à l'investissement ou si elle est exposée à une volatilité correspondante et a la possibilité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir de décision au sein de la société. C'est habituellement le cas lorsque la Poste détient, soit directement, soit indirectement, plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés dans la société. Ces sociétés sont entièrement consolidées. La consolidation se fonde sur les comptes individuels de La Poste Suisse SA et de chacune des sociétés du groupe, arrêtés selon des principes uniformes et à la même date.

Les participations dans des sociétés associées avec droits de vote compris entre 20 et 50% et dans des sociétés associées sur lesquelles la Poste exerce une influence prépondérante mais qu'elle ne contrôle pas, ainsi que les coentreprises avec droits de vote de 50% sont portées au bilan selon la

méthode de la mise en équivalence (equity method) et enregistrées comme participations dans les sociétés associées et coentreprises.

Les participations inférieures à 20% sont présentées en tant qu'immobilisations financières relevant de la catégorie «juste valeur par le biais du résultat net» (fair value through profit or loss, FVTPL) ou, s'il s'agit de participations stratégiques à long terme, dans la catégorie «juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» (fair value through other comprehensive income, FVTOCI).

Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés à partir du moment de la prise de contrôle jusqu'à la perte de ce contrôle. La Poste présente dans le résultat financier les résultats de la vente de sociétés du groupe, de sociétés associées et de coentreprises. S'il s'agit d'une activité abandonnée, elle est présentée dans le résultat des activités abandonnées.

Une vue d'ensemble des sociétés du groupe ainsi que des sociétés associées et des coentreprises est présentée à la note 25 Périmètre de consolidation.

3.1 | Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés de la Poste sont présentés en francs suisses.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. À la date de clôture du bilan, les actifs et engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les placements non monétaires classés dans la catégorie FVTOCI sont évalués à la valeur de marché. Le résultat de change non réalisé est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs en monnaie étrangère de sociétés entièrement consolidées sont convertis en francs suisses au cours du jour de clôture du bilan. Le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les autres états de variation sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences résultant de la conversion du bilan et de l'état du résultat global des sociétés étrangères du groupe sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global.

4 | Incertitudes d'estimation

L'établissement des comptes consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, qui reposent sur l'état actuel des connaissances concernant les événements en cours et les possibles évolutions futures. Toutefois, les résultats effectivement obtenus peuvent différer des hypothèses formulées. Les incertitudes d'estimation significatives en rapport avec les méthodes comptables et d'évaluation sont commentées dans les notes de l'annexe ci-après:

Incertitudes d'estimation significatives en rapport avec les méthodes comptables et d'évaluation		
Description	Incertitude	Note
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	Hypothèses actuarielles	9
Impôts latents actifs	Préservation de la valeur	15
Instruments financiers	Juste valeur	16
Pertes de crédit	Montant des pertes attendues	16
Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	17
Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité	19
Goodwill	Préservation de la valeur	19
Location	Durée de location	20
Provisions	Estimation du management	21
Autres prestations à long terme pour le personnel	Hypothèses actuarielles	21

5 | Acquisitions et ventes de sociétés du groupe

Principes de présentation des comptes

Lors de regroupements d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables sont évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition. Les éventuelles participations ne donnant pas le contrôle résultant de regroupements d'entreprises sont évaluées à hauteur de leur part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise concernée. Une éventuelle différence positive par rapport au prix d'achat est inscrite à l'actif en tant que goodwill.

Si, lors de regroupements d'entreprises avec options de vente, le groupe n'acquiert pas la propriété économique des participations ne donnant pas le contrôle, celles-ci continuent de se voir imputer une part des bénéfices ou des pertes de l'entreprise concernée. À la date de clôture de l'exercice, ces participations sont comptabilisées en tant qu'engagements financiers comme si l'acquisition avait eu lieu à cette date. Tout éventuel excédent du montant reclassé ainsi que tous les ajustements de la juste valeur de l'engagement financier sont comptabilisés dans les réserves issues du bénéfice.

5.1 | Entrées et sorties

Exercice 2024

Le 1^{er} mai 2024, Poste Logistique de construction SA, fondée le 10 janvier 2024, a été vendue en totalité.

Le 1^{er} juillet 2024, Poste CH Communication SA a acquis 70% des parts de Diartis AG. Diartis AG détient 100% des parts de Diartis Solutions AG. Le groupe Diartis propose une plateforme d'échange d'informations sensibles dans le secteur social. Ses prestations viennent compléter l'offre existante de la Poste dans le domaine des solutions logicielles pour les autorités. Avec l'acquisition du groupe Diartis, la Poste renforce son rôle de partenaire numérique fiable. Le groupe emploie environ 90 personnes.

Le 21 octobre 2024, Poste CH Communication SA a acquis 100% des parts de Safeguards Midco B.V. La société détient directement 100% des parts de Safeguards Midco B.V., et indirectement environ 99% des parts des sociétés suivantes:

- Open Systems AG
- Open Systems Germany GmbH
- Open Systems Americas Inc.
- OS Security India Private Ltd.

Spécialisé dans l'exploitation de solutions de réseau et de cybersécurité, le groupe Open Systems s'appuie sur un concept de service unique et sur sa propre plateforme pour protéger les transferts de données et les réseaux d'entreprises et d'ONG opérant à l'échelle mondiale. Avec l'acquisition du groupe Open Systems, la Poste consolide son rôle de fournisseur pertinent de solutions de communication fiables et sécurise la gestion des données pour les entreprises privées et les autorités. Le groupe emploie environ 260 personnes.

Les 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} novembre 2024, H. Bucher Internationale Transporte AG a fait l'acquisition en trois tranches de parties des activités opérationnelles et du parc de véhicules de RBN-Kurier AG. Cette acquisition permet à la Poste d'étendre son offre dans le domaine des services de coursier et des livraisons express. Le nombre de membres du personnel est d'environ 50.

Le 31 décembre 2024, EDS Media AG a été intégralement vendue.

Exercice 2025

Le 1^{er} octobre 2025, Poste CH SA a acquis 20% des parts de griep Verwaltungs GmbH, en plus des 40% qu'elle détenait déjà dans cette société. À compter de cette date, griep Verwaltungs GmbH et ses filiales sont entièrement consolidées dans les comptes consolidés. La société griep Verwaltungs GmbH détient 100% des parts de griep Baulogistik GmbH, griep Vermietungs GmbH, griep Service GmbH et Poste Logistique de construction SA. Le groupe Griep est l'un des principaux spécialistes de la logistique de chantier en Allemagne. Grâce à cette acquisition, la Poste peut élaborer des concepts logistiques encore plus ciblés pour les chantiers suisses. Le nombre de membres du personnel est d'environ 220.

5.2 | Actifs et engagements résultant des acquisitions

En 2025, les acquisitions ont entraîné l'inscription dans les comptes consolidés, sur la base de valeurs provisoires, des nouveaux actifs et engagements ci-après. Le caractère provisoire s'explique par le fait que l'examen du bilan d'acquisition n'est pas encore achevé. Les actifs et les engagements inclus dans les comptes consolidés en 2024 sont désormais définitifs.

Actifs et engagements résultant des acquisitions				
En millions de CHF	Groupe Open Systems	Autres ¹	2024	2025
Liquidités ²	35	3	38	1
Créances résultant de livraisons et prestations, actifs contractuels et autres créances	19	3	22	17
Immobilisations financières, immobilisations corporelles et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	26	5	31	18
Immobilisations incorporelles	82	11	93	4
Actifs d'impôts latents sur le bénéfice et autres actifs	10	1	11	3
Autres engagements financiers	−76	−3	−79	−25
Engagements résultant de livraisons et prestations, passifs contractuels et autres engagements	−31	−9	−40	−5
Provisions, passifs d'impôts sur le bénéfice et engagements de prévoyance en faveur du personnel	−25	−4	−29	−4
Juste valeur des actifs nets	40	7	47	9
Goodwill	175	9	184	5
Liquidités acquises ²	−35	−3	−38	−1
Juste valeur des participations existantes	−	−	−	−6
Participations ne donnant pas le contrôle	0	−2	−2	−4
Païement d'engagements résultant d'acquisitions des exercices précédents	−	5	5	3
Sortie nette de capitaux résultant des acquisitions	180	16	196	6

1 Composition: actifs de RBN-Kurier AG et du groupe Diartis
2 Composition: avoirs en caisse et créances à court terme sur des banques

6 | Informations sectorielles

Fondements

Segments

Segmentation	Description
Services logistiques	Logistique efficace et sûre des lettres, des imprimés et des journaux ainsi que des colis, des marchandises et des biens en Suisse et à l'étranger, et développement de solutions sectorielles et de solutions clients spécifiques
Digital Services	Solutions numériques pertinentes pour des interactions intuitives et fiables et pour un mode de gestion simple et sécurisé des données à l'intention des particuliers, des entreprises, des autorités, des prestataires de services financiers et du secteur de la santé
PostFinance	Paievements, épargne, placements, prévoyance, financement et assurances en nom propre, en coopération ou comme intermédiaire
RéseauPostal	Présence physique et numérique pour les offres postales destinées à la clientèle privée et aux PME, activités liées aux distributeurs automatiques de billets, prestations de conseil et mise à disposition de locaux ainsi que publicité pour les prestataires des secteurs de l'assurance-maladie, de la banque, des assurances ou pour les autorités
Services de mobilité	Solutions efficaces et durables de mobilité dans le trafic régional, local et d'agglomération, pour la gestion de flottes et dans le domaine des solutions de charge pour la mobilité électrique
Fonctions et management	Unités non attribuables aux autres segments, telles que les unités de fonction (notamment Immobilier, Informatique, Personnel, Finances et Communication)
Consolidation	Effets des éliminations internes au groupe

La segmentation se base sur l'organigramme et sur les unités qui y sont représentées. La répartition des unités de la Poste et des sociétés du groupe entre les différents segments est présentée à la note 25 Périmètre de consolidation. Les produits et les services proposés servent de fondement à la répartition. Il n'y a pas eu de regroupement de segments. Le pouvoir de décision appartient principalement à la Direction du groupe.

Les relations entre les segments reposent sur un catalogue de prestations et un concept de prix de transfert. Ces prix sont déterminés sur la base de critères relevant de l'économie d'entreprise, ce qui signifie que les transactions entre les segments ont lieu aux mêmes conditions que celles réalisées avec des tiers.

L'évolution des segments est évaluée sur la base du résultat d'exploitation et de manière cohérente avec le résultat d'exploitation dans les comptes consolidés. Le financement du groupe (y compris le résultat financier) ainsi que les impôts sur le bénéfice sont gérés de manière uniforme à l'échelle du groupe et ne sont pas attribués aux différents segments.

Les actifs et les engagements d'exploitation résultant des activités des segments sont, dans la mesure du possible, attribués aux segments correspondants. Comme le résultat du segment PostFinance est constitué de produits et de charges d'exploitation de nature financière, les avoirs et les engagements rémunérés correspondants sont présentés respectivement avec les actifs et les engagements du segment.

Les actifs du segment Fonctions et management englobent principalement les actifs utilisés conjointement. En font partie les immeubles d'exploitation de Poste Immobilier SA ainsi que les droits d'utilisation provenant de la location de ces immeubles.

Les autres charges et produits sans incidence sur les liquidités concernent essentiellement la constitution de provisions et leur dissolution sans effet sur les flux de liquidités.

Mandats de prestations légaux

La Poste est tenue d'assurer le service universel relevant des services postaux et des services de paiement. Elle n'est pas libre de fixer ses prix comme elle l'entend. Dans le domaine des services réservés (monopole résiduel), le Conseil fédéral fixe un plafond de prix qui comprend les lettres adressées du service intérieur ainsi que les lettres en provenance de l'étranger jusqu'à un poids de 50 grammes. De plus, principalement en raison de la position de marché dominante de la Poste, le Surveillant des prix peut examiner à tout moment les prix de la plupart des produits et services relevant ou non du service universel.

Principes de présentation des comptes

Chiffre d'affaires

Les chiffres d'affaires provenant de contrats conclus avec la clientèle sont réputés réalisés au moment où le contrôle du bien ou du service concerné est transféré à la clientèle. Les obligations de prestations sont remplies soit à un moment déterminé, soit sur une certaine période.

Un actif contractuel naît lorsqu'une obligation de prestations résultant d'un contrat conclu avec la clientèle a été remplie, mais qu'il n'existe pas encore de droit inconditionnel à l'obtention de la contrepartie, ni de créance. Les actifs contractuels sont comptabilisés à hauteur de la contrepartie attendue et vérifiés quant à leur dépréciation à l'aide du modèle de dépréciation simplifié, conformément à IFRS 9.

Un passif contractuel est comptabilisé lorsque la clientèle remplit l'obligation lui incombant en vertu d'un contrat – autrement dit paie le montant dû pour la contrepartie promise – avant que la Poste n'ait rempli l'obligation de prestations concernée.

Services logistiques

Les lettres adressées et les colis domestiques sont à l'origine de la majeure partie du chiffre d'affaires de Services logistiques. Les lettres adressées comprennent les envois prioritaires, les envois isolés et en nombre non prioritaires, les lettres avec code à barres ainsi que les actes officiels. Les colis domestiques comprennent les prestations relevant du secteur des colis, en particulier les prestations PostPac Priority et PostPac Economy. La clientèle paie les prestations lors du dépôt des envois, sur la base des tarifs publiés. S'agissant de la clientèle commerciale, les prix des colis sont convenus contractuellement en cas de volumes importants. Dans les autres cas, les prix courants s'appliquent. Si une cliente ou un client dépose régulièrement des lettres et des colis, la Poste facture ses prestations de manière groupée mensuellement ou, sur demande, bimensuellement. Le délai de paiement ordinaire est de 30 jours. La Poste remplit son obligation de prestation avec la distribution des envois ou, en cas d'impossibilité de distribution, avec leur renvoi à l'expéditrice ou à l'expéditeur. Un envoi est réputé distribué lorsque la Poste l'a remis au destinataire ou, à défaut, lui a laissé un avis de retrait, a placé l'envoi dans la boîte aux lettres ou l'a déposé à un autre endroit prévu à cet effet. À la date de clôture du bilan, la période de production, qui court du dépôt jusqu'à la distribution, est prise en compte moyennant des régularisations.

Digital Services

Les solutions de sécurité des données ainsi que les solutions de collaboration et de communication hautement sécurisées constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de Digital Services.

Les solutions de sécurité des données de Digital Services comprennent une solution logicielle intégrée Secure Access Service Edge (SASE) en abonnement, l'acquisition et la gestion de Connectivity Services ainsi que des services Security Operations Center (SOC) pour la surveillance et l'exploitation d'infrastructures de sécurité ICT. La facturation a lieu au préalable sur une base trimestrielle ou annuelle. Les logiciels de support sont facturés lors de l'octroi de la licence, tandis que les prestations de conseil commandées individuellement sont facturées

après leur fourniture. Le délai de paiement est de 20 ou 30 jours. Les chiffres d'affaires provenant des solutions de sécurité des données sont réalisés de manière linéaire sur toute la durée du contrat à partir du go-live. Les chiffres d'affaires relatifs aux logiciels sont comptabilisés au moment de l'octroi de la licence. Les prestations de conseil commandées individuellement sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires sur la base des heures effectuées durant la période de fourniture des prestations.

Les solutions de collaboration et de communication hautement sécurisées comprennent des applications événementielles innovantes visant à promouvoir l'interaction et l'engagement lors d'événements virtuels et hybrides, une solution de productivité chiffrée de bout en bout pour une collaboration sécurisée ainsi qu'une plateforme de conversation et d'interaction pour les établissements financiers, dédiée à l'interaction numérique avec la clientèle. Les paquets de prestations sont facturés au préalable sur une base mensuelle ou annuelle. Les services commandés individuellement sont facturés après leur fourniture. Le délai de paiement est généralement de 30 jours. Les chiffres d'affaires provenant des paquets de prestations sont réalisés de manière linéaire sur toute la durée du contrat. Les services commandés individuellement sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires sur la base des heures effectuées durant la période de fourniture des prestations.

PostFinance

Le chiffre d'affaires de PostFinance comprend les produits des secteurs d'activité paiements, épargne, placements, prévoyance, financement et assurances. PostFinance propose ces produits de manière autonome, en coopération ou comme intermédiaire. La clientèle paie les prestations sur la base de prix convenus contractuellement. PostFinance remplit l'obligation de prestations soit en fournissant la prestation pendant la période de prestation, soit au moment de la transaction.

RéseauPostal

Le chiffre d'affaires de RéseauPostal comprend la vente de biens commercialisés, les activités liées aux distributeurs automatiques de billets ainsi que les prestations découlant de l'ouverture du réseau et de la publicité. Les biens commercialisés consistent principalement en des téléphones mobiles, y compris leurs accessoires, des articles de papeterie et des cartes cadeaux. Ils peuvent être achetées tant dans les filiales que dans la boutique en ligne. Si la vente a lieu dans une filiale, la transaction se déroule en un seul temps: le paiement et l'exécution de l'obligation de prestations ont lieu simultanément, au moment de la conclusion de l'affaire. Si la vente a lieu dans la boutique en ligne, le paiement intervient en principe immédiatement après la conclusion de l'affaire. En cas de paiement sur facture, le délai de paiement est généralement de 30 jours. L'obligation de prestation est remplie avec la distribution de la commande à la cliente ou au client. Lorsque RéseauPostal ne livre pas le bien commercialisé ou ne fournit pas le service elle-même et agit par conséquent en qualité d'agent, seule la marge (commission) est comptabilisée dans le chiffre d'affaires. Les activités liées aux distributeurs automatiques de billets comprennent les produits résultant de transactions avec des «cartes non PostFinance» ainsi que les produits de marge issus de la conversion de monnaies étrangères pour les transactions avec des cartes étrangères. Le paiement et la saisie du chiffre d'affaires sont effectués au moment du retrait d'espèces. L'ouverture du réseau comprend des prestations de conseil, la mise à disposition de locaux ainsi que la publicité pour des prestataires des secteurs de l'assurance-maladie, de la banque, des assurances, ou pour les autorités. Les prestations sont facturées mensuellement ou par mandat (publicité), avec un délai de paiement de 30 jours. Les chiffres d'affaires sont réalisés sur la période de fourniture des prestations.

Services de mobilité

Les prestations de transport de voyageurs de CarPostal en tant qu'entreprise de transport concessionnaire génèrent la majeure partie du chiffre d'affaires de Services de mobilité. Les concessions sont généralement accordées pour une période de dix ans et autorisent CarPostal à assurer le transport professionnel de voyageurs. Les prestations sont commandées tous les deux ans par les pouvoirs publics et définies dans des conventions d'offre annuelles. CarPostal s'engage à desservir les lignes convenues et a le droit d'utiliser les arrêts aménagés par les pouvoirs publics. En contrepartie de la fourniture de ses prestations, CarPostal perçoit men-

suellement des recettes liées aux voyageurs ainsi que des indemnités trimestrielles versées par les pouvoirs publics, conformément à un accord d'indemnisation des coûts non couverts des prestations de transport commandées. L'obligation de prestations est remplie de manière linéaire sur toute la durée de la période de prestations. La concession est traitée conformément à IFRIC 12 (Accords de concession de services). Les chiffres d'affaires qui en résultent, y compris les indemnités, sont comptabilisés selon IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients).

6.1 | Informations par segment

Informations par segment									
Jusqu'au / Au 31.12.2024 En millions de CHF	Note	Services logistiques	Digital Services	PostFinance	Réseau- Postal	Services de mobilité	Fonctions et mana- gement	Conso- lidation	Groupe
Chiffre d'affaires									
avec la clientèle ²		4 281	173	1 834 ¹	64	992	14		7 358
avec autres segments		40	6	2	473	69	525	- 1 115	-
Autres produits d'exploitation		37	27	74	4	99	479	- 439	281
Total des produits d'exploitation^{2,3}		4 358	206	1 910	541	1 160	1 018	- 1 554	7 639
Résultat d'exploitation^{2,3}		439	- 67	216	- 113	30	- 91	0	414
Résultat financier	12, 13								22
Résultat des sociétés associées et coentreprises	14	- 9	-	4	-	-	-		- 5
Impôts sur le bénéfice ²	15								- 96
Bénéfice consolidé²									335
Actifs du segment		1 933	721	104 688	223	846	4 131	- 1 248	111 294
Sociétés associées et coentreprises	14	29	-	39	-	-	-		68
Actifs non attribués ⁴									693
Total des actifs									112 055
Engagements du segment		970	812	98 353	107	358	289	- 1 248	99 641
Passifs non attribués ⁴									1 783
Total des fonds de tiers									101 424
Investissements en immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles	17-19	78	31	34	3	90	131		367
Amortissements et dépréciations/(reprises de dépréciations) sur immobilisations corporelles, immeubles de placement, immobilisations incorporelles et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	17-20	95	29	68	7	88	193		480
Dépréciations/(reprises de dépréciations) sur immobilisations financières	23	0	-	36	-	-	0		36
Autres (charges)/produits sans incidence sur les liquidités		- 136	- 11	- 39	- 26	- 31	- 46		- 289
Effectif ⁵		21 042	1 062	3 486	3 145	3 017	3 354		35 106

1 Dont autre chiffre d'affaires des services financiers d'un montant de 1109 millions de francs, qui comprend principalement les produits des immobilisations financières, les produits d'intérêts et le résultat du négoce de devises de PostFinance

2 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

3 Les produits et le résultat d'exploitation par segments sont présentés avant les frais de siège, les droits de licence et la compensation des coûts nets.

4 Les actifs et les passifs non attribués comprennent des avoirs et des dettes contribuant surtout au résultat financier et non au résultat d'exploitation et ne sont donc pas comptabilisés avec les actifs et les passifs des segments. Les actifs non attribués incluent des immobilisations financières (hors PostFinance) de 263 millions de francs et des actifs d'impôts latents sur le bénéfice de 430 millions. Les passifs non attribués incluent les autres engagements financiers (hors PostFinance) de 1411 millions de francs et des passifs d'impôts latents sur le bénéfice de 372 millions. Les actifs et les passifs non attribués sont éliminés à la faveur de transactions intragroupe.

5 Effectif moyen converti en équivalent temps plein (hors apprenties et apprentis)

Informations par segment									
Jusqu'au / Au 31.12.2025									
En millions de CHF	Note	Services logistiques	Digital Services	PostFinance	Réseau- Postal	Services de mobilité	Fonctions et mana- gement	Conso- lida- tion	Groupe
Chiffre d'affaires									
avec la clientèle		4 183	236	1 523 ¹	75	990	7		7 014
avec autres segments		37	12	5	492	65	539	– 1 150	–
Autres produits d'exploitation		28	37	71	33	113	477	– 468	291
Total des produits d'exploitation ²		4 248	285	1 599	600	1 168	1 023	– 1 618	7 305
Résultat d'exploitation ²		278	– 51	290	– 117	20	– 88	0	332
Résultat financier	12, 13								66
Résultat des sociétés associées et coentreprises	14	– 3	–	2	–	0	–		– 1
Impôts sur le bénéfice	15								– 82
Bénéfice consolidé									315
Actifs du segment		2 026	705	104 223	263	1 028	3 935	– 1 233	110 947
Sociétés associées et coentreprises	14	23	–	25	–	1	–		49
Actifs non attribués ³									648
Total des actifs									111 644
Engagements du segment		1 063	512	97 627	137	482	190	– 1 233	98 778
Passifs non attribués ³									1 788
Total des fonds de tiers									100 566
Investissements en immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles	17-19	88	49	23	6	119	183		468
Amortissements et dépréciations/(reprises de dépréciations) sur immobilisations corporelles, immeubles de placement, immobilisations incorporelles et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	17-20	102	45	63	10	95	194		509
Dépréciations/(reprises de dépréciations) sur immobilisations financières	23	0	–	4	–	–	0		4
Autres (charges)/produits sans incidence sur les liquidités		– 172	– 15	– 66	– 40	– 30	– 50		– 373
Effectif ⁴		20 935	1 290	3 510	3 034	3 222	3 394		35 385

1 Dont autre chiffre d'affaires des services financiers d'un montant de 809 millions de francs, qui comprend principalement les produits des immobilisations financières, les produits d'intérêts et le résultat du négoce de devises de PostFinance

2 Les produits et le résultat d'exploitation par segments sont présentés avant les frais de siège, les droits de licence et la compensation des coûts nets.

3 Les actifs et les passifs non attribués comprennent des avoirs et des dettes contribuant surtout au résultat financier et non au résultat d'exploitation et ne sont donc pas comptabilisés avec les actifs et les passifs des segments. Les actifs non attribués incluent des immobilisations financières (hors PostFinance) de 245 millions de francs et des actifs d'impôts latents sur le bénéfice de 403 millions. Les passifs non attribués incluent les autres engagements financiers (hors PostFinance) de 1387 millions de francs et des passifs d'impôts latents sur le bénéfice de 401 millions. Les actifs et les passifs non attribués sont éliminés à la faveur de transactions intragroupe.

4 Effectif moyen converti en équivalent temps plein (hors apprenties et apprentis)

6.2 | Informations géographiques

La Poste opère principalement en Suisse et dans les régions frontalières des pays voisins. Le siège de la clientèle est déterminant pour l'attribution géographique aux régions «Suisse» et «Autres pays». Les chiffres d'affaires avec la clientèle ainsi que les actifs non courants sont présentés pour les deux régions. Les actifs non courants comprennent les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les immobilisations incorporelles et les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

Informations par zone géographique				
Jusqu'au / Au 31.12.2024				
En millions de CHF	Note	Suisse	Autres pays	Groupe
Chiffre d'affaires avec la clientèle ¹		6 453	905	7 358
Actifs non courants ²	17–20	4 349	419	4 768

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

2 Les actifs biologiques ne sont plus comptabilisés comme des actifs non courants. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

Informations par zone géographique				
Jusqu'au / Au 31.12.2025				
En millions de CHF	Note	Suisse	Autres pays	Groupe
Chiffre d'affaires avec la clientèle		6 169	845	7 014
Actifs non courants	17–20	4 524	435	4 959

6.3 | Indemnisation par l'État

Services de mobilité a perçu des indemnités d'un montant total de 539 millions de francs pour la fourniture des prestations prescrites par la loi dans le domaine du transport de voyageurs. Sur ce montant, 253 millions de francs proviennent de la Confédération (exercice précédent: 238 millions), 264 millions des cantons (exercice précédent: 249 millions) et 22 millions des communes (exercice précédent: 15 millions).

6.4 | Futurs chiffres d'affaires provenant d'obligations de prestations ouvertes

Au 31 décembre 2025, le montant total des prix de transaction des obligations de prestations existantes, mais non encore remplies, s'élevait à 65 millions de francs (exercice précédent: 86 millions). Une part de 18 millions de francs devrait être comptabilisée en tant que chiffre d'affaires au cours du prochain exercice, une autre de 24 millions lors des deux à trois prochains exercices et le solde de 23 millions ultérieurement. Sont pris en compte les contrats dont la durée initiale prévue dépasse un an. Sont exclus les futurs chiffres d'affaires provenant d'obligations de prestations pour lesquelles la Poste a droit, de la part de la clientèle, à une contre-prestation dont le montant correspond directement à la valeur des prestations déjà fournies.

6.5 | Chiffres d'affaires provenant de soldes de contrats

Durant la période sous revue, le chiffre d'affaires a progressé de 1 million de francs (exercice précédent: augmentation de 3 millions) en raison d'obligations de prestations déjà remplies durant les périodes précédentes. Cela s'explique notamment par des modifications du prix de transaction ou par une nouvelle estimation de l'obligation de prestations remplie. Ont été comptabilisés au total 326 millions de francs (exercice précédent: 296 millions) de chiffre d'affaires qui étaient inclus dans le solde des passifs contractuels au début de la période sous revue.

7 | Résultat des services financiers

La présentation ci-après tient compte des caractéristiques propres aux opérations des services financiers. Sa structure est conforme à celle en usage dans les banques.

Résultat des services financiers			
En millions de CHF		2024 ¹	2025
Produits d'intérêts des instruments financiers au coût amorti, y c. les effets des opérations de couverture		784	490
Produits d'intérêts des immobilisations financières FVTOCI, y c. les effets des opérations de couverture		102	114
Résultat des opérations d'intérêts des instruments financiers FVTPL, y c. les effets des opérations de couverture		6	8
Produits de dividendes des immobilisations financières		12	9
Produits d'intérêts et de dividendes		904	621
Charges d'intérêts des instruments financiers au coût amorti		-369	-42
Charges d'intérêts		-369	-42
Résultat des opérations d'intérêts et de dividendes		535	579
Dépréciations/Reprises de dépréciations sur créances sur établissements financiers, créances rémunérées sur la clientèle et immobilisations financières		-36	-4
Résultat des opérations d'intérêts et de dividendes après dépréciations/reprises de dépréciations		499	575
Produits des commissions des opérations de crédit		21	18
Produits des commissions des opérations sur titres et placements		99	111
Produits des commissions sur les autres prestations de services		111	121
Charges des commissions		-31	-37
Résultat des prestations de services		411	379
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services		611	592
Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire		221	208
Résultat de la sortie d'immobilisations financières au coût amorti		-2	-1
Pertes du trafic des paiements et pertes opérationnelles		-14	-19
Autres taxes et droits		-10	-9
Résultat des services financiers		1 305	1 346
Présentation à la note 6.1 Informations par segment			
Chiffre d'affaires avec la clientèle dans le cadre des services financiers et des opérations de commissions		725	714
Autre chiffre d'affaires des services financiers		1 109	809
Total du chiffre d'affaires des services financiers		1 834	1 523
Charges des services financiers		-529	-177
Résultat des services financiers		1 305	1 346

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

8 | Charges de personnel

Composition			
En millions de CHF	Note	2024	2025
Salaires et appointements		3 005	3 054
Prestations sociales		308	324
Charges de prévoyance	9	259	307
Autres charges de personnel		100	101
Total des charges de personnel		3 672	3 786

9 | Prévoyance en faveur du personnel

Incertitudes d'estimation

Prévoyance en faveur du personnel

La majorité du personnel est assurée auprès de la Caisse de pensions Poste selon un plan de prévoyance à primauté des prestations, conformément à la norme IAS 19. Ce plan couvre les risques économiques liés à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, conformément aux dispositions légales. La Poste calcule annuellement le coût des services et les engagements résultant du plan de prévoyance selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Celle-ci se fonde sur le nombre d'années de service accomplies par les membres du personnel au moment de la clôture du bilan et, entre autres, sur des hypothèses quant à l'évolution des salaires. Le montant à porter au bilan correspond à la valeur actuelle des engagements à primauté des prestations, sous déduction des actifs de prévoyance à la valeur de marché. Les actifs de prévoyance de la Caisse de pensions Poste sont répartis proportionnellement sur la base du capital de couverture des personnes assurées actives et des bénéficiaires de rente.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les bénéfices et les pertes résultant des liquidations de plans (settlements) ainsi que le résultat net des intérêts sont directement portés au compte de résultat. Les bénéfices et les pertes actuariels résultant des engagements, les produits des actifs des plans (sans les produits d'intérêts) ainsi que les variations du plafonnement des actifs (sans le résultat des opérations d'intérêts) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

En présence d'engagements de prévoyance nets en faveur du personnel, la Poste tient compte, en deux étapes, de facteurs de partage de risque lors de la fixation des hypothèses financières. Ces deux étapes limitent la part de l'employeur aux coûts des futures prestations et soumettent également les collaboratrices et les collaborateurs à l'obligation de verser des cotisations supplémentaires destinées à combler des découverts. Lesdites étapes sont directement prises en compte dans le calcul des engagements à primauté des prestations (defined benefit obligations, DBO) et influencent le futur coût des services selon IAS 19.

S'il existe des actifs de prévoyance en faveur du personnel, l'excédent est comptabilisé à la valeur la plus basse de l'excédent de couverture et de la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de réductions des futurs paiements de cotisations. La Poste calcule l'avantage économique maximal conformément à IFRIC 14.

À l'exception des facteurs de partage de risque, les explications s'appliquent également à tous les autres plans de prévoyance à primauté des prestations en Suisse en dehors de la Caisse de pensions Poste. Pour tous les autres plans de prévoyance, les règles relatives aux plans de prévoyance à primauté des cotisations s'appliquent. La Poste porte au débit du compte de résultat les cotisations versées par l'employeur.

En Suisse, la Poste dispose de divers plans de prévoyance en faveur des membres de son personnel. Les actifs de ces plans sont gérés séparément dans des fondations autonomes ou des fondations collectives. Les conseils de fondation des institutions autonomes se composent à parts égales de représentants des personnes employées et de l'employeur (organes paritaires). Conformément à la loi et aux règlements de prévoyance, les conseils de fondation agissent exclusivement dans l'intérêt de la fondation et des destinataires des prestations (31 décembre 2025: 38 391 personnes assurées actives et 28 804 bénéficiaires de rente). L'employeur ne peut donc pas décider seul des prestations ni de leur financement, toute décision devant être prise de façon paritaire.

Les conseils de fondation définissent la stratégie de placement, décident des modifications des règlements de prévoyance – en particulier concernant les prestations assurées – et déterminent les modalités de financement des prestations de prévoyance. Les prestations de prévoyance dépendent du salaire assuré et de l'avoir de vieillesse individuel. À la retraite, les personnes assurées ont le choix

entre une rente viagère, incluant une future rente de viduité, et un versement en capital. En plus des prestations de vieillesse, la prévoyance comprend des rentes d’invalidité et de survivant calculées en pour cent du salaire assuré. Les personnes assurées peuvent effectuer des rachats pour améliorer leur situation de prévoyance ou retirer des fonds de manière anticipée en vue de l’acquisition d’un logement à usage propre, dans le cadre des dispositions réglementaires.

Les prescriptions minimales de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d’exécution s’appliquent pour la détermination des prestations. La LPP définit notamment le salaire minimum à assurer et les bonifications de vieillesse minimales. Le taux d’intérêt applicable à l’avoir de vieillesse minimal est fixé par le Conseil fédéral au moins tous les deux ans. En 2025, il était de 1,25% (exercice précédent: 1,25%).

En raison de la conception des plans de prévoyance et des dispositions de la LPP, l’employeur est exposé à des risques actuariels. En font notamment partie le risque de placement, le risque d’inflation en cas d’adaptations salariales, le risque de taux d’intérêt, le risque d’invalidité ainsi que le risque de longévité. Les cotisations des personnes employées et de l’employeur sont fixées par les conseils de fondation, l’employeur devant prendre à sa charge au moins 50% des cotisations totales nécessaires. En cas de découvert, tant l’employeur que les personnes employées peuvent être appelés à verser des cotisations d’assainissement destinées à le combler.

Les prestations versées par la Caisse de pensions Poste vont au-delà des exigences légales minimales et l’âge ordinaire de la retraite est de 65 ans. Le montant de la rente est calculé sur la base du taux de conversion applicable à l’avoir de vieillesse épargné. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le taux de conversion est de 5,00% en cas de départ à la retraite à l’âge de 65 ans. L’avoir de vieillesse est constitué des cotisations des personnes employées et des employeurs ainsi que des intérêts crédités. Le taux d’intérêt est fixé chaque année par le Conseil de fondation.

La Poste part du principe que la Caisse de pensions Poste devra prendre d’autres mesures de stabilisation à l’avenir. C’est pourquoi des hypothèses ont été formulées sur la manière de répartir les déficits de financement futurs entre personnes employées et employeur (partage de risque).

9.1 | Hypothèses actuarielles

Les paramètres utilisés aux fins des calculs des plans de retraite suisses sont les suivants (moyenne pondérée):

Hypothèses actuarielles du calcul des charges de l'exercice		
En %	2024	2025
Taux d'actualisation	1,52	0,98

Hypothèses actuarielles au 31.12.		
En %	2024	2025
Taux d'actualisation	0,98	1,15
Évolution attendue des salaires	1,25	1,00
Indexation des rentes	0,00	0,00
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,50	1,50
Fluctuation	4,98	5,77
Taux de versement en capital	40,00	45,00
Part des employées et des employés à la couverture du déficit de financement	25,00	25,00

En années		
Espérance de vie moyenne actuelle à l'âge de 65 ans, hommes/femmes	22/24	22/24
Table de mortalité	LPP 2020 TG	LPP 2020 TG

Les hypothèses financières relatives au partage de risque sont prises en considération en deux étapes. Compte tenu de l’hypothèse d’une future rente à hauteur du taux d’actualisation, les cotisations périodiques réglementaires sont insuffisantes pour assurer le financement courant des prestations réglementaires garanties de la Caisse de pensions Poste. Il en résulte un déficit de financement

structurel. La Poste part du principe que les mesures adoptées à ce jour par la Caisse de pensions Poste ne suffisent pas à couvrir les déficits de financement auxquels il faut s’attendre à l’avenir. Aux fins des calculs actuariels, on a pris pour hypothèse dans une première étape que le Conseil de fondation, conformément aux règles formelles applicables en la matière, prendrait des mesures visant à combler ce déficit de financement, notamment un abaissement du taux de conversion à 4,79% d’ici 2035. Comme mesure de compensation, on part du principe que 75% de la réduction des prestations qui en résultera, calculée sur l’avoir de vieillesse disponible, sont compensés. Cette hypothèse repose sur un taux d’intérêt technique de 1,75% (à partir de 2035: 1,50%) et sur une baisse progressive, pendant une période de dix ans, des futures rentes de vieillesse à l’âge de 65 ans. Toutefois, même en réduisant ainsi les prestations, le déficit de financement structurel persistera et la seconde étape consiste donc à réaliser un calcul visant à partager ce risque entre l’employeur et les personnes employées. L’hypothèse est en l’occurrence que l’obligation de l’employeur de combler le déficit de financement se limite légalement à 50% et dans les faits à 75% dudit déficit. Ces hypothèses se fondent, d’une part, sur les dispositions légales régissant la suppression des découverts et, d’autre part, sur le comportement antérieur et les mesures prises par l’employeur et le Conseil de fondation.

Sur la base des obligations du Swiss Bond Index notées AA et utilisées pour déterminer le taux d’intérêt de calcul, il en a résulté au 31 décembre 2025 des actifs de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19 de 360 millions de francs (31 décembre 2024: actifs de prévoyance en faveur du personnel de 178 millions) et des engagements de prévoyance en faveur du personnel de 17 millions (31 décembre 2024: engagements de prévoyance en faveur du personnel de 63 millions). L’excédent des actifs des plans par rapport au montant brut des engagements de prévoyance en faveur du personnel s’élève à 1340 millions de francs (31 décembre 2024: 193 millions). L’avantage économique maximal se chiffre à 361 millions de francs (31 décembre 2024: 181 millions) et remplit les critères selon IFRIC 14.

9.2 | Charges de prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance		
En millions de CHF	2024	2025
Coût des services rendus au cours de la période	250	298
Coûts administratifs	8	8
Autres charges	1	1
Total des charges de prévoyance saisies dans les charges de personnel	259	307
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	234	158
Produits d'intérêts des actifs	– 242	– 162
Total des charges d'intérêts nettes/(produits d'intérêts nets) saisi(e)s dans les charges financières/(produits financiers)	– 8	– 4
Total des charges de prévoyance saisies dans le compte de résultat	251	303

Composantes de réévaluation saisies dans l'état du résultat global		
En millions de CHF	2024	2025
(Profits) / Pertes actuariel(le)s		
dues à l'adaptation d'hypothèses démographiques	– 25	– 91
dues à l'adaptation d'hypothèses financières	787	– 269
dues à des écarts empiriques	264	548
Produits des actifs des plans (sans produits d'intérêts)	– 813	– 1 389
Variation de l'effet du plafond des actifs (sans résultat des intérêts)	– 23	968
Total des résultats des réévaluations saisis dans les autres éléments du résultat global (OCI)	190	– 233
Total des charges de prévoyance en faveur du personnel	441	70

L'effet de la modification des hypothèses financières tient compte de l'adaptation du taux d'intérêt de calcul de 0,98% à 1,15%.

En 2025, l'application des facteurs de partage de risque a entraîné une diminution de 6 millions de francs (exercice précédent: 7 millions) des charges de prévoyance et un fléchissement de 109 millions (exercice précédent: 119 millions) des engagements de prévoyance comptabilisés au 31 décembre 2025.

Les échanges de prestations entre la Fondation Caisse de pensions Poste et la Poste ont lieu aux conditions usuelles du marché.

9.3 | État de la couverture

Récapitulation de l'état de la couverture		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Valeur actuelle des engagements de prévoyance avec actifs séparés	- 16 648	- 16 494
Actifs de prévoyance à la valeur de marché	16 777	17 818
Excédent de couverture	129	1 324
Engagements de prévoyance sans actifs séparés	- 2	- 2
Effet du plafond des actifs	- 12	- 979
Total des actifs de prévoyance portés au bilan, net	115	343
dont:		
actifs de prévoyance portés au bilan	178	360
engagements de prévoyance portés au bilan	- 63	- 17

9.4 | Évolution des engagements de prévoyance et des actifs de prévoyance portés au bilan pour plans à primauté des prestations

Évolution des engagements de prévoyance et des actifs de prévoyance portés au bilan pour plans à primauté des prestations (sans les autres plans), net		
En millions de CHF	2024	2025
État au 01.01.	269	115
Charges de prévoyance des plans à primauté des prestations	- 251	- 303
Résultats des réévaluations saisis dans les autres éléments du résultat global	- 190	233
Cotisations de l'employeur	295	297
Autres	- 8	1
État au 31.12.	115	343
dont:		
à court terme (paiements échéant dans les douze prochains mois)	- 298	- 300
à long terme	413	643

Au 31 décembre 2025, la durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance en primauté des prestations était de 14,2 ans (exercice précédent: 13,6 ans).

9.5 | Évolution des engagements de prévoyance

Évolution des engagements de prévoyance		
En millions de CHF	2024	2025
État au 01.01.	15 853	16 650
Coût des services rendus au cours de la période	250	298
Cotisations des employées et des employés	224	227
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	234	158
(Profits)/Pertes actuariel(le)s	1 026	187
Achats d'entreprises, ventes ou transferts	46	-
Prestations payées provenant des actifs de prévoyance	- 983	- 1 018
Autres	0	- 6
État au 31.12.	16 650	16 496
Engagements de prévoyance avec actifs séparés	16 648	16 494
Engagements de prévoyance sans actifs séparés	2	2
Total des engagements de prévoyance	16 650	16 496

9.6 | Évolution des actifs de prévoyance

Évolution des actifs de prévoyance (valeur de marché)		
En millions de CHF	2024	2025
État au 01.01.	16 156	16 777
Produits d'intérêts des actifs	242	162
Produits des actifs des plans (sans les produits d'intérêts)	813	1 389
Cotisations des employées et des employés	224	227
Cotisations de l'employeur	295	297
Achats d'entreprises, ventes ou transferts	36	-
Prestations payées provenant des actifs de prévoyance	- 983	- 1 018
Coûts administratifs	- 8	- 8
Autres	2	- 8
État au 31.12.	16 777	17 818

9.7 | Catégories de placements

Répartition des actifs						
En millions de CHF	31.12.2024			31.12.2025		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations	4 221	2 494	6 715	3 827	2 139	5 966
Actions	4 922	-	4 922	5 751	-	5 751
Immobilier	19	2 532	2 551	22	2 651	2 673
Placements alternatifs	385	2 114	2 499	440	2 343	2 783
Autres placements financiers	-	15	15	-	16	16
Liquidités	-	75	75	-	629	629
Total	9 547	7 230	16 777	10 040	7 778	17 818

Aux fins du placement des actifs de prévoyance, le Conseil de fondation de l'institution de prévoyance édicte des directives de placement qui définissent la tactique d'allocation des actifs et contiennent également des valeurs de référence (benchmark) permettant de comparer les résultats avec ceux d'un univers de placement général. Le Conseil de fondation institue en outre un comité de placement chargé de mettre en œuvre la stratégie de placement. Il incombe également à ce comité de désigner les gérants de fortune ainsi que le conservateur mondial (global custodian). Les actifs des plans de

prévoyance sont bien diversifiés. En matière de diversification et de sécurité, les dispositions de la LPP s’appliquent aux plans de prévoyance. Les biens immobiliers ne sont pas détenus directement par la Caisse de pensions Poste.

Le Conseil de fondation vérifie régulièrement que la stratégie de placement adoptée est propre à garantir la fourniture des prestations de prévoyance et que le budget de risque correspond à la structure démographique. De plus, le respect des directives de placement et les résultats des conseil-lers en placement sont aussi régulièrement contrôlés par le personnel responsable au sein de la Caisse de pensions Poste ainsi que par un contrôleur des investissements externe. Enfin, un cabinet de conseil externe vérifie périodiquement l’efficacité et l’adéquation de la stratégie de placement.

Les actifs de la Caisse de pensions Poste ne contiennent aucune immobilisation de la Poste ni aucun immeuble pris à bail par la Poste.

9.8 | Sensibilité

Sensibilité des engagements de prévoyance aux variations des hypothèses actuarielles						
En millions de CHF	Variation hypothèse	Variation de la valeur actuelle en résultant		Variation hypothèse	Variation de la valeur actuelle en résultant	
		31.12.2024	31.12.2025		31.12.2024	31.12.2025
Taux d’intérêt technique	+0,25 pt pourcentage	– 371	– 330	–0,25 pt pourcentage	398	352
Évolution attendue des salaires	+0,25 pt pourcentage	29	23	–0,25 pt pourcentage	– 28	– 22
Indexation des rentes	+0,25 pt pourcentage	260	237	–0,25 pt pourcentage	–	–
Rémunération des avoires de vieillesse	+0,25 pt pourcentage	56	56	–0,25 pt pourcentage	– 61	– 55
Taux de versement en capital	+5,00 pt pourcentage	– 31	– 25	–5,00 pt pourcentage	31	25
Part des employées et des employés à la couverture du déficit de financement ou à l’excédent de couverture	+10,00 pt pourcentage	24	170	–10,00 pt pourcentage	– 24	– 170
Espérance de vie à l’âge de 65 ans	+1 an	427	376	–1 an	– 411	– 378

9.9 | Informations sur les cotisations de l’employeur

Les cotisations de l’employeur pour 2025 se sont élevées à 297 millions de francs, alors que le mon-tant attendu était de 298 millions. Pour 2026, 300 millions de francs de cotisations de l’employeur sont attendus.

Les paiements de prestations nominaux attendus dans le cadre de la prévoyance en faveur du personnel se montent à 1054 millions de francs pour 2026, 1048 millions pour 2027, 1036 millions pour 2028, 1026 millions pour 2029, 997 millions pour 2030 et 4632 millions pour la période allant de 2031 à 2035.

10 | Charges des biens commercialisés et prestations de services

Charges des biens commercialisés et prestations de services		
En millions de CHF	2024	2025
Charges des biens commercialisés, des matériaux et des produits finis et semi-finis	65	57
Charges des prestations de services	356	318
Indemnités versées aux entrepreneurs CarPostal	340	328
Indemnités versées aux entreprises de transport	456	468
Indemnités versées au service postal international	74	64
Personnel temporaire	208	219
Total des charges des biens commercialisés et prestations de services	1 499	1 454

11 | Autres charges d’exploitation

Autres charges d’exploitation		
En millions de CHF	2024	2025
Coûts des locaux	76	70
Entretien et réparation d’immobilisations corporelles	142	148
Énergie et carburants	62	66
Matériel d’exploitation	61	58
Frais de conseils, de bureau et d’administration	431	399
Marketing et communication	115	105
Autres charges	158	201
Total des autres charges d’exploitation	1 045	1 047

12 | Produits financiers

Produits financiers			
En millions de CHF	Note	2024	2025
Produits d’intérêts des immobilisations financières au coût amorti	23	37	22
Gains de change		18	13
Autres produits financiers ¹		17	88
Total des produits financiers		72	123

1 Les autres produits financiers 2025 comprennent le bénéfice résultant de la vente des parts de Yuh SA (voir aussi la note 14 Sociétés associées et coentreprises).

Les produits des activités financières sont comptabilisés comme chiffre d’affaires dans le compte de résultat consolidé.

13 | Charges financières

Charges financières			
En millions de CHF	Note	2024	2025
Charges d’intérêts des engagements financiers au coût amorti	23	15	11
Charges d’intérêts de location		18	16
Pertes de change		13	22
Autres charges financières		4	8
Total des charges financières		50	57

Les charges des activités financières sont comptabilisées comme charges des services financiers dans le compte de résultat consolidé.

14 | Sociétés associées et coentreprises

Principes de présentation des comptes

Les sociétés associées et les coentreprises de la Poste peuvent elles-mêmes détenir des participations dans d'autres entreprises. Si une société associée ou une coentreprise contrôle une entreprise sans en détenir la totalité des parts, elle a la possibilité d'acquérir les parts minoritaires restantes au fil du temps. À l'inverse, en cas de détention intégrale des parts d'une entreprise, il est possible de vendre des parts sans perdre le contrôle de ladite entreprise. Les bénéfices ou les pertes résultant de l'achat ou de la vente de participations minoritaires sont comptabilisés directement dans les fonds propres (réserves issues du bénéfice), selon la méthode comptable choisie et sans effet sur le résultat.

14.1 | Entrées et sorties

Exercice 2024

Le 3 janvier 2024, Poste CH SA a acquis 40% des parts de griep Verwaltungs GmbH, société qui détient l'intégralité des parts de griep Baulogistik GmbH, griep Sicherheit GmbH et griep Service GmbH.

Le 6 septembre 2024, PostFinance SA a vendu les parts (environ 24%) qu'elle détenait dans la société moneymeets GmbH.

Exercice 2025

Le 4 juillet 2025, PostFinance SA a vendu ses parts (50%) de Yuh SA, qui ont été classées comme destinées à la vente le 16 juin 2025. Le prix de vente de 50% des parts s'est élevé à 90 millions de francs. Sur ce montant, 63 millions de francs ont été réglés en espèces, tandis que le reste a été payé sous la forme d'actions de l'acquéreur Swissquote.

Le 1^{er} octobre 2025, Poste CH SA a acquis 20% des parts de griep Verwaltungs GmbH, en plus des 40% qu'elle détenait déjà dans cette société. À compter de cette date, griep Verwaltungs GmbH et ses filiales sont entièrement consolidées dans les comptes consolidés (voir aussi note 5.1 Entrées et sorties).

14.2 | Participations dans des sociétés associées et coentreprises

En 2025, La Poste Suisse SA a octroyé à Asendia Holding SA des prêts à hauteur de 3 millions de francs (exercice précédent: 11 millions). Il n'y a pas eu d'autres transactions significatives entre le groupe et ses sociétés associées et coentreprises (voir aussi note 26 Transactions avec des parties liées).

Participations dans des sociétés associées et coentreprises		
En millions de CHF	2024	2025
État au 01.01.	55	68
Entrées	50 ¹	9
Sorties	0	– 6
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	–	– 16
Variations des participations ne donnant pas le contrôle	– 1	– 1
Reclassement en prêt sans effet sur le résultat (partie de l'investissement net)	– 31	16
Dividendes	– 6	– 6
Part du résultat net (après impôts) saisie dans le compte de résultat	– 5	– 1
Part du résultat net (après impôts) saisie dans les autres éléments du résultat global	7	– 16
Écarts de change	– 1	2
État au 31.12.	68	49

1 Dont augmentation de capital de 40 millions de francs pour Asendia Holding SA

En 2025, le groupe Asendia a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2105 millions de francs (exercice précédent: 2421 millions) et un bénéfice de 7 millions (exercice précédent: perte de 3 millions). Après comptabilisation avec effet sur le résultat des intérêts sur les prêts saisis dans les fonds propres d'Asendia, la Poste a enregistré une perte proportionnelle de 8 millions de francs en 2025 (exercice précédent: perte de 13 millions). Au 31 décembre 2025, les actifs s'élevaient à 976 millions de francs (exercice précédent: 1077 millions) et les passifs à 758 millions (exercice précédent: 843 millions). La Poste détient une participation de 40% dans le groupe Asendia.

La Poste ne détient aucune autre participation significative dans des sociétés associées ou des coentreprises.

14.3 | Résultat global des sociétés associées

Résultat des sociétés associées		
En millions de CHF	2024	2025
Part du résultat net (après impôts) saisie dans le compte de résultat	– 8	– 1
Part du résultat net (après impôts) saisie dans les autres éléments du résultat global	7	– 16
Résultat global des sociétés associées	– 1	– 17

15 | Impôts sur le bénéfice

Principes de présentation des comptes

En matière d’imposition, La Poste Suisse SA est assimilée aux sociétés de capitaux privées, conformément à l’art. 10 de la loi sur l’organisation de la Poste (LOP). Les sociétés du groupe en Suisse et à l’étranger sont soumises aux impôts ordinaires sur les bénéfices perçus dans leur pays.

Pour la Poste et ses sociétés du groupe, les impôts latents sur le bénéfice sont calculés sur la base des taux d’imposition actuels ou attendus. Ils tiennent compte des effets en matière d’impôts sur le bénéfice des écarts de durée limitée (différences temporaires) entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon l’approche bilan de la méthode du report variable (balance sheet liability method).

Incertitudes d’estimation

Les actifs d’impôts latents sur le bénéfice basés sur des différences temporaires et sur des reports de pertes fiscales ne sont pris en compte dans le calcul des impôts latents que dans la mesure où une compensation avec des bénéfices imposables futurs est probable. Le caractère réalisable de ces impôts latents actifs est vérifié à chaque date de clôture du bilan.

Impôts sur le bénéfice saisis dans le compte de résultat		
En millions de CHF	2024 ¹	2025
(Charges) d’impôts courants sur le bénéfice	– 71	– 36
(Charges) d’impôts latents sur le bénéfice	– 25	– 46
Total (charges) des impôts sur le bénéfice saisis dans le compte de résultat	– 96	– 82

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Des impôts sur le bénéfice sont comptabilisés en sus dans les autres éléments du résultat global. Leur composition est la suivante:

Impôts sur le bénéfice saisis dans les autres éléments du résultat global		
En millions de CHF	2024 ¹	2025
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel	31	– 38
Plus-values latentes instruments de fonds propres FVTOCI	– 17	– 18
Réserves issues de la conversion de monnaies	0	1
Plus-values latentes instruments de fonds de tiers FVTOCI	– 17	– 14
Réserves de couverture et coûts de couverture	– 25	19
Total des impôts sur le bénéfice saisis dans les autres éléments du résultat global	– 28	– 50

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

15.1 | Impôts latents sur postes du bilan

Impôts latents sur postes du bilan			31.12.2024	31.12.2025		
En millions de CHF	Impôts latents actifs	Impôts latents passifs	Avoirs / (Engagements), net	Impôts latents actifs	Impôts latents passifs	Avoirs / (Engagements), net
Créances résultant de livraisons et prestations	0	– 30	– 30	0	– 31	– 31
Immobilisations financières	13	– 110	– 97	4	– 63	– 59
Participations dans des sociétés du groupe, sociétés associées et coentreprises	–	– 39	– 39	–	– 65	– 65
Immobilisations corporelles ¹	147	– 6	141	141	– 6	135
Immeubles de placement ¹	19	–	19	19	–	19
Immobilisations incorporelles	69	– 22	47	55	– 21	34
Actifs comptabilisés au titre du droit d’utilisation	–	– 135	– 135	–	– 135	– 135
Actifs de prévoyance en faveur du personnel	–	– 28	– 28	–	– 51	– 51
Passifs locatifs	137	–	137	139	–	139
Provisions	0	– 1	– 1	0	– 27	– 27
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	18	–	18	3	–	3
Autres postes du bilan	1	– 1	0	1	– 2	– 1
Impôts latents résultant de différences temporaires	404	– 372	32	362	– 401	– 39
Actifs d’impôts résultant de reports de pertes	26		26	41		41
Impôts latents actifs / passifs, brut	430	– 372	58	403	– 401	2
Impôts latents actifs / passifs de l’exercice précédent	– 447	325	– 122	– 430	372	– 58
Impôts latents saisis dans les autres éléments du résultat global ²	8	20	28	15	– 6	9
Modification du périmètre de consolidation	– 6	17	11	– 3	4	1
Impôts latents saisis dans le compte de résultat²	– 15	– 10	– 25	– 15	– 31	– 46

1 Lors de l’exercice précédent, les impôts latents sur les immeubles de placement ont été présentés dans les immobilisations corporelles.
2 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Sur les immobilisations incorporelles, il existe une différence temporaire déductible de 62 millions de francs (exercice précédent: 93 millions), pour laquelle aucun impôt latent actif n’a été comptabilisé, car il est improbable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles à l’avenir. La différence temporaire concerne les droits des marques qui sont nés de la mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l’AVS (RFFA) au 1^{er} janvier 2020. L’économie fiscale potentielle s’élève au maximum à 8 millions de francs (exercice précédent: 12 millions).

Au 31 décembre 2025, on enregistrait des différences temporaires sur participations à hauteur de 336 millions de francs (exercice précédent: 257 millions) n’ayant pas donné lieu à la comptabilisation d’impôts latents passifs. En cas d’inversion, ces différences temporaires ne sont soumises qu’à une imposition minimale en raison de la déduction pour participations.

15.2 | Reports de pertes déductibles fiscalement

Reports de pertes déductibles fiscalement – par échéance			31.12.2024	31.12.2025		
En millions de CHF	Activés	Non activés	Total	Activés	Non activés	Total
Échéance de 1 an	–	35	35	1	35	36
Échéance de 2 à 6 ans	83	328	411	97	361	458
Échéance de plus de 6 ans	59	107	166	117	77	194
Total des reports de pertes déductibles fiscalement	142	470	612	215	473	688

Reports de pertes déductibles fiscalement non activés et économies fiscales potentielles – par pays				
En millions de CHF	31.12.2024		31.12.2025	
	Non activés	Économies fiscales potentielles	Non activés	Économies fiscales potentielles
Suisse	456	84	458	86
Allemagne	5	2	5	1
Lituanie	3	0	3	0
Pays-Bas	–	–	4	1
Hongrie	3	0	–	–
États-Unis	3	1	3	1
Total des reports de pertes déductibles fiscalement non activés et des économies fiscales potentielles	470	87	473	89

15.3 | Analyse des charges d’impôts sur le bénéfice

Le tableau ci-après présente la réconciliation du bénéfice consolidé avant impôts et des charges d’impôts comptabilisées. Le taux d’imposition moyen pondéré applicable s’élève à 17,1% (exercice précédent: 15,8%). Cette augmentation de 1,3 point de pourcentage du taux d’imposition du groupe découle d’un changement dans la composition des contributions positives et négatives des sociétés du groupe au résultat.

Réconciliation du bénéfice consolidé avant impôts et des charges d’impôts comptabilisées		
En millions de CHF	2024 ¹	2025
Bénéfice consolidé avant impôts	431	397
Taux d’imposition moyen pondéré	15,8%	17,1%
Charges d’impôts selon le taux d’imposition moyen pondéré	68	68
Réconciliation avec les charges d’impôts sur le bénéfice comptabilisées:		
Effet résultant du changement de statut fiscal/de taux d’imposition	– 1	1
Effet résultant des participations/de la dépréciation du goodwill	14	– 8
Effet résultant des compléments et remboursements d’impôts des exercices précédents	– 5	0
Effet résultant des variations des correctifs de valeur d’actifs d’impôts latents sur le bénéfice	3	1
Effet résultant de produits/charges sans incidence fiscale	1	0
Effet résultant des reports de pertes	16	11
Autres effets	0	9
Charges d’impôts sur le bénéfice comptabilisées	96	82

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

15.4 | Règles du modèle du pilier 2 de l’OCDE

La Poste entre dans le champ d’application des règles du modèle du pilier 2 de l’OCDE. Conformément à ces règles, la Poste est tenue de s’acquitter d’un impôt minimal de 15% sur les bénéfices réalisés dans chacune des juridictions où elle opère. En 2025, la Poste a pu profiter, pour l’essentiel, des dispositions du régime de protection et d’allègement transitoire des sanctions (Transitional CbCR Safe Harbour Rules) dans toutes les juridictions. Par conséquent, il n’en a pas résulté de charges d’impôts sur le bénéfice supplémentaires en raison de l’application des règles du modèle du pilier 2 (exercice précédent: 0 franc). Selon les estimations actuelles, les règles du modèle du pilier 2 ne devraient pas avoir d’incidence significative sur le taux d’imposition du groupe en 2026.

La Poste applique l’exemption temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts latents selon IAS 12 découlant de la mise en œuvre des règles du pilier 2.

16 | Actifs et passifs financiers

Principes de présentation des comptes

Avoirs en caisse

Les avoirs en caisse comprennent le stock de numéraire en francs suisses et en monnaies étrangères ainsi que les fonds en instance de comptabilisation. Il s’agit de versements en espèces aux filiales de la Poste non encore inscrits au crédit du compte de PostFinance auprès de la BNS. L’évaluation des avoirs en caisse a lieu à la valeur nominale.

Créances financières

Les créances sur établissements financiers et les créances rémunérées sur la clientèle sont évaluées selon la méthode du taux d’intérêt effectif et au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale.

Les créances sur établissements financiers sont constituées principalement d’avoirs en compte courant, de placements sur le marché monétaire et d’opérations de prise en pension sur établissements financiers. Elles incluent d’importantes réserves de liquidités, déposées en grande partie auprès de la BNS.

Les créances rémunérées sur la clientèle se composent des découverts techniques des titulaires de comptes postaux, des crédits transitoires COVID-19 octroyés à titre temporaire en relation avec la crise du coronavirus, des créances sur cartes de crédit et des opérations de prise en pension relevant du segment Autres. Le principe de la date de règlement (settlement date accounting) s’applique à la comptabilisation des opérations de prise en pension. La couverture des titres des opérations de mise en pension et de prise en pension et des opérations de prêt de titres est assurée chaque jour à la valeur de marché (juste valeur).

Les correctifs de valeur requis pour d’éventuelles futures défaillances sur les créances sur établissements financiers sont calculés sur la base du risque de défaillance des emprunts en cours et de leur notation de crédit. La solvabilité des contreparties importantes est surveillée en permanence. Aux fins de la gestion des risques, une limite – recalculée à intervalles réguliers – est fixée pour chaque contrepartie. Les créances à recouvrer auprès des contreparties importantes sont surveillées et documentées en permanence.

Les créances rémunérées sur la clientèle et leurs limites sont évaluées sur une base collective pour déterminer les pertes de crédit attendues. Les portefeuilles se fondent sur des caractéristiques appliquées dans la gestion de produits. Les nouvelles créances sont attribuées au niveau 1. Le déclassement au niveau 2 ou 3 a lieu dès que la durée définie du retard de paiement est atteinte. Le taux de défaillance servant à calculer la perte attendue est déterminé sur la base de données historiques relatives aux déclassements aux niveaux 2 et 3. À la date de clôture du bilan, la Poste vérifie s’il est nécessaire d’adapter la probabilité de défaillance compte tenue d’informations courantes et prospectives.

Créances résultant de livraisons et prestations et autres créances

Les créances résultant de livraisons et prestations et les autres créances sont comptabilisées initialement au prix de transaction, puis au coût amorti. Cela correspond en général à la valeur nominale.

Pour déterminer les pertes de crédit attendues sur les créances résultant de livraisons et prestations, les actifs contractuels et les autres créances, on a recours à l’approche simplifiée admise par IFRS 9: un taux de défaillance historique est calculé annuellement pour chaque poste du bilan au niveau de l’unité de comptabilisation. Pour tenir compte de l’évolution future de la solvabilité du débiteur, on prend également en considération une prime de risque. Le montant du correctif de valeur est fixé compte tenu des informations sur la morale de paiement et la solvabilité de la clientèle fournies par la gestion des recouvrements, et compte tenu des estimations provenant du service de vente. Les pertes attendues sur les créances en souffrance sont calculées à l’aide de fourchettes.



Immobilisations financières

Le poste du bilan «Immobilisations financières» comprend les obligations, les prêts, les actions, les fonds de placement ainsi que les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés.

Catégories et classification

La classification des immobilisations financières se fonde sur le modèle économique appliqué à la gestion des immobilisations ainsi que sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie. La Poste distingue trois catégories: les immobilisations financières évaluées au coût amorti, les immobilisations financières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net (fair value through profit or loss, FVTPL) et les immobilisations financières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (fair value through other comprehensive income, FVTOCI).

S’agissant des instruments de fonds propres non détenus à des fins de transaction, la Poste peut les classer irrévocablement à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (FVTOCI par option). La Poste prend cette décision lors de la première comptabilisation de chaque immobilisation.

Comptabilisation et évaluation initiale

Les immobilisations financières sont comptabilisées selon le principe de la date de conclusion (trade date accounting). Lors de la première comptabilisation, on procède à une catégorisation selon IFRS 9 ainsi qu’à une évaluation à la juste valeur de la contre-prestation reçue. Les coûts de transaction directement imputables à l’achat sont pris en compte dans l’évaluation, à l’exception des immobilisations de la catégorie FVTPL, pour lesquels les coûts de transaction sont directement comptabilisés avec effet sur le résultat.

Classification et évaluation subséquente des instruments de dette

Les instruments de dette classés dans la catégorie «coût amorti» sont évalués en conséquence, tandis que les instruments des catégories «FVTOCI» et «FVTPL» sont présentés à la juste valeur dans les autres éléments du résultat global ou dans le compte de résultat. Les produits d’intérêts des immobilisations financières des catégories «coût amorti» et «FVTOCI» sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode du taux d’intérêt effectif. Cette méthode prévoit la répartition de la différence entre la valeur d’acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio) sur la durée de l’immobilisation concernée à l’aide de la méthode de la valeur actuelle, de sorte qu’une rémunération constante est garantie jusqu’à l’échéance. Les bénéfices et les pertes comptables résultant des instruments de dette de la catégorie «FVTOCI» sont transférés, après le remboursement ou la vente des instruments, des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Classification et évaluation subséquente des instruments de fonds propres

Les instruments de fonds propres sont en principe classés dans la catégorie «FVTPL». Pour les participations dans des infrastructures financières et les participations stratégiques, la Poste utilise la catégorie «FVTOCI par option». En cas de sortie d’un instrument de fonds propres de la catégorie «FVTOCI», les bénéfices et les pertes comptables accumulés jusqu’alors sont transférés des autres éléments du résultat global dans les réserves issues du bénéfice. Les produits de dividendes provenant des instruments de fonds propres sont comptabilisés dans le compte de résultat indépendamment de leur classification.

Modèles économiques

Pour ses immobilisations financières, la Poste établit une distinction entre portefeuille principal et portefeuille secondaire. Le portefeuille principal sert à générer des produits d’intérêts destinés à couvrir les charges d’intérêts des produits de dépôt. Il comprend les placements porteurs d’intérêts sur le marché des capitaux, les opérations sur le marché monétaire ainsi que les opérations de couverture s’y rapportant. Le portefeuille secondaire sert à générer des revenus

complémentaires. Il comporte également des placements en dehors des opérations d’intérêts traditionnelles, par exemple dans des actions ou des fonds de placement.

La Poste classe ses immobilisations financières selon trois modèles économiques distincts:

- Les immobilisations financières détenues afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels (held to collect) sont évaluées au coût amorti. En font partie les instruments de fonds de tiers du portefeuille principal et du portefeuille secondaire détenus dans l’intention de percevoir des flux de trésorerie contractuels jusqu’à l’échéance. Dans ce modèle, les ventes sont autorisées si elles sont motivées par un risque de défaillance accru (risque de crédit), si elles n’ont lieu que sporadiquement – même si elles sont importantes – ou si elles sont opérées peu avant l’échéance et si les produits de la vente correspondent pour l’essentiel aux flux de trésorerie contractuels restants dus.
- Les immobilisations financières détenues afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et des produits de vente (held to collect and sell) sont classées dans la catégorie FVTOCI. Ce modèle comprend des instruments de fonds de tiers des deux portefeuilles, qui sont détenus dans l’intention de percevoir des flux de trésorerie courants et des produits de vente.
- Les immobilisations financières qui ne peuvent être attribuées à aucun des deux modèles mentionnés précédemment relèvent du modèle économique «détenu à des fins de transaction» ou «gestion des instruments financiers sur la base de la juste valeur» et font l’objet d’une évaluation FVTPL.

Conditions relatives aux flux de trésorerie

La Poste vérifie pour chaque instrument financier si les flux de trésorerie contractuels comprennent exclusivement le remboursement du principal et le paiement des intérêts. Ce faisant, elle analyse les conditions contractuelles et veille en particulier aux clauses susceptibles de modifier le moment ou le montant des paiements. De telles clauses peuvent avoir pour conséquence la non-satisfaction du test SPPI (solely payments of principal and interest). Si un flux de trésorerie varie de manière significative, la Poste part du principe que les anciens flux de trésorerie sont à échéance. Elle décomptabilise par conséquent l’ancien actif financier et en comptabilise un nouveau à la juste valeur. En cas de modifications mineures, l’instrument reste inchangé. La Poste ajuste la valeur comptable brute et comptabilise la différence en tant que bénéfice ou perte dans le compte de résultat. En cas de difficultés financières du débiteur, la différence est présentée avec les dépréciations.

Correctifs de valeur sur immobilisations financières en raison de pertes de crédit attendues

Conformément à IFRS 9, les correctifs de valeur sur immobilisations financières sont déterminés selon un modèle prospectif reposant sur les pertes de crédit attendues (expected credit loss, ECL). Ce modèle nécessite d’estimer comment l’évolution de certains facteurs économiques va influencer sur le besoin de correctifs de valeur. À cet effet, sont prises en considération en particulier des données d’entrée rétrospectives et prospectives, telles que les probabilités de défaillance, les taux de pertes de crédit et les engagements de crédit au moment de la défaillance. La Poste constitue des correctifs de valeur pour pertes de crédit attendues sur les immobilisations financières évaluées au coût amorti ainsi que sur les instruments de fonds de tiers de la catégorie «FVTOCI».

Méthode de calcul et classement dans les niveaux

Compte tenu de la variation du risque de crédit observée depuis son entrée, chaque immobilisation financière est classée à l’un des trois niveaux prévus à cet effet. Selon le niveau, le correctif de valeur correspond à la perte attendue sur l’année à venir (niveau 1) ou à la perte attendue sur la durée résiduelle de l’instrument (niveaux 2 et 3).

Au moment de son acquisition, une immobilisation financière de qualité est classée au niveau 1. Si le risque de crédit augmente ensuite de manière significative par rapport à la comptabilisation initiale, l’instrument est déclassé au niveau 2. Il y a augmentation significative du risque de crédit lorsque la notation courante d’une position tombe au-dessous d’un seuil défini, fixé en fonction de la notation initiale de la position. Les notations attribuées correspondent à celles des agences de notation reconnues. En l’absence de telles notations, on a recours aux notations d’agences non reconnues (p. ex. des banques qualifiées). En raison de l’évolution exponentielle

de la probabilité de défaillance, meilleure est la notation d'un instrument au moment de son acquisition, plus la variation relative de la probabilité de défaillance doit être importante. Un retard de paiement de plus de 30 jours est également un critère justifiant un déclassement au niveau 2. De plus, un organe dédié à cette tâche est chargé d'évaluer si certaines positions placées sous observation spéciale ont subi une augmentation significative du risque de crédit, qui nécessite de les déclasser au niveau 2. Sont concernées les positions présentant une notation «non-investment grade» ou dont le spread dépasse une valeur définie, ainsi que les positions «Lower Tier 2» ou celles sans notation externe. En présence d'un cas de défaillance (default) à la date de clôture du bilan, la position est déclassée au niveau 3. Il y a cas de défaillance lorsque la Poste juge très probable que le débiteur ne puisse pas tenir tout ou partie de ses engagements comme convenu, qu'une notation de défaillance (D-Rating) est émise ou que l'exécution de l'engagement de la contrepartie est en souffrance depuis plus de 90 jours. Si une position a été déclassée au niveau 2 ou 3, elle peut revenir respectivement au niveau 1 ou 2 dès qu'elle remplit de nouveau les critères propres au niveau concerné.

Paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue d'une immobilisation financière est calculée à l'aide des paramètres suivants: la probabilité de défaillance, le taux de perte de crédit et l'engagement de crédit au moment de la défaillance.

La Poste établit les probabilités de défaillance à partir de matrices de migration provenant de sources externes et les adapte périodiquement en fonction de l'évolution attendue de la conjoncture. Le taux de perte de crédit est déterminé sur la base de différentes sources de données externes et appréciée par des experts Enfin, l'engagement de crédit au moment de la défaillance correspond en règle générale au coût amorti ou à une projection du coût amorti, plus les intérêts dus.

Présentation

Les correctifs de valeur pour pertes de crédit attendues sur des immobilisations financières de la catégorie «coût amorti» sont présentés en déduction de la valeur comptable brute. Pour les instruments de fonds de tiers gérés dans la catégorie «FVTOCI», la valeur comptable correspond à la juste valeur. Pour ces instruments, les correctifs de valeur sont présentés dans les autres éléments du résultat global, avec les fonds propres, au lieu d'être déduits de la valeur comptable de l'instrument.

Décomptabilisation

La Poste procède à la décomptabilisation définitive d'une immobilisation financière lorsqu'il existe des indices fiables que la créance sous-jacente ne peut plus être recouvrée.

Garanties financières

Les garanties financières sont des contrats qui obligent l'émetteur de la garantie à effectuer des paiements pour rembourser le titulaire de la garantie en cas de pertes. De telles pertes surviennent lorsqu'un débiteur déterminé n'effectue pas des paiements échus conformément aux conditions d'un titre de créance.

Lors de la comptabilisation initiale, la Poste évalue les garanties financières fournies à leur juste valeur. Par la suite, le montant le plus élevé est porté au bilan, c'est-à-dire soit le correctif de valeur pour pertes attendues, soit le montant initialement comptabilisé moins la rémunération perçue. Les correctifs de valeur sur les garanties financières fournies sont présentés dans les autres provisions.

Netting

Les actifs et les passifs financiers sont présentés nets si la Poste a le droit d'en compenser les montants entre eux et si elle a l'intention de régler ou d'encaisser le montant net, ou encore de simultanément encaisser l'actif et régler le passif.

Les recettes et les dépenses ne sont présentées nettes que si les IFRS l'autorisent expressément, ou s'il s'agit de bénéfices et de pertes résultant d'un groupe de transactions similaires, telles que les activités de négoce de la Poste.

Fonds de la clientèle (PostFinance)

Les fonds de la clientèle déposés auprès de PostFinance sur des comptes postaux, des comptes d'épargne et des comptes de placement ainsi que les obligations de caisse et les placements sur le marché monétaire sont évalués au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale. Les dépôts de banques sont présentés dans les autres engagements financiers. Les charges d'intérêts sont régularisées par période.

Autres engagements financiers

Les autres engagements financiers se composent des engagements envers des établissements financiers, des engagements de location, des engagements découlant d'opérations de mise en pension (repurchase), des placements privés et des engagements Autres, évalués au coût amorti, ainsi que des instruments financiers dérivés et des paiements additionnels (earnouts), évalués à la valeur de marché.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Voir la note 23.3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix que l'on obtiendrait pour la vente d'un actif le jour de référence de son évaluation dans le cadre d'une transaction ordinaire entre acteurs du marché, ou que l'on devrait payer en cas de transfert d'un passif. On part du principe que la transaction est réalisée sur le marché principal ou, s'il n'en existe pas, sur le marché le plus avantageux.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée sur la base des cotations boursières et de modèles d'évaluation. Dans le cas des instruments financiers cotés, la juste valeur correspond à la valeur boursière. Pour les instruments financiers monétaires non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de l'actualisation du cash-flow en utilisant le taux d'intérêt actuel s'appliquant à des instruments comparables de même échéance.

Incertitudes d'estimation

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des immobilisations financières non cotées en bourse repose sur des méthodes d'estimation reconnues. Les hypothèses adoptées s'appuient en particulier sur des informations tirées du marché. Pour déterminer la juste valeur de quelques immobilisations financières non cotées de la catégorie «FVTOCI», on a utilisé la méthode des cash-flows actualisés. Le calcul de la valeur actualisée des cash-flows repose sur les courbes de taux d'intérêt de Bloomberg, compte tenu des paramètres pertinents (notation, durée, etc.). Pour les instruments de fonds propres non cotés, la juste valeur est aussi calculée à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés, ou selon l'approche du capital-risque.

Montant des pertes de crédit attendues

Le montant des pertes de crédit attendues dépend de différents facteurs d'influence. Parmi les principales hypothèses figurent l'estimation de l'évolution à venir de la conjoncture (également avec la prise en compte et la pondération de différents scénarios), l'identification précoce des variations significatives du risque de crédit ainsi que l'évaluation de paramètres pertinents pour la modélisation tels que la probabilité de défaillance et le taux de perte.

Valeurs comptables					
31.12.2024					
En millions de CHF	FVTPL y c. dérivés	FVTOCI instruments de fonds de tiers	FVTOCI instruments de fonds propres	Coût amorti	Total
Avoirs en caisse				1 044	1 044
Créances sur établissements financiers				32 978	32 978
Créances rémunérées sur la clientèle				449	449
Créances résultant de livraisons et prestations				730	730
Autres créances ¹				580	580
dont créances résultant de location-financement				141	141
Immobilisations financières	893	6 779	362	62 170	70 204
Dérivés	771				771
Obligations	1	6 779		47 558	54 338
Actions	41		362		403
Fonds	80				80
Prêts				14 612	14 612
Total des actifs financiers	893	6 779	362	97 951	105 985
Fonds de la clientèle (PostFinance)				87 979	87 979
Autres engagements financiers	211			11 195	11 406
Engagements envers des établissements financiers				1 112	1 112
Dérivés	211				211
Passifs locatifs				809	809
Placements privés				775	775
Opérations de mise en pension				8 490	8 490
Autres	-			9	9
Engagements résultant de livraisons et prestations ²				304	304
Autres engagements ³	41			59	100
Total des passifs financiers	252	-	-	99 537	99 789

1 Hors comptes de régularisation actifs (impôts, autres), acomptes pour livraisons et prestations, créances en relation avec les impôts et les cotisations aux assurances sociales (314 millions de francs au total)

2 Hors paiements anticipés pour livraisons et prestations d'un montant de 6 millions de francs

3 Hors comptes de régularisation passifs (autres) et engagements en relation avec les impôts et les cotisations aux assurances sociales (595 millions de francs au total)

Valeurs comptables					
31.12.2025					
En millions de CHF	FVTPL y c. dérivés	FVTOCI instruments de fonds de tiers	FVTOCI instruments de fonds propres	Coût amorti	Total
Avoirs en caisse				1 100	1 100
Créances sur établissements financiers				32 042	32 042
Créances rémunérées sur la clientèle				401	401
Créances résultant de livraisons et prestations				800	800
Autres créances ¹				569	569
dont créances résultant de location-financement				130	130
Immobilisations financières	892	7 086	211	62 093	70 282
Dérivés	798				798
Obligations	5	7 086		48 509	55 600
Actions	35		211		246
Fonds	54				54
Prêts				13 584	13 584
Total des actifs financiers	892	7 086	211	97 005	105 194
Fonds de la clientèle (PostFinance)				90 557	90 557
Autres engagements financiers	69			7 986	8 055
Engagements envers des établissements financiers				1 226	1 226
Dérivés	69				69
Passifs locatifs				817	817
Placements privés				955	955
Opérations de mise en pension				4 980	4 980
Autres	-			8	8
Engagements résultant de livraisons et prestations ²				297	297
Autres engagements ³	32			50	82
Total des passifs financiers	101	-	-	98 890	98 991

1 Hors comptes de régularisation actifs (impôts, autres), acomptes pour livraisons et prestations, créances en relation avec les impôts et les cotisations aux assurances sociales (324 millions de francs au total)

2 Hors paiements anticipés pour livraisons et prestations d'un montant de 6 millions de francs

3 Hors comptes de régularisation passifs (autres) et engagements en relation avec les impôts et les cotisations aux assurances sociales (537 millions de francs au total)

Les créances rémunérées sur la clientèle comprennent également les crédits transitoires COVID-19 intégralement garantis par la Confédération. Au 31 décembre 2025, PostFinance avait octroyé des limites de crédit à hauteur de 108 millions de francs (31 décembre 2024: 206 millions), dont 53 millions étaient utilisés à la date de référence (31 décembre 2024: 101 millions).

Le 1^{er} décembre 2025, PostFinance a vendu 3,5% de sa participation dans Swissquote, qui s'élevait à 5% au total. Par cette mesure, PostFinance a actualisé son portefeuille de participations et s'est concentrée davantage sur ses propres thèmes clés et secteurs de croissance. Durant l'exercice sous revue, PostFinance a en outre vendu des parts de deux autres sociétés qui avaient auparavant été évaluées dans les autres éléments du résultat global (FVTOCI par option), sans effet sur le résultat. Le bénéfice total de 172 millions de francs résultant de ces trois ventes a été reclassé, en tant que fonds propres, des autres éléments du résultat global dans les réserves issues du bénéfice. Au cours de l'exercice précédent, PostFinance avait vendu des parts de deux sociétés et reclassé un bénéfice de 28 millions de francs.

17 | Immobilisations corporelles

Principes de présentation des comptes

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d’acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont effectués de façon linéaire sur les durées d’utilité estimées ci-après.

Durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles	
Terrains	Indéterminée
Immeubles d'exploitation	20-80 ans
Installations d'exploitation	3-30 ans
Machines	3-15 ans
Infrastructure informatique	3-10 ans
Mobilier	3-20 ans
Véhicules ferroviaires	10-30 ans
Autres véhicules	3-15 ans

Les aménagements du locataire et les installations réalisées dans des locaux loués inscrits à l'actif sont amortis sur la durée de vie économique estimée ou sur la durée du bail si elle est plus courte. Les composantes d’une immobilisation corporelle ayant des durées de vie différentes sont saisies et amorties séparément les unes des autres.

Incertitudes d’estimation

La durée d’utilité est établie compte tenu de l’état de la technique et des enseignements tirés du passé. La durée d’utilité effective peut toutefois différer de la durée établie initialement en raison des progrès technologiques et de l’évolution des conditions du marché. Le cas échéant, soit la durée d’utilité est ajustée de manière prospective, soit les immobilisations corporelles concernées sont vendues.

Les engagements d’investissements en immobilisations corporelles se montent à 342 millions de francs (exercice précédent: 340 millions).

Immobilisations corporelles						
En millions de CHF	Terrains et immeubles d'exploitation	En construction: immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres installations	En construction: autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition						
État au 01.01.2024	4 567	225	1 231	909	28	6 960
Inclusion dans le périmètre de consolidation	1	–	15	2	–	18
Entrées	15	118	55	122	51	361
Sorties	–63	–	–32	–25	0	–120
Reclassements ¹	–20	–81	6	44	–31	–82
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	–2	–	–	–78	–	–80
État au 31.12.2024	4 498	262	1 275	974	48	7 057
Amortissements cumulés						
État au 01.01.2024	3 272	14	823	384	–	4 493
Amortissements	66	–	77	97	–	240
Dépréciations	4	–	1	0	–	5
Sorties	–61	–	–30	–16	–	–107
Reclassements ¹	–80	–	2	–2	–	–80
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	–2	–	–	–43	–	–45
État au 31.12.2024	3 199	14	873	420	–	4 506
Valeur comptable au 01.01.2024	1 295	211	408	525	28	2 467
Valeur comptable au 31.12.2024	1 299	248	402	554	48	2 551

1 Durant l'exercice 2024, quatre immeubles comptabilisés dans les immeubles d'exploitation ont été reclassés dans les immeubles de placement. Un immeuble comptabilisé dans les immeubles de placement a été reclassé dans les immeubles d'exploitation. Les montants reclassés s'élèvent à 101 millions de francs en termes de coût d'acquisition et à 80 millions en termes d'amortissements cumulés.

Immobilisations corporelles						
En millions de CHF	Terrains et immeubles d'exploitation	En construction: immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres installations	En construction: autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition						
État au 01.01.2025	4 498	262	1 275	974	48	7 057
Inclusion dans le périmètre de consolidation	–	–	7	1	0	8
Entrées	18	105	65	185	49	422
Sorties	–98	0	–75	–26	0	–199
Reclassements	156	–166	50	54	–77	17
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	–10	–	0	–66	–	–76
Écarts de change	–1	0	0	–1	0	–2
État au 31.12.2025	4 563	201	1 322	1 121	20	7 227
Amortissements cumulés						
État au 01.01.2025	3 199	14	873	420	–	4 506
Amortissements	71	–	80	105	–	256
Dépréciations	6	0	3	2	–	11
Reprises de dépréciations	–	–5	–	–	–	–5
Sorties	–93	0	–75	–19	–	–187
Reclassements	0	–	1	–7	–	–6
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	–4	–	0	–39	–	–43
État au 31.12.2025	3 179	9	882	462	–	4 532
Valeur comptable au 01.01.2025	1 299	248	402	554	48	2 551
Valeur comptable au 31.12.2025	1 384	192	440	659	20	2 695

18 | Immeubles de placement

Principes de présentation des comptes

Les immeubles de placement comprennent les terrains, les bâtiments et les parties de bâtiments détenus en vue de générer des revenus locatifs ou d'en accroître la valeur. En font également partie les immobilisations en construction, qui sont réalisées dans le but d'être utilisées comme investissement financier.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

Les immeubles de placement sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilité estimée (indéterminée pour les terrains et de 20 à 80 ans, conformément à leur durée d'utilité, pour les immeubles d'exploitation).

Immeubles de placement			2024		2025	
En millions de CHF	Immeubles de placement	Immeubles de placement en construction	Total	Immeubles de placement	Immeubles de placement en construction	Total
Coûts d'acquisition						
État au 01.01.	540	24	564	652	23	675
Entrées	1	10	11	31	23	54
Sorties	-1	-	-1	0	-	0
Reclassements ¹	112	-11	101	17	-17	-
État au 31.12.	652	23	675	700	29	729
Amortissements cumulés						
État au 01.01.	136	-	136	233	-	233
Amortissements	18	-	18	18	-	18
Sorties	-1	-	-1	0	-	0
Reclassements ¹	80	-	80	-	-	-
État au 31.12.	233	-	233	251	-	251
Valeur comptable au 01.01.	404	24	428	419	23	442
Valeur comptable au 31.12.	419	23	442	449	29	478

¹ Durant l'exercice 2024, quatre immeubles comptabilisés dans les immeubles d'exploitation ont été reclassés dans les immeubles de placement. Un immeuble comptabilisé dans les immeubles de placement a été reclassé dans les immeubles d'exploitation. Les montants reclassés s'élèvent à 101 millions de francs en termes de coût d'acquisition et à 80 millions en termes d'amortissements cumulés.

Pour les informations sur les valeurs de marché, voir la note 24 Données de juste valeur.

Les montants provenant des immeubles de placement comptabilisés en résultat sont les suivants:

- revenus locatifs: 36 millions de francs (exercice précédent: 35 millions);
- charges d'exploitation directes (y compris les amortissements) ayant permis de générer des revenus locatifs durant la période sous revue: 32 millions de francs (exercice précédent: 31 millions).

19 | Immobilisations incorporelles et goodwill

Principes de présentation des comptes

Les actifs incorporels acquis et produits en interne sont évalués au coût d'acquisition ou de production. Les actifs incorporels résultant de regroupements d'entreprises (sans goodwill) sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale.

Les actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont en principe amortis linéairement sur leur durée de vie économique qui, en général, ne dépasse pas dix ans.

La préservation de la valeur du goodwill est vérifiée dès que des indices de dépréciation apparaissent, mais au moins une fois par année. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été attribué dépasse leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre, d'une part, la juste valeur moins les frais de vente et, d'autre part, la valeur d'utilité).

Incertitudes d'estimation

La Poste estime la durée pendant laquelle les actifs incorporels dont la durée d'utilité est déterminée auront une utilité économique pour l'entreprise. Les durées de vie économique estimées de ces actifs sont régulièrement vérifiées.

Le calcul de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué requiert des estimations et des décisions fondées sur l'appréciation. Les taux d'actualisation appliqués incluent des primes de risque spécifiques qui dépendent de l'estimation du risque propre à chaque unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie attendus ainsi que les hypothèses sous-jacentes reposent sur des données historiques provenant de sources d'informations internes et externes, ainsi que sur la planification financière stratégique validée par la Direction du groupe et par le Conseil d'administration.

Immobilisations incorporelles et goodwill	2024				2025			
	Goodwill	Autres immo- bilisations incorporelles	Autres immo- bilisations incorporelles en construction	Total	Goodwill	Autres immo- bilisations incorporelles	Autres immo- bilisations incorporelles en construction	Total
En millions de CHF								
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.	531	664	20	1 215	715	770	34	1 519
Inclusion dans le périmètre de consolidation	184	77	16	277	5	4	–	9
Entrées	–	32	13	45	–	49	33	82
Sorties	–	–18	–	–18	–	–29	0	–29
Reclassements	–	16	–16	–	–	6	–6	–
Écarts de change	0	–1	1	0	0	0	–1	–1
État au 31.12.	715	770	34	1 519	720	800	60	1 580
Amortissements cumulés								
État au 01.01.	21	461	–	482	21	515	–	536
Amortissements	–	71	–	71	–	80	–	80
Dépréciations	–	1	–	1	–	1	0	1
Sorties	–	–18	–	–18	–	–29	0	–29
État au 31.12.	21	515	–	536	21	567	–	588
Valeur comptable au 01.01.	510	203	20	733	694	255	34	983
Valeur comptable au 31.12.	694	255	34	983	699	233	60	992

Les autres immobilisations incorporelles consistent principalement en des logiciels standard et des logiciels bancaires achetés, en des logiciels développés en interne ainsi qu'en des relations clients. En outre, les autres immobilisations incorporelles résultant d'acquisitions de sociétés du groupe comprennent des droits des marques portés au bilan avec une durée d'utilité indéterminée à hauteur de 22 millions de francs (exercice précédent: 19 millions). Sur ce montant, 17 millions proviennent du segment Digital Services (exercice précédent: 17 millions) et 5 millions du segment Services logis-tiques (exercice précédent: 2 millions). La vérification de la préservation de la valeur des droits des marques portés au bilan n'a pas révélé de nécessité de dépréciation (exercice précédent: aucune nécessité de dépréciation).

19.1 | Vérification de la préservation de la valeur du goodwill

Lors de nouvelles acquisitions, le goodwill est réparti sur différentes unités génératrices de trésorerie ou sur un groupe d'unités génératrices de trésorerie, et il est ensuite soumis à un test de préservation de sa valeur au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. À la Poste, le goodwill est généra-lement attribué à un segment (groupe d'unités génératrices de trésorerie), car la surveillance du goodwill à des fins internes est effectuée à ce niveau.

Le goodwill se rapporte aux segments ci-après:

Goodwill par segment		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Services logistiques	299	304
Digital Services	395	395
Total du goodwill	694	699

La valeur recouvrable d'un segment est déterminée par un calcul de la valeur d'utilité (value in use) effectué selon la méthode des cash-flows actualisés et intégrant les données de la planification financière stratégique. Le calcul tient compte des flux de trésorerie des cinq exercices suivants, avec actualisation au coût moyen pondéré du capital (weighted average cost of capital, WACC). Aux fins de l'extrapolation des flux de trésorerie allant au-delà de la période de planification de cinq ans, il est tenu compte d'un taux de croissance à hauteur de l'inflation attendue à long terme pour la Suisse.

Le WACC est déterminé à l'aide du «capital asset pricing model» et se compose du coût pondéré des fonds propres et des fonds de tiers. Le taux d'intérêt sans risque appliqué est celui des emprunts d'État à dix ans de la Suisse ou, s'il est plus élevé, le taux d'inflation attendu à long terme pour la Suisse.

Les principales hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur du goodwill:

Segment	Services logistiques		Digital Services	
	2024	2025	2024	2025
En %				
Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation	1,0	0,5	11,8	10,2
Taux d'inflation à long terme	1,0	0,7	1,0	0,7
WACC avant impôts	6,7	6,4	7,1	6,8

Les valeurs des principales hypothèses ont été déterminées comme suit:

Hypothèse principale	Procédure de détermination des valeurs
Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation	Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation sur la période de planification de cinq ans, basé sur les expériences passées et les prévisions en matière d'évolution du marché.
Taux d'inflation à long terme	Taux de croissance moyen utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de planification. Le taux correspond à l'estimation la plus éloignée dans le temps de l'inflation attendue à long terme (indice moyen des prix à la consommation) en Suisse.
WACC avant impôts	Coût moyen pondéré du capital avant impôts, tenant compte des risques spécifiques liés aux segments concernés et déterminé sur la base des données du marché des capitaux.

Résultats et sensibilité de la vérification

Services logistiques

Les secteurs de marché de Services logistiques sont en principe très cycliques et présentent les volatilités de marché correspondantes, qui demeurent toutefois inchangées par rapport au 31 décembre 2024. Le recul structurel des volumes des produits «lettres» relevant du service univer-sel, avec les coûts fixes y afférents, se poursuit inexorablement et représente un risque financier s'il s'accroît de manière significative sans un ajustement simultané de l'offre de services dans le cadre des exigences du service universel. L'e-commerce (international) affiche des taux de croissance constants et continuera de croître à l'avenir selon les prévisions de tous les experts du marché.

Au 31 décembre 2025, la valeur recouvrable du segment Services logistiques dépassait la valeur comptable pertinente pour le contrôle de la préservation de la valeur. La Poste estime qu'au 31 décembre 2025, aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

Digital Services

Les secteurs de marché de Digital Services sont encore en phase de développement et d'extension. Des incertitudes quant à cette évolution subsistent, notamment pour ce qui est des domaines soumis à l'influence de la sphère politique, tels que le développement des conditions-cadres du vote élec-tronique, en matière d'identité et pour le dossier électronique du patient. Lors de la modélisation des plans financiers, les évaluations concernant l'évolution politique actuelle ont été prises en compte. L'intégration de la lettre numérique dans le mandat de service universel a permis de franchir une étape importante et de réduire un facteur d'incertitude.

Au 31 décembre 2025, la valeur recouvrable du segment Digital Services dépassait de 191 millions de francs la valeur comptable pertinente pour le contrôle de la préservation de la valeur. Une dimi-nution à 7,2% du taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation pour les cinq pro-chaines années conduirait à une valeur recouvrable identique à la valeur comptable.

20 | Actifs comptabilisés au titre du droit d’utilisation (location)

Principes de présentation des comptes

Lorsqu’elle conclut un contrat de location en tant que preneur, la Poste examine s’il s’agit d’un contrat de location au sens d’IFRS 16. Si c’est le cas, elle comptabilise un actif au titre du droit d’utilisation et un passif locatif. Font exception à cette règle les paiements résultant de contrats de location expirant à brève échéance (douze mois au maximum) et ceux dont l’actif loué présente une valeur à l’état neuf inférieure à 5000 francs; ces contrats sont comptabilisés linéairement sur la durée de la location dans les autres charges d’exploitation.

Au début du contrat de location, le passif locatif est comptabilisé à la valeur actuelle des futurs paiements de loyers. La valeur actualisée doit être calculée en utilisant le taux d’intérêt sous-jacent au contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d’emprunt marginal applicable à la durée et à la devise du contrat.

L’actif comptabilisé au titre du droit d’utilisation est initialement porté au bilan à hauteur du passif locatif, plus les paiements anticipés versés, les engagements de démantèlement et les charges initiales directes, moins les avantages incitatifs à la location reçus. Il est amorti linéai- rement sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique et la durée du contrat de location et fait l’objet, si nécessaire, d’un correctif de valeur. Un test de préservation de la valeur est réalisé dès que des indices de dépréciation apparaissent, notamment en cas de vacance.

En tant que bailleur, la Poste examine, lors de la conclusion du contrat, si l’essentiel des risques et des avantages liés à la propriété sont transférés au preneur. Si c’est le cas, le contrat de location est présenté comme location-financement et, si ce n’est pas le cas, comme location simple.

Incertitudes d’estimation

La durée de location détermine le montant des actifs comptabilisés au titre du droit d’utilisation et des passifs locatifs. La durée de location prévue est estimée compte tenu des options de prolongation et de résiliation. Cette estimation peut différer de la durée effective de la location.

Actifs comptabilisés au titre du droit d’utilisation					
En millions de CHF	Terrains	Immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2024	123	1 080	43	73	1 319
Inclusion dans le périmètre de consolidation	–	11	1	1	13
Entrées	1	133	0	10	144
Sorties	–2	–35	–1	–2	–40
Reclassements	–	0	–3	–8	–11
État au 31.12.2024	122	1 189	40	74	1 425
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2024	17	440	21	22	500
Amortissements	4	124	5	11	144
Sorties	0	–6	–1	–1	–8
Reclassements	–	0	–2	–1	–3
État au 31.12.2024	21	558	23	31	633
Valeur comptable au 01.01.2024					
	106	640	22	51	819
Valeur comptable au 31.12.2024					
	101	631	17	43	792

Actifs comptabilisés au titre du droit d’utilisation					
En millions de CHF	Terrains	Immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2025	122	1 189	40	74	1 425
Inclusion dans le périmètre de consolidation	0	4	6	0	10
Entrées	1	164	4	3	172
Sorties	–6	–41	–3	–4	–54
Reclassements	–	0	–2	–8	–10
Écarts de change	0	–1	0	0	–1
État au 31.12.2025	117	1 315	45	65	1 542
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2025	21	558	23	31	633
Amortissements	4	127	6	9	146
Sorties	–5	–16	–3	–4	–28
Reclassements	–	0	–1	–2	–3
État au 31.12.2025	20	669	25	34	748
Valeur comptable au 01.01.2025					
	101	631	17	43	792
Valeur comptable au 31.12.2025					
	97	646	20	31	794

Dans le cadre de ses activités, la Poste prend en location des immeubles affectés à la fourniture de ses prestations d’exploitation. Selon la situation, elle loue également du matériel d’exploitation et des véhicules, mais cela reste l’exception.

21 | Provisions

Principes de présentation des comptes

Des provisions sont constituées si, au moment de l’inscription au bilan, un événement passé se traduit par une obligation actuelle et qu’une sortie de fonds dont le montant peut être calculé de manière fiable est probable.

Les provisions pour restructuration ne sont constituées qu’après présentation et communica- tion d’un plan détaillé.

La Poste assume elle-même divers risques par une autoassurance. Les charges attendues pour des sinistres survenus et non assurés auprès de tiers sont provisionnées.

Incertitudes d’estimation

L’état des provisions est déterminé selon le principe de la meilleure estimation. Cette procédure s’appuie sur des estimations concernant les probabilités de survenance ainsi que sur d’autres points de vue. L’acquisition de nouvelles informations peut conduire à une différence entre les engagements effectifs et les valeurs inscrites au bilan. Les provisions pour les autres prestations à long terme versées aux membres du personnel (primes de fidélité), de même que les provi- sions pour congés sabbatiques des cadres supérieurs et des cadres dirigeants, sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts des services, le résultat net des intérêts et les réévaluations sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Provisions	Autres prestations à long terme pour le personnel	Restructuration	Sinistres survenus	Risques de procès	Autres	
En millions de CHF						
État au 01.01.2025	106	10	24	8	54	202
Constitution	13	28	54	11	8	114
Ajustement à la valeur actuelle	1	–	–	–	–	1
Utilisation	– 13	– 13	– 21	– 3	– 4	– 54
Dissolution	– 9	– 4	– 28	0	– 3	– 44
État au 31.12.2025	98	21	29	16	55	219
dont à court terme	13	6	10	5	5	39

Des provisions d’un montant de 28 millions de francs ont été constituées aux fins de la réalisation de projets de restructuration déjà planifiés et annoncés. Ce montant couvre les prestations exigibles en vertu du plan social de la convention collective de travail ainsi que les prestations supplémentaires.

Les provisions pour autres prestations à long terme pour le personnel comprennent principalement les primes de fidélité à l’entreprise (y compris les congés sabbatiques accordés aux membres du personnel et aux cadres).

21.1 | Engagements conditionnels: cautionnements et engagements de garantie

À la fin de 2025, comme à la fin de l’exercice précédent, il n’y avait pas de cautionnements ni d’engagements de garantie.

21.2 | Engagements conditionnels: litiges

Aucune provision n’est constituée pour les prétentions ou les litiges dont il n’est pas possible d’estimer avec fiabilité les engagements qui pourraient en résulter. La Direction du groupe part du principe que ces prétentions ou litiges sont soit sans fondement, soit sans influence significative sur la situation financière ou sur le résultat d’exploitation du groupe. Durant l’exercice sous revue, les engagements conditionnels résultant de litiges se sont élevés à 64 millions de francs (exercice précédent: 31 millions).

22 | Fonds propres

22.1 | Capital-actions

Au 1^{er} janvier 1998, la Confédération suisse avait doté la Poste d’un capital sans intérêts de 1,3 milliard de francs. Le 26 juin 2013, la Poste a été transformée – avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 – d’établissement de droit public en société anonyme de droit public conforme à la loi sur l’organisation de la Poste, dotée d’un capital-actions de 1,3 milliard de francs et ayant toujours la Confédération pour seul propriétaire.

Le capital-actions se compose de 1 300 000 actions nominatives, d’une valeur nominale de 1000 francs chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

22.2 | Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global

Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel

Les résultats de la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sont dus aux variations des hypothèses (valeurs estimées) ainsi qu’aux écarts se manifestant entre ces hypothèses et les valeurs effectives que présentent ensuite les paramètres concernés.

Plus-values latentes

Les plus-values latentes résultent des fluctuations de la valeur des immobilisations financières FVTOCI. Pour les instruments de fonds de tiers, ces fluctuations découlent principalement des variations des taux d’intérêt sur le marché des capitaux. S’agissant des instruments de fonds propres, ces fluctuations sont liées à des mouvements de cours dus notamment aux évolutions spécifiques à l’entreprise ou aux tendances générales du marché.

Réserves de couverture

Les réserves de couverture (hedging reserve) incluent les plus-values et moins-values nettes résultant des variations de la valeur de marché de la partie efficace des couvertures du cash-flow (cash flow hedges). Par ailleurs, les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps de devises sont régularisés dans les réserves de couverture au titre de coûts de couverture.

Réserves issues de la conversion de monnaies

Les réserves issues de la conversion de monnaies incluent les écarts cumulés résultant de la conversion en francs suisses de la monnaie fonctionnelle des comptes des sociétés du groupe, des sociétés associées et des coentreprises à l’étranger.

Autres bénéfices et pertes

Ces réserves comprennent d’autres bénéfices et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, provenant par exemple de sociétés associées et de coentreprises.

Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global									
En millions de CHF	Note	Réévaluation des engagements/ actifs de prévoyance en faveur du personnel	Plus-values latentes	Réserves de couverture	Réserves issues de la conversion de monnaies	Autres bénéfices et pertes	Part revenant au propriétaire	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total
État présenté au 01.01.2024		1 930	39	109	− 40	0	2 038	2	2 040
Ajustement dans la comptabilisation des coûts de couverture				− 19			− 19		− 19
État ajusté au 01.01.2024		1 930	39	90	− 40	0	2 019	2	2 021
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel									
	9	− 189					− 189	− 1	− 190
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds propres FVTOCI									
			89				89	−	89
Variation des impôts sur le bénéfice									
	15	31	− 17				14	0	14
Postes non reclassables dans le compte de résultat consolidé, après impôts									
		− 158	72				− 86	− 1	− 87
Variation de la part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises									
	14					7	7	−	7
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds de tiers FVTOCI, net									
			88				88	−	88
Variation des réserves de couverture, net ¹ , ajusté									
				129			129	−	129
Variation des impôts sur le bénéfice, ajusté									
	15		− 17	− 25	0	−	− 42	−	− 42
Postes reclassables en résultat, après impôts, ajusté									
			71	104	0	7	182	0	182
Autres éléments du résultat global, ajusté									
		− 158	143	104	0	7	96	− 1	95
Reclassement des bénéfices réalisés sur instruments de fonds propres FVTOCI en réserves issues du bénéfice									
	16		− 28				− 28	−	− 28
État ajusté au 31.12.2024		1 772	154	194	− 40	7	2 087	1	2 088
État présenté au 01.01.2025		1 772	154	224	− 40	7	2 117	1	2 118
Ajustement dans la comptabilisation des coûts de couverture				− 30			− 30		− 30
État ajusté au 01.01.2025		1 772	154	194	− 40	7	2 087	1	2 088
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel									
	9	232					232	1	233
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds propres FVTOCI									
			88				88	−	88
Variation des impôts sur le bénéfice									
	15	− 38	− 18				− 56	0	− 56
Postes non reclassables dans le compte de résultat consolidé, après impôts									
		194	70				264	1	265
Variation des réserves issues de la conversion de monnaies									
					− 3		− 3	0	− 3
Variation de la part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises									
	14					− 16	− 16	−	− 16
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds de tiers FVTOCI, net									
			76				76	−	76
Variation des réserves de couverture, net ¹									
				− 106			− 106	−	− 106
Variation des impôts sur le bénéfice									
	15		− 14	19	1	−	6	−	6
Postes reclassables dans le compte de résultat consolidé, après impôts									
			62	− 87	− 2	− 16	− 43	0	− 43
Autres éléments du résultat global									
		194	132	− 87	− 2	− 16	221	1	222
Reclassement des bénéfices réalisés sur instruments de fonds propres FVTOCI en réserves issues du bénéfice									
	16		− 172				− 172	−	− 172
Reclassement des bénéfices actuariels en réserves issues du bénéfice									
		−					−	− 1	− 1
État au 31.12.2025		1 966	114	107	− 42	− 9	2 136	1	2 137

1 Des informations complémentaires figurent à la note 23.3 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.

22.3 | Distribution au propriétaire

Le 6 mai 2025, l'Assemblée générale de La Poste Suisse SA a décidé de verser au propriétaire un montant total de 100 millions de francs (exercice précédent: 50 millions) soit 76 fr. 92 par action (exercice précédent: 38 fr. 46 par action) sous la forme d'un dividende. Le paiement a été effectué le 27 mai 2025.

Pour l'exercice 2025, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer à la Confédération un dividende de 80 millions de francs et de procéder à une distribution extraordinaire de 70 millions, rendue possible par la vente de Yuh. Pour plus de détails, voir les comptes individuels de La Poste Suisse SA.

23 | Gestion des risques et risques financiers

À la Poste, la gestion des risques est répartie au niveau organisationnel sur la base des différents modèles économiques. En conséquence, la présentation a lieu dans deux notes distinctes. La note 23.1 La Poste sans PostFinance (PoPF) informe sur la gestion des risques financiers de la Poste, à l'exception de ceux de PostFinance, tandis que la note 23.2 décrit la gestion des risques financiers, opérationnels et stratégiques chez PostFinance.

Le bilan consolidé de la Poste au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025 réparti selon les modèles économiques respectifs de PoPF et de PostFinance se présente comme suit:

Bilan résumé, réparti selon le modèle économique			31.12.2024			31.12.2025		
En millions de CHF	PostFinance	La Poste sans PostFinance	Groupe	PostFinance	La Poste sans PostFinance	Groupe		
Avoirs en caisse	1 044	0	1 044	1 100	0	1 100		
Créances sur établissements financiers	32 053	925	32 978	31 471	571	32 042		
Créances rémunérées sur la clientèle	449	–	449	401	–	401		
Créances résultant de livraisons et prestations	5	725	730	5	795	800		
Actifs contractuels	29	173	202	30	200	230		
Autres créances	451	443	894	470	423	893		
dont instruments financiers	381	199	580	412	157	569		
Immobilisations financières	69 941	263	70 204	70 037	245	70 282		
Coût amorti	61 952	218	62 170	61 895	198	62 093		
FVTPL y compris instruments financiers dérivés	859	34	893	858	34	892		
FVTOCI instruments de fonds propres	351	11	362	198	13	211		
FVTOCI instruments de fonds de tiers	6 779	–	6 779	7 086	–	7 086		
Autres actifs ¹	830	4 724	5 554	771	5 125	5 896		
Total des actifs	104 802	7 253	112 055	104 285	7 359	111 644		
Fonds de la clientèle (PostFinance)	87 979	–	87 979	90 557	–	90 557		
Autres engagements financiers	9 552	1 854	11 406	5 999	2 056	8 055		
Engagements envers des établissements financiers	809	303	1 112	922	304	1 226		
Dérivés	207	4	211	61	8	69		
Passifs locatifs	46	763	809	36	781	817		
Placements privés	–	775	775	–	955	955		
Opérations de mise en pension	8 490	–	8 490	4 980	–	4 980		
Autres	–	9	9	–	8	8		
Engagements résultant de livraisons et prestations	40	270	310	28	275	303		
dont instruments financiers	36	268	304	26	271	297		
Autres engagements ²	129	566	695	67	552	619		
dont instruments financiers	36	64	100	8	74	82		
Autres passifs ^{1, 2}	7 102	4 563	11 665	7 634	4 476	12 110		
Total des passifs	104 802	7 253	112 055	104 285	7 359	111 644		

1 Les autres actifs et passifs ne sont pas des instruments financiers. Ils sont néanmoins présentés ici pour des raisons de cohérence du bilan.
2 Les valeurs de l'exercice précédent ont été ajustées.

23.1 | La Poste sans PostFinance (PoPF)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse pas tenir ses engagements et qu'il en résulte une perte financière pour PoPF. Le risque de crédit concerne les défaillances potentielles sur les avoirs en caisse, les créances sur établissements financiers (avoirs en comptes courants, dépôts à terme), les créances résultant de livraisons et prestations, les actifs contractuels ainsi que les autres créances (instruments financiers). Sont également incluses les immobilisations financières évaluées au coût amorti. Le risque de crédit maximal correspond aux montants inscrits au bilan ou aux montants des garanties fournies.

Les autres créances comprennent également les créances résultant de contrats de paiement par acomptes avec les entrepreneurs CarPostal. Conformément aux dispositions de l'Office fédéral des transports (OFT), le matériel d'exploitation est remis à la valeur nominale, qui correspond à la juste valeur des créances. PoPF a tenu compte de cet état de fait lors de la détermination du correctif de valeur.

À la date de référence, les correctifs de valeur au sein de PoPF étaient les suivants:

La Poste sans PostFinance Correctifs de valeur sur actifs financiers			31.12.2024			31.12.2025		
En millions de CHF	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net		
Créances sur établissements financiers	925	0	925	571	0	571		
Créances résultant de livraisons et prestations	735	– 10	725	811	– 16	795		
Autres créances	207	– 8	199	164	– 7	157		
Immobilisations financières								
Coût amorti	219	– 1	218	199	– 1	198		
Total des actifs financiers	2 259	– 19	2 240	1 945	– 24	1 921		

À la date de référence, les créances en souffrance étaient les suivantes:

La Poste sans PostFinance Créances échues				31.12.2024				31.12.2025			
En millions de CHF	1-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	> 1 an	1-90 jours	91-180 jours	181-365 jours	> 1 an			
Créances résultant de livraisons et prestations	43	11	4	6	36	6	6	5			
Autres créances	2	0	–	15	–	–	–	15			
Total des créances échues	45	11	4	21	36	6	6	20			

Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste en l'éventualité de ne pas être à même de remplir entièrement ou à temps des obligations de paiement actuelles et futures. La gestion des liquidités garantit que PoPF dispose à tout moment de liquidités suffisantes, même en situation de crise, sans subir de pertes financières ni d'atteintes à sa réputation.

La liquidité est gérée et surveillée quotidiennement. Par ailleurs, un rapport écrit mensuel est établi en interne sur la situation en matière de liquidité et le cash-flow donne lieu à une planification trimestrielle. La liquidité minimale correspond aux charges avec effet de trésorerie et aux dépenses prévues au cours des 28 jours suivants. La planification du cash-flow à court terme est actualisée et surveillée en permanence.

Au sein de PoPF, les échéances pour les passifs financiers sont les suivantes:

La Poste sans PostFinance Échéances des passifs financiers					
31.12.2024 En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Autres engagements financiers					
Engagements envers des établissements financiers	200	94	2	7	303
Dérivés	–	2	2	–	4
Passifs locatifs	8	103	399	330	840
Placements privés ¹	0	8	374	442	824
Autres	5	1	2	1	9
Engagements résultant de livraisons et prestations	268	–	–	–	268
Autres engagements	23	1	42	–	66
Total des passifs financiers	504	209	821	780	2 314
¹ La Poste Suisse SA est débitrice de plusieurs emprunts obligataires contractés par placement privé pour un montant total de 775 millions de francs. Neuf tranches au total échéant entre 2026 et 2061 restent dues à de grands investisseurs privés et institutionnels, suisses pour la plupart, sur le marché des capitaux. Le taux d'intérêt moyen de ces placements privés s'élève à 1,06%; fin 2024, leur durée résiduelle moyenne était de 7,4 ans.					

La Poste sans PostFinance Échéances des passifs financiers					
31.12.2025 En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs financiers					
Autres engagements financiers					
Engagements envers des établissements financiers	10	286	2	6	304
Dérivés	2	5	1	–	8
Passifs locatifs	41	110	415	317	883
Placements privés ¹	35	109	478	383	1 005
Autres	5	–	2	1	8
Engagements résultant de livraisons et prestations	271	–	–	–	271
Autres engagements	42	3	30	–	75
Total des passifs financiers	406	513	928	707	2 554
¹ La Poste Suisse SA est débitrice de plusieurs emprunts obligataires contractés par placement privé pour un montant total de 955 millions de francs. Quinze tranches au total échéant entre 2026 et 2075 restent dues à de grands investisseurs privés et institutionnels, suisses pour la plupart, sur le marché des capitaux. Le taux d'intérêt moyen de ces placements privés s'élève à 0,97%; fin 2025, leur durée résiduelle moyenne était de 7,1 ans.					

Les autres engagements financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au niveau du groupe se composent comme suit:

Variations des autres engagements financiers	Engagements envers des établissements financiers	Instruments financiers dérivés	Passifs locatifs	Opérations de mise en pension	Placements privés	Autres	Total
En millions de CHF							
État au 01.01.2024	1 828	11	831	4 100	775	29	7 574
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	1 520	10	–	4 100	–	19	5 649
Autres engagement financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 01.01.2024	308	1	831	–	775	10	1 925
Augmentations avec effet de trésorerie	1	–	–	–	–	4	5
Diminutions avec effet de trésorerie	–69	–	–148	–	–	–3	–220
Modifications du périmètre de consolidation	65	–	14	–	–	–2	77
Écarts de change	1	–	1	–	–	0	2
Autres variations avec effet de trésorerie	–3	3	111	–	0	0	111
Autres engagement financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 31.12.2024	303	4	809	–	775	9	1 900
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	809	207	–	8 490	–	–	9 506
État au 31.12.2024	1 112	211	809	8 490	775	9	11 406
État au 01.01.2025	1 112	211	809	8 490	775	9	11 406
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	809	207	–	8 490	–	–	9 506
Autres engagement financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 01.01.2025	303	4	809	–	775	9	1 900
Augmentations avec effet de trésorerie	94	–	–	–	180	1	275
Diminutions avec effet de trésorerie	–102	–	–147	–	–	–2	–251
Modifications du périmètre de consolidation	9	–	10	–	–	6	25
Écarts de change	0	–	–1	–	–	0	–1
Autres variations avec effet de trésorerie	0	4	146	–	0	–6	144
Autres engagement financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 31.12.2025	304	8	817	–	955	8	2 092
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	922	61	–	4 980	–	–	5 963
État au 31.12.2025	1 226	69	817	4 980	955	8	8 055

La variation des fonds de la clientèle de PostFinance présentés dans les engagements financiers est comprise dans le flux de trésorerie des activités d'exploitation.

Risque de change

Le risque de change est surveillé en permanence et géré de manière active. Afin de se couvrir et de réduire le risque lié aux fluctuations des taux de change, PoPF utilise des instruments appropriés, tels que les opérations de caisse et les opérations de change à terme ainsi que les swaps de devises. Les avoirs en monnaie étrangère sont détenus exclusivement pour remplir des engagements à court terme en monnaie étrangère. La surveillance est automatisée et se base sur des soldes en temps réel actualisés quotidiennement. Les sociétés du groupe qui ne sont pas connectées au système

automatisé transfèrent immédiatement à la centrale du groupe leurs excédents de liquidité dans toutes les monnaies.

Au 31 décembre 2025, les principaux postes du bilan des devises concernaient des positons ouvertes en euros: créances résultant de livraisons et prestations d’un montant converti de 33 millions de francs (exercice précédent: 32 millions) ainsi que des prêts à des sociétés associées à hauteur de 164 millions (exercice précédent: 175 millions). Les engagements envers des établissements financiers se sont inscrits à moins de 1 million de francs (exercice précédent: 94 millions).

Risque de taux d’intérêt

Tous les financements et refinancements sont surveillés quotidiennement. PoPF s’assure que les posi-tions porteuses d’intérêts variables sont répliquées de manière systématique. Dans le cadre des rap-ports de trésorerie trimestriels, PoPF calcule la valeur actualisée nette (net present value), la duration ainsi que la variation de valeur en cas de mouvement parallèle de la courbe des taux de 1 point de base (DV01). L’objectif de ces calculs est de réduire autant que possible le risque de taux d’intérêt.

23.2 | PostFinance

Compte tenu de son modèle économique, PostFinance définit trois catégories de risques:

- Les **risques financiers** désignent le risque de subir des pertes inattendues dans les activités de placement et de dépôt. PostFinance distingue en l’occurrence les risques de taux d’intérêt, de marché, de crédit et de liquidité.
- Les **risques opérationnels** se rapportent au risque de devoir faire face à des coûts ou à des évé-nements inattendus, dus à des processus et systèmes internes insuffisants ou défaillants ou à un comportement humain fautif. Des influences externes peuvent aussi entraîner des risques opéra-tionnels. Les risques liés au reporting financier font également partie des risques opérationnels.
- Les **risques stratégiques** se réfèrent au risque que PostFinance n’atteigne pas ses ambitions stratégiques à long terme en raison de développements inattendus.

Gouvernance et rapports

PostFinance gère et surveille les risques en application du référentiel COSO II, de la norme interna-tionale ISO 31000 et du modèle des trois lignes de défense. Alliant gestion des risques et contrôle, ces instruments créent une base uniforme pour l’évaluation et la gestion des risques.

Le Conseil d’administration définit la politique en matière de risque et la propension au risque. Il est responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance et garantit un environ-nement de contrôle approprié. La propension au risque englobe les risques stratégiques, financiers et opérationnels et doit être compatible avec la capacité de risque, qui découle des exigences légales et réglementaires ainsi que des directives du propriétaire.

Les comités du Conseil d’administration Risk et Audit & Compliance surveillent le respect des principes en matière de risque. Le comité Risk se concentre sur les risques financiers et le comité Audit & Compliance sur les risques non financiers.

Le comité directeur met en œuvre les directives, gère les risques et met à disposition l’infrastructure pour la gestion des risques. Le Chief Risk Officer (CRO) est membre du comité directeur et répond des instances de contrôle indépendantes.

Les unités de la première ligne assument la responsabilité principale des risques liés à leur secteur. Elles identifient, gèrent et surveillent les risques et consignent l’intégralité des contrôles dans l’in-ventaire des risques et des contrôles. L’unité Risk Management apporte son soutien en cas de risques financiers, l’unité Compliance Services veille au respect des dispositions légales et l’unité Security s’occupe des risques de sécurité.

La deuxième ligne surveille la gestion des risques de la première ligne en toute indépendance. Elle définit des méthodes et des directives, et assure le respect des prescriptions. Chez PostFinance, cette fonction est exercée par les unités Governance, Compliance et Risk Control.

L’unité Risk Control surveille l’état des risques, évalue les processus et met à disposition un système permettant de dresser l’inventaire de tous les risques. L’unité Compliance surveille les prescriptions légales et réglementaires, alors que l’unité Gouvernance contrôle le respect des règles de gouvernance.

La troisième ligne est constituée par l’unité Révision interne, qui contrôle l’efficacité des première et deuxième lignes et rend compte directement au Conseil d’administration.

Méthodes de mesure des risques

Catégorie de risque	Pertes possibles et effets négatifs	Méthode de description et de pilotage du risque
Risques financiers		
– Risque de taux d'intérêt	Pertes de valeur actuelle des capitaux propres à la suite de variations des taux d'intérêt du marché	Limites de sensibilité relatives des capitaux propres
	Fluctuations du résultat des opérations d'intérêts dans le temps	Réalisation d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes
– Risque de crédit	Pertes résultant de la dégradation de la solvabilité ou de la défaillance de contreparties	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque
		Limites de concentrations, de structures de notation et de portefeuilles par pays, ainsi que limites nominales au niveau des contreparties; pilotage du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits
– Risque de liquidité	Insolvabilité	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR), de liquidités applicables aux banques d'importance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB) et de ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR)
– Risque de marché	Pertes de valeur de marché grevant le compte de résultat ainsi que les réserves OCI	Détention d'une réserve de liquidités destinée à couvrir les exigences de liquidités en cas de crise
		Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque
		Limites de valeur à risque (VaR) pour les effets de la valeur de marché sur le compte de résultat et sur les capitaux propres
Risques opérationnels		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant d'événements dus à l' inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de survenance d'un scénario fortement défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel.
		Surveillance moyennant la définition d'un seuil d'annonce pour les risques opérationnels principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.
Risques stratégiques		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de survenance d'un scénario fortement défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel.
		Surveillance de l'évolution des risques stratégiques principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.

PostFinance mesure et surveille les risques financiers au niveau de chaque portefeuille ainsi qu’au niveau du bilan dans son ensemble. La délimitation des risques est assurée à l’aide d’un système de limites pluridimensionnel. Pour mesurer les risques, l’unité Risk Management a recours à différentes méthodes plus ou moins complexes. Il s’agit notamment d’analyses de scénarios, par exemple pour déterminer les effets du risque de taux d’intérêt ou de l’utilisation des limites du risque de crédit sur les revenus, d’analyses de sensibilité pour calculer les effets sur la valeur actuelle en cas de variations des taux d’intérêt, ainsi que de modèles stochastiques pour définir les indicateurs relatifs à la valeur à risque et à la perte attendue (expected shortfall). Ces derniers servent, entre autres, à mesurer le risque de marché ou à quantifier le risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. L’objectif de la mesure des risques est de permettre aux instances de surveillance responsables de piloter les risques en s’appuyant sur une base solide.

PostFinance évalue tous les risques à l’aide d’un scénario du pire cas crédible. Il s’agit en l’occurrence d’un scénario de dommage réaliste mais grave, se rapportant au risque concerné. Le scénario est assorti d’une probabilité de survenance ainsi que d’une estimation de l’étendue du dommage du point de vue quantitatif et/ou qualitatif. Cette estimation est effectuée aussi bien pour le risque brut

que pour le risque résiduel, c’est-à-dire le risque subsistant après la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise du risque concerné.

Chaque risque est évalué en fonction de valeurs seuils qui déterminent s’il est nécessaire de le répertorier ou de définir des mesures de contrôle. La fixation d’une limite d’acceptabilité garantit que les risques et les stratégies de traitement du risque correspondantes sont contrôlés et autorisés en fonction de leur niveau.

Sur la base de l’inventaire des risques, le comité directeur et le Conseil d’administration définissent les risques principaux de niveau supérieur qui sont particulièrement pertinents pour PostFinance et qui requièrent une attention élevée de la part du management. La mesure de ces risques opérationnels principaux est assurée par agrégation des différents groupes de risques spécifiques. Les risques principaux et les autres positions de risque agrégées sont assortis d’un niveau d’alerte. Si le niveau d’alerte est franchi, le Conseil d’administration en est informé.

Tests de résistance

Afin d’identifier à temps les développements potentiellement dangereux, l’unité Risk Management de PostFinance effectue régulièrement des tests de résistance inversés. Ces tests permettent d’identifier les scénarios dans lesquels un niveau de risque défini est atteint, compte tenu d’hypothèses très défavorables. Les résultats de ces analyses sont régulièrement discutés au sein du Conseil d’administration et du comité directeur.

L’unité Risk Control se sert des tests de résistance non seulement dans une perspective de pilotage des risques, mais également à des fins de surveillance. L’objectif est d’identifier suffisamment tôt les risques importants, y compris les risques nouveaux, de repérer les concentrations de risques et de vérifier l’adéquation de la propension au risque dans des situations de crise.

Gestion des risques financiers

Risque de taux d’intérêt

Par risque de taux d’intérêt, on entend les effets potentiels d’une variation des taux d’intérêt du marché sur la valeur actuelle des actifs et des passifs du bilan ainsi que sur le résultat des opérations d’intérêts dans le compte de résultat. Ces effets sont principalement dus à des asymétries d’échéances entre actifs et passifs. Les opérations figurant au bilan constituent une source de revenus centrale de PostFinance. Or, comme les variations de taux ont un impact direct sur les produits d’intérêts nets, PostFinance accorde une grande importance au risque de taux d’intérêt. Les fonds inscrits au passif sont en majeure partie des dépôts de la clientèle non échus, sans engagements fermes concernant les taux d’intérêt. Leur taux d’intérêt est donc estimé à l’aide d’un modèle de réplication. L’objectif est de représenter les produits clients similaires avec des échéances aussi symétriques que possible et moyennant une réduction de la volatilité des marges d’intérêts. Une part des placements à court terme sert à couvrir les variations de volumes. Les échéances des placements sur le marché monétaire et des capitaux sont fixées en fonction d’une sensibilité visée de la valeur actuelle des fonds propres, ce qui définit la stratégie de transformation des échéances. Le déséquilibre qui en résulte entre les engagements de taux d’intérêt des actifs et des passifs correspond à la transformation des échéances, qui est pilotée dans une double perspective de valeur actuelle et de revenus.

La sensibilité à la valeur actuelle montre l’effet net d’une variation défavorable de la courbe des taux d’intérêt sur les fonds propres de PostFinance. Les flux de fonds attendus à l’avenir sont actualisés à l’aide d’une formule de calcul de la valeur actuelle ajustée au risque. L’analyse tient compte aussi bien d’un déplacement parallèle de l’ensemble de la courbe des taux d’intérêt que de chocs de taux isolés à certaines échéances (taux directeurs).

PostFinance Variation absolue de la valeur actuelle des fonds propres		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Déplacement parallèle vers le bas selon circ. FINMA 2019/2 ¹		–488
Déplacement bref vers le haut selon circ. FINMA 2019/2 ¹	–265	

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2019, la sensibilité de la valeur actuelle des fonds propres est déterminée à l’aide des six scénarios standardisés de choc de taux d’intérêt selon la circulaire FINMA 2019/2 «Risques de taux – banques». Le scénario présenté est celui qui entraîne la variation négative la plus importante de la valeur actuelle des fonds propres à la date de référence.

Au contraire de l’approche de la valeur actuelle, celle des revenus analyse les répercussions de divers scénarios de taux concernant plusieurs périodes sur le futur résultat des opérations d’intérêts de PostFinance. À cet effet, l’unité Risk Management procède en cours d’exercice à des simulations de rendement dynamiques basées sur un large éventail de scénarios déterministes, qui reflètent l’évolution possible des taux d’intérêt du marché.

Pour chaque réplication, il est tenu compte de l’évolution des taux d’intérêt clients et du volume des fonds de la clientèle qui en découle ainsi que, le cas échéant, de différentes stratégies de transformation des échéances. Les résultats des simulations servent de base aux propositions de pilotage qui sont régulièrement discutées avec le comité directeur.

Risque de crédit

Bien qu’elle dispose d’une licence bancaire, PostFinance n’a pas le droit, au sens des dispositions de la législation postale, d’octroyer directement des crédits ou des hypothèques. Les fonds rémunérés de la clientèle ne servent donc pas à financer des crédits hypothécaires, mais sont placés sur le marché monétaire et des capitaux. PostFinance applique en l’occurrence une stratégie de placement très prudente. La liquidité et la solvabilité sont les critères déterminants en matière de décisions de placement. Afin de limiter de manière ciblée le cumul des risques, les placements financiers sont largement diversifiés en termes de secteurs, de pays et de contreparties. Une part importante des fonds de la clientèle est déposée auprès de la Banque nationale suisse (BNS) en tant qu’avoirs en compte de virement. Au 31 décembre 2025, ces avoirs s’élevaient à 31 063 millions de francs (31 décembre 2024: 31 521 millions).

Le risque de crédit découle du danger qu’une contrepartie ne puisse plus tenir ses engagements contractuels, provoquant ainsi des pertes financières chez PostFinance. De plus, une forte dégradation de la solvabilité d’une contrepartie peut augmenter la nécessité d’opérer des correctifs de valeur. Le risque croît avec la concentration grandissante de contreparties dans une même branche ou dans une même région, du fait que des difficultés économiques affectant la branche ou la région en question peuvent nuire à la solvabilité d’un groupe de contreparties, par ailleurs indépendantes les unes des autres.

Pour limiter l’exposition globale au risque de crédit, le Conseil d’administration fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé. Le Conseil d’administration émet en outre les directives relatives à la structure de notation des placements, limite les risques pays autorisés et délègue la compétence de valider les limites de contrepartie importantes au comité Risk. Les placements ne peuvent être effectués qu’auprès de débiteurs bénéficiant d’une notation externe et dont la solvabilité est de qualité «investment grade».

Outre les limites de portefeuille définies par le Conseil d’administration, le comité directeur limite également le risque de crédit inhérent aux activités de placement au moyen de limites de contrepartie et d’autres directives de pilotage.

Les directives relatives aux limites de contrepartie reposent sur des notations publiquement accessibles établies par des agences de notation reconnues ou par des banques qualifiées, ainsi que sur les systèmes internes de limites. PostFinance tient également compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Dans le cadre de ces critères, les risques financiers liés au climat sont analysés et publiés séparément. Les notations externes sont examinées de manière critique par les systèmes internes de limites. Les analyses quantitatives et qualitatives axées sur les risques d’indicateurs de bilan et d’indicateurs d’alerte précoces en constituent la base. Des limites sont ensuite fixées compte tenu du portefeuille existant. L’unité Risk Management est responsable du développement et de l’application des systèmes internes de limites. Le comité directeur vérifie et valide ces systèmes au moins une fois par an. Les variations de la solvabilité de contreparties ou d’indicateurs importants ou encore de critères ESG entraînent l’adaptation immédiate des directives applicables. Le respect des directives en matière de limites est non seulement surveillé en permanence, mais encore vérifié par l’unité Trésorerie avant chaque opération.

PostFinance fixe les limites de portefeuille et de contrepartie en considérant le risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. Pour mesurer ce risque, PostFinance utilise un modèle de portefeuille de crédits qui tient compte des effets de corrélation entre les différentes positions de

crédit et quantifie le risque dans le portefeuille. Sur la base des indicateurs de risque modélisés (en particulier perte attendue et risques correspondants découlant de sous-portefeuilles), il est alors possible de définir des limites et des directives de pilotage qui améliorent l’efficacité du portefeuille tout en jugulant de manière ciblée le risque de concentration.

PostFinance réduit de manière ciblée le cumul des risques de ses placements financiers en assurant une large diversification de ses contreparties. Le tableau ci-après présente les trois principales contreparties au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

PostFinance Composition des principales contreparties ¹		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Banque de lettres de gage d’établissements suisses de crédit hypothécaire SA, Zurich	9 464	10 975
Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	7 509	8 234
Confédération suisse, Berne	1 973	1 874

1 Comprend des créances sur établissements financiers (hors prêts couverts) et des immobilisations financières; base: valeur nominale.

PostFinance gère les risques pays de manière ciblée en fixant des limites de portefeuilles par pays. Ces limites favorisent une large diversification des placements financiers opérés à l’étranger. Le tableau ci-après présente les trois principales expositions par pays au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025.

PostFinance Composition des principales expositions par pays ¹		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Suisse	44 670	46 088
États-Unis	6 480	7 137
France	3 179	2 800

1 Comprend des créances sur établissements financiers (hors prêts couverts) et des immobilisations financières; base: valeur nominale.

L’unité Risk Management informe le comité directeur chaque mois concernant le degré d’utilisation des limites fixées. En cas de dépassement résultant d’adaptations de limites de contrepartie, elle élabore des propositions concrètes en matière de gestion des risques.

Les systèmes de limites sont un élément central de la gestion du risque de crédit. C’est pourquoi l’unité Risk Control contrôle régulièrement ces systèmes.

Le risque de crédit lié aux opérations de la clientèle est peu important. Il résulte principalement des limites de découvert en relation avec le trafic des paiements ainsi que de l’offre de cartes de crédit. Ce risque est identifié et surveillé à l’aide de processus spécifiques aux produits concernés. Le comité directeur établit des directives générales relatives à l’examen des crédits et fixe les compétences en matière d’autorisation des limites.

Le risque de concentration dans le domaine des sûretés (collaterals) résulte des opérations repo (placement monétaire contre sûretés) et des opérations de prêt de titres (prêt de titres contre sûretés). Les sûretés reçues servent à se protéger contre le risque de défaillance de la contrepartie, puisqu’elles peuvent être réalisée au cas où ce risque se concrétiserait. Les concentrations résultant des sûretés remises sont mesurées et surveillées et font l’objet de rapports mensuels destinés au comité directeur. Ces rapports incluent une évaluation des concentrations du point de vue du risque potentiel de corrélation (wrong-way risk) ainsi que des propositions de pilotage des risques identifiés. S’agissant de transactions sur dérivés, des sûretés en espèces (cash collaterals) sont émises et acceptées afin de couvrir les risques opérationnels dans les activités de coopération. Leur montant et leur échange sont déterminés et surveillés dans le cadre de processus spécifiques aux produits. Pour toutes les transactions sur dérivés, il existe des contrats ISDA avec annexe de soutien au crédit (credit support annex) qui régissent de manière standardisée les marges de variation.

PostFinance n’assume aucun risque de crédit propre sur les affaires hypothécaires proposées en coopération avec la Münchener Hypothekenbank eG (MHB) depuis 2008, avec la Banque Valiant SA depuis 2010 et avec Credit Exchange S.A. depuis 2023. Ce risque est entièrement supporté par les banques partenaires concernées.

Dépréciations et analyse des pertes attendues

À la date de référence, les correctifs de valeur comptabilisés dans le modèle économique de PostFinance étaient les suivants:

PostFinance Correctifs de valeur sur actifs financiers			31.12.2024	31.12.2025		
En millions de CHF	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net
Créances sur établissements financiers	32 099	– 46	32 053	31 517	– 46	31 471
Créances rémunérées sur la clientèle	455	– 6	449	408	– 7	401
Immobilisations financières						
Coût amorti	62 012	– 60	61 952	61 959	– 64	61 895
FVTOCI instruments de fonds de tiers	6 779	– 3 ¹	6 779	7 086	– 3 ¹	7 086
Total des actifs financiers	101 345	– 115	101 233	100 970	– 120	100 853

1 Les correctifs de valeur sont saisis et actualisés dans les autres éléments du résultat global.

À la date de référence, les correctifs de valeur sont répartis comme suit entre les niveaux ECL 1 à 3:

PostFinance Analyse des pertes attendues							
En millions de CHF	31.12.2024				31.12.2025		
	Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total	Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)
Coût amorti							
Créances sur établissements financiers	32 053	–	46	32 099	31 471	–	46
Correctifs de valeur	–	–	– 46	– 46	–	–	– 46
Valeur comptable	32 053	–	–	32 053	31 471	–	–
Créances rémunérées sur la clientèle	447	3	5	455	400	3	5
Correctifs de valeur	– 2	– 1	– 3	– 6	– 2	– 1	– 4
Valeur comptable	445	2	2	449	398	2	1
Obligations et prêts							
AAA à A–	55 231	20	–	55 251	55 043	27	–
BBB+ à B–	6 604	0	–	6 604	6 768	–	–
Inférieur à B–/Sans notation	74	–	83	157	39	–	82
Total	61 909	20	83	62 012	61 850	27	82
Correctifs de valeur	– 14	0	– 46	– 60	– 14	0	– 50
Valeur comptable	61 895	20	37	61 952	61 836	27	32
FVTOCI							
Instruments de fonds de tiers							
AAA à A–	5 865	–	–	5 865	6 323	–	–
BBB+ à B–	914	–	–	914	763	–	–
Valeur comptable	6 779	–	–	6 779	7 086	–	–
Correctifs de valeur	– 3	–	–	– 3	– 3	–	–

Les perspectives de l’économie peuvent influencer la qualité de crédit des obligations et des créances. En 2025, les prévisions conjoncturelles pour la Suisse ont tendancielllement été revues à la baisse. Toutefois, elles restent marquées par une grande incertitude, notamment en raison de la volatilité qui caractérise la politique économique des États-Unis. De ce fait, il est difficile d’estimer les pertes attendues sur les créances et les immobilisations financières. Les transferts au sein du premier niveau et du deuxième niveau ont été négligeables. En raison de l’accroissement d’un correctif de valeur sur un poste individuel de niveau 3, les correctifs de valeur nécessaires pour l’exercice 2025 ont augmenté de 4 millions de francs au total (exercice précédent: accroissement de 37 millions).

Compensations potentielles d’actifs et de passifs financiers

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, il n’y a pas eu de compensations. Les actifs et les passifs financiers présentés ci-après sont toutefois soumis à des accords de compensation, à des accords de compensation globale ou à d’autres accords comparables. S’agissant des opérations de mise en pension et de prise en pension, tant le contrat-cadre suisse pour opérations de repo (version multilatérale) que le contrat sur l’exécution d’opérations de repo (Agreement on the Settlement of Repo Transactions, Triparty Service Agreement) s’appliquent. Pour les opérations de prêt de titres, il existe un contrat-cadre correspondant ainsi que des conventions de gestion tripartite des sûretés (Triparty Collateral Management, TCM) entre SIX Group SA, des parties tierces et PostFinance.

PostFinance Actifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Actifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Actifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Actifs financiers avant compensa- tion (brut)	Compensations avec passifs financiers	Actifs financiers après compensa- tion (net)	Passifs financiers	Sûretés obtenues	
	31.12.2024, en millions de CHF					
Poste du bilan						
Valeur de remplacement positive	769	–	769	–	– 680	89

PostFinance Passifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Passifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Passifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Passifs financiers avant compensa- tion (brut)	Compensations avec actifs financiers	Passifs financiers après compensa- tion (net)	Actifs financiers	Sûretés fournies	
	31.12.2024, en millions de CHF					
Poste du bilan						
Valeur de remplacement négative	207	–	207	–	– 113	94
Opérations de mise en pension	8 490	–	8 490	–	– 8 532	–
Prêts de titres et accords similaires	878	–	878	–	– 977	–

PostFinance Actifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Actifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Actifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Actifs financiers avant compensa- tion (brut)	Compensations avec passifs financiers	Actifs financiers après compensa- tion (net)	Passifs financiers	Sûretés obtenues	
	31.12.2025, en millions de CHF					
Poste du bilan						
Valeur de remplacement positive	795	–	795	–	– 759	36

PostFinance Passifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Passifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Passifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Passifs financiers avant compensa- tion (brut)	Compensations avec actifs financiers	Passifs financiers après compensa- tion (net)	Actifs financiers	Sûretés fournies	
	31.12.2025, en millions de CHF					
Poste du bilan						
Valeur de remplacement négative	61	–	61	–	– 5	56
Opérations de mise en pension	4 980	–	4 980	–	– 4 980	–
Prêts de titres et accords similaires	475	–	475	–	– 511	–

Transferts d’actifs financiers

Les titres résultant d’opérations de prise en pension ne sont portés au bilan que lorsque les risques et les avantages qui leur sont associés ont été transférés. Les titres transférés en tant que sûretés lors d’opérations de mise en pension continuent à être inscrits au bilan en tant qu’immobilisations finan-
cières. Les instruments financiers prêtés dans le cadre d’opérations de prêt de titres sont également présentés de manière inchangée en tant qu’immobilisations financières.

Des immobilisations financières sont gagées en relation avec des opérations de prise en pension, de mise en pension et de prêt de titres à hauteur des montants suivants:

PostFinance Opérations de prise en pension, de mise en pension et de prêt de titres		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Engagements		
Engagements pour dépôts en espèces dans opérations de mise en pension	8 490	4 980
dont saisis en engagements / autres engagements financiers	8 490	4 980
Couverture des titres		
Propres titres prêtés ou titres mis à disposition comme sûretés pour des titres empruntés lors d’opérations de prêt de titres et de mise en pension	9 409	5 456
dont titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restrictions	878	475
dont saisis dans immobilisations financières détenues au coût amorti	843	475
dont saisis dans immobilisations financières FVTOCI instruments de fonds de tiers	35	–
Titres empruntés ou titres obtenus comme sûretés pour des titres prêtés lors d’opérations de prêt de titres et de prise en pension	977	512

Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque les obligations de paiement actuelles ou futures ne peuvent pas être remplies dans les délais ou dans leur intégralité. Il est géré avec différents horizons tempo-
rels: un jour, un mois et à long terme. Pour garantir la solvabilité avec un horizon d’un jour, on définit des volants de liquidité qui peuvent être utilisés pour couvrir des sorties de paiements inattendues. Les montants minimaux de ces volants se basent sur des sorties de liquidités potentiellement élevées en l’espace d’un jour, mais dont la probabilité de survenance est considérée comme très faible.

S’agissant de garantir la liquidité avec un horizon d’un mois, on détermine un indicateur réglemen-
taire appelé ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR), qui est assorti d’une limite interne.

PostFinance Liquidité à court terme		
En %	31.12.2024	31.12.2025
Ratio de liquidité à court terme	218%	242%

Afin de respecter les exigences particulières en matière de liquidités applicables aux banques d’im-
portance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB), des liquidités supplémentaires sont détenues en complément du ratio de liquidité à court terme.

Pour garantir la liquidité avec un horizon plus lointain, PostFinance définit des scénarios de crise de liquidité s’étendant sur au moins trois mois. De tels scénarios ne doivent pas entraîner une situation d’illiquidité. La stabilité du financement à long terme, autrement dit avec un horizon d’un an, est garantie sur la base du ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR).

PostFinance Financement stable à long terme		
En %	31.12.2024	31.12.2025
Ratio structurel de liquidité à long terme	187%	191%

PostFinance dispose d’un plan d’urgence pour faire face aux éventuelles crises de liquidité.

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs financiers en fonction de leur durée résiduelle au jour de clôture du bilan.

PostFinance Échéances					
31.12.2024 En millions de CHF					
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Avoirs en caisse	1 044	–	–	–	1 044
Créances sur établissements financiers	32 099	–	–	–	32 099
Créances rémunérées sur la clientèle	354	–	101	–	455
Immobilisations financières (sans dérivés)					
Coût amorti	3 648	5 918	29 346	23 015	61 927
FVTOCI instruments de fonds de tiers	276	1 053	3 673	1 859	6 861
FVTPL instruments de fonds de tiers	1	0	–	–	1
Total des actifs financiers non dérivés	37 422	6 971	33 120	24 874	102 387
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	– 1 020	– 114	– 2	–	– 1 136
Entrées	1 036	116	2	–	1 154
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	– 58	– 118	– 1 054	– 1 452	– 2 682
Entrées	37	73	918	1 430	2 458
Total des actifs financiers dérivés	– 5	– 43	– 136	– 22	– 206
Passifs financiers					
Comptes postaux	62 017	–	–	–	62 017
Comptes d'épargne et de placement	24 975	–	–	–	24 975
Obligations de caisse pour la clientèle	9	87	39	5	140
Placements sur le marché monétaire pour la clientèle	–	847	–	–	847
Total des fonds de la clientèle	87 001	934	39	5	87 979
Engagements envers des établissements financiers					
Autres engagements financiers	2	5	18	35	60
Opérations de mise en pension	8 490	–	–	–	8 490
Total des autres engagements financiers (sans dérivés)	9 286	20	18	35	9 359
Garanties financières irrévocables					
Engagements de crédit irrévocables	–	–	105	–	105
Total des postes hors bilan	1	18	126	10	155
Total des passifs financiers non dérivés	96 288	972	183	50	97 493
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	– 6 272	– 1 221	– 2	–	– 7 495
Entrées	6 154	1 197	2	–	7 353
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	– 82	– 18	– 72	– 1 495	– 1 667
Entrées	82	11	55	1 501	1 649
Total des passifs financiers dérivés	– 118	– 31	– 17	6	– 160

PostFinance Échéances					
31.12.2025 En millions de CHF					
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Avoirs en caisse	1 100	–	–	–	1 100
Créances sur établissements financiers	31 517	–	–	–	31 517
Créances rémunérées sur la clientèle	355	–	53	–	408
Immobilisations financières (sans dérivés)					
Coût amorti	1 968	6 052	29 443	24 351	61 814
FVTOCI instruments de fonds de tiers	210	591	4 119	2 173	7 093
FVTPL instruments de fonds de tiers	–	–	3	–	3
Total des actifs financiers non dérivés	35 150	6 643	33 618	26 524	101 935
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	– 3 144	– 632	– 2	–	– 3 778
Entrées	3 163	637	2	–	3 802
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	– 121	– 121	– 1 006	– 658	– 1 906
Entrées	91	55	727	610	1 483
Total des actifs financiers dérivés	– 11	– 61	– 279	– 48	– 399
Passifs financiers					
Comptes postaux	66 005	–	–	–	66 005
Comptes d'épargne et de placement	24 350	–	–	–	24 350
Obligations de caisse pour la clientèle	10	17	21	7	55
Placements sur le marché monétaire pour la clientèle	–	147	–	–	147
Total des fonds de la clientèle	90 365	164	21	7	90 557
Engagements envers des établissements financiers					
Autres engagements financiers	2	4	14	34	54
Opérations de mise en pension	4 980	–	–	–	4 980
Total des autres engagements financiers (sans dérivés)	5 904	4	14	34	5 956
Garanties financières irrévocables					
Engagements de crédit irrévocables	–	–	55	–	55
Total des postes hors bilan	4	66	99	18	187
Total des passifs financiers non dérivés	96 273	234	134	59	96 700
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	– 3 948	– 1 156	– 1	–	– 5 105
Entrées	3 922	1 147	1	–	5 070
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	– 3	– 24	– 103	– 993	– 1 123
Entrées	2	6	24	956	988
Total des passifs financiers dérivés	– 27	– 27	– 79	– 37	– 170

Risque de marché

PostFinance n’a pas de portefeuille de négoce. Afin de déterminer les fonds propres minimaux requis pour couvrir le risque de marché, elle suit l’approche standard conformément à l’art. 86 de l’ordonnance sur les fonds propres (OFR). Pour limiter l’exposition au risque de marché, le Conseil d’administration fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires qui ne doit pas être dépassée.

Le risque de marché s’exprime dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global par une volatilité accrue à court terme. PostFinance est exposée au risque de marché pour deux raisons différentes:

- les positions en monnaie étrangère ouvertes et les fluctuations de valeur des dérivés de change influencent la volatilité du compte de résultat (risque de change);
- les fluctuations de valeur des instruments qui sont portés au bilan à la juste valeur (p. ex. positions en actions, fonds de placement dans le portefeuille bancaire, positions à revenu fixe disponibles à la vente et instruments de couverture afférents) influencent la volatilité des autres éléments du résultat global et éventuellement du compte de résultat.

PostFinance modélise le risque de marché à l’aide de l’approche de la valeur à risque. Le Conseil d’administration fixe chaque année des limites de volatilité dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global. Pour mesurer le risque de marché, on associe à chaque position des facteurs de risque qui influencent la valeur actuelle. Dans le modèle, la variation de la valeur actuelle est représentée compte tenu de la variation de ces facteurs de risque. À cet effet, PostFinance définit une relation fonctionnelle entre la valeur de la position et les facteurs de risque concernés. Pour tous les facteurs de risque importants, la stochasticité est déterminée sur la base de la distribution des probabilités au cours des 250 derniers jours de négoce. PostFinance recourt à des séries temporelles de données du marché pour calibrer cette distribution. Grâce à la relation fonctionnelle entre les facteurs de risque et les positions du portefeuille, il est possible de calculer sur un an la distribution des variations dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global. La valeur à risque est ensuite déterminée en tant que quantile de 95% de cette distribution. L’unité Risk Management mesure le risque de marché chaque semaine, informe le comité directeur quant au degré d’utilisation des limites et lui soumet des propositions de gestion du risque.

Le tableau ci-après présente le risque de marché de PostFinance calculé au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025:

PostFinance Valeur à risque résultant du risque de marché		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Valeur à risque compte de résultat agrégée	14	16
Valeur à risque compte de résultat due au risque de change	5	7
Valeur à risque compte de résultat due au risque de cours des actions	–	–
Valeur à risque compte de résultat due au risque de spread de crédit	2	2
Valeur à risque compte de résultat due au risque de taux d’intérêt	7	7
Valeur à risque OCI agrégée	238	241
Valeur à risque OCI due au risque de change	0	0
Valeur à risque OCI due au risque de cours des actions	59	7
Valeur à risque OCI due au risque de spread de crédit	77	100
Valeur à risque OCI due au risque de taux d’intérêt	102	134

Le tableau ci-après présente l’exposition au risque de change au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025:

PostFinance Instruments financiers par monnaie	Monnaie fonctionnelle	Monnaies étrangères				
		EUR	USD	GBP	Autres	Total
31.12.2024 En millions de CHF						
Actifs						
Avoirs en caisse	961	83	–	–	–	1 044
Créances sur établissements financiers	31 991	43	7	1	11	32 053
Créances rémunérées sur la clientèle	449	0	0	0	0	449
Créances résultant de livraisons et prestations	5	–	–	–	–	5
Autres créances	203	116	53	2	7	381
Immobilisations financières						
Coût amorti	51 872	5 938	3 132	136	874	61 952
FVTOCI instruments de fonds de tiers	–	4 481	2 298	–	–	6 779
Fonds de tiers						
Fonds de la clientèle (PostFinance)	85 397	1 994	510	39	39	87 979
Autres engagements financiers sans dérivés						
Engagements envers des établissements financiers	803	4	2	0	0	809
Passifs locatifs	46	–	–	–	–	46
Opérations de mise en pension	8 490	–	–	–	–	8 490
Engagements résultant de livraisons et prestations	33	1	2	0	–	36
Autres engagements	35	1	0	0	0	36

PostFinance Instruments financiers par monnaie	Monnaie fonctionnelle	Monnaies étrangères				
		EUR	USD	GBP	Autres	Total
31.12.2025 En millions de CHF						
Actifs						
Avoirs en caisse	998	102	–	–	–	1 100
Créances sur établissements financiers	31 449	12	7	1	2	31 471
Créances rémunérées sur la clientèle	401	0	0	0	0	401
Créances résultant de livraisons et prestations	5	–	–	–	–	5
Autres créances	201	149	53	3	6	412
Immobilisations financières						
Coût amorti	51 704	6 291	2 985	163	752	61 895
FVTOCI instruments de fonds de tiers	–	4 777	2 309	–	–	7 086
Fonds de tiers						
Fonds de la clientèle (PostFinance)	87 986	1 926	545	36	64	90 557
Autres engagements financiers sans dérivés						
Engagements envers des établissements financiers	912	10	0	0	0	922
Passifs locatifs	36	–	–	–	–	36
Opérations de mise en pension	4 980	–	–	–	–	4 980
Engagements résultant de livraisons et prestations	23	3	0	0	–	26
Autres engagements	8	0	0	0	0	8

Risques opérationnels et stratégiques

Définition
Conformément à la réglementation du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, PostFinance définit les risques opérationnels comme le danger de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables. De tels événements peuvent avoir un impact négatif sur la réputation ou entraîner des infractions à la compliance. Les risques opérationnels résultent de procédures internes inappropriées ou défaillantes, proviennent d’erreurs imputables à des personnes ou à des systèmes ou sont induits par des événements externes. Les risques stratégiques se rapportent au danger de non-réalisation des objectifs de l’entreprise suite à des développements inattendus concernant son orientation de fond ou à long terme. Dans le règlement relatif à la politique de risque, le Conseil d’administration fixe les principes de la gestion des risques opérationnels et stratégiques et détermine la propension au risque.

Dans le cadre de la propension au risque, le Conseil d’administration définit les risques qu’il souhaite prendre et détermine la capacité de risque à partir des fonds propres going concern disponibles. Sur cette base, il établit la tolérance en matière de risque, qui comprend l’allocation du capital-risque pondéré aux différentes catégories de risque ainsi que d’autres directives qualitatives et quantitatives. Outre l’allocation de fonds propres minimaux, le Conseil d’administration définit la tolérance en matière de risque opérationnel au moyen d’indicateurs de risque pour toutes les catégories de risque et à l’aide de limites de validation au niveau du risque individuel. En cas de dépassement des limites, la gestion de ces risques doit être soumise au Conseil d’administration pour validation. En outre, le Conseil d’administration édicte des directives qualitatives relatives à la propension au risque et ne tolère en particulier aucun risque opérationnel qui, selon des scénarios adverses plausibles, serait susceptible d’entraîner des violations graves de lois ou de prescriptions.

Lors de l’élaboration de la stratégie d’entreprise, le Conseil d’administration prend en considération les risques stratégiques. Il reçoit régulièrement une évaluation concernant l’ampleur de ces risques. La planification des fonds propres montre si la stratégie choisie peut être mise en œuvre dans le respect des exigences réglementaires en termes de capitaux et de liquidité.

Le processus de gestion des risques garantit que les risques pris sont conformes à la propension au risque et que la capacité de risque, en particulier les exigences légales et réglementaires, sont respectées. De plus, le plan d’urgence et de stabilisation est doté d’instruments qui permettent, également en cas de crise exceptionnelle, d’assurer la continuité des activités ou de procéder à une liquidation ordonnée garantissant le maintien des fonctions d’importance systémique.

23.3 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Principes de présentation des comptes

La Poste comptabilise les instruments financiers dérivés à la juste valeur, en tant que valeurs de remplacement positives ou négatives.

La Poste inscrit les opérations de couverture au bilan (comptabilité de couverture) conformément aux prescriptions d’IFRS 9. La condition préalable est que les critères de documentation et d’efficacité soient remplis. La Poste comptabilise les parts inefficaces résultant de la mesure de l’effet de couverture dans le compte de résultat de la période concernée et vérifie chaque mois l’efficacité de ces opérations de couverture.

La Poste se sert des couvertures de la juste valeur pour couvrir les variations de la valeur de marché des actifs ou des passifs. Tant les variations de valeur de l’instrument de couverture que celles de l’instrument de base couvert sont portées au compte de résultat, aux postes «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire» et «Produits d’intérêts des instruments financiers au coût amorti, y c. les effets des opérations de couverture».

La Poste utilise les couvertures du cash-flow pour couvrir les transactions futures attendues et les flux de trésorerie variables. La part efficace de la variation de valeur de l’instrument de couverture est imputée sur les autres éléments du résultat global. La part inefficace est comp-

tabilisée avec effet sur le résultat, au poste «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire». Dès que l’opération de base couverte influence le compte de résultat, les variations de la valeur de marché cumulées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées aux postes «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire» et «Produits d’intérêts des immobilisations financières FVTOCI, y c. les effets des opérations de couverture».

La Poste exclut de la définition les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps combinés d’intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS), qui sont désignés comme des instruments de couverture. Ils sont traités comme des coûts de couverture, régularisés dans les autres éléments du résultat global (réserves de couverture) sous les fonds propres et reclassés dans le compte de résultat sur la durée de l’opération de base.

La Poste traite comme des instruments de négoce les dérivés qui ne sont pas soumis aux règles de la comptabilité de couverture ou qui sont utilisés à des fins de négoce. Elle indique les variations de valeur de marché de ces instruments au poste «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire». Les produits d’intérêts sont comptabilisés soit au poste «Résultat des opérations d’intérêts des instruments financiers FVTPL, y c. les effets des opérations de couverture», soit au poste «Produits d’intérêts des instruments financiers au coût amorti, y c. les effets des opérations de couverture».

Utilisation d’instruments financiers dérivés

La Poste se sert des instruments financiers dérivés principalement à des fins de couverture et, dans une moindre mesure, également à des fins de négoce. PostFinance les utilise de manière ciblée pour gérer le risque de taux d’intérêt existant ou attendu et pour couvrir le risque de change. Au sein de PoPF, des dérivés sont sporadiquement utilisés pour couvrir le risque de change et le risque de prix des matières premières.

Le marché des obligations en francs suisses ne couvre que partiellement les besoins de placement de PostFinance. C’est pourquoi PostFinance investit également dans des obligations en monnaie étrangère. Le risque de change auquel PostFinance s’expose est couvert selon deux méthodes. Une partie des obligations en monnaie étrangère refinancées en francs suisses sont couvertes au moyen de swaps combinés d’intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS). PostFinance applique en l’occurrence la comptabilité de couverture. Cette méthode a pour avantage que tous les flux de paiements futurs (coupons et remboursements de la valeur nominale) sont fixés en francs suisses dès la conclusion de l’opération. Toutefois, PostFinance renonce ainsi aux avantages de la diversification qui peuvent résulter des différences de montants et d’évolution des spreads de taux d’intérêt dans les courbes de taux des différentes monnaies étrangères. La seconde méthode permet de profiter des potentiels de diversification et de s’ouvrir des marchés des obligations sur lesquels les CCIRS ne sont disponibles qu’avec une forte décote pour illiquidité. Dans ce cas, PostFinance couvre le risque de change sur le plan économique par une superposition de devises avec des opérations sur devises à court terme roulantes (FX forwards), sans appliquer la comptabilité de couverture.

La couverture du risque de change pour d’autres instruments financiers est aussi assurée par des opérations de change à terme roulantes.

PostFinance se sert de swaps de taux d’intérêt (interest rate swaps, IRS) pour gérer la durée d’actifs. Les obligations à durée longue sont transformées en obligations à durée brève, et inversement. L’utilisation des swaps de taux d’intérêt comme micro-couvertures permet de gérer la stratégie de transformation des échéances sur l’ensemble du bilan.

Dans la vue d’ensemble ci-après, les dérivés souscrits par PostFinance pour le compte de la clientèle sont présentés en tant que dérivés à des fins de négoce.

Vue d'ensemble des instruments financiers dérivés	31.12.2024		31.12.2025	
	Valeur de rempla- cement positive	Valeur de rempla- cement négative	Valeur de rempla- cement positive	Valeur de rempla- cement négative
En millions de CHF				
Couvertures du cash-flow				
Risque de taux d'intérêt et de change				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	695	3	746	4
Autres				
Swaps de matières premières	–	4	–	6
Couvertures de la juste valeur				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	56	62	27	22
Dérivés à des fins de couverture, sans comptabilité de couverture				
Risque de change				
Opérations de change à terme	14	141	24	36
Dérivés à des fins de négoce				
Risque de change				
Opérations de change à terme	6	1	1	1
Total des instruments financiers dérivés	771	211	798	69

Couvertures du cash-flow

PostFinance se sert des couvertures du cash-flow pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie qui proviennent d’instruments de taux d’intérêt et présentent une forte probabilité de réalisation. Cette méthode s’applique en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe en monnaie étrangère au moyen de swaps combinés d’intérêts et de devises (CCIRS) dans les monnaies euro, dollar américain et couronne suédoise.

Pour sa part, PoPF recourt aux couvertures du cash-flow pour limiter les fluctuations des prix du marché sur la consommation de diesel. Sur la base des valeurs prévisionnelles, une partie du volume annuel de carburant est couverte au moyen de swaps de matières premières. Le prix garanti sert de base pour calculer le prix des prestations proposées.

Volume des contrats de couverture du cash-flow	Échéance				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
En millions de CHF					
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt et de change					
Swaps combinés d'intérêts et de devises	294	1 174	3 939	1 909	7 316
Autres					
Swap de matières premières	–	27	24	–	51
Opérations conclues, mais non exécutées	32	–	–	–	32
31.12.2025					
Risque de taux d'intérêt et de change					
Swaps combinés d'intérêts et de devises	239	710	4 509	2 249	7 707
Autres					
Swaps de matières premières	–	24	–	–	24
Opérations conclues, mais non exécutées	14	–	–	–	14

La Poste a comptabilisé les montants ci-après provenant d’instruments de couverture désignés:

Variation des instruments de couverture du cash-flow	Valeur de rempla- cement positive	Valeur de rempla- cement négative	Variation de la juste valeur durant l'exercice sous revue prise en compte dans le calcul de l'inefficacité	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture saisie dans les autres éléments du résultat global	Inefficacité saisie dans le compte de résultat	Montant net reclassé des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat
En millions de CHF						
31.12.2024						
Risque de taux d'intérêt et de change						
Swaps combinés d'intérêts et de devises	695	3	– 46	– 46	–	183 ¹
Autres						
Swap de matières premières	–	4	– 4	– 3	– 1	–
31.12.2025						
Risque de taux d'intérêt et de change						
Swaps combinés d'intérêts et de devises	746	4	215	215	–	– 318
Autres						
Swaps de matières premières	–	6	– 4	– 3	– 1	1

1 Valeur ajustée (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Durant les périodes sous revue, les effets ci-après provenant des opérations de base désignées ont été comptabilisés:

Effets opérations de base couvertures du cash-flow	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité	Réserves de couverture
En millions de CHF		
31.12.2024		
Risque de taux d'intérêt et de change		
FVTOCI		
Obligations	46	308 ¹
Autres		
Carburant	3	– 3
31.12.2025		
Risque de taux d'intérêt et de change		
FVTOCI		
Obligations	– 215	206
Autres		
Carburant	5	– 5

1 Valeur ajustée (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Durant les périodes sous revue, les réserves de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ont varié comme suit:

Réserves de couverture		
En millions de CHF	2024 ¹	2025
État au 01.01.	90	194
Bénéfices/Pertes non réalisé(e)s provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	- 49	212
Variation des coûts de couverture	- 23	- 19
Montant net reclassé des réserves de couverture dans le compte de résultat		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	183	- 317
Variation des coûts de couverture	18	18
Variation des impôts latents sur le bénéfice	- 25	19
État au 31.12.	194	107

1 Valeurs ajustées (voir note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Les flux de fonds attendus des relations de couverture désignées avec le poste «Immobilisations financières» vont se répercuter sur le compte de résultat consolidé probablement pour les périodes suivantes:

PostFinance Flux de fonds (non actualisés)				
En millions de CHF	Échéance			
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31.12.2024				
Entrées de fonds	31	54	276	59
Sorties de fonds	- 60	- 124	- 527	- 111
31.12.2025				
Entrées de fonds	36	60	294	50
Sorties de fonds	- 69	- 149	- 670	- 130

Couvertures de la juste valeur

PostFinance se sert des couvertures de la juste valeur pour couvrir les variations de valeur d’actifs sensibles aux taux d’intérêt. Cette méthode est utilisée en particulier pour couvrir les instruments financiers à revenu fixe au moyen de swaps de taux d’intérêt (interest rate swaps).

Volume des contrats de couverture de la juste valeur					
En millions de CHF	Échéance				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	-	-	550	2 800	3 350
31.12.2025					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	-	-	450	1 517	1 967

PostFinance a comptabilisé les montants ci-après provenant d’instruments de couverture désignés:

Variation des instruments de couverture de la juste valeur		Variation de la juste valeur durant l'exercice sous revue prise en compte dans le calcul de l'inefficacité		
En millions de CHF	Valeur de rempla- cement positive	Valeur de rempla- cement négative	Inefficacité saisie dans le compte de résultat	
31.12.2024				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	56	62	- 209	-
31.12.2025				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	27	22	14	-

Durant les périodes sous revue, les montants ci-après provenant des opérations de base désignées ont été comptabilisés:

Effets opérations de base couvertures de la juste valeur		Charges ou produits cumulés résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur qui ont été saisis dans la valeur comptable des opérations de base		Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité		Montant cumulé restant au bilan résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur pour les opérations de base qui ne sont plus ajustées des gains et des pertes de couverture	
En millions de CHF	Valeur comptable opérations de base						
31.12.2024							
Risque de taux d'intérêt							
Coût amorti							
Obligations	3 165	1	198				2
Prêts	203	3	11				-
31.12.2025							
Risque de taux d'intérêt							
Coût amorti							
Obligations	1 758	- 11	- 12				7
Prêts	202	2	- 2				-

23.4 | Gestion du capital

La Poste entend disposer d’une solide base de fonds propres conforme aux usages de la branche. En parallèle, elle tient compte des objectifs stratégiques assignés par le Conseil fédéral.

Le ratio d’endettement est mesuré en fonction du résultat d’exploitation avant amortissements et impôts (EBITDA) et ne doit pas dépasser la valeur de 1. Se chiffrant actuellement à 995 millions de francs (31 décembre 2024: 775 millions), la dette externe – sous la forme en particulier de placements privés – peut être entièrement compensée par les actifs liquides disponibles. Les fonds de la clientèle et les immobilisations financières de PostFinance SA ne sont pas pris en considération dans le calcul de cet indicateur.

La répartition du bénéfice obéit aux prescriptions légales ainsi qu’aux attentes du propriétaire. L’accent est mis sur une structure du capital adaptée aux risques et sur le financement des investissements.

En tant que banque d’importance systémique, PostFinance est soumise à d’autres obligations de publication. La publication détaillée des fonds propres est effectuée conformément aux dispositions pour les banques d’importance systémique dans les documents séparés «Publication des fonds propres» et «Publication des fonds propres en vertu de l’importance systémique».

24 | Données de juste valeur

24.1 | Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers et des autres actifs

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers, des actifs biologiques ainsi que des immeubles de placement se présentaient comme suit:

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers et des autres actifs				
En millions de CHF	31.12.2024		31.12.2025	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Immobilisations financières				
FVTOCI				
Actions	362	362	211	211
Obligations	6 779	6 779	7 086	7 086
FVTPL obligatoire				
Actions	41	41	35	35
Obligations	1	1	5	5
Fonds	80	80	54	54
Valeurs de remplacement positives	771	771	798	798
Actifs financiers non évalués à la juste valeur				
Immobilisations financières				
Coût amorti				
Obligations	47 558	47 465	48 509	48 617
Prêts	14 612	14 473	13 584	13 414
Autres actifs évalués à la juste valeur moins les frais de vente				
Autres actifs				
Actifs biologiques	39	39	39	39
Autres actifs non évalués à la juste valeur				
Immeubles de placement	442	901	478	1 001
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Autres engagements financiers				
Valeurs de remplacement négatives	211	211	69	69
Autres engagements				
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	41	41	32	32
Passifs financiers non évalués à la juste valeur				
Autres engagements financiers				
Placements privés	775	791	955	975

La valeur comptable des autres instruments financiers, tels que les avoirs en caisse, les créances sur établissements financiers, les fonds de la clientèle déposés auprès de PostFinance et les autres engagements financiers, correspond à une estimation appropriée de leur juste valeur. C’est pourquoi ces autres instruments financiers sont pas présentés dans l’aperçu ci-avant.

24.2 | Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur montre comment la Poste a déterminé la juste valeur des postes présentés précédemment. Pour les instruments financiers, les trois niveaux d’évaluation de la hiérarchie de la juste valeur sont définis comme suit:

- Le niveau 1 comprend les actifs et les passifs dont l’évaluation se base sur les prix cotés d’un marché actif. Il est impératif d’appliquer le cours boursier de la date de clôture du bilan, sans y apporter d’adaptations.
- Le niveau 2 comprend les postes qui ne sont pas négociés directement sur un marché actif. Leur juste valeur est déterminée sur la base d’instruments similaires négociés sur des marchés actifs ou au moyen de procédures d’évaluation reconnues. Des données de marché observables directement ou indirectement sont utilisées à cet effet. Il s’agit par exemple de prix d’actifs et de passifs comparables dans des conditions de marché normales ou de justes valeurs calculées à l’aide de la méthode des cash-flows actualisés. La méthode des cash-flows actualisés évalue la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus en appliquant un taux d’actualisation qui correspond aux exigences du marché pour des instruments comparables avec un profil de risque et de liquidité similaire. Les taux d’actualisation sont déterminés au moyen de modélisations des courbes de taux d’intérêt ainsi que d’autres méthodes usuelles sur le marché.
- Le niveau 3 comprend les évaluations basées sur des modèles avec des paramètres d’entrée (intrants) essentiels spécifiques à l’entreprise et non observables sur le marché.

Calcul de la juste valeur des instruments financiers et des autres actifs								
En millions de CHF	31.12.2024				31.12.2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
FVTOCI								
Actions	284	–	78	362	129	–	82	211
Obligations	6 644	135	–	6 779	7 086	–	–	7 086
FVTPL obligatoire								
Actions	–	–	41	41	–	–	35	35
Obligations	–	–	1	1	–	–	5	5
Fonds	–	80	–	80	–	54	–	54
Valeurs de remplacement positives	2	769	–	771	2	796	–	798
Coût amorti								
Obligations	42 177	5 288	–	47 465	37 902	10 715	–	48 617
Prêts	–	14 469	4	14 473	–	13 413	1	13 414
Valeurs de remplacement négatives								
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	41	41	–	–	32	32
Placements privés	–	791	–	791	–	975	–	975
Actifs biologiques								
	–	–	39	39	–	–	39	39
Immeubles de placement								
	–	–	901	901	–	–	1 001	1 001

L’acquisition de griep Verwaltungs GmbH réalisée au cours de l’exercice sous revue ainsi que les acquisitions de Diartis AG, Open Systems AG, SPOTME Holding SA, unblu inc. et Bing! Labs AG réalisées lors des exercices précédents sont liées à des engagements résultant d’options de vente (options put) sur des parts minoritaires. La Poste évalue à la juste valeur les engagements financiers qui en résultent et les actualise à la valeur actuelle en appliquant le taux de coût des fonds de tiers. Le calcul de la juste valeur repose sur le nombre maximal d’options pouvant être exercées à un prix calculé sur la base des prévisions relatives à l’évolution des résultats et du chiffre d’affaires.

Les immeubles de placement comprennent les immeubles commerciaux, les immeubles résidentiels ainsi que les objets à usage tant commercial que résidentiel. La juste valeur est déterminée par des experts indépendants qui disposent des connaissances spécialisées nécessaires. L’évaluation a lieu selon la méthode des cash-flows actualisés, avec l’application de taux d’actualisation compris entre 2,4 et 3,9% (exercice précédent: 2,4 à 4,0%). Les revenus locatifs prévus se fondent sur l’état actuel

des baux et tiennent compte de la situation du marché local pour chaque immeuble. Les coûts d'exploitation et d'entretien reposent sur des valeurs empiriques ressortant des comptes des immeubles des années écoulées ainsi que sur des valeurs de référence.

En 2024 et 2025, les postes portés au bilan à la juste valeur et présentés au niveau 3 ont évolué comme suit:

Hiérarchie de la juste valeur: variations au niveau 3				
En millions de CHF	Actifs financiers		Autres actifs	Passifs financiers
	FVTOCI	FVTPL obligatoire	Actifs biologiques	
État au 01.01.2024	108	36	41	89
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans le compte de résultat	–	0	1	– 16
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans les autres éléments du résultat global	– 30	–	– 1	–
Réévaluation via les réserves issues du bénéfice	–	–	–	– 10
Entrées	1	11	–	12 ¹
Sorties	– 1	– 4	– 2	– 34
État au 31.12.2024	78	43	39	41 ¹
État au 01.01.2025	78	43	39	41 ¹
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans le compte de résultat	–	– 8	1	0
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans les autres éléments du résultat global	3	–	0	–
Réévaluation via les réserves issues du bénéfice	–	–	–	– 12
Entrées	1	8	–	6
Sorties	–	– 3	– 1	– 3
État au 31.12.2025	82	40	39	32

1 Valeur ajustée

Les instruments de fonds propres non cotés du niveau 3 sont évalués à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés, de la méthode de la valeur de rendement ou, lorsque c'est indiqué, sur la base de la valeur d'actif nette (net asset value) annoncée ou publiée. La valeur d'actif nette est corrigée des éventuels facteurs pertinents. Pour les participations mineures, le coût d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur est réputé constituer une estimation adéquate de la juste valeur.

La juste valeur moins les frais de vente (fair value less costs to sell, FVLCTS) des actifs biologiques (arbres) est déterminée à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés. Un taux de coût moyen pondéré du capital (weighted average cost of capital, WACC) de 7,2% (exercice précédent: 5,9%) est appliqué. Les futurs cash-flows provenant de la vente de bois se fondent sur un patrimoine arboré estimé à 560 000 mètres cubes pleins (m³p) (exercice précédent: 695 000 m³p) et sur des recettes moyennes pondérées du bois hors frais de récolte de 58 euros (exercice précédent: 54 euros) par m³p. La Poste entend prendre à son compte une partie de la prestation de neutralisation du CO₂ du patrimoine forestier. Cette prestation repose sur le stockage à long terme, sous une forme traçable, de CO₂ dans du bois de qualité et permet l'établissement de certificats Carbon Dioxide Removal (certificats CDR). Selon la planification actuelle, la certification aura lieu à partir de 2030 et la comptabilisation est prévue avec effet rétroactif en 2025. Étant donné que les prix de marché pour ces certificats ne sont pas encore disponibles, l'évaluation s'appuie sur les prix de certificats pour des procédés comparables fondés sur la nature, comme la transformation du bois en charbon végétal. Selon les calculs actuels, la prestation de neutralisation annuelle qu'il est prévu de comptabiliser s'élève en moyenne à environ 16 000 tonnes de CO₂. La moyenne pondérée du prix du certificat CDR est de 165 euros (exercice précédent: 171 euros).

25 | Périmètre de consolidation

25.1 | Sociétés du groupe

En tant que maison mère du groupe, La Poste Suisse SA détient 100% des parts de Poste CH SA, Poste CH Digital Services SA, Poste CH Réseau SA, Poste CH Mobilité SA, CarPostal SA et PostFinance SA. Les sociétés ci-après sont entièrement consolidées.

Segment	Société	Siège	Capital social		Participation en %	Participation en %
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2024	Au 31.12.2025
Suisse						
1	Poste CH SA	Berne	CHF	10 000	100*	100*
1	Swiss Post Cargo CH SA ¹	Dintikon	CHF	1 000	100	100
1	B-Sped Logistics (Suisse) SA	Boncourt	CHF	200	100	100
1	Relatra AG	Tägerwilen	CHF	180	100	100
1	DESTINAS AG	Tägerwilen	CHF	140	100	100
1	BPS Speditions-Service AG	Pfungen	CHF	100	100	100
1	notime (Schweiz) AG en liquidation	Zurich	CHF	115	100	100
1	Presto Presse-Vertriebs AG	Berne	CHF	100	100	100
1	Direct Mail Company AG	Bâle	CHF	420	100	100
1	Bring! Labs AG ²	Zurich	CHF	241	90	91
1	Iemoli Trasporti SA	Chiasso	CHF	100	100	100
1	InTraLog Hermes AG	Pratteln	CHF	100	100	100
1	InTraLog Overseas AG	Kloten	CHF	200	100	100
1	Livesystems Group SA	Köniz	CHF	130	100	100
1	Livesystems SA	Köniz	CHF	100	100	100
1	Livesystems dooh SA	Köniz	CHF	100	100	100
1	Steriplus AG	Kaltbrunn	CHF	550	65	65
1	Stella Brandenberger Transporte AG	Pratteln	CHF	150	100	100
1	MW Partners Holding SA	Le Mont-sur-Lausanne	CHF	708	100	100
1	Stericenter SA	Cugy	CHF	400	100	100
1	Mediwar AG	Muri AG	CHF	200	100	100
1	Marcel Blanc et Cie S.A.	Le Mont-sur-Lausanne	CHF	100	100	100
1	eoscop AG	Balsthal	CHF	100	100	100
1	H. Bucher Internationale Transporte AG	Alpnach	CHF	100	100	100
1	Kickbag GmbH	Saint-Gall	CHF	20	100	100
1	Gaiser Transport AG	Ramsen	CHF	100	100	100
1	STERIPARC SA	Yverdon-les-Bains	CHF	100	60	60
1	Swiss Post Cargo Holding SA	Dintikon	CHF	1 000	100	100
1	Post Baulogistik AG ³	Berne	CHF	100	40	60
2	Poste CH Digital Services SA ⁴	Berne	CHF	1 000	100*	100*
2	DIALOG VERWALTUNGS-DATA AG	Hochdorf	CHF	1 000	100	100
2	ePost Service SA ⁵	Lucerne	CHF	900	78	82
2	SwissSign AG	Opfikon	CHF	450	100	100
2	Tresorit AG	Zurich	CHF	100	100	100
2	Post Sanela Health AG	Zurich	CHF	400	75	75
2	T2i Holding SA ⁶	Sierre	CHF	-	100	-
2	Groupe T2i Suisse SA	Sierre	CHF	1 000	100	100
2	unblu sa	Bâle	CHF	335	54	54
2	Unblu adiacom AG ⁷	Bâle	CHF	-	54	-

* Participation détenue par La Poste Suisse SA

1 Changement de raison sociale (auparavant PostLogistics SA)

2 Achat de parts (environ 1%)

3 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 20%) de griep Verwaltungs GmbH

4 Changement de raison sociale (auparavant Poste CH Communication SA)

5 Augmentations de capital (environ 4%)

6 Fusion au sein de Groupe T2i Suisse SA

7 Fusion au sein de unblu sa

Segment
1 = Services logistiques
2 = Digital Services

Segment	Société	Siège	Capital social		Participation en %	Participation en %
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2024	Au 31.12.2025
Suisse						
2	SPOTME Holding SA ⁸	Lausanne	CHF	427	96	97
2	SPOTME SA ⁹	Lausanne	CHF	350	96	97
2	TAC.CH SA ¹⁰	Aarau	CHF	-	100	–
2	Swiss Post Cybersecurity SA	Aarau	CHF	100	100	100
2	Diartis AG	Lenzburg	CHF	100	70	70
2	Diartis Solutions AG	Lenzburg	CHF	100	70	70
2	Open Systems AG ⁸	Zurich	CHF	1 000	99	100
3	Poste CH Réseau SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
4	CarPostal SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
4	Poste CH Mobilité SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
4	Swiss Post Move SA ¹¹	Berne	CHF	100	–	100
4	Swiss Post E-Mobility Charging Solutions SA ¹¹	Berne	CHF	100	–	100
4	Post Company Cars SA	Berne	CHF	100	100*	100
5	PostFinance SA	Berne	CHF	2 000 000	100*	100*
6	Poste CDR SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
6	Poste Immobilier Management et Services SA	Berne	CHF	1 000	100	100
6	Poste Immobilier SA	Berne	CHF	100 000	100*	100*
6	Swiss Post Insurance SA	Berne	CHF	30 000	100*	100*
Bulgarie						
2	Unblu Services Bulgaria EOOD	Sofia	BGN	1	54	54
2	SPOTME EOOD ⁹	Sofia	BGN	5	96	97
Allemagne						
1	Zollagentur Imlig GmbH	Rheinfelden Baden	EUR	25	100	100
1	Swiss Post Cargo DE GmbH ¹²	Villingen-Schwenningen	EUR	326	100	100
1	Bring! Labs Deutschland GmbH ¹³	Berlin	EUR	25	90	91
1	OSA Spedition GmbH	Efringen-Kirchen	EUR	350	100	100
1	OSA Logistik GmbH	Hambourg	EUR	100	100	100
1	Ost-West Cargo Europe GmbH Internationale Spedition	Stuttgart	EUR	50	100	100
1	LS Deutschland Holding GmbH	Efringen-Kirchen	EUR	25	100	100
1	LS Immobilienbewirtschaftungs GmbH	Efringen-Kirchen	EUR	100	100	100
1	LCV GmbH	Villingen-Schwenningen	EUR	25	100	100
1	Nolden Logistics GmbH	Frechen	EUR	25	100	100
1	griep Verwaltungs GmbH ¹⁴	Kronberg im Taunus	EUR	27	40	60
1	griep Baulogistik GmbH ¹⁵	Wiesbaden	EUR	100	40	60
1	griep Vermietungs GmbH ¹⁵	Wiesbaden	EUR	25	40	60
1	griep Service GmbH ¹⁵	Wiesbaden	EUR	25	40	60
2	Tresorit GmbH	Munich	EUR	25	100	100
2	Unblu GmbH	Francfort-sur-le-Main	EUR	25	54	54
2	Open Systems Germany GmbH ¹⁶	Düsseldorf	EUR	25	99	100
6	CDR-Services Deutschland GmbH	Zillbach (Schwallungen)	EUR	25	100	100
France						
1	B-Sped Logistics (France) SARL	Fêche-l'Église	EUR	15	100	100
1	PORTMANN GESTION SAS	Sausheim	EUR	37	100	100

* Participation détenue par La Poste Suisse SA

8 Achat de parts (environ 1%)

9 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 1%) de SPOTME Holding SA

10 Fusion au sein de Swiss Post Cybersecurity SA

11 Création (100%)

12 Changement de raison sociale (auparavant Bächle Logistics GmbH)

13 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 1%) de Bring! Labs AG

14 Achat de parts (environ 20%), nouveau: consolidation intégrale

15 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 20%) de griep Verwaltungs GmbH

16 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 1%) de Open Systems AG

Segment

1 = Services logistiques

2 = Digital Services

3 = RéseauPostal

4 = Services de mobilité

5 = PostFinance

6 = Fonctions et management

Segment	Société	Siège		Capital social	Participation en %	Participation en %
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2024	Au 31.12.2025
France						
1	PORTMANN LOGISTICS SARL	Sausheim	EUR	50	100	100
1	TRANSPORTS PORTMANN SAS	Sausheim	EUR	500	100	100
1	RIXHEIMER FELD SARL	Sausheim	EUR	1	100	100
1	SCI PORT SUISS	Sausheim	EUR	1	100	100
Royaume-Uni						
2	UNBLU LTD	Londres	GBP	1	54	54
Inde						
2	OS Security India Private Ltd. ¹⁷	Noida	INR	100	99	100
Italie						
1	Iemoli Trasporti S.r.l.	Cadorago	EUR	80	100	100
Canada						
2	UNBLU CANADA CORP.	Vancouver	CAD	1	54	54
Liechtenstein						
6	Swiss Post Insurance AG	Triesen	CHF	30 000	100*	100*
Lituanie						
1	Ost-West Cargo Baltic UAB	Panevėžys	EUR	10	75	75
1	Ost-West Cargo Transport UAB	Skaidiškės	EUR	683	100	100
Luxembourg						
2	Swiss Post Cybersecurity Lux S.A. ¹⁸	Luxembourg	EUR	712	100	100
1	PORTMANN-LUX S.A.	Livange	EUR	155	100	100
1	TRACTLUX S.à.r.l.	Livange	EUR	300	100	100
1	G.B.S. LOGISTICS S.à.r.l.	Livange	EUR	12	100	100
Pays-Bas						
2	Safeguards Midco B.V.	Amsterdam	CHF	25	100	100
2	Safeguards Bidco B.V. ¹⁹	Amsterdam	CHF	-	100	-
Autriche						
2	SwissSign GmbH	Vienne	EUR	35	100	100
Pologne						
1	PORTMANN LOGISTIC POLSKA Sp. z o.o.	Varsovie	PLN	100	100	100
Portugal						
6	SPICE-P S.A.	Lisbonne	EUR	50	100*	100*
Singapour						
2	SPOTME PTE. LTD. ²⁰	Singapour	SGD	30	96	97
Hongrie						
2	Tresorit Kft.	Budapest	HUF	35 620	100	100
États-Unis						
2	unblu Corp.	Albany	USD	0	54	54
2	SPOTME INC. ²⁰	Chicago	USD	10	96	97
2	Open Systems Americas Inc. ¹⁷	San Francisco	USD	0	99	100

* Participation détenue par La Poste Suisse SA

17 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 1%) de Open Systems AG

18 Changement de raison sociale (auparavant Hacknowledge Lux SA)

19 Fusion au sein de Safeguards Midco B.V.

20 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 1%) de SPOTME Holding SA

Segment

1 = Services logistiques

2 = Digital Services

6 = Fonctions et management

25.2 | Sociétés associées et coentreprises

Les sociétés ci-après sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Segment	Société	Siège	Capital social		Participation en %	Participation en %
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2024	Au 31.12.2025
Suisse						
1	AZ Vertriebs AG ¹	Aarau	CHF	100	25	28
1	SCHAZO AG	Schaffhouse	CHF	300	50	50
1	Somedia Distribution AG	Coire	CHF	100	35	35
1	Asendia Holding SA	Berne	CHF	125	40	40
1	FedEx Express Swiss Post GmbH	Oftringen	CHF	1 316	38	38
4	PowerUp SA ²	Zurich	CHF	100	–	50
5	Finform SA	Berne	CHF	100	50	50
5	TWINT SA	Zurich	CHF	12 750	27	27
5	TONI Digital Insurance Solutions AG ³	Zurich	CHF	2 757	25	24
5	Tilbago AG ⁴	Lucerne	CHF	186	24	28
5	Yuh SA ⁵	Gland	CHF	1 000	50	–
5	Credit Exchange S.A.	Zurich	CHF	169	21	21
Allemagne						
1	GSF Spedition Schweiz GmbH	Gütersloh	EUR	25	50	50
1	Weliver Logistik GmbH	Grossbeeren	EUR	38	26	26
1	griep Verwaltungs GmbH ⁶	Kronberg im Taunus	EUR	27	40	–

1 Achat de parts (environ 3%)

2 Création (50%)

3 Augmentation de capital avec dilution (désormais environ 24%)

4 Augmentation de capital

5 Vente de parts (50%)

6 Achat de parts (environ 20%), nouveau: consolidation intégrale

Segment

1 = Services logistiques

4 = Services de mobilité

5 = PostFinance

26 | Transactions avec des parties liées

Les opérations commerciales entre la Poste et les sociétés du groupe sont éliminées par la consolidation et ne figurent plus dans les informations de la présente annexe.

La Poste a effectué les transactions suivantes aux conditions du marché avec des parties liées:

Transactions avec des entreprises ou des personnes réputées parties liées	Vente de biens et de services		Achat de biens et de services		Créances et prêts		Engagements	
	2024	2025	2024	2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
En millions de CHF								
Confédération suisse	288 ¹	302 ¹	4	4	243	250	329	400
Swisscom	38	39	14	18	325	324	13	7
Chemins de fer fédéraux CFF	28	34	46	42	123	123	124	95
Entreprises gérées en commun ou soumises à une influence prépondérante	354	375	64	64	691	697	466	502
Sociétés associées et coentreprises	179	166	17	20	277 ²	244 ²	35	43
Autres entreprises et personnes liées	1	1	1	1	0	0	59 ³	29

1 Ce poste inclut des indemnités relevant du transport de voyageurs pour un montant de 253 millions de francs (exercice précédent: 238 millions).

2 Pour l'essentiel, prêts octroyés par La Poste Suisse SA à Asendia Holding SA

3 Pour l'essentiel, fonds de la Caisse de pensions Poste déposés auprès de PostFinance

26.1 | Indemnités et rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe

Au cours de l'exercice 2025, la Poste a versé des indemnités et des rémunérations, prestations annexes incluses, à hauteur de 5,72 millions de francs (exercice précédent: 5,87 millions) aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Par ailleurs, 1,29 million de francs (exercice précédent: 1,32 million) ont été versés au titre des cotisations aux assurances sociales et des cotisations de prévoyance professionnelle. Fixée d'après le degré de réalisation des objectifs atteint en 2024 et 2025, la part de la rémunération liée à la prestation versée aux membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2025 s'est élevée à 0,51 million de francs au total (exercice précédent: 0,61 million). Il n'y a pas de contrats de prêt en cours avec des membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

27 | Événements postérieurs à la date de clôture

Jusqu'à l'approbation des présents comptes consolidés 2025 par le Conseil d'administration de La Poste Suisse SA le 10 mars 2026, aucun événement n'est survenu qui nécessite d'ajuster les valeurs comptables de l'actif et du passif du groupe ou d'être mentionné ici.



Rapport d’audit

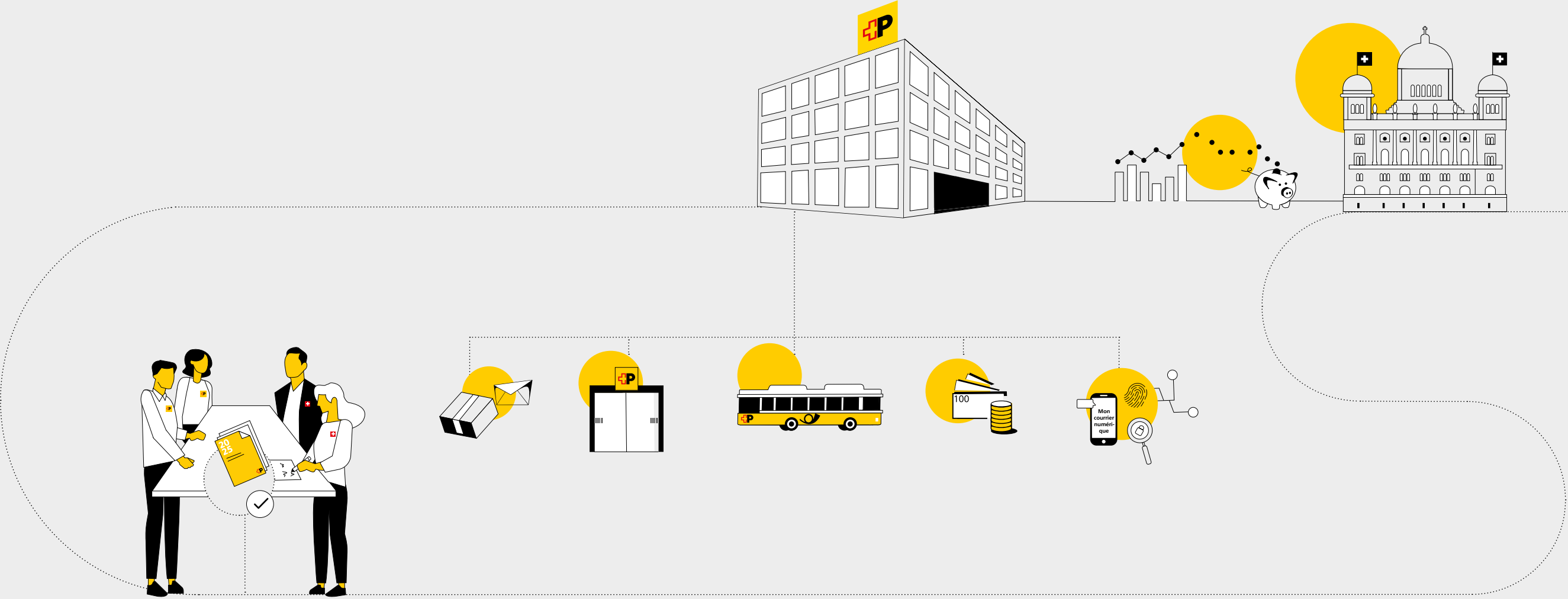
Seules les versions allemandes des comptes financiers individuels et consolidés ont fait l’objet d’une vérification. Les rapports de révision correspondants sont intégrés dans la version allemande du rapport annuel, aux pages 184 et 198. Les traductions en français, en anglais et en italien des comptes financiers individuels et consolidés n’ont pas fait l’objet d’une vérification et portent donc la mention «non vérifié».

Comptes individuels

La Poste Suisse SA

Compte de résultat	194	Annexe	196
Bilan	195	1 Principes	196
		2 Indications relatives au bilan et au compte de résultat	197
		3 Autres indications	201
		4 Proposition de répartition du bénéfice au bilan	203
		Rapport d'audit	204

Les comptes annuels de La Poste Suisse SA en tant que maison mère du groupe Poste sont conformes à la législation suisse.



Compte de résultat

La Poste Suisse SA Compte de résultat		
En millions de CHF	2024	2025
Produits d'exploitation		
Produits résultant de livraisons et prestations	839	827
Autres produits d'exploitation	0	0
Produits des participations	226	245
Total des produits d'exploitation	1 065	1 072
Charges d'exploitation		
Charges de matériel	0	0
Charges de personnel	- 484	- 479
Autres charges d'exploitation	- 307	- 306
Correctifs de valeur/Reprises de dépréciations sur immobilisations financières et participations	14	- 66
Amortissements et correctifs de valeur sur immobilisations corporelles	- 13	- 13
Amortissements d'immobilisations incorporelles	- 80	- 78
Total des charges d'exploitation	- 870	- 942
Résultat d'exploitation	195	130
Produits financiers	172	127
Charges financières	- 39	- 40
Total du résultat financier	133	87
Bénéfice de l'exercice avant impôts	328	217
Impôts directs	- 14	-
Bénéfice de l'exercice	314	217

Bilan

La Poste Suisse SA Bilan		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Actifs		
Actif circulant		
Liquidités	787	463
Créances résultant de livraisons et prestations	92	73
Autres créances à court terme	1 268	1 636
Stocks et services non facturés	5	8
Comptes de régularisation actifs	67	73
Total de l'actif circulant	2 219	2 253
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	2 224	2 614
Participations	7 824	7 772
Immobilisations corporelles	34	36
Immobilisations incorporelles	228	175
Total de l'actif immobilisé	10 310	10 597
Total des actifs	12 529	12 850
Passifs		
Fonds de tiers		
Engagements résultant de livraisons et prestations	61	64
Engagements à court terme rémunérés	441	613
Autres engagements à court terme	36	26
Comptes de régularisation passifs	52	42
Total des fonds de tiers à court terme	590	745
Engagements à long terme rémunérés	775	820
Autres engagements à long terme	-	9
Provisions	17	12
Total des fonds de tiers à long terme	792	841
Total des fonds de tiers	1 382	1 586
Fonds propres		
Capital-actions	1 300	1 300
Réserve légale issue du capital		
Autres réserves issues du capital	8 621	8 621
Bénéfice au bilan		
Bénéfice reporté	912	1 126
Bénéfice de l'exercice	314	217
Total des fonds propres	11 147	11 264
Total des passifs	12 529	12 850

Annexe

1 | Principes

1.1 | Forme juridique

La Poste Suisse SA est une société anonyme de droit public ayant son domicile à Berne.

1.2 | Généralités

Les principaux principes d'évaluation non prescrits par la loi appliqués dans les présents comptes sont décrits ci-après.

1.3 | Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des prêts à long terme accordés aux participations directes et indirectes de La Poste Suisse SA ainsi que des titres détenus à long terme. Elles sont évaluées au coût d'acquisition au plus, sous déduction d'éventuels correctifs de valeur. Les prêts octroyés libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de clôture; les pertes non réalisées sont comptabilisées, alors que les bénéfices non réalisés ne sont pas présentés (principe d'imparité).

1.4 | Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à la juste valeur, en tant que valeurs de remplacement positives ou négatives. Ils sont utilisés pour couvrir le risque de change et le risque de négoce ayant trait aux participations directes et indirectes de La Poste Suisse SA. Les dérivés sont présentés dans les autres créances ou engagements à court terme.

1.5 | Participations

La Poste Suisse SA détient plusieurs participations. Ces participations sont portées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

1.6 | Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, sous déduction des amortissements et des correctifs de valeur. Elles sont amorties linéairement, exception faite des terrains. En cas d'indices de surévaluation, leur valeur comptable est vérifiée et, le cas échéant, corrigée.

1.7 | Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif à la valeur d'acquisition, pour autant qu'elles procurent des avantages économiques à l'entreprise pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par l'entreprise elle-même ne sont activées que si elles remplissent les conditions prévues à cet effet au moment de leur inscription au bilan. Les valeurs immatérielles sont amorties linéairement. En cas d'indices de surévaluation, leur valeur comptable est vérifiée et, le cas échéant, corrigée.

1.8 | Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est établi que les avantages économiques découlant de la transaction reviennent à La Poste Suisse SA et que ceux-ci peuvent être calculés de façon fiable. Les produits des prestations sont mis en compte à la date de fourniture des prestations, après déduction des diminutions de produits.

1.9 | Opérations de location

Les contrats de location et de leasing sont inscrits au bilan en fonction des droits de propriété juridique. Il s'ensuit que les charges en tant que locataire ou preneur de leasing sont saisies par période dans les autres charges d'exploitation, mais les actifs pris en location ou en leasing ne sont pas portés au bilan.

1.10 | Renonciation aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel

En tant que société faîtière du groupe Poste, La Poste Suisse SA établit des comptes consolidés conformément à une norme reconnue (IFRS Accounting Standards, normes comptables IFRS). C'est pourquoi, en vertu de l'art. 961d al. 1 du code des obligations (CO) régissant la présentation des comptes des grandes entreprises, elle renonce à présenter les mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel.

2 | Indications relatives au bilan et au compte de résultat

2.1 | Liquidités

La Poste Suisse SA Liquidités		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Avoirs en banque sur tiers	764	317
Avoirs en banque sur PostFinance SA	23	146
Total des liquidités	787	463

2.2 | Créances résultant de livraisons et prestations

La Poste Suisse SA Créances résultant de livraisons et prestations		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Créances sur tiers	2	2
Créances sur participations	90	71
Créances sur parties liées	0	–
Total des créances résultant de livraisons et prestations	92	73

2.3 | Autres créances à court terme

La Poste Suisse SA Autres créances à court terme		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Instruments financiers dérivés	6	8
Créances sur tiers	56	149
Créances sur participants et organes	5	18
Créances sur participations	1 201	1 461
Total des autres créances à court terme	1 268	1 636

2.4 | Stocks et services non facturés

Les stocks inscrits au bilan consistent pour l'essentiel en du matériel d'exploitation.

2.5 | Comptes de régularisation actifs

La Poste Suisse SA Comptes de régularisation actifs		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Comptes de régularisation actifs sur tiers	42	45
Comptes de régularisation actifs sur participations	25	26
Comptes de régularisation actifs sur parties liées	0	2
Total des comptes de régularisation actifs	67	73

2.6 | Immobilisations financières

La Poste Suisse SA Immobilisations financières		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Immobilisations financières sur tiers	36	102
Immobilisations financières sur participations	2 188	2 512
Total des immobilisations financières	2 224	2 614

2.7 | Participations

La Poste Suisse SA Participations		Capital social		Participation en %	
Société	Siège	Monnaie	En milliers	État au 31.12.2024	État au 31.12.2025
Participations directes					
Suisse					
PostFinance SA	Berne	CHF	2 000 000	100	100
Poste Immobilier SA	Berne	CHF	100 000	100	100
Poste CH SA	Berne	CHF	10 000	100	100
CarPostal SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Poste CH Digital Services SA ¹	Berne	CHF	1 000	100	100
Poste CH Réseau SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Poste CDR SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Swiss Post Insurance SA	Berne	CHF	30 000	100	100
Poste CH Mobilité SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Liechtenstein					
Swiss Post Insurance AG	Triesen	CHF	30 000	100	100
Portugal					
SPICE-P S.A.	Lisbonne	EUR	50	100	100
Participations indirectes importantes					
Suisse					
Swiss Post Cargo Holding SA	Dintikon	CHF	1 000	100	100
Swiss Post Cargo CH SA ²	Dintikon	CHF	1 000	100	100
Post Company Cars SA ³	Berne	CHF	100	100	100
Asendia Holding SA	Berne	CHF	125	40	40
Open Systems AG ⁴	Zurich	CHF	1 000	99	100
Allemagne					
Swiss Post Cargo DE GmbH ⁵	Villingen-Schwenningen	EUR	326	100	100
CDR-Services Deutschland GmbH	Zillbach (Schwallungen)	EUR	25	100	100
France					
TRANSPORTS PORTMANN SAS	Sausheim	EUR	500	100	100
Pays-Bas					
Safeguards Midco B.V.	Amsterdam	CHF	25	100	100

1 Changement de raison sociale (auparavant Poste CH Communication SA)
2 Changement de raison sociale (auparavant PostLogistics SA)
3 Transfert à Poste CH Mobilité SA (auparavant participation directe)
4 Achat de parts (environ 1%)
5 Changement de raison sociale (auparavant Bächle Logistics GmbH)

2.8 | Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan consistent pour l’essentiel en des installations informatiques.

2.9 | Immobilisations incorporelles

La Poste Suisse SA Immobilisations incorporelles		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Marques	200	133
Autres immobilisations incorporelles	28	36
Immobilisations incorporelles en construction	0	6
Total des immobilisations incorporelles	228	175

2.10 | Engagements résultant de livraisons et prestations

La Poste Suisse SA Engagements résultant de livraisons et prestations		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Engagements envers des tiers	46	58
Engagements envers des participants et des organes	0	0
Engagements envers des participations	14	5
Engagements envers des parties liées	1	1
Total des engagements résultant de livraisons et prestations	61	64

2.11 | Engagements à court terme rémunérés

La Poste Suisse SA Engagements à court terme rémunérés		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Engagements envers des tiers	288	421
Engagements envers des participations	153	192
Total des engagements à court terme rémunérés	441	613

2.12 | Autres engagements à court terme

La Poste Suisse SA Autres engagements à court terme		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Instruments financiers dérivés	4	8
Engagements envers des tiers	31	17
Engagements envers la caisse de pensions	1	1
Engagements envers des participations	0	0
Total des autres engagements à court terme	36	26

2.13 | Engagements à long terme rémunérés

La Poste Suisse SA Engagements à long terme rémunérés		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Engagements envers des tiers	775	820
Total des engagements à long terme rémunérés	775	820

2.14 | Capital-actions

Le capital-actions s’élève à 1,3 milliard de francs. Les 1 300 000 actions nominatives d’une valeur nominale de 1000 francs chacune sont la propriété de la Confédération suisse.

2.15 | Produits résultant de livraisons et prestations

Les produits résultant de livraisons et prestations consistent pour l’essentiel en produits de prestations de services ainsi qu’en frais de siège et droits de licence. Ces produits ont été réalisés principalement avec des sociétés dans lesquelles La Poste Suisse SA détient une participation directe ou indirecte.

2.16 | Produits des participations

Les produits des participations consistent pour l’essentiel en produits de dividendes des participations.

2.17 | Produits financiers

Les produits financiers comprennent pour l’essentiel les produits d’intérêts des prêts aux participations, les revenus des lettres de patronage aux participations ainsi que les gains de change.

2.18 | Charges financières

Les charges financières comprennent pour l’essentiel les charges d’intérêts et les pertes de change.

3 | Autres indications

3.1 | Postes à temps plein

Durant l’exercice sous revue tout comme l’exercice précédent, la moyenne annuelle des postes à temps plein a dépassé 250 unités.

3.2 | Valeur résiduelle des passifs locatifs

La structure des échéances des engagements de location qui n’expirent pas ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois est la suivante:

La Poste Suisse SA Valeur résiduelle des passifs locatifs		
En millions de CHF	31.12.2024	31.12.2025
Échéance de moins de 1 an	6	3
Échéance de 1 à 5 ans	21	8
Échéance de plus de 5 ans	14	3
Total des passifs locatifs	41	14

Ces montants comprennent les paiements dus au titre des contrats de location ou de leasing jusqu’à l’expiration des contrats ou de leur délai de résiliation. Les actifs pris en location ou en leasing consistent pour l’essentiel en des immeubles, véhicules et installations nécessaires à l’exploitation dont les contrats ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois.

3.3 | Emprunts par obligations

La Poste Suisse SA est débitrice de plusieurs emprunts obligataires contractés par placement privé pour un montant de 955 millions de francs (31 décembre 2024: 775 millions), inscrits au bilan dans les engagements rémunérés à court et à long terme. Quinze tranches au total échéant entre 2026 et 2075 (31 décembre 2024: neuf tranches échéant entre 2026 et 2061) restent dues à de grands investisseurs privés et institutionnels, suisses pour la plupart, sur le marché des capitaux. Ces placements privés sont rémunérés à un taux d’intérêt moyen pondéré de 0,97% (31 décembre 2024: 1,06%); fin 2025, la durée résiduelle moyenne pondérée des tranches restantes était de 7,1 ans (31 décembre 2024: 7,4 ans).

3.4 | Engagements envers des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2025, les engagements envers la Caisse de pensions Poste s’élevaient à 1 million de francs (31 décembre 2024: 1 million) et sont compris dans les autres engagements à court terme.

3.5 | Sûretés constituées en faveur de tiers

Au 31 décembre 2025, le montant total des cautionnements et des engagements de garantie s’élevait à 28 millions de francs (31 décembre 2024: 26 millions).

Sur un placement à terme (avoirs en banque sur tiers) de 100 millions de francs (31 décembre 2024: 100 millions), il existe une détention de gage à titre de garantie de créances intragroupe découlant de la gestion centralisée de trésorerie (cash pooling).

Au 31 décembre 2025, il existait des lettres de patronage émises par La Poste Suisse SA à hauteur de 1 milliard de francs (31 décembre 2024: 1 milliard).

En ce qui concerne l’imposition de groupe selon la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la situation en matière de responsabilité est la suivante: toute personne physique ou morale faisant partie d’un groupe d’imposition TVA est solidairement responsable avec l’assujetti de l’ensemble de la dette fiscale (TVA) du groupe.

3.6 | Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2025, les engagements conditionnels s’élevaient à moins de 1 million de francs (31 décembre 2024: moins de 1 million). La plupart découlaient de litiges juridiques à l’issue incertaine (probabilité d’un engagement < 50%).

3.7 | Réserves latentes

Lors de l’exercice sous revue, aucune réserve latente n’a été dissoute (exercice précédent: 54 millions de francs).

3.8 | Événements significatifs postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif ne s’est produit après la date de clôture du bilan qui ait une influence sur la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés ou nécessite d’être mentionné ici.

Il n’y a pas d’autres informations soumises à l’obligation d’être présentées en application de l’art. 959c al. 1 ch. 4 du CO.

4 | Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Le Conseil d’administration propose à l’Assemblée générale qui se tiendra le 5 mai 2026 de verser un dividende de 80 millions de francs et de procéder à une distribution extraordinaire de 70 millions prélevés sur le bénéfice au bilan disponible de 1343 millions. Le montant restant de 1193 millions de francs sera reporté à nouveau.

La Poste Suisse SA Proposition du Conseil d'administration relative à la répartition du bénéfice résultant du bilan	
En millions de CHF	31.12.2025
Bénéfice reporté	1 126
Bénéfice de l'exercice	217
Bénéfice résultant du bilan disponible	1 343
Dividende	– 150
Report à nouveau	1 193



Rapport d’audit

Seules les versions allemandes des comptes financiers individuels et consolidés ont fait l’objet d’une vérification. Les rapports de révision correspondants sont intégrés dans la version allemande du rapport annuel, aux pages 184 et 198. Les traductions en français, en anglais et en italien des comptes financiers individuels et consolidés n’ont pas fait l’objet d’une vérification et portent donc la mention «non vérifié».



Impressum

Édition et contact

La Poste Suisse SA
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 848 888 888
Contact médias +41 58 341 00 00
poste.ch

Conception et gestion de projet

La Poste Suisse SA, Berne
phorbis Communications SA, Bâle

Texte

La Poste Suisse SA, Berne

Rédaction

La Poste Suisse SA, Berne
Klarkom AG, Berne

Traduction et relecture

Communication Poste, Berne

Composition et mise en page

phorbis Communications SA, Bâle

Design UX et interactivité

phorbis Communications SA, Bâle

Photos

Paolo Dutto, Zurich

Avant-propos	1
Chiffres clés	2
À propos du présent rapport	4

Évolution de l’activité	8
Modèle économique	10
Groupe	15
Stratégies des unités et résultats	23

Performances en matière de durabilité	36
Ancrage stratégique	38
Économie	39
Société	46
Personnel	50
Environnement	58

Gouvernance d’entreprise	68
Gouvernance	70
Fonctions d’assurance	72
Pratiques commerciales	73
Membres du Conseil d’administration	75
Membres de la Direction du groupe	79
Indemnités et rémunérations	82

Chiffres clés de durabilité	86
Chiffres clés	88
Méthodologie	94
Indice de référence	100
Rapport d’audit	104

Comptes consolidés	108
Compte de résultat consolidé	110
État du résultat global consolidé	111
Bilan consolidé	112
Variation des fonds propres consolidés	113
Tableau des flux de trésorerie consolidés	114
Annexe	116
Rapport d’audit	190

Comptes individuels La Poste Suisse SA	192
Compte de résultat	194
Bilan	195
Annexe	196
Rapport d’audit	204